

Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail

**Résultats complets découlant des
dix-huit premiers mois du Projet
d'autosuffisance**

Winston Lin

Philip K. Robins

David Card

Kristen Harknett

Susanna Lui-Gurr

avec

Elsie C. Pan

Tod Mijanovich

Gail Quets

Patrick Villeneuve

SRSA

**SOCIÉTÉ DE
RECHERCHE
SOCIALE
APPLIQUÉE**

septembre 1998

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme sans but lucratif créé en 1992, avec l'aide de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer selon une méthodologie rigoureuse des programmes sociaux destinés à assurer le mieux-être de tous les Canadiens, et plus particulièrement des Canadiens défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des données fiables sur l'utilité de divers programmes du point de vue des budgets gouvernementaux, des participants aux programmes et de la société dans son ensemble. Dans l'accomplissement de sa mission, la SRSA évalue des programmes sociaux existants et met à l'essai des projets de programmes sociaux, à l'échelle et dans divers endroits, avant qu'ils ne soient incorporés à l'action gouvernementale et appliqués à plus grande échelle.

Autres rapports de la SRSA :

Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts. Tod Mijanovich et David Long (MDRC). Décembre 1995.

La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir. Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon (SRSA). Décembre 1995.

Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance. David Card (Princeton University) et Philip K. Robins (University of Miami). Février 1996.

Lorsque le travail est plus payant que l'assistance sociale : résumé des rapports sur la mise en œuvre du PAS, les groupes de discussion et les impacts des 18 premiers mois. Mars 1996.

Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance. David Card (Princeton University), Philip K. Robins (University of Miami), Winston Lin (MDRC). Août 1997.

Mise en œuvre du Projet de supplément de revenu (PSR) : projet-pilote d'incitation au réemploi. Howard Bloom (New York University), Barbara Fink (MDRC), Susanna Lui-Gurr (SRSA), Wendy Bancroft (SRSA), Doug Tattrie (SRSA). Octobre 1997.

Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance. Gordon Berlin (MDRC), Wendy Bancroft (SRSA), David Card (Princeton University), Winston Lin (MDRC) et Philip K. Robins (University of Miami). Mars 1998.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constatations et conclusions présentées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Tous droits réservés © 1998 Société de recherche sociale appliquée.

The English version of this report is available on request.

Table des matières

Tableaux et figures	v
Préface	ix
Remerciements	xi
Sommaire	ES-1
1 Introduction	1
Une vue d'ensemble du Projet d'autosuffisance	3
Le milieu provincial de l'étude	13
Sources de données pour le présent rapport	16
L'échantillon de ce rapport	17
Mise en œuvre du programme	21
Une vue d'ensemble du présent rapport	26
2 Participation au PAS	27
Préoccupations initiales au sujet de l'offre de supplément	28
Acceptation et réception continue du supplément	29
Motifs du refus du supplément	32
Conclusion	36
3 Impact sur l'emploi, l'Aide au revenu, les paiements de transfert, ainsi que l'éducation et la formation	39
Emploi et recours à l'Aide au revenu dans le groupe témoin :	
repère pour l'évaluation de l'impact	41
Effets prévus sur l'emploi, le recours à l'Aide au revenu et les dépenses publiques	43
Impact estimatif sur l'emploi, les gains, l'Aide au revenu, les paiements de transfert et les revenus	47
Répercussions estimatives sur l'éducation et la formation	66
Usage de la garde d'enfants par les membres de l'échantillon travaillant à plein temps	71
Conclusion	72
4 Impact sur l'emploi et le recours à l'Aide au revenu parmi les sous-groupes	75
Introduction	75
Définition des sous-groupes	76
Résultats	82
Écarts entre les impacts selon la générosité du programme	98
Conclusion	103
5 Impact sur les revenus, les niveaux de vie et les modes de dépense	107
Introduction et sommaire	107
Impact estimatif sur le revenu familial et rapport revenu-besoins	108
Impact estimatif sur les dépenses	114
Impact estimatif sur la mobilité résidentielle et les conditions de logement	120
Impact estimatif sur les biens	127
Conclusion	129

Annexes

A	Interprétation des impacts estimatifs, des erreurs-types et de la signification statistique	131
B	Évaluation de l'effet de la non-réponse à l'enquête sur les impacts estimatifs	133
C	Comparaison entre les estimations d'impact non ajustées et ajustées en fonction de la régression	141
D	Effets prévus sur les heures de travail par semaine	147
E	Impact sur les revenus, la composition de la famille et les conditions de vie : conclusions additionnelles	149
F	Détails supplémentaires sur les mesures des résultats	157
G	Calcul des mesures de la générosité	165
H	Générosité et impacts : estimation provenant d'un modèle de régression alternative	179
	Bibliographie	181

Tableaux et figures

Tableau	Page
ES1 Impacts du PAS sur l'emploi et la réception de l'Aide au revenu, cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard	ES-11
ES2 Impact du PAS sur l'emploi à plein temps, par sous-groupe, cinquième trimestre	ES-14
ES3 Impact du PAS sur les gains mensuels, les paiements de transfert nets et le revenu, cinquième et sixième trimestres	ES-15
ES4 Impact du PAS sur le revenu mensuel, la pauvreté, les dépenses et les biens, au moment de l'entrevue de suivi après 18 mois	ES-16
1.1 Certaines caractéristiques de la population habitant dans les secteurs desservis par le PAS, et de la population canadienne entière	14
1.2 Caractéristiques des personnes faisant partie de l'échantillon du rapport au moment de la répartition au hasard	18
2.1 Préoccupations initiales des membres du groupe programme au sujet de l'offre de supplément	28
2.2 Raisons invoquées par les bénéficiaires du supplément pour les paiements manqués ou réduits	30
2.3 Motifs invoqués pour refuser l'offre de supplément	35
2.4 Conceptions, chez les non-bénéficiaires, des changements susceptibles d'améliorer le PAS	36
3.1 Impact du PAS sur l'emploi et les gains	48
3.2 Impact du PAS sur l'emploi et les gains, par province	51
3.3 Impact du PAS sur la distribution des salaires, des heures et des gains, quinzième mois	54
3.4 Impact du PAS sur la distribution des salaires, des heures et des gains, en Colombie-Britannique, quinzième mois	55
3.5 Impact du PAS sur la distribution des salaires, des heures et des gains, au Nouveau-Brunswick, quinzième mois	56
3.6 Impact du PAS sur l'Aide au revenu et sur le recours au supplément et les paiements connexes	60
3.7 Impact du PAS sur les dépenses publiques et les revenus des membres de l'échantillon, compte tenu des impôts sur le revenu, mois 12 à 17	61
3.8 Impact du PAS sur la réception et les paiements d'Aide au revenu et du supplément, par province	63
3.9 Impact du PAS sur les dépenses publiques et les revenus des membres de l'échantillon, après déduction des impôts sur le revenu, du douzième au dix-septième mois, par province	64

3.10	Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon sans diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard	67
3.11	Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon ayant un diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard	68
3.12	Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon sans diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard, par province	69
3.13	Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon ayant un diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard, par province	70
3.14	Recours à la garde d'enfants parmi les membres de l'échantillon du PAS employées à plein temps	72
4.1	Impact du PAS sur l'emploi à plein temps, par sous-groupe	83
4.2	Impact du PAS sur le pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu, par sous-groupe	86
4.3	Impact du PAS sur le pourcentage des personnes recevant soit l'Aide au revenu, soit le supplément du PAS, par sous-groupe	89
4.4	Générosité relative du PAS, selon la province et la taille de la famille	100
4.5	Impact du PAS sur les heures de travail, les gains, l'emploi et le recours à l'Aide au revenu, selon la province et la taille de la famille	103
4.6	Impact du PAS au cours du quinzième mois après la répartition au hasard, selon la province et la générosité du PAS	104
5.1	Impact du PAS sur le revenu individuel et familial, mois 12 à 17	109
5.2	Impact du PAS sur la composition de la famille et les modes de vie, dix-huitième mois	111
5.3	Impact du PAS sur la distribution du rapport revenu-besoins, mois 12 à 17	113
5.4	Impact du PAS sur les dépenses d'aliments, de vêtements et de loyer, mois 12 à 17	116
5.5	Parties des dépenses associées à l'impact du PAS sur le revenu	119
5.6	Impact du PAS sur la situation du logement, dix-huitième mois	121
5.7	Impact du PAS sur le pourcentage de personnes ayant déménagé entre la répartition au hasard et l'entrevue de suivi de 18 mois	122
5.8	Impact du PAS sur la situation du logement des familles qui habitaient dans des logements locatifs subventionnés au moment de la répartition au hasard	123
5.9	Impact du PAS sur le pourcentage des personnes ayant déclaré au moins un problème de logement au cours de l'entrevue de suivi de 18 mois	126
5.10	Impact du PAS sur les détenteurs de biens, 18 mois après la répartition au hasard	128
B.1	Taux de réponse pour l'enquête de 18 mois	134
B.2	Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche initiale — groupes programme et témoin	136
B.3	Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport — groupes programme et témoin	137

B.4	Impact du PAS sur l'Aide au revenu et sur le recours au supplément et les paiements connexes — échantillon du rapport	138
B.5	Impact du PAS sur le recours à l'Aide au revenu et au supplément et les paiements connexes — échantillon de la recherche initiale	139
C.1	Impact du PAS sur l'emploi et les gains — estimations non ajustées et ajustées	143
C.2	Impact du PAS sur le recours à l'Aide au revenu et au supplément ainsi que les paiements connexes — estimations non ajustées et ajustées	144
C.3	Impact du PAS sur le revenu mensuel, la pauvreté et les dépenses, ainsi que sur les biens au moment de l'entrevue de suivi de 18 mois — estimations non ajustées et ajustées	145
E.1	Impact du PAS sur les éléments du revenu individuel et familial, mois 12 à 17	150
E.2	Impact du PAS sur la composition de la famille et les modes de vie par province, mois 18	151
E.3	Impact du PAS sur certaines conditions de vie, mois 18	152
E.4	Impact du PAS sur certaines conditions de vie, mois 18, Colombie-Britannique	153
E.5	Impact du PAS sur certaines conditions de vie, mois 18, Nouveau-Brunswick	154
F.1	Pourcentage des membres de l'échantillon ayant déclaré un revenu autre que de main-d'œuvre reçu par d'autres membres de la famille	163
F.2	Seuil de faible revenu de 1995	164
G.1	Éléments du revenu hypothétique; moyennes en vertu du PAS et de l'AR	167
G.2	Exemples du calcul de revenu hypothétique	169
G.3	Coefficients estimatifs de l'équation salariale	170
G.4	Prestations mensuelles de base d'Aide au revenu pour les chefs de famille monoparentale	173
G.5	Subventions maximales pour garde d'enfants par enfant	176
H.1	Changement dans l'impact du PAS par tranche de 1 000 \$ d'augmentation de la générosité annuelle	180

Figure		Page
ES1	Taux mensuels d'emploi à plein temps — groupe programme et groupe témoin	ES-9
ES2	Pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu — groupe programme et groupe témoin	ES-10
1.1	Vue d'ensemble de l'échantillon acceptant le PAS et de la participation au programme	10
2.1	Taux cumulatif des personnes ayant accepté le supplément par semaines suivant l'admissibilité à celui-ci	31
2.2	Pourcentage des membres du groupe programme recevant des paiements de supplément du PAS, par mois écoulés depuis la répartition au hasard	31
3.1	Pourcentage de personnes recevant l'Aide au revenu — groupe témoin	42
3.2	Taux d'emploi à plein temps mensuels — groupe témoin	43
3.3	Taux d'emploi à plein temps mensuels — groupe programme et groupe témoin	47
3.4	Pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu — groupe programme et groupe témoin	59
5.1	Rapport revenu-besoins à l'occasion de l'entrevue de 18 mois, par province et taille de la famille, groupe témoin seulement	114

Préface

La réforme de l'aide sociale occupe une place de choix parmi les politiques nationales, car les provinces visent à refaçonner le filet de sécurité sociale au Canada, tout en contrôlant les dépenses publiques. Une des principales difficultés consiste à conjuguer deux buts souvent contradictoires : diminuer la pauvreté de certaines familles et simultanément les aider à réduire leur dépendance envers les paiements de transfert gouvernementaux et à atteindre l'autosuffisance économique. Certains décideurs visent avant tout la lutte contre la pauvreté, d'autres préfèrent encourager l'indépendance personnelle.

Les programmes anti-pauvreté non liés à l'emploi réduisaient parfois les efforts des gens pour trouver du travail et augmentaient la dépendance envers l'assistance publique, tandis que, souvent, les programmes visant à favoriser l'emploi et à réduire le nombre d'assistés sociaux n'augmentaient pas le revenu global des familles pauvres. La rareté des preuves tangibles complique davantage certains choix qui s'imposent entre les politiques.

Financé par Développement des ressources humaines Canada et géré par la Société de recherche sociale appliquée, société sans but lucratif, le Projet d'autosuffisance (PAS) propose de combler cette lacune par l'application sélective d'un nouveau programme axé sur ces deux buts. En effet, on a offert à des assistées sociales de longue date, chefs de famille monoparentale, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, un incitatif financier substantiel — sous forme d'un supplément temporaire de gains — pourvu qu'elles abandonnent l'Aide au revenu et occupent un emploi à plein temps. À ces seules conditions, elles pouvaient recevoir le supplément chaque mois, jusqu'à concurrence de trois ans. Ainsi, le PAS a été conçu pour éviter le compromis classique entre pauvreté et dépendance.

Le présent rapport expose les résultats préliminaires, mais encourageants, d'une évaluation rigoureuse du programme du PAS, laquelle développe un rapport antérieur basé sur des données concernant une partie seulement de l'échantillon principal de recherche de 6 000 personnes. On constate que, 18 mois après le début du projet, les personnes admissibles au PAS travaillaient davantage, avaient des gains et revenus plus élevés et recevaient moins d'aide sociale qu'un groupe témoin formé de personnes semblables, mais n'ayant pas accès aux suppléments. De plus, les résultats positifs s'appliquaient à un large éventail de participantes au programme. En outre, pour chaque dollar d'augmentation des paiements gouvernementaux (à cause des suppléments de gains), il y a eu une hausse de 2 \$ des gains et de plus de 3 \$ des revenus pour les familles du PAS. Par conséquent, ce dernier favorise une plus grande participation sur le marché du travail *tout en* diminuant sensiblement la pauvreté, permettant aux participantes d'économiser pour l'avenir et de consacrer plus d'argent aux produits de nécessité.

Des rapports futurs examineront les effets à long terme du PAS, notamment ce qui se produit après la fin de la période de trois ans prévue pour la réception du supplément. Nous espérons toutefois que même ces renseignements préliminaires se révéleront utiles aux décideurs qui s'efforcent de concevoir des programmes plus conformes aux objectifs sociétaux et aux besoins individuels.

John Greenwood
Directeur exécutif

Remerciements

Le Projet d'autosuffisance et le présent rapport sont tous deux le fruit de la collaboration entre de nombreux particuliers et organismes, qui ont apporté une heureuse combinaison de recherche, de gestion de données et d'expérience pratique. Nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont contribué à cette démarche, et nous tenons à remercier certaines des personnes dont l'aide, le soutien et les conseils ont été indispensables à la préparation du présent rapport.

Le PAS n'aurait pas été possible sans le parrainage et le soutien extraordinaire de Développement des ressources humaines Canada, qui a eu l'idée de tester les suppléments de gains. Jean-Pierre Voyer et Allen Zeeman, de la Direction générale de la recherche appliquée, DRHC, continuent à nous donner de précieux conseils sur une gamme variée de questions.

La collaboration et le savoir des employés des divers services de l'Aide au revenu, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, nous ont été d'un grand secours. Il convient de remercier Sharon Manson Singer et ses subalternes au ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, et Karen Mann et ses employés à Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick).

La collecte et le traitement des données d'enquête et des données administratives nécessaires au rapport ont exigé un effort considérable de la part de nombreux collaborateurs à Statistique Canada. Richard Veevers, Ann Brown, Charlene Walker et leur personnel ont consacré de longues heures à planifier et à mettre en œuvre des méthodes pour administrer l'enquête, contrôler la qualité des données et traiter des données complexes.

Nous sommes redevables à SHL Systemhouse Inc., de la Nouvelle-Écosse, d'avoir effectué les paiements au titre du supplément du PAS dans un délai optimal et sans erreur et d'avoir assuré le fonctionnement du système d'information sur la gestion du programme. John Hayne, Melony McGuire, Trudy Megeney et la gestionnaire de projet Judy Sampson étaient responsables du fonctionnement du système et de l'émission des chèques.

Nous tenons par ailleurs à remercier le personnel des quatre bureaux du programme qui ont assuré l'application concrète du PAS : Shelly Price, Linda Nelson, ainsi que leurs employés aux Services à la famille de Saint John Inc., au Nouveau-Brunswick, ainsi que Betty Tully, Elizabeth Dunn et leur personnel chez Bernard C. Vinge and Associates Ltd., en Colombie-Britannique.

Plusieurs chercheurs dans diverses universités et de Statistique Canada ont aimablement répondu à nos demandes de documentation : Garry Barrett, Howard Bloom, Miles Corak, Michael Cragg, Martin Dooley et Guy Lacroix. Nous remercions aussi Doug Willms pour ses commentaires utiles.

À la SRSA, Gordon Berlin a dirigé le projet et apporté une aide inestimable à toutes les étapes de l'analyse et de la rédaction de notre rapport, depuis la structuration initiale des questions de recherche jusqu'aux révisions finales du texte. John Greenwood a examiné les grandes lignes et les premières versions du rapport et a beaucoup contribué à l'orientation définitive de celui-ci. Wendy Bancroft, Saul Schwartz et Sheila Currie Vernon ont aussi examiné des avant-projets et collaboré aux opérations du programme, aux expériences des participants et à l'interprétation des conclusions de la recherche. Dan Doyle et Musu Taylor-Lewis nous ont aidés à comprendre les changements apportés aux politiques d'Aide au revenu.

À la SRSA, bon nombre de personnes ont collaboré avec diligence et conscience professionnelle à la préparation du rapport. Judith Gueron, Barbara Goldman, Robert Granger et Charles Michalopoulos ont examiné plusieurs avant-projets et nous ont aidés à en perfectionner l'analyse et la présentation. Kara Balemian a coordonné la production du document, créé les tableaux et figures, programmé bon nombre des estimations et vérifié l'exactitude du texte et des pièces à l'appui. Martey Dodoo, Andrew Harrison, Sarah Senesky et Johanna Ward ont préparé les fichiers de données et procédé aux analyses préliminaires, avec l'aide de Greg Hoerz. Alice Tufel a corrigé le rapport, et Patt Pontevolpe et Stephanie Cowell ont assuré le traitement de texte. Rosa De Los Santos et Gloria Diaz se sont occupées du calendrier des travaux et de nombreuses autres tâches administratives. Il convient aussi de remercier pour leurs conseils et leur précieux concours Judith Greissman, Jordan Kolovson, Laura Peck, Irene Robling et Ruth Yun.

Les auteurs

Sommaire

Les partisans de la réforme de l'aide sociale s'efforcent depuis près de trois décennies de concevoir des programmes favorisant l'emploi et réduisant la pauvreté ainsi que la dépendance envers l'aide sociale. Les initiatives prises pour favoriser l'emploi ont réduit cette dépendance, mais sans guère avoir d'effet sur la pauvreté. Celles qui réduisent la pauvreté en augmentant le revenu améliorent la situation financière des bénéficiaires, mais découragent le travail. En vue d'atteindre simultanément les trois objectifs de la réforme, le gouvernement canadien met à l'essai une nouvelle approche. Le Projet d'autosuffisance (PAS) est un projet de recherche et de démonstration offrant un supplément de gains aux assistées sociales qui renoncent à l'aide sociale pour occuper un emploi à plein temps. On vise ainsi surtout à favoriser l'autosuffisance économique par le travail et à réduire la dépendance envers l'aide sociale et, accessoirement, la pauvreté.

Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), le PAS offre un supplément temporaire de gains à certaines familles monoparentales recevant de l'Aide au revenu (aide sociale), en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Pour être admissible au supplément (un paiement mensuel en espèces basé sur les gains réels), un chef de famille monoparentale doit travailler à plein temps et abandonner l'Aide au revenu (AR). Cette personne peut alors recevoir le supplément jusqu'à concurrence de trois ans, pourvu qu'elle continue à travailler à plein temps sans percevoir de l'AR¹. Le supplément double à peu près les gains de nombreuses travailleuses à faible salaire (avant impôts et dépenses liées au travail).

Le PAS règle le dilemme de nombreuses assistées sociales : bien que mal à l'aise devant leur dépendance envers l'AR, elles ne considèrent pas un emploi comme une solution financièrement attrayante car les salaires d'embauche sont trop faibles pour représenter une amélioration par rapport à l'aide sociale. La combinaison d'un emploi et de l'aide sociale n'aurait guère un meilleur effet, car les prestations d'Aide au revenu sont réduites de presque tout le montant gagné au cours d'un emploi. Cette situation décourage les assistées sociales de se trouver un emploi et d'abandonner l'AR, et bon nombre de celles qui le font reviennent plus tard à l'aide sociale. En offrant un important supplément temporaire aux gains, le PAS encourage les assistées sociales à entrer sur le marché du travail à plein temps et à acquérir une expérience de travail pouvant, à la longue, mener à des gains plus élevés et à l'autosuffisance économique.

En élaborant cette initiative, DRHC était conscient qu'il fallait la mettre à l'essai avant de la généraliser, car des coûts élevés étaient en jeu et, en période de budgets serrés, le coût d'un nouveau programme ne peut être justifié que par des avantages importants. Étant donné que bon nombre de gens quittent l'assistance sociale pour travailler de leur propre chef, on ne savait pas si un programme de supplément de gains stimulerait nettement la recherche d'un

¹Le féminin est utilisé dans tout le présent rapport car la grande majorité des chefs de famille monoparentale recevant de l'Aide au revenu sont des femmes.

emploi. DRHC a donc décidé de tester l'efficacité du programme dans des conditions concrètes, en utilisant une évaluation par répartition au hasard.

De novembre 1992 à mars 1995, plus de 6 000 personnes, chefs de famille monoparentale depuis longtemps bénéficiaires de l'Aide au revenu, ont été invitées à se joindre à l'étude de recherche sur le PAS. Les participantes ont été réparties au hasard entre deux groupes : le *groupe programme* a eu l'occasion de participer au programme de supplément de gains, contrairement au *groupe témoin*. Les deux groupes étant semblables à tous les égards sauf pour la participation au programme, on peut mesurer « l'impact » ou l'effet du PAS par la différence entre les évolutions respectives des deux groupes. Notre rapport examine les impacts du PAS sur l'emploi, les gains, le recours à l'Aide au revenu, les revenus familiaux, la pauvreté et les conditions de vie au cours des 18 premiers mois après la répartition au hasard (des personnes de l'échantillon à l'un ou à l'autre groupe).

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Pendant les dix-huit premiers mois après que l'on a offert le supplément aux personnes du groupe programme, le PAS a réussi à augmenter l'emploi et à réduire la pauvreté et la dépendance envers l'aide sociale. Ces premiers résultats sont encourageants, mais, parce qu'ils correspondent à une période de suivi relativement courte, leur durée est incertaine. En fait, on s'attend à ce que les répercussions sur l'emploi et sur l'aide sociale diminuent quelque peu lorsque certains nouveaux emplois seront abandonnés. En outre, il est trop tôt pour savoir si le nombre accru d'emplois, les gains plus élevés et la diminution des prestations d'aide sociale et du recours à l'AR, que l'on constate actuellement dans le groupe programme, persisteront après la fin du supplément.

On peut résumer ainsi les principales conclusions de ce rapport :

- **Le PAS a doublé le taux d'emploi à plein temps du groupe programme.** Au cours du cinquième trimestre (période de trois mois) après la répartition au hasard, soit la période d'impact maximal, le PAS avait eu un impact de 15 % sur le taux d'emploi à plein temps : 29 % des bénéficiaires du groupe programme avaient travaillé au moins 30 heures par semaine, en comparaison avec 14 % du groupe témoin. Le programme a atteint ces résultats surtout en faisant passer des chômeuses à un emploi à plein temps.
- **L'emploi additionnel suscité par le PAS semble se concentrer sur des taux de rémunération situés entre le salaire minimum et 2 \$ l'heure au-dessus de celui-ci.** À ces salaires, en l'absence de supplément, de nombreux chefs de famille monoparentale seraient en meilleure situation financière sans la combinaison d'un emploi et de l'aide sociale. Aussi, après la fin du supplément temporaire, un emploi ne demeurera plus attrayant que si les participantes ont pu augmenter leurs gains ou acquis une nette préférence pour le travail.
- **Le PAS a réduit le recours à l'Aide au revenu.** Au cours des cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard, le PAS a réduit de 13 à 14 % la proportion des personnes du groupe programme recevant une Aide au revenu, et a réduit les paiements d'Aide au revenu d'environ 100 \$ par mois pour chaque personne du groupe.

- **À court terme, le PAS a augmenté le total des paiements de transfert.** Au cours de la période visée par ce rapport, les coûts du supplément versé dans le cadre du PAS dépassaient (de 55 \$ par personne du groupe programme par mois) les économies réalisées grâce à la diminution des paiements d'aide sociale, et l'augmentation des recettes fiscales en raison des impôts accrus payés par les participantes ayant un emploi.
- **Chaque dollar que le gouvernement consacre aux paiements de transfert additionnels a entraîné plus de 2 \$ en augmentation de gains et plus de 3 \$ en revenu supplémentaire pour les membres du groupe programme.** Au cours des cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard, le PAS a augmenté les paiements de transfert gouvernementaux de 55 \$ par mois, pour chaque personne du groupe programme, et accru les gains mensuels de 124 \$, de sorte que le revenu moyen de chaque personne du groupe a augmenté de 179 \$ par mois.
- **Le PAS a eu un important effet anti-pauvreté.** En plus de hausser largement le revenu moyen, il a réduit de 12 % la fraction des personnes du groupe programme dont le revenu familial est inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada, et de 3 % la fraction considérée comme des personnes d'une « extrême pauvreté » (revenu inférieur à la moitié du seuil de faible revenu).
- **Le PAS a aidé les familles de travailleuses à faible revenu à répondre à leurs besoins de base.** Le supplément de revenu attribuable au PAS a servi partiellement à augmenter les dépenses dans trois catégories : nourriture, vêtements pour enfants et logement. Le pourcentage des familles ayant recours aux banques alimentaires (organismes de bienfaisance distribuant les surplus d'aliments) a diminué. Les familles semblaient aussi économiser une partie de leur revenu supplémentaire.

La capacité à court terme du PAS d'augmenter l'emploi tout en réduisant la pauvreté est inhabituelle et prometteuse. Normalement, les programmes conçus pour réformer l'aide sociale ont des buts multiples et contradictoires, de sorte que les réformes atteignent souvent l'un d'eux au détriment d'un autre. Le PAS semble en mesure de pouvoir simultanément favoriser l'emploi, réduire la pauvreté, ainsi que la dépendance envers l'Aide au revenu, en remplaçant l'actuel « filet de protection » de l'aide sociale par un système axé sur l'emploi. À court terme, on augmente ainsi les coûts des transferts publics, car les paiements du PAS dépassent les économies réalisées dans l'aide sociale. À long terme, cependant, puisque le supplément de gain n'est plus versé après trois ans, si ces impacts se maintiennent au-delà de cette période, le PAS aura alors l'avantage marqué d'atteindre plusieurs des objectifs les plus difficiles de la réforme de l'aide sociale, et ce peut-être sans augmenter les coûts totaux.

CARACTÉRISTIQUES DU PAS

Le PAS offre aux participantes une solution volontaire et provisoire à l'Aide au revenu. Pour les personnes admissibles, la combinaison entre le supplément et les gains du travail à

plein temps se révèle beaucoup plus payante que l'Aide au revenu. L'admissibilité au supplément est déterminée par les conditions suivantes :

- **Bénéficiaire « de longue date » de l'Aide au revenu.** Le recrutement pour l'étude principale sur le PAS a été limité aux chefs de famille monoparentale recevant des prestations d'Aide au revenu depuis au moins un an et donc considérées comme des bénéficiaires « de longue date ». On a choisi ce groupe cible car ces personnes se heurtent à des obstacles considérables lorsqu'elles veulent travailler à plein temps, et parce qu'il accapare une partie disproportionnée des coûts de l'aide sociale. Restreindre l'admissibilité aux personnes ayant reçu de l'aide sociale depuis au moins un an oriente le programme vers les parents les moins susceptibles de renoncer de leur propre chef à l'assistance sociale, et réduit la probabilité que bon nombre d'autres personnes deviennent assistées sociales uniquement pour être admissibles au supplément.
- **Un an pour bénéficier de l'offre.** Peu après la répartition au hasard, chaque personne faisant partie du groupe programme a été informée que, si elle trouvait un emploi à plein temps au cours des 12 prochains mois et consentait à quitter l'aide sociale, elle pouvait être admissible au supplément. En ne s'affiliant pas dans un délai de 12 mois, elle devenait inadmissible. Cette exigence dissuadait les gens de retarder leur réponse à l'offre, mais leur laissait assez de temps pour examiner cette dernière et trouver du travail.
- **Exigence en matière de travail à plein temps.** Pour recevoir le supplément, les personnes du groupe programme doivent travailler au moins 30 heures par semaine, dans le cadre d'un emploi ou de plusieurs. On a choisi cette limite parce que (1) les participantes devront travailler au moins pendant tout ce temps pour atteindre l'autosuffisance, (2) elle empêche celles qui travaillent déjà à plein temps de réduire largement leurs heures de travail (un effet qu'avaient déjà certains anciens programmes de stimulants financiers), et (3) les gains sont alors assez élevés, une fois combinés avec le supplément, pour représenter une forte augmentation de revenu pour la plupart des participantes.
- **La formule de supplément rentabilise le travail.** Le supplément est calculé comme égal à la moitié de la différence entre les gains bruts d'emploi d'une participante et les « gains - repères » fixés par le PAS. Ces derniers étaient de 37 000 \$ en Colombie-Britannique et de 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick au début du programme et ils ont quelque peu augmenté depuis lors à cause de l'inflation. Le supplément double à peu près les gains de nombreuses travailleuses à faible salaire, avant les impôts et les dépenses reliées au travail. Quand on tient compte des impôts et des crédits d'impôt, le PAS apporte chaque année à la plupart des familles de 3 000 \$ à 7 000 \$ de plus que si elles travaillaient à plein temps et demeureraient affiliés à l'Aide au revenu. Contrairement à cette dernière, les paiements de suppléments ne varient pas avec la taille de la famille, de sorte que l'incitatif au travail pour les grosses familles est moins prononcé que le stimulant pour les petites familles.

- **Limite de trois ans pour la réception du supplément.** Une personne peut percevoir le supplément jusqu'à concurrence de trois ans, pourvu qu'elle travaille à plein temps et ne reçoive pas d'Aide au revenu. La limite de trois ans empêche la possibilité d'une dépendance à long terme envers le programme.

Après avoir commencé à recevoir le supplément, les participantes peuvent décider n'importe quand de revenir à l'Aide au revenu, dans la mesure où elles renoncent au supplément et satisfont aux exigences d'admissibilité à l'AR. Elles peuvent aussi redevenir admissibles au supplément en retournant au travail à plein temps n'importe quand pendant la période de trois ans au cours de laquelle elles sont admissibles au supplément.

L'ÉVALUATION DU PAS ET LE PRÉSENT RAPPORT

Au total, 9 300 chefs de famille monoparentale participent à l'évaluation du PAS, dans le cadre de trois études différentes. L'étude principale, qui fait l'objet du présent rapport, met à l'essai le programme de base de supplément de gains et vise 5 686 assistées sociales de longue date en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Deux autres études examinent ce qui se passe lorsqu'on ajoute une aide à la recherche d'emploi et des services d'orientation professionnelle au PAS, et tentent de déterminer si ce dernier encourage les nouvelles bénéficiaires à demeurer assistées sociales plus longtemps afin d'être admissibles au supplément.

En Colombie-Britannique, le PAS est appliqué dans la vallée du bas Fraser, qui comprend la région métropolitaine de Vancouver ainsi que les secteurs voisins au nord, au sud et à l'est. Au Nouveau-Brunswick, il vise une région correspondant à peu près au tiers sud de la province, y compris les villes de Saint John, Moncton et Fredericton. Les participantes de l'échantillon ont été recrutées pour l'étude principale du PAS et affectées au hasard entre novembre 1992 et mars 1995 au Nouveau-Brunswick, et entre janvier 1993 et février 1995 en Colombie-Britannique. La période étudiée dans le présent rapport comprend les 18 premiers mois après la répartition au hasard de chaque échantillon de participantes (y compris le mois de la répartition). Par exemple, pour les premiers échantillons, la période étudiée s'étend de novembre 1992 à avril 1994; pour les plus récentes répartitions, elle est de mars 1995 à août 1996.

Étant donné que les personnes du groupe programme étaient autorisées à se qualifier pour le supplément pendant la première année après la répartition au hasard et peuvent recevoir le supplément durant trois ans après leur qualification, la période de 18 mois étudiée dans le présent rapport se termine trop tôt pour permettre une évaluation complète du programme. Les avantages et coûts à long terme sont encore inconnus. Toutefois, puisque la période d'acceptation d'un an est terminée, il est actuellement possible d'évaluer dans quelle mesure l'offre du PAS s'est révélée efficace pour inciter les gens à trouver un emploi à plein temps et à renoncer à l'AR. Le rapport donne aussi un aperçu des effets du PAS sur les revenus familiaux, la pauvreté et les conditions de vie des familles, et du coût des paiements supplémentaires comparés aux économies que représente, pour le gouvernement, la réduction des dépenses au chapitre de l'Aide au revenu.

Les conclusions de ce rapport se basent sur des données relatives à 5 288 chefs de famille monoparentale visées par l'étude principale et qui ont rempli un questionnaire de suivi. Un

rapport antérieur présentait un petit nombre de conclusions préliminaires pour le sous-ensemble d'environ 1 900 parents seuls répartis au hasard entre novembre 1992 et décembre 1993². Le présent rapport met à jour ces résultats préliminaires et en présente de nombreux nouveaux.

Les données du rapport proviennent de quatre sources : une enquête initiale administrée au moment de la répartition au hasard, une enquête de suivi menée quelque 18 mois après la répartition au hasard, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu, et enfin des documents tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS, qui assure le suivi des activités du programme et des paiements de supplément.

Comme nous l'expliquerons, nous nous attendions à ce que les répercussions maximales du PAS sur l'emploi et la réception de l'Aide au revenu se manifestent au cours des 18 premiers mois suivant la répartition au hasard. Des rapports futurs portant sur des périodes allant jusqu'à 36 et 54 mois après la répartition au hasard permettront de déterminer si ces impacts ont persisté ou diminué pendant le reste de la période de supplément et par la suite. Ces rapports examineront aussi l'impact du Programme sur un grand éventail de résultats liés au bien-être des enfants des personnes faisant partie de l'échantillon, et le rapport visant une période de 54 mois analysera en détail les avantages et coûts du PAS sous l'angle des bénéficiaires de longue date de l'AR, des budgets gouvernementaux et de l'ensemble de la société.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON DE RECHERCHE

La plupart des chefs de famille monoparentale faisant partie de l'échantillon de recherche sont des femmes dont le niveau de scolarité est relativement faible. Les deux cinquièmes ont été élevées par un parent seul et environ le quart ont grandi dans des familles recevant une certaine forme d'aide sociale.

Presque toutes les personnes de l'échantillon ont déclaré avoir exercé un travail rémunéré par le passé, mais, durant la période précédant immédiatement la répartition au hasard, le nombre de celles qui avaient un emploi était relativement faible. Au moment de la répartition au hasard, moins d'un cinquième des personnes de l'échantillon se disaient employées, et seulement 7 % travaillaient 30 heures ou plus par semaine. Ainsi, plus de 90 % de l'échantillon devraient accroître leur effort de travail pour être admissibles au supplément du PAS.

Les personnes de l'échantillon se heurtaient aussi apparemment à de gros obstacles dans leur recherche d'un emploi à plein temps. Plus du quart de l'échantillon estimaient que leur condition physique limitait leurs activités. Plus de la moitié avaient un enfant de cinq ans ou moins dans leur ménage, et plus de 80 % auraient besoin de services de garde si elles trouvaient un emploi. Parmi ces dernières, plus d'un cinquième croyaient impossible de trouver une personne fiable pour leurs enfants. Les trois principales raisons invoquées pour ne pas accepter un emploi, au cours des quatre semaines précédant l'enquête initiale, étaient des responsabilités personnelles ou familiales, le manque de services de garde adéquats et la

²David Card et Philip K. Robins, « *Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance* » (Vancouver, SRSA, février 1996).

maladie ou l'invalidité. Invitées à dire si leur « principal besoin » était un emploi à plein temps, un emploi à temps partiel, des études ou une formation, ou autre chose, 47 % des personnes interrogées ont choisi les études ou la formation.

APPRENDRE L'EXISTENCE DU SUPPLÉMENT

Des séances d'orientation sur le PAS ont été données à 98 % des personnes du groupe programme, normalement au cours du mois suivant la répartition au hasard. Ces séances décrivaient les principales caractéristiques du supplément de gains (la nécessité de travailler, le délai d'acceptation d'un an, l'échéance de trois ans et le calcul des paiements du supplément). Le message central transmis était que le supplément « rendait un emploi payant », même au salaire minimum. On communiquait aussi à ces personnes la gamme des services communautaires qui leur étaient offerts pour les aider à entrer sur le marché du travail. Le personnel du PAS reconnaissait toutefois que le supplément n'était pas forcément le meilleur choix pour tout le monde, surtout les personnes qui préféraient rester à la maison avec leurs enfants ou souhaitaient fréquenter l'école à plein temps.

Dans un sondage téléphonique mené parmi les 700 personnes du groupe programme ayant reçu une séance d'orientation en avril 1993, plus de 90 % se souvenaient du délai d'un an, des 30 heures requises, de la façon de calculer le supplément et de la nécessité d'abandonner l'Aide au revenu pour être admissibles. Neuf répondants sur dix s'estimaient en meilleure situation financière avec le supplément, et huit sur dix n'avaient aucune question à poser sur ce dernier.

Après la séance d'orientation, les contacts entre les personnes du groupe programme et le personnel responsable du programme étaient généralement de courte durée (p. ex., un appel téléphonique de 10 à 15 minutes). On a organisé un ou deux ateliers de plus (dont un sur la gestion de l'argent). Le programme offre des renseignements et des références sur les services existants (recherche d'emploi, éducation et formation, etc.) mais ne les fournit pas directement, car il serait alors impossible de déterminer lesquels, parmi les effets exercés sur le groupe programme et le groupe témoin, sont attribuables à l'incitation financière du PAS et lesquels sont causés par les services proprement dits.

Pour « déclencher » les paiements de supplément, les personnes du groupe programme ayant trouvé un emploi à plein temps pendant la période de qualification d'un an ont dû se rendre au bureau du PAS pour prouver l'existence de leur emploi et signer une lettre demandant au bureau d'Aide au revenu de mettre fin à leurs paiements d'aide sociale. Ensuite, après chaque chèque de paye, elles remplissaient une pièce justificative (documentant les dates, heures et salaires de leur emploi) et l'envoyaient par la poste avec des copies des talons de chèques correspondants, au bureau de paiement du PAS. On calculait alors le montant du supplément selon les gains reçus pendant une période comptable de quatre semaines ou d'un mois. On comparait les relevés du système de paiement avec ceux de l'Aide au revenu, chaque mois, pour s'assurer que les bénéficiaires du supplément se conforment aux règles du programme et ne retirent pas de prestations simultanées.

PARTICIPATION AU PAS

- **Trente-cinq pour cent des personnes du groupe programme ont trouvé un emploi à plein temps, abandonné l'Aide au revenu et se sont qualifiées pour le supplément.**

La plupart d'entre elles n'ont pas maintenu un emploi à plein temps chaque mois et, par conséquent, ont renoncé en totalité ou en partie à au moins un paiement de supplément, le plus souvent parce que les employeurs ne pouvaient leur donner assez d'heures de travail. Par conséquent, le pourcentage des membres du groupe programme recevant le supplément au cours d'un mois donné (maximum de 25 %) était considérablement inférieur au pourcentage global des bénéficiaires (35 %).

- **La plupart des « non-bénéficiaires » (personnes n'ayant pas pris le supplément) estimaient que leur situation financière serait bien meilleure si elles travaillaient à plein temps tout en recevant le supplément, mais diverses préoccupations et difficultés les avaient empêchées de le faire.**

Les obstacles les plus courants étaient l'incapacité à trouver un emploi ou à obtenir assez d'heures de travail (principale raison dans 43 % des cas), les responsabilités personnelles ou familiales (15 %) ainsi que les problèmes de santé ou d'invalidité (14 %). Invitées à proposer un changement pour améliorer l'effet du PAS, 20 % des personnes ayant refusé le supplément suggéraient d'accorder plus d'un an pour trouver un emploi et être admissible au supplément, et un autre groupe de 12 % suggéraient d'ajouter un service de placement.

IMPACT SUR L'EMPLOI ET LE RECOURS À L'AIDE AU REVENU

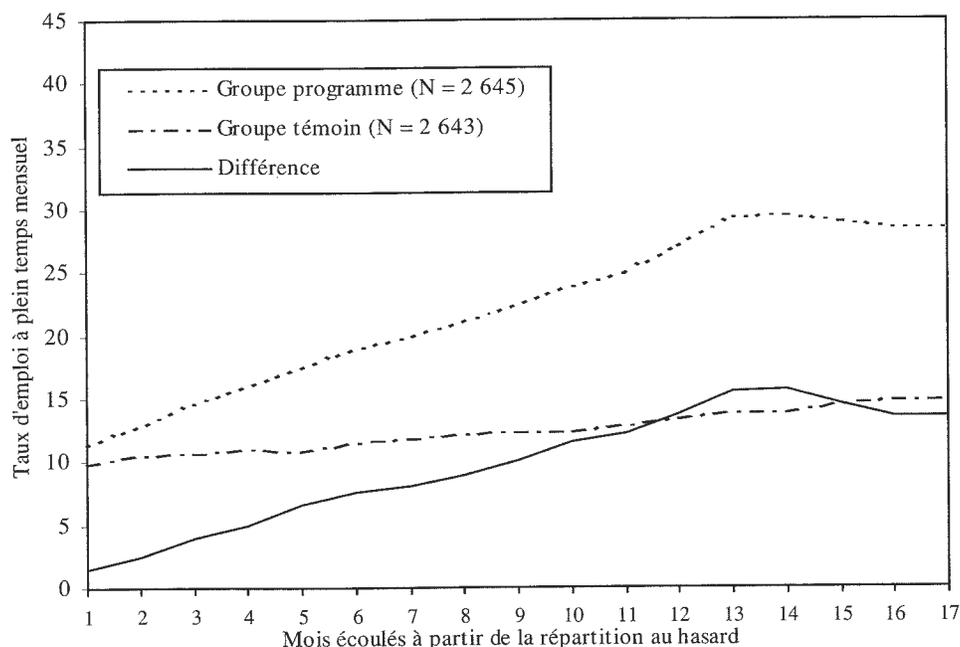
- **Le PAS a augmenté l'emploi à plein temps et réduit le recours à l'Aide au revenu parmi les personnes du groupe programme. L'impact estimatif était le plus prononcé dans les cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard et diminuera sans doute quelque peu par la suite.**

La figure ES1 montre les taux d'emploi à plein temps obtenus dans le groupe programme et le groupe témoin, ainsi que la différence entre eux — soit l'impact estimatif du PAS — au cours des 17 premiers mois après la répartition au hasard. (Le mois de cette dernière porte le numéro 1. Dans ce rapport, les impacts sur l'emploi à plein temps sont indiqués pour les mois 1 à 17 car les données sur l'emploi sont incomplètes après le 17^e; l'impact sur l'Aide au revenu est indiqué pour les mois 1 à 18.) La ligne correspondant au groupe témoin montre l'augmentation graduelle de l'emploi à plein temps qui se produirait en l'absence du PAS. Le groupe programme présentait des taux d'emploi à plein temps nettement supérieurs; l'impact estimatif du PAS est indiqué par la ligne pleine dans la figure.

Pendant la première année à partir de la répartition au hasard, l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps a augmenté car de plus en plus de personnes faisant partie du groupe programme ont répondu à l'offre de supplément. Après la première année, aucune autre personne de ce groupe ne pouvait profiter de l'offre. L'impact du PAS a atteint son maximum au cours des mois 13 et 14, puis a légèrement diminué, à la fois parce que certaines personnes admissibles au supplément ne sont pas restées employées à plein temps, et parce que le taux d'emploi à plein temps du groupe témoin a continué à augmenter; en d'autres termes, avec le

temps, de plus en plus de membres de l'échantillon travailleraient à plein temps, même en l'absence du PAS.

Figure ES1 : Taux mensuels d'emploi à plein temps — groupe programme et groupe témoin



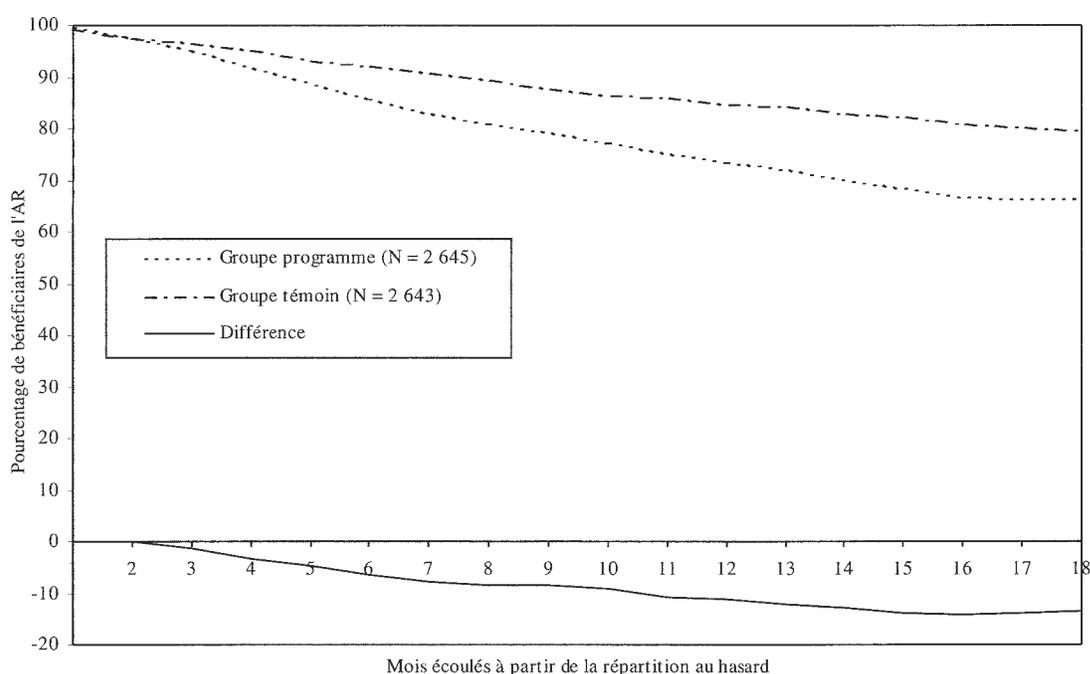
Source : Calculs tirés des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

La figure ES2 montre le pourcentage de personnes des deux groupes recevant de l'Aide au revenu, ainsi que l'impact estimatif du PAS pendant les mois 1 à 18. Le pourcentage du groupe témoin recevant de l'Aide au revenu a diminué de façon constante jusqu'à 80 % jusqu'au 18^e mois, illustrant le processus normal de la dynamique de l'aide sociale : les gens abandonnent celle-ci parce qu'ils trouvent un emploi ou augmentent leurs heures de travail, se marient ou reprennent la vie commune avec leur conjoint, parce que les enfants grandissent ou pour d'autres raisons. Le pourcentage des membres du groupe programme recevant de l'Aide au revenu a diminué encore davantage. La ligne pleine montre l'impact estimatif du PAS (c.-à-d. la différence entre les taux de recours à l'aide sociale pour les deux groupes); les valeurs sont négatives parce que le PAS a *réduit* le recours à l'Aide au revenu, en harmonie avec les répercussions du PAS sur l'emploi à plein temps, avec toutefois un léger décalage, car les paiements d'Aide au revenu ont pris fin seulement après que les personnes du groupe programme ont commencé à recevoir à la fois leurs chèques de paye d'emploi et leurs chèques de supplément. Par conséquent, la réduction attribuable au PAS était la plus prononcée au cours du mois 16, quelques mois après l'impact maximal sur l'emploi à plein temps.

Le reste du présent sommaire porte sur les impacts estimatifs pendant les cinquième et sixième trimestres (mois 13 à 18) suivant la répartition au hasard. (Le sixième trimestre est représenté par des données sur l'emploi et les gains pour les mois 16 et 17, ainsi que par les données d'Aide au revenu pour les mois 16 à 18.) Au cours des futurs trimestres, l'impact du

PAS sur l'emploi et le recours à l'Aide au revenu ne dépassera probablement pas celui que l'on a observé au cours des cinquième et sixième trimestres car n'importe quel membre du groupe programme souhaitant profiter de l'offre de supplément devait trouver un emploi à plein temps avant le mois 13 et abandonner peu après l'Aide au revenu. On prévoit que les répercussions diminueront quelque peu à mesure que les personnes du groupe témoin continueront à laisser l'aide sociale pour un emploi, et commenceront ainsi à « rattraper » le groupe programme. Actuellement, on ne sait pas combien des impacts persisteront avec le temps. Les rapports futurs répondront à cette question.

Figure ES2 : Pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu — groupe programme et groupe témoin



Source : Calculs tirés des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Le tableau ES1 présente l'impact estimatif du PAS sur l'emploi à plein temps, l'emploi à temps partiel et l'emploi global, ainsi que sur le recours à l'Aide au revenu, au cours des cinquième et sixième trimestres.

- **Le PAS a doublé le taux d'emploi à plein temps au cours du cinquième trimestre et en a fait presque autant au trimestre suivant.**

Au cours du cinquième trimestre, le PAS a augmenté de 15 % le taux d'emploi à plein temps : 29 % des membres du groupe programme travaillaient au moins 30 heures par semaine; cette proportion est plus du double du taux du groupe témoin (14 %). L'impact estimatif au sixième trimestre était un peu plus faible mais quand même important (14 %).

Tableau ES1 : Impact du PAS sur l'emploi et la réception de l'Aide au revenu, cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard

Résultat	Groupe programme (%)	Groupe témoin (%)	Différence (Impact)
Taux d'emploi à plein temps^a			
Cinquième trimestre	29,3	14,0	15,2***
Sixième trimestre	28,5	14,8	13,7***
Taux d'emploi à temps partiel^b			
Cinquième trimestre	11,7	13,9	-2,2**
Sixième trimestre	12,1	15,2	-3,2***
Taux d'emploi global			
Cinquième trimestre	41,0	28,0	13,0***
Sixième trimestre	40,6	30,0	10,6***
Pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu			
Cinquième trimestre	70,2	83,2	-13,0***
Sixième trimestre	66,5	80,4	-13,9***

Notes : Toutes les estimations pour le cinquième trimestre sont calculées en établissant la moyenne des mois 13, 14 et 15. Les taux d'emploi pour le sixième trimestre sont calculés grâce à la moyenne des mois 16 et 17. Les pourcentages de personnes recevant de l'Aide au revenu se basent sur la moyenne des mois 16, 17 et 18.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^a« L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée de 30 heures par semaine et au moins une semaine pendant le mois.

^b« L'emploi à temps partiel » est défini comme étant un emploi quelconque, mais sans qu'il y ait d'emploi à plein temps pendant le mois.

- **Certaines bénéficiaires du supplément auraient travaillé à plein temps de toute façon.**

Vingt-trois pour cent des membres du groupe programme travaillaient à plein temps et ont reçu des paiements de supplément pendant le cinquième trimestre (pas indiqué au tableau). Cependant, l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps était plus faible (15 %), ce qui sous-entend que certaines des bénéficiaires du supplément auraient travaillé à plein temps, même en l'absence du PAS. Pour ces personnes, le supplément avait un caractère « fortuit » car il sanctionnait ce qu'elles auraient fait de toute façon. Tout programme offrant des récompenses financières pour promouvoir l'effort de travail aura un caractère fortuit sur certaines personnes, en plus d'augmenter éventuellement chez d'autres les efforts déployés pour trouver un emploi. Les paiements fortuits accroissent le coût d'un programme, mais aussi les revenus des travailleurs à faible revenu et contribuent à rendre plus intéressant le maintien d'un emploi par rapport à une dépendance essentiellement axée sur l'aide sociale.

- **L'envergure de l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps reflète le résultat net de deux effets : plus d'emplois à plein temps parmi des gens qui autrement n'auraient pas travaillé du tout et plus d'emplois à plein temps parmi des gens qui autrement n'auraient travaillé qu'à temps partiel. Il semble que la plupart des répercussions sur le travail à plein temps soient attribuables au premier effet.**

Au cinquième trimestre, le PAS a augmenté de 13 % la proportion des personnes ayant un emploi quelconque (passage du chômage à un emploi à plein temps) et a réduit de 2,2 % la

proportion des travailleuses à temps partiel (passage du temps partiel au plein temps). Ces deux effets conjugués ont augmenté de 15,2 % le taux d'emploi à plein temps.

- **Les impacts sur l'emploi en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick étaient généralement similaires.**

Pendant le cinquième trimestre, l'impact estimatif sur l'emploi à plein temps était de 15,2 % en Colombie-Britannique et de 15,3 % au Nouveau-Brunswick (pas indiqué au tableau ES1). Ces résultats montrent que le PAS a eu d'importantes conséquences sur l'emploi à plein temps dans deux milieux provinciaux très différents et que les bénéficiaires de l'aide sociale pouvaient répondre à des stimulants financiers pour travailler, même dans une région où le chômage est élevé (le Nouveau-Brunswick, où il se situait à 11,7 % en 1996).

- **La plupart des emplois additionnels attribuables au PAS comportaient des salaires relativement faibles et de 30 à 40 heures de travail par semaine.**

Les emplois additionnels attribuables au PAS — occupés par des personnes qui n'auraient pas travaillé autrement — semblaient se concentrer dans les taux de rémunération situés entre le salaire minimum et un ou deux dollars de plus. Le programme a augmenté le pourcentage des personnes travaillant de 30 à 40 heures par semaine, mais n'a eu aucun effet tangible sur le pourcentage de celles qui travaillent plus de 40 heures par semaine.

Avec des salaires qui se situent entre le salaire minimum et un ou deux dollars de plus et une période de 30 à 40 heures de travail par semaine, la plupart des membres du groupe programme ayant décroché un emploi en réponse au PAS avaient des gains relativement faibles — entre 800 \$ and 2 000 \$ par mois en Colombie-Britannique, et entre 600 \$ et 1 200 \$ par mois au Nouveau-Brunswick. Le PAS rendait un emploi financièrement attrayant pour ces personnes, mais, pour que l'impact persiste après la fin du supplément, il faudra que les membres du groupe programme, comparativement aux membres du groupe témoin, aient davantage l'occasion de constater les effets suivants : (1) progression suffisante des taux de rémunération pour rendre le travail financièrement attrayant même sans le supplément, (2) augmentation des heures hebdomadaires d'emploi accessibles, et (ou) (3) changement d'attitudes renforçant leur inclination à travailler.

- **Le PAS a réduit le recours à l'Aide au revenu.**

Comme l'indique le tableau ES1, les pourcentages mensuels moyens des membres du groupe programme et du groupe témoin ayant reçu une Aide au revenu pendant le cinquième trimestre étaient respectivement de 70 % et 83 %. Le PAS a donc réduit d'environ 13 % le recours à l'Aide au revenu. Au cours du sixième trimestre, l'impact estimatif était légèrement supérieur (réduction de 14 %).

- **Le PAS s'est révélé avantageux pour un grand éventail de bénéficiaires de l'Aide au revenu, bien que l'impact ait été un peu plus prononcé pour les personnes les plus aptes au travail.**

Les répercussions du PAS sur l'emploi à plein temps se répartissaient assez uniformément sur une vaste gamme de sous-groupes socio-économiques et démographiques. En rendant un emploi plus payant que l'aide sociale, le PAS a augmenté les taux d'emploi à plein temps des diplômés d'études secondaires ainsi que des décrocheurs, des personnes avec ou sans problèmes de santé, avec ou sans jeunes enfants, avec une grande expérience de travail ou

sans. Néanmoins, les répercussions tendent à être plus profondes chez les personnes apparemment plus aptes au travail (par exemple, celles qui ont un certificat d'études secondaires) ou qui rencontrent moins d'obstacles à l'emploi (par exemple, celles dont la condition physique ne limite pas les activités). Le tableau ES2 présente l'impact estimatif sur l'emploi à plein temps parmi les sous-groupes pour lesquels les différences d'impact étaient statistiquement significatives. (Une différence « statistiquement significative » dans les impacts de sous-groupe est une différence peu susceptible de se produire par hasard en l'absence de véritable différence. Lorsque les différences d'impact, d'un sous-groupe à un autre, *ne sont pas* statistiquement significatives, elles peuvent facilement être attribuables au hasard et ne doivent pas être considérées comme une preuve que l'impact était vraiment différent entre les sous-groupes.)

IMPACT SUR LES GAINS, LES PAIEMENTS DE TRANSFERT NETS ET LE REVENU

- **Le PAS a suscité une hausse des paiements de transfert nets.**

Il a réduit les dépenses gouvernementales consacrées aux paiements d'Aide au revenu, mais ces économies ont été plus que compensées par le coût des paiements supplémentaires. C'est surtout parce que certaines bénéficiaires du supplément auraient abandonné l'Aide au revenu même en l'absence du PAS. Le programme n'a pas diminué les paiements d'aide sociale à ce groupe (car ceux-ci auraient été inexistants de toute façon), mais il a bel et bien dû assumer le coût des paiements supplémentaires que ces personnes ont reçus.

Les impacts estimatifs sur les paiements de transfert publics figurent au tableau ES3. Pendant les cinquième et sixième trimestres, le PAS a réduit les paiements moyens d'Aide au revenu de 103 \$ par mois, tandis que le coût des paiements de supplément s'élevait en moyenne à 196 \$ par mois. (La moyenne comprend des montants nuls pour les membres du groupe programme n'ayant pas reçu de supplément.) Le PAS a aussi accru les recettes d'impôt sur le revenu d'un montant estimatif de 39 \$ par mois, car il a ajouté à la fois le supplément et une augmentation de 124 \$ sur les gains mensuels au revenu imposable des membres du groupe programme. (Le supplément est un revenu imposable, contrairement à l'Aide au revenu.) Tel qu'indiqué à la rangée 5 du tableau ES3, l'augmentation nette des dépenses publiques pour les paiements de transfert était d'environ 55 \$ par mois pour chaque membre du groupe programme (196 \$ moins 103 \$ moins 39 \$).

- **Chaque dollar de paiement additionnel de transfert net provenant du gouvernement a produit plus de 2 \$ en gains accrus, ajoutant plus de 3 \$ au revenu des membres du groupe programme.**

Tel que noté ci-dessus, le PAS a mené les membres du groupe programme à gagner en moyenne 124 \$ de plus par mois et leur a fourni des paiements supplémentaires de 196 \$ (voir le tableau ES3). En soustrayant de ce revenu additionnel les 103 \$ d'Aide au revenu auxquels elles ont renoncé, et le montant supplémentaire de 39 \$ qu'elles ont dû payer en impôt sur le revenu, on constate qu'elles ont gagné environ 179 \$ par mois en moyenne (124 \$ plus 196 \$, moins 103 \$ et moins 39 \$), comme le montre la rangée 6 du tableau ES3. Cela signifie que, pendant cette période, chaque dollar dépensé à des paiements de transfert supplémentaires a apporté plus de 2 \$ en gains supplémentaires et plus de 3 \$ en revenu

additionnel pour les membres du groupe programme. Par conséquent, le PAS contraste avec la plupart des programmes d'Aide au revenu qui présentent une fuite (chaque dollar dépensé pour les paiements de transfert entraîne normalement une hausse de revenu de moins d'un dollar pour les familles pauvres, car le revenu de transfert permet aux bénéficiaires de travailler moins, réduisant ainsi leurs gains).

Tableau ES2 : Impact du PAS sur l'emploi à plein temps, par sous-groupe, cinquième trimestre

Situation à l'enquête initiale	Taux moyen mensuel d'emploi à plein temps		
	Groupe programme (%)	Groupe témoin (%)	Différence (Impact)
Éducation et formation			
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent			
Oui	35,9	18,8	17,1***
Non	23,6	10,1	13,5***
Inscrite à des cours ou à une formation, au moment de la répartition au hasard			
Oui	36,6	16,4	20,2***
Non	28,1	13,7	14,4***
Situation professionnelle au moment de la répartition au hasard			
Plein temps	64,2	50,8	13,4***
Temps partiel	46,9	23,7	23,2***
Sans emploi, cherche du travail	32,0	15,1	16,9***
Sans emploi, ne cherche pas du travail	20,5	7,0	13,5***
Disponibilité des services de garde			
Avec un emploi, pourrait trouver une personne fiable			
Oui	31,8	14,6	17,2***
Non	21,9	8,5	13,4***
Aucun service de garde nécessaire	28,1	17,6	10,4***
Restrictions relatives au travail			
Déclaré une condition physique limitant l'activité			
Oui	21,3	9,2	12,1***
Non	31,9	15,7	16,2***
Travaillait au moment de la répartition au hasard	52,5	33,3	19,2***
Ne travaillait pas au moment de la répartition au hasard et :			
Ne pouvait pas travailler pour cause de maladie ou d'invalidité	14,7	5,4	9,3***
La maladie ou l'invalidité n'est pas une raison de ne pas travailler	25,8	10,2	15,6***

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques à la répartition au hasard. Les personnes ayant répondu « Je ne sais pas » à une question déterminée ayant contribué à définir un sous-groupe sont exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le taux mensuel d'emploi à plein temps pendant le cinquième trimestre est la moyenne des pourcentages de personnes occupant un emploi à plein temps pendant chacun des mois 13 à 15. L'« emploi à plein temps » se définit comme ayant une durée d'au moins 30 heures par semaine, pendant une semaine du mois.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau ES3 : Impact du PAS sur les gains mensuels, les paiements de transfert nets et le revenu, cinquième et sixième trimestres

Résultat (en dollars par mois)	Groupe programme (\$)	Groupe témoin (\$)	Différence (Impact)
1. Gains	347	222	124***
2. Paiements de supplément du PAS	196	0	196***
3. Paiements d'Aide au revenu	621	723	-103***
4. Impôts sur le revenu projetés ^a	53	14	39***
5. Paiements de transfert nets (c.-à-d. dépenses publiques sur les paiements du PAS et d'AR, moins les recettes d'impôt sur le revenu) : rangée 2 + rangée 3 – rangée 4	764	709	55***
6. Revenu après impôt tiré des gains, du PAS et de l'Aide au revenu : rangée 1 + rangée 2 + rangée 3 – rangée 4	1 111	932	179***

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'emplacement.

^aLes projections relatives aux impôts sur le revenu sont basées sur les barèmes d'imposition fédéraux et provinciaux et sur des données relatives au revenu gagné et non gagné, ainsi que sur les paiements de supplément du PAS; les impôts réels payés par les personnes faisant partie de l'échantillon peuvent différer de ces projections.

Ces estimations ne donnent qu'un aperçu à court terme et incomplet des effets du PAS sur les budgets publics et sur les revenus des membres du groupe programme. En premier lieu, le PAS entraîne aussi d'autres coûts opérationnels et devrait avoir des effets sur les dépenses et les revenus d'autres programmes gouvernementaux. En second lieu, l'impact du PAS sur les dépenses publiques et les revenus est susceptible de changer avec le temps.

Pendant le reste de la période de supplément de trois ans, le coût net du PAS pour les budgets publics peut augmenter ou baisser, selon des facteurs comme l'envergure des réductions dans les paiements d'Aide au revenu et la fraction des bénéficiaires de supplément qui continuent à travailler à plein temps. Après l'expiration du délai de trois ans prévu pour le supplément, le PAS n'entraînera plus de coût pour le gouvernement. Si les réductions dans les paiements d'Aide au revenu ou les augmentations des recettes fiscales persistent, alors le programme produira, pour le gouvernement, des économies compensant une partie, voire la totalité, des coûts engagés pendant la période du supplément. Ainsi les effets du PAS (en ce qui concerne l'augmentation ou la baisse des dépenses publiques à long terme et l'envergure de ces fluctuations) dépendent largement de l'attitude des bénéficiaires du supplément : continueront-elles à travailler sans revenir à l'aide sociale après l'expiration du supplément?

Le PAS devrait continuer à avoir des effets positifs sur les revenus des personnes faisant partie du groupe programme pendant le reste de la période du supplément. Par la suite, l'impact du programme sur les revenus pourrait être nul, positif ou négatif. Le programme pourrait continuer à être bénéfique pour les revenus si les gains des bénéficiaires augmentent assez pour rendre un emploi plus payant que l'aide sociale, même sans le supplément. D'autre part, le PAS pourrait avoir l'effet contraire si les bénéficiaires ne reviennent pas à l'aide sociale mais ne gagnent pas assez pour compenser la perte des paiements d'AR.

Ainsi, les avantages et coûts à long terme du PAS sont encore inconnus. Une analyse coûts-avantages effectuée plus tard pendant l'évaluation permettra d'établir la rentabilité du

PAS aux points de vue des budgets publics, des membres du groupe programme et de l'ensemble de la société, compte tenu des points que nous venons de mentionner.

IMPACT DU PAS SUR LA PAUVRETÉ, LES DÉPENSES ET LES CONDITIONS DE VIE

Comme nous l'avons vu précédemment, le PAS a augmenté à la fois les gains au travail et le revenu de transfert des participants. Le tableau ES4 montre que le PAS a augmenté le revenu familial moyen des membres du groupe programme (avant impôts) de 199 \$ par mois. (Le revenu familial a été mesuré pour les six mois précédant immédiatement l'entrevue de suivi après 18 mois — à peu près les cinquième et sixième trimestres — et englobe les gains, les paiements de supplément, l'Aide au revenu, d'autres revenus de transfert comme la prestation fiscale pour enfants, et les gains d'autres membres de la famille.)

Tableau ES4 : Impact du PAS sur le revenu mensuel, la pauvreté, les dépenses et les biens, au moment de l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (Impact)
Revenu familial par mois ^a	1 486 \$	1 286 \$	199***
Pourcentage de personnes à faible revenu ^b			
Sous le seuil de faible revenu	77,5 %	89,8 %	-12,2***
En dessous de 50 % du seuil de faible revenu	18,3	21,6	-3,3***
Dépenses mensuelles pour :			
Aliments	413 \$	389 \$	25***
Vêtements d'enfants	48	44	4***
Loyer	470	461	9
Recours à la banque alimentaire (au cours des trois derniers mois)	19,1 %	21,1 %	-2,0*
Avoirs financiers			
Compte d'épargne	50,8 %	46,5 %	4,4***
Compte-chèques	62,4	62,1	0,3
Régime enregistré d'épargne-retraite	2,4	1,2	1,2***
Auto	26,2	24,6	1,6

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles à cause des valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLe revenu familial englobe les gains, l'Aide au revenu et les paiements du PAS, ainsi que toutes les autres sources de revenu individuelles (crédits d'impôt, autres transferts, etc.), ainsi que les gains des autres membres de la famille.

^bCalculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada pour l'emplacement du membre de l'échantillon et la taille de la famille.

- **Le PAS a suscité un important effet anti-pauvreté.**

Parmi les membres du groupe témoin, 90 % avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté de Statistique Canada, un indicateur des besoins en revenu familial qui varie selon la taille de la famille et la population du secteur résidentiel. En comparaison, 78 % des membres du groupe programme avaient des revenus inférieurs au seuil. Par conséquent, le PAS a réduit de 12 % la fraction des familles dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, ce qui exerce un grand effet anti-pauvreté. Le PAS a aussi réduit de 3 % la fraction

des familles considérées comme « très pauvres » (revenus inférieurs à 50 % du seuil), comme l'indique le tableau ES4. Cette dernière réalisation est très importante et porte à croire que le PAS présente des avantages mesurables même pour les familles qui autrement seraient très en bas de l'échelle économique.

- **Une bonne partie du revenu additionnel a servi à augmenter les dépenses pour les produits de première nécessité.**

Les personnes du groupe programme et leurs familles ont dépensé environ 20 % du revenu additionnel produit par le PAS, pour trois produits de nécessité de base (aliments, logement et vêtements d'enfants) qui, ensemble, représentent la plupart des dépenses de ménage parmi les familles monoparentales vivant de l'aide sociale. Une autre proportion de 20 % a été dépensée pour des impôts plus élevés (non indiqué au tableau ES4). Le PAS a aussi réduit la fraction des familles qui recouraient à une banque alimentaire.

Comme on pouvait s'y attendre, les modes de dépense différaient entre les divers types de familles. Les grosses familles du Nouveau-Brunswick, relativement défavorisées en l'absence du PAS, ont dépensé, rien que pour les aliments, 22 % de leurs gains en revenu liés au PAS. Cette hausse du budget de l'alimentation s'accompagnait d'une baisse de 9 % du recours aux banques alimentaires, lequel est passé de 32 % à 23 %. Ces résultats suggèrent que le PAS contribuait à aider les familles de travailleurs à faible revenu à répondre à leurs besoins fondamentaux.

- **Les familles semblent avoir économisé une partie du revenu supplémentaire.**

Étant donné la nature limitée de l'offre de supplément, on pouvait s'attendre à ce que les familles dont les besoins en alimentation et en logement étaient raisonnablement satisfaits économisent une partie du revenu supplémentaire produit par le PAS. L'impact estimatif sur les avoirs financiers, indiqué au tableau ES4, corrobore cette hypothèse : le PAS a augmenté les fractions des membres du groupe programme ayant un compte d'épargne et un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Les premières conclusions du PAS ont d'importantes répercussions pour les décideurs souhaitant utiliser des incitatifs financiers pour encourager les bénéficiaires à aller travailler et, à la longue, à atteindre l'autosuffisance économique.

- **Une fois liés à la nécessité d'un travail substantiel, les incitatifs financiers peuvent contribuer à trois objectifs souvent contradictoires de la réforme de l'aide sociale : augmenter les efforts pour trouver un emploi, réduire la pauvreté et diminuer la dépendance envers l'aide sociale.** Au cours des cinquième et sixième trimestres de suivi, le PAS a approximativement doublé le taux d'emploi à plein temps, réduit de 12 % la fraction des familles vivant sous le seuil de faible revenu, et de 13 % à 14 % l'Aide au revenu. Il faut toutefois se rappeler que ces estimations représentent l'impact maximal que le programme a exercé sur l'emploi et le recours à l'aide sociale. Il faut un plus long suivi pour déterminer si les impacts du PAS persisteront durant le reste de la période de supplément et après celle-ci.

- **Les incitatifs financiers ne sont pas une panacée.** L'emploi additionnel généré par le PAS était surtout assorti de faibles taux de rémunération. Les bénéficiaires de supplément devront augmenter de beaucoup leurs gains pour que les effets du PAS sur le revenu familial et la pauvreté persistent après la fin du supplément. Il reste donc à voir si un supplément temporaire de gains peut avoir comme effets à long terme d'augmenter les emplois et de réduire la pauvreté. Sinon, il est encore possible qu'un programme de supplément à plus long terme puisse atteindre ces buts. Celui-ci serait jugé attrayant selon que le public considère ou non ses coûts comme justifiés par la réduction de la pauvreté et le passage des assistés sociaux traditionnels à un programme de supplément basé sur le travail.
- **Les incitatifs financiers sont dispendieux à court terme.** Le PAS a fait l'objet d'une augmentation nette des dépenses gouvernementales consacrées aux paiements de transfert, surtout parce qu'il récompensait certaines personnes qui auraient quitté l'aide sociale de toute façon. On ignore encore si une partie ou la totalité de ces coûts sera compensée par des réductions des paiements d'aide sociale et par des augmentations des recettes fiscales après la fin du supplément.
- **Les coûts accrus des incitatifs financiers entraînent une importante amélioration du bien-être.** Les participants utilisent leur revenu accru pour acheter des aliments, des vêtements pour enfants et pour rénover leur logement, autant de produits de première nécessité de base. Ils ont pu réduire leur dépendance envers les banques alimentaires et commencer à accumuler des biens.
- **Les caractéristiques spécifiques de la conception et de la mise en oeuvre du programme peuvent être importantes pour l'efficacité d'un programme d'incitatifs financiers.** Les objectifs (fournir un important stimulant au travail, prévenir les réductions des heures de travail et contenir les coûts) se reflètent dans la formule des prestations du PAS, les 30 heures de travail obligatoires, le délai d'un an pour se prévaloir de l'offre, la limite de trois ans pour la réception du supplément et la restriction de l'admissibilité aux personnes ayant reçu de l'aide sociale depuis au moins 12 mois. La plupart des membres du groupe programme connaissaient et comprenaient les caractéristiques de base du PAS. Ce dernier n'aurait pas nécessairement donné les mêmes résultats si ses caractéristiques étaient changées ou si les personnes du groupe programme n'étaient pas aussi bien informées.

Les futurs rapports contenant un suivi à plus long terme des personnes de l'échantillon détermineront si l'on peut maintenir les premiers succès du PAS pour ce qui est d'augmenter les gains et le revenu, de réduire la réception de l'aide sociale et d'améliorer le bien-être des chefs de famille monoparentale et de leurs enfants.

Chapitre 1

Introduction

Depuis quelques années, les politiques sociales canadiennes sont de plus en plus influencées par les préoccupations suscitées par les coûts sociaux et financiers qu'entraîne la dépendance à l'égard de l'aide sociale. Les politiques visant à corriger la situation ont fait l'objet de nombreux débats. Le désaccord tire souvent son origine de conflits apparents entre deux objectifs : réduire la dépendance et maintenir un « filet social » adéquat pour les personnes défavorisées sur le plan économique. Les assistés sociaux, tout comme la société en général, se heurtent à des choix difficiles.

De nombreuses bénéficiaires de l'Aide au revenu (AR) n'aiment pas leur condition d'assistées sociales, car, elles restent pauvres et elles se sentent stigmatisées et troublées par leur dépendance continuelle envers l'aide sociale¹. Mais elles peuvent avoir de la difficulté à trouver du travail et, même si elles trouvent un emploi et quittent l'aide sociale, les salaires d'embauche sont souvent trop faibles pour améliorer leur situation financière : en fait, ces personnes sont souvent encore plus mal loties après avoir payé une gardienne d'enfants et les autres dépenses nécessaires à un emploi. Leur revenu n'augmente pas non plus de beaucoup si elles combinent emploi et aide sociale, car les prestations d'Aide au revenu sont habituellement réduites de la presque totalité de leurs gains. De nombreuses assistées sociales, surtout les chefs de famille monoparentale qui envisagent de cumuler emploi et responsabilités parentales, font face à un dilemme : même si l'acceptation d'un emploi faiblement rémunéré pouvait, à la longue, entraîner des gains supérieurs et l'autosuffisance économique, leurs familles devraient quand même passer par une période où les conditions ne seraient guère meilleures et pourraient même être pires.

Les décideurs canadiens et le public font aussi face à un conflit. Les mesures visant à éliminer le déficit budgétaire ont entraîné d'importantes compressions dans les dépenses gouvernementales en Aide au revenu et dans d'autres programmes sociaux. En outre, plus il y a de mères qui arrivent sur le marché du travail, plus le public est mal à l'aise dans un système qui, en fait, paie certaines mères pour rester chez elles. En même temps, on s'inquiète généralement de la pauvreté et du bien-être des enfants. Le défi posé par ce dilemme consiste à concevoir des politiques qui, tout en favorisant la recherche d'emploi et en augmentant le revenu familial, auraient aussi pour effet de réduire à la fois la pauvreté et la dépendance envers l'aide sociale.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) relève directement ce défi. Ce projet de recherche et de démonstration est conçu pour mettre à l'essai une nouvelle politique visant à rendre un emploi financièrement plus avantageux que l'aide sociale. Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), le PAS offre un *supplément temporaire de gains* à certaines

¹L'Aide au revenu (AR), aussi appelée « aide sociale » ou « assistance sociale », est un programme d'aide financière administré par les provinces individuelles et partiellement financé grâce au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

assistées sociales de longue date sélectionnées, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Le supplément est un paiement mensuel en espèces à l'intention des chefs de famille monoparentales recevant de l'Aide au revenu depuis au moins un an et qui quittent l'aide sociale pour exercer un emploi à temps partiel. Le supplément est versé en plus des gains de l'emploi, jusqu'à concurrence de trois ans, tant que la personne continue à travailler à plein temps sans recevoir d'Aide au revenu. Tout en recevant le supplément, un parent seul admissible reçoit un gain immédiat de son emploi; le plus souvent, son revenu total (avant impôts) est d'environ le double de ses gains². Si cette personne conserve son emploi et est par la suite en mesure de gagner un salaire plus élevé, elle peut retirer les avantages à long terme de devenir autosuffisante à la fin de la période du supplément temporaire.

Un programme de supplément de gains est un moyen rentable et potentiellement fructueux d'aborder le double problème de la dépendance envers l'aide sociale et de la pauvreté. Toutefois, les suppléments financiers peuvent être coûteux et l'on connaît mal la façon dont ces suppléments et d'autres incitatifs financiers modifient le comportement afin d'informer le public dans ce domaine. Avant d'envisager de mettre le programme en application sur une grande échelle, il importe de déterminer s'il réussit vraiment à réduire la dépendance envers l'aide sociale et à améliorer le bien-être des familles.

C'est pourquoi le PAS utilise une conception rigoureuse de la recherche, appelée *répartition au hasard*, pour mesurer les résultats et les coûts du programme de supplément de gain. De novembre 1992 à mars 1995, plus de 6 000 chefs de famille monoparentale, assistées sociales de longue date, ont eu l'occasion de se joindre à l'étude de recherche sur le PAS. Les personnes ayant accepté cette offre ont été réparties au hasard entre deux groupes : le *groupe programme* a eu l'occasion de participer au programme de supplément de gains, contrairement au *groupe témoin*. L'effet du programme est mesuré par la différence entre l'évolution subséquente des deux groupes.

Un rapport précédent provenant du projet (Card et Robins, 1996; résumé dans SRSA, 1996) examinait les effets du programme sur l'emploi, les gains et le recours à l'Aide au revenu, durant les 18 premiers mois après que l'on a eu donné au groupe programme l'occasion de participer au PAS³. Au moment de la préparation de ce rapport, les données n'avaient été compilées que pour environ le tiers de l'échantillon de recherche constitué d'assistées sociales de longue date. Le présent rapport, basé sur l'échantillon complet, confirme généralement les conclusions du rapport précédent, détaille les effets du programme pour différents sous-groupes de l'échantillon de recherche, et explore les effets du programme sur le revenu familial, la pauvreté et les conditions de vie.

²Nous employons des pronoms féminins dans le présent rapport car 95 % des chefs de famille monoparentale ayant reçu de l'Aide au revenu durant au moins un an — soit le groupe-cible du PAS — sont des femmes.

³Dans le présent rapport, le programme de supplément de gains est appelé tour à tour « le programme PAS » ou simplement « le PAS », bien que ce dernier désigne aussi le projet tout entier, y compris la conception, l'élaboration, le fonctionnement et l'évaluation du programme.

UNE VUE D'ENSEMBLE DU PROJET D'AUTOSUFFISANCE

Les origines et le cadre du PAS

Depuis quelques années, on discute beaucoup des coûts du filet canadien de sécurité sociale et de son efficacité relative pour ce qui est de répondre aux besoins des Canadiens dans le contexte socio-économique en évolution rapide des années 90. Le nombre et la croissance considérable des cas et des dépenses d'aide sociale au fil des années sont nettement préoccupants. Au cours des années 80 et jusqu'au milieu des années 90, avant que le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) ne soit remplacé par le Transfert canadien en matière de santé et programmes sociaux (TCSPS), les dépenses fédérales et provinciales en matière de RAPC, qui englobaient l'Aide au revenu et d'autres programmes de soutien socio-économiques, ont presque triplé (Courchene, 1994). Une cause possible de ce phénomène est que l'Aide au revenu découragerait l'emploi et encouragerait la dépendance à long terme envers l'aide sociale.

Examinons, par exemple, la situation d'une mère seule avec deux enfants, recevant de l'Aide au revenu au Nouveau-Brunswick en 1994. En l'absence de gains, elle recevrait environ 11 900 \$ par année en paiements d'Aide au revenu et en crédits d'impôt. Si, d'autre part, elle devait travailler 40 heures par semaine au salaire minimum de 5 \$ l'heure, elle gagnerait environ 10 000 \$ par année et pourrait recevoir environ 4 300 \$ en Aide au revenu et en crédits d'impôt, ce qui porterait son revenu total à 14 300 \$, soit 2 400 \$ de plus que si elle ne travaillait pas du tout⁴. Mais, pour gagner ce montant additionnel, elle devrait fournir 2 000 heures de travail. En d'autres termes, *pour chaque heure de travail, elle ramènerait à la maison 1,20 \$* (2 400 \$ divisés par 2 000). Cette augmentation de revenu pourrait être érodée davantage par des dépenses liées au travail (comme les frais de garderie et de transport) et la perte des prestations sanitaires fournies par l'Aide au revenu (comme le paiement des médicaments d'ordonnance et des frais dentaires) si l'employeur ne les assume pas.

Les assistées sociales d'autres provinces font face à des dilemmes semblables. En termes familiers et courants, on pourrait dire que « le travail ne paie pas » pour les assistées sociales, surtout celles qui ont un faible niveau d'instruction, peu d'expérience professionnelle et peu d'aptitudes professionnelles. Le problème est spécialement aigu pour les parents seuls recevant une Aide au revenu. D'une part, bon nombre de ces personnes doivent élever des enfants sans pouvoir partager les responsabilités financières et parentales avec un partenaire. D'autre part, occuper un emploi est particulièrement peu rentable pour eux, car les niveaux d'Aide au revenu pour les parents seuls sont plus hauts que pour les adultes seuls sans personne à charge. En outre, tel que mentionné ci-dessus, les parents seuls doivent assumer des coûts plus élevés relatifs à l'emploi, comme la garde d'enfants. Si l'on ajoute à ces facteurs dissuasifs la difficulté d'élever des enfants, il est clair que bon nombre de chefs de famille monoparentale recevant de l'Aide au revenu se heurtent à de gros obstacles s'ils veulent atteindre l'autosuffisance économique.

⁴Les calculs se basent sur les barèmes de prestations de Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick) et sur les formules de crédit fédérales applicables à la prestation fiscale pour enfants et à la taxe sur les produits et services (TPS).

Corriger les facteurs dissuasifs nuisant à l'emploi. Comment pourrait-on corriger ces facteurs dissuasifs dans l'actuel système d'aide sociale? La réponse n'est pas évidente car le système d'Aide au revenu est conçu pour atteindre de multiples objectifs, ce qui élimine la possibilité d'une solution rapide. Par exemple, le moyen le plus facile et le plus rentable d'éliminer ces facteurs serait de démanteler tout le système d'Aide au revenu, ce qui aurait toutefois pour effet de plonger bon nombre de familles avec enfants plus loin encore dans la pauvreté. De nombreux observateurs jugent préférable une approche de politique comportant de meilleures incitations au travail et encourageant l'autosuffisance à long terme tout en apportant une aide raisonnable aux familles pauvres.

En 1990, la Direction générale des innovations de Développement des ressources humaines Canada a entamé des discussions avec son Comité consultatif national sur les innovations, en vue de mettre en œuvre un projet pilote pour évaluer la faisabilité et le coût d'un programme de supplément de gains. On croyait qu'une faible mais importante proportion des assistées sociales avaient la motivation et la capacité nécessaires pour trouver un emploi, mais ne pouvaient le faire car les salaires d'embauche à leur portée les mettraient dans une situation pire que s'ils demeuraient avec l'aide sociale. On espérait qu'un supplément temporaire de gain inciterait suffisamment des gens à entrer sur le marché du travail et qu'avec le temps, l'expérience professionnelle et la formation en cours d'emploi entraîneraient des hausses de salaire permettant de devenir autosuffisantes.

DRHC était conscient de l'importance de mettre à l'essai ce type de programme avant sa mise en œuvre sur une grande échelle car des coûts énormes étaient en jeu et, à une époque de budgets serrés, le coût d'un nouveau programme ne pouvait se justifier que si celui-ci présentait de grands avantages. Étant donné que bon nombre de gens abandonnent l'aide sociale pour travailler de leur propre chef, on ignorait si un programme de supplément de gains mènerait à une importante augmentation de la recherche globale d'emploi. En outre, plus la conception du programme s'écartait des évaluations antérieures, moins on pouvait prédire les effets et les coûts du programme.

Pour toutes ces raisons, DRHC a décidé de mettre à l'essai l'efficacité d'un programme de supplément de gains dans des conditions réelles, en utilisant une méthodologie d'évaluation par répartition au hasard (examinée plus loin dans le chapitre). Le Ministère a engagé la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), un organisme de recherche sans but lucratif, pour concevoir et gérer à la fois les programmes et la recherche menés dans le cadre du projet. À son tour, la SRSA a conclu des contrats avec les sociétés et organismes suivants :

- Statistique Canada, pour recueillir des données d'enquête longitudinale et des documents administratifs, et pour créer les dossiers nécessaires aux données de la recherche;
- Bernard C. Vinge and Associates Ltd., pour appliquer le programme en Colombie-Britannique;
- Family Services Saint John, Inc., pour exploiter le programme au Nouveau-Brunswick;
- SHL Systemhouse Inc., Nouvelle-Écosse, pour élaborer et entretenir les systèmes automatisés d'information de gestion et de paiements supplémentaires nécessaires au programme;

- Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC) et plusieurs chercheurs du monde de l'enseignement, pour mener des recherches sur la mise en œuvre du programme, ses effets et ses coûts par rapport aux avantages.

En outre, d'autres organismes fédéraux et provinciaux contribuent au projet en fournissant une aide technique, des renseignements généraux sur le système d'Aide au revenu et sur les marchés provinciaux du travail, et en assurant l'accès à des données. Ces organismes sont le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick) et Revenu Canada.

Au cours des premières années du projet, des réformes majeures ont transformé le paysage des politiques sociales au Canada. En 1996, le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) (le programme fédéral qui payait un certain pourcentage des dépenses engagées par les provinces pour l'Aide au revenu et les services sociaux)⁵ et le Financement des programmes établis (une subvention globale pour la santé et l'enseignement postsecondaire) ont été abolis et remplacés par un financement global appelé Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Les contributions du gouvernement fédéral en vertu du TCSPS sont nettement inférieures à ce qu'elles étaient dans le cadre du RAPC. Face à ces compressions, les provinces ont apporté divers changements comme réduire les niveaux de prestations d'aide sociale, resserrer les exigences d'admissibilité et imposer des tâches aux bénéficiaires⁶. Actuellement, le PAS est une des rares initiatives qui promette à la fois de réduire la dépendance envers l'aide sociale et d'augmenter les revenus familiaux.

Le programme de supplément de gains

Voici les principales caractéristiques du programme de supplément de gains :

- **Un travail à plein temps.** Les paiements de supplément ne sont versés qu'aux parents seuls admissibles travaillant à plein temps (en moyenne au moins 30 heures par semaine sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois, dans le cadre d'un ou de plusieurs emploi(s)) et qui renoncent à l'Aide au revenu⁷. L'exigence d'un travail à plein temps permet de s'assurer que (1) les bénéficiaires de supplément se préparent à l'autosuffisance, car la plupart des assistées sociales doivent travailler à plein temps pour gagner assez d'argent pour se passer de l'AR; (2) la plupart des bénéficiaires de supplément devront accroître leurs efforts pour être admissibles, étant donné que peu d'assistées sociales travaillent déjà à plein temps; et (3) les gains sont assez importants pour qu'une fois ajoutés au paiement de supplément, ils représentent une forte augmentation de revenu pour la plupart des bénéficiaires du supplément.

⁵Le RAPC assumait la moitié de ces dépenses jusqu'en 1990, époque où les paiements étaient limités à des hausses annuelles d'au plus 5 % pour les trois provinces les plus riches : l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. C'est ce qu'on a appelé le plafonnement du RAPC.

⁶Battle (1997) estime qu'en 1997–1998, les dépenses fédérales engagées pour le TCSPS sont de 15,2 % inférieures à ce qu'elles auraient été, pour la même année, à l'époque du RAPC et du Financement des programmes établis (FPE). En vertu du TCSPS, les provinces ont plus de latitude pour changer les règles d'admissibilité à l'aide sociale. Le TCSPS supprimait deux des conditions du RAPC pour un soutien fédéral : que l'Aide au revenu soit fournie à toutes les personnes considérées comme étant « dans le besoin » et que les demandeurs ou bénéficiaires de l'aide sociale aient accès à un système d'appel.

⁷Dans tout ce rapport, l'emploi à « plein temps » est défini comme ayant une durée d'au moins 30 heures de travail par semaine, tant dans le contexte du programme de supplément de gains qu'en général.

- **Incitatif financier important.** Le supplément est calculé comme étant la moitié de la différence entre les gains d'emploi d'une participante et un « niveau repère de gains » fixé par le PAS pour chaque province, à un niveau qui rendrait un emploi à temps partiel plus payant que l'Aide au revenu pour la plupart des bénéficiaires. Pendant la première année d'activité, le repère était de 37 000 \$ en Colombie-Britannique et de 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick⁸, de sorte que, par exemple, une participante en Colombie-Britannique travaillant 35 heures par semaine à 7 \$ l'heure gagne 12 740 \$ par année et perçoit un supplément de gains de 12 130 \$ par année (37 000 \$ moins 12 740 \$, divisé par deux), ce qui forme un revenu brut total de 24 870 \$. Ni le revenu non gagné (comme le soutien d'un enfant) ni les gains d'autres membres de la famille ne modifient le montant du supplément. En tenant compte des obligations et des crédits en matière d'impôt, la plupart des familles ont ainsi des revenus annuels de 3 000 \$ à 7 000 \$ plus élevés que si elles travaillaient durant le même nombre d'heures et demeuraient avec l'Aide au revenu⁹.
- **Réduction graduelle des prestations à mesure que les gains augmentent.** Le montant du supplément baisse plus graduellement que dans le cas des prestations d'Aide au revenu, soit de 50 ¢ pour chaque dollar d'augmentation de gains, selon la formule de calcul du supplément décrite ci-dessus. Le supplément n'est entièrement éliminé qu'aux niveaux repères des gains.
- **Admissibilité restreinte.** Le recrutement pour l'étude s'est limité aux chefs de famille monoparentale pour plusieurs raisons¹⁰. D'abord, les familles monoparentales constituent une proportion importante du nombre de cas d'Aide au revenu. Deuxièmement, ces mères, surtout celles de jeunes enfants, se heurtent à des obstacles considérables quand elles cherchent un emploi à plein temps, et sont souvent considérées comme « inemployables » par le système d'aide sociale. Par conséquent, elles constituent un important groupe cible pour n'importe quelle nouvelle politique visant à augmenter l'autosuffisance. Troisièmement, étant donné les restrictions budgétaires du projet, il a été impossible d'inclure suffisamment de cas représentant tous les types de ménages d'assistées sociales pour permettre une analyse précise des effets que peut avoir le programme de supplément sur chacun des bénéficiaires.
- L'admissibilité au supplément se limite aux assistées sociales de longue date (depuis au moins un an) pour trois principales raisons. D'abord, ces personnes représentent un pourcentage disproportionné des coûts de l'aide sociale, ce qui en fait un groupe critique à viser. Deuxièmement, étendre l'admissibilité aux autres assistés sociales entraînerait probablement la dépense d'une grande partie des ressources du programme pour des gens qui, même en l'absence de ce dernier, quitteraient l'aide sociale après peu de temps. Troisièmement, la limite d'un an réduit le risque que le programme attire des gens vers l'aide sociale dans le seul but de recevoir le supplément.

⁸Les niveaux repères ont été augmentés à 37 500 \$ en Colombie-Britannique et à 30 600 \$ au Nouveau-Brunswick en février 1994, puis à 37 625 \$ et 31 225 \$ respectivement, en février 1995, en fonction de l'inflation.

⁹Comme nous l'expliquons au chapitre 4, l'avantage financier ou la « générosité » du supplément par rapport à l'Aide au revenu dépend de plusieurs facteurs dont la taille de la famille. Les paiements de supplément, contrairement à l'Aide au revenu, ne varient pas selon la taille de la famille.

¹⁰Toutefois, les changements d'état civil après la sélection d'un échantillon ne modifient pas l'admissibilité au supplément.

- **Un an pour se prévaloir de l'offre.** Lorsqu'une bénéficiaire de l'Aide au revenu était choisie pour se joindre au groupe programme, on lui apprenait que, si elle trouvait un emploi à plein temps au cours des 12 prochains mois et consentait à quitter l'aide sociale, elle pouvait s'inscrire au supplément. Si elle ne le faisait pas dans un délai de 12 mois, elle devenait inadmissible au supplément. Cette exigence décourageait les réponses tardives à l'offre, mais donnait aux gens beaucoup de temps pour examiner celle-ci et trouver un emploi. La période de qualification de 12 mois est appelée « délai d'acceptation d'un an »¹¹.
- **Limite de trois ans au versement du supplément.** Une personne peut recevoir le supplément jusqu'à concurrence de trois ans, tant qu'elle travaille à plein temps et ne reçoit pas d'Aide au revenu. Cette limite élimine la possibilité d'une dépendance à long terme envers le programme.
- **Solution de rechange volontaire à l'aide sociale.** Les gens ne peuvent pas recevoir de paiements d'aide sociale en même temps que le supplément, mais personne n'est tenu de participer au programme de supplément. Après avoir commencé à recevoir le supplément, une bénéficiaire peut décider n'importe quand de revenir à l'aide sociale pourvu qu'elle renonce au supplément et satisfasse aux exigences d'admissibilité à l'AR. Elle peut aussi redevenir admissible au supplément en retournant travailler à plein temps n'importe quand pendant la période d'admissibilité de trois ans (aussi appelée « période de réception du supplément de trois ans » ou « période de supplément de trois ans »).

Le programme autorise quelques périodes d'heures de travail réduites, sans suspension des paiements de supplément. Pour réduire la nécessité de revenir à l'aide sociale en cas de problèmes, on a défini l'emploi à plein temps comme ayant une durée de 30 heures par semaine (bien que la plupart des horaires de travail à plein temps comprennent de 35 à 40 heures), et la moyenne d'heures est calculée sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois. Par conséquent, les bénéficiaires de supplément ne sont pas pénalisées pour de brèves absences, par exemple pour prendre soin d'un enfant malade. En outre, si la moyenne des heures de travail tombe en dessous de 30 heures par semaine dans une période de quatre semaines ou d'un mois, le supplément est calculé au prorata, la première et la deuxième fois. À partir de la troisième dérogation, on suspend le paiement du supplément afin d'éviter de subventionner une baisse du nombre d'heures de travail. Cependant, le système accorde aux bénéficiaires de supplément deux autres périodes de paiement réduit pour chacune des deux périodes subséquentes de 12 mois.

Le programme donne l'information et des références aux services existants dans des domaines comme la recherche d'emploi, l'éducation et la formation, mais ne fournit pas ces services proprement dits car il serait alors impossible de déterminer dans quelle mesure les différences entre l'évolution du groupe programme et du groupe témoin sont attribuables à l'incitatif financier du PAS plutôt qu'aux services. Ce problème ne peut être résolu qu'en répartissant au hasard les bénéficiaires de l'AR en trois groupes (PAS avec services, PAS sans services et un groupe témoin), ce qui était impossible à cause des contraintes budgétaires existant au début du projet. Pendant l'étape de conception, on a décidé que la démonstration

¹¹On dit que les membres du groupe programme « acceptent » le supplément quand ils y deviennent admissibles. Toutes ces personnes sont appelées « bénéficiaires du supplément ».

serait le plus utile si elle évaluait l'efficacité d'un supplément de gains en soi. Plus tard, des ressources supplémentaires ont permis la répartition au hasard d'un petit nombre d'assistées sociales au Nouveau-Brunswick en trois groupes; cette étude appelée « PAS Plus » est décrite plus loin dans le chapitre.

Sélection d'échantillons et répartition au hasard

Le recrutement relatif à la principale étude de recherche du PAS a débuté en novembre 1992 et s'est terminé en mars 1995. Chaque mois, Statistique Canada a utilisé des dossiers administratifs de l'Aide au revenu pour identifier toutes les personnes de certains secteurs géographiques de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick qui (1) étaient des chefs de famille monoparentale, (2) avaient au moins 19 ans et (3) avaient reçu des paiements d'Aide au revenu pendant le mois en cours et au moins 11 des 12 mois précédents. Aucune autre restriction (par exemple en matière de santé) n'était imposée. Ensuite, Statistique Canada a choisi au hasard un « échantillon sur place » de personnes avec qui communiquer, à interviewer et à inviter à participer à l'étude sur le PAS.

Ces personnes ont appris qu'elles avaient été choisies pour participer à une étude sur les assistées sociales et ont reçu la visite d'intervieweurs de Statistique Canada¹². Pendant la visite, chaque intervieweur administrait un questionnaire d'enquête initiale durant en moyenne 30 minutes, puis décrivait l'étude sur le PAS, lisait soigneusement un formulaire de consentement éclairé à la candidate, et répondait à toutes les questions. En signant le formulaire, la personne acceptait de participer à l'étude et autorisait Statistique Canada à recueillir des renseignements sur elle, remontant jusqu'à huit ans, auprès de divers organismes gouvernementaux comme le ministère provincial chargé de l'Aide au revenu, Revenu Canada et DRHC. La personne acceptait aussi d'être interviewée périodiquement par Statistique Canada. On lui expliquait que seul Statistique Canada verrait des renseignements susceptibles de l'identifier, que la participation à l'étude ne modifierait pas son admissibilité à aucun service, qu'elle pouvait refuser de répondre à n'importe laquelle des questions de l'enquête, et que 50 % des personnes ayant accepté de se joindre à l'étude seraient sélectionnées au hasard pour devenir admissibles à « des montants supplémentaires » à condition de « trouver un emploi à plein temps au cours des 12 mois suivants ».

Environ 90 % des personnes de l'échantillon ont rempli le questionnaire de l'enquête initiale et signé le formulaire de consentement éclairé. Immédiatement après l'entrevue de base, chacune de ces 6 028 mères de famille monoparentale a été affectée au hasard à l'un des groupes de recherche de l'étude sur le PAS. Chaque personne de l'échantillon avait la moitié des chances d'être affectée à l'un ou l'autre (groupe programme ou groupe témoin), sauf celles qui se sont jointes à l'étude entre novembre 1994 et mars 1995 au Nouveau-Brunswick, lesquelles ont été réparties au hasard entre *trois* groupes selon des probabilités d'affectation égales : groupe programme, groupe témoin et groupe « PAS Plus ». Les personnes de ce dernier groupe se voyaient offrir une aide à l'emploi et une orientation professionnelle en plus de l'occasion de participer au programme de supplément. Parmi les 6 028 mères réparties au hasard, 2 880 ont été affectées au groupe programme, 2 849 au groupe témoin et 299 au

¹²La grande majorité des membres de l'échantillon sur place ont été repérés et pressentis pendant le mois de leur sélection initiale. Si l'on ne communiquait pas avec un membre au cours du premier mois, les intervieweurs de Statistique Canada essayaient jusqu'à deux mois plus tard de réaliser l'entrevue, tant que la personne recevait de l'Aide au revenu.

groupe PAS Plus. Ce rapport utilise des données sur l'évolution du groupe programme et du groupe témoin pour étudier les effets du supplément de gains; quant aux effets de la combinaison PAS Plus (c'est-à-dire le supplément de gains et les services additionnels), ils seront examinés dans un rapport futur.

La figure 1.1 donne un schéma du recrutement pour l'étude, de la répartition au hasard ainsi que des étapes menant à la réception du supplément du PAS, autant d'éléments qui sont exposés plus loin dans le chapitre.

La raison pour laquelle un simple examen des résultats (activités et expériences, comme l'emploi) ne peut suffire à déterminer les effets du programme, pour les bénéficiaires de l'AR admissibles au supplément, c'est que, même en l'absence d'un programme comme le PAS, les assistées sociales continuent à quitter l'aide sociale pour de nombreuses raisons. Certaines trouvent un emploi de leur propre chef, d'autres en trouvent un à l'aide de programmes de travail pour assistés sociaux offerts par le système d'Aide au revenu, et d'autres quittent l'aide sociale parce qu'elles se marient, que leurs enfants grandissent ou pour d'autres raisons. Ce serait une erreur d'attribuer au PAS des résultats qui se seraient produits de toute manière en l'absence du programme. On a choisi une conception d'évaluation par répartition au hasard pour mesurer concrètement les *effets* du PAS. Puisque la répartition entre le groupe programme et le groupe témoin s'est effectuée au hasard, les personnes des deux groupes ont les mêmes antécédents et caractéristiques et présentent une seule différence systématique : le groupe programme a eu l'occasion de participer au programme de supplément, mais pas le groupe témoin. On peut donc se servir de la différence entre les résultats obtenus par les deux groupes, pour mesurer les effets ou « l'impact » du programme.

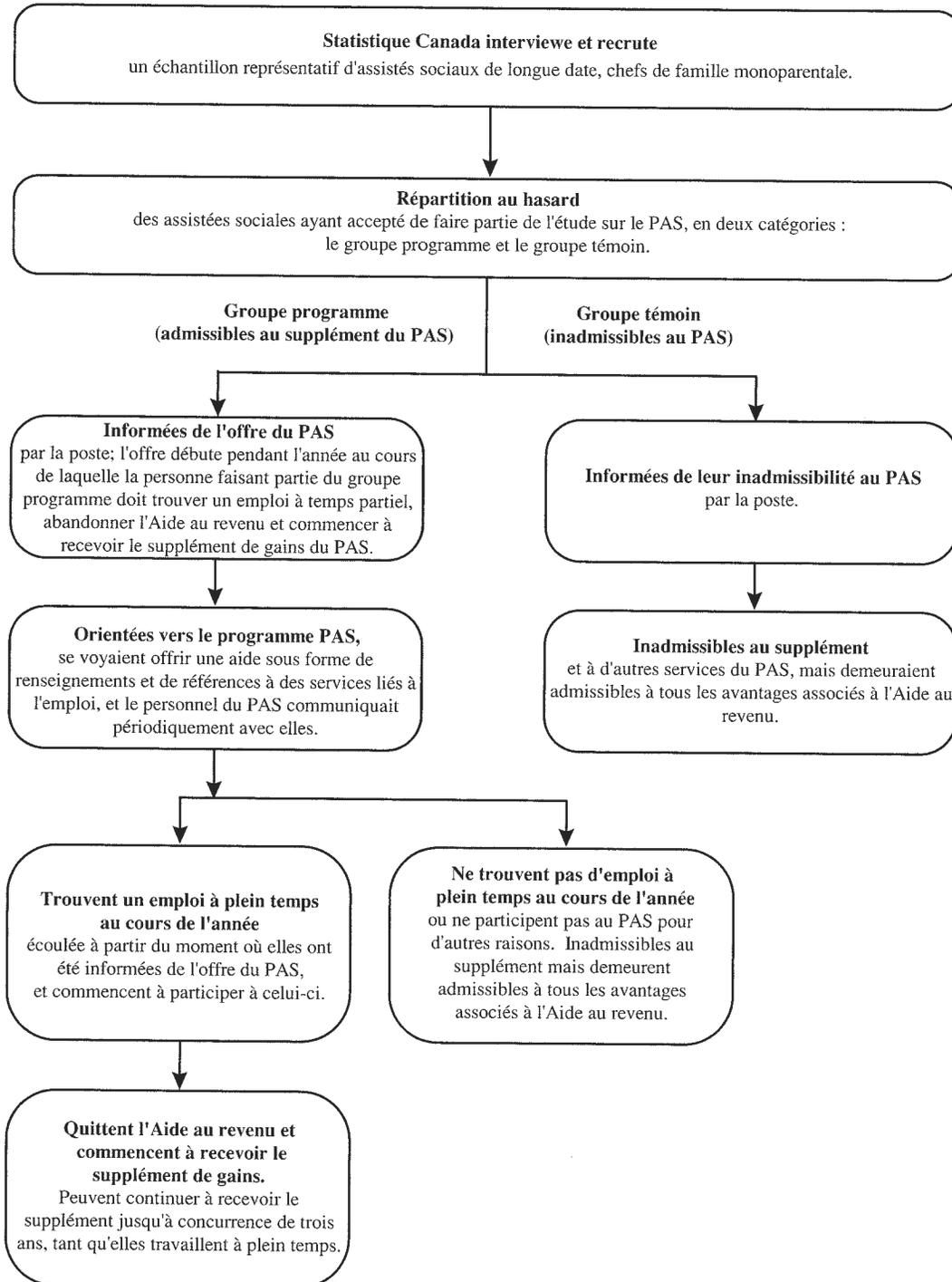
L'échantillon de l'étude a été choisi au hasard parmi la population cible (parents seuls recevant une Aide au revenu depuis au moins un an) car on ignorait au juste quels sous-groupes de cette population cible pouvaient réagir le mieux à un incitatif financier. La sélection aléatoire a produit un échantillon aux antécédents et circonstances divers, et il est donc possible d'examiner l'impact du PAS pour de nombreux sous-groupes différents. Toutefois, il y a des différences entre l'échantillon de l'étude et la population qui se verrait offrir le supplément dans le cadre d'un programme permanent sur une grande échelle. Bon nombre de personnes de l'échantillon avaient reçu de l'Aide au revenu depuis plusieurs années avant de se voir offrir le supplément. Si le programme était appliqué sur une grande échelle avec les mêmes règles d'admissibilité, le *premier* groupe de personnes à se voir offrir le supplément contiendrait aussi bon nombre d'assistées sociales depuis plusieurs années. Au cours des années suivantes, cependant, les parents seuls ne se verraient offrir le supplément qu'après la première année de réception de l'aide sociale¹³. Non seulement les bénéficiaires éventuelles se verraient proposer le supplément avant les autres assistées sociales faisant partie du groupe programme, dans l'échantillon d'étude du PAS, mais elles comprendraient aussi une plus forte proportion d'assistées sociales qui, même en l'absence de supplément, ne resteraient pas plus de quelques années au programme d'Aide au revenu¹⁴.

¹³Bien entendu, les décideurs pourraient envisager de changer les règles d'admissibilité afin que les assistés sociaux ne se voient offrir le supplément qu'après une plus longue période, comme trois ou quatre ans.

¹⁴Parmi les assistées sociales depuis au moins une année entière, les personnes susceptibles de ne pas le rester plus de quelques années sont plus nombreuses que celles qui, à un moment donné, reçoivent de l'AR depuis au moins un an. Cox et Lewis (1966, chap. 4) traitent la question statistique générale appelée « échantillon biaisé par la longueur »; Kiefer,

(suite)

Figure 1.1 : Vue d'ensemble de l'échantillon acceptant le PAS et de la participation au programme



Note : Les membres des deux groupes reçoivent tous les avantages habituels associés à l'Aide au revenu si elles demeurent admissibles à celle-ci. Les deux groupes ont également accès aux services et ressources communautaires actuels non financés par le PAS.

Lundberg et Neumann (1985), ainsi que Bane et Ellwood (1994, chap. 2) examinent les conséquences des études sur le chômage et l'usage de l'aide sociale.

Pour évaluer si cette différence pourrait donner lieu à un impact différent si le programme était généralisé, on se penchera sur l'impact pour les sous-groupes définis par les antécédents relatifs à l'aide sociale et, dans un futur rapport, sur l'impact pour un groupe de nouvelles assistées sociales ayant participé à une « étude des effets initiaux » séparée (décrite plus loin dans le chapitre).

Questions de recherche visées par l'étude

La partie évaluation du PAS a été conçue pour fournir des preuves fiables de la mise en œuvre et de la participation relatives au programme de supplément de gains, ainsi que de l'impact et de la rentabilité du programme. En outre, le projet comprend deux études spéciales décrites ci-après : celle « des effets initiaux » et « PAS Plus ».

L'analyse de la mise en œuvre et de la participation porte sur la structure institutionnelle du programme, les questions opérationnelles qui se posent pour les responsables du programme, y compris les difficultés d'appliquer les procédures de supplément des gains; et la façon dont les parents seuls admissibles vivent et utilisent le PAS. Bon nombre des questions sont abordées dans les rapports de Mijanovich et Long (1995), Bancroft et Vernon (1995), et Lui-Gurr, Vernon et Mijanovich (1994). Les rapports futurs analyseront davantage des questions comme :

- Quels étaient les principaux défis suscités par la conception et l'application du système de suppléments du PAS et comment a-t-on résolu ces problèmes?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires du supplément ont-elles réussi à conserver leur emploi? Pourquoi certaines ont-elles quitté ou perdu le leur et cessé de recevoir le supplément? Que s'est-il passé par la suite?
- Comment les familles se sont-elles ajustées à la perte du supplément à la fin de la période de trois ans?

L'analyse de l'impact du programme se base sur la conception de recherche par répartition au hasard du PAS afin d'obtenir des réponses fiables aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le programme de supplément augmente-t-il l'emploi et les gains à court et à moyen terme et réduit-il la pauvreté et le recours à l'aide sociale? Quels modes d'emploi et de gains apparaissent avec le temps et dans quelle mesure sont-ils différents de ceux des personnes non admissibles au programme (c'est-à-dire le groupe témoin)?
- Le supplément favorise-t-il des connexions plus durables avec le marché du travail et réduit-il le taux auquel les gens qui obtiennent un emploi quittent celui-ci et reviennent à l'aide sociale?
- Le programme a-t-il un impact sur l'emploi et le recours à l'aide sociale après la fin de la période de supplément, ou les bénéficiaires de supplément cessent-elles de travailler et reviennent-elles à l'aide sociale? Combien d'entre elles constatent une progression de leurs gains suffisante pour que leur revenu soit plus élevé que les prestations d'aide sociale?
- Pour quels sous-groupes d'assistées sociales le programme a-t-il de grands ou de faibles impacts sur les gains, l'emploi et la probabilité de quitter l'Aide au revenu?

- Quelle influence le programme a-t-il sur la proportion dans laquelle les gens investissent dans le perfectionnement de leur « capital humain » (c'est-à-dire l'éducation et la formation)? Le programme influe-t-il sur les types d'éducation ou de formation visés?
- Quels sont les autres effets du programme en dehors du secteur purement économique? Augmente-t-il ou diminue-t-il le nombre des mariages, remariages, séparations ou grossesses? Quelle influence le programme a-t-il sur les attitudes à l'égard du travail et de l'aide sociale? A-t-il un effet sur le bien-être émotionnel et physique?
- Les enfants sont-ils en meilleure ou en plus mauvaise situation à cause du programme? Par exemple, quels effets cumulatifs exercent sur eux les changements suscités par le programme (comme l'augmentation du revenu familial, la dépendance accrue envers la garde d'enfants, les changements de comportement et d'attitude chez les parents, et l'absence de ceux-ci pendant la journée de travail)?

L'analyse de rentabilité comparera les avantages et les coûts du programme de supplément de gains, en répondant à ces questions :

- Le projet est-il rentable au point de vue des budgets gouvernementaux? Comment le coût de l'application du programme et du paiement du supplément se compare-t-il à toutes les économies de dépenses d'AR et à toutes les augmentations de recettes fiscales suscitées par le programme?
- Quel effet a le programme sur le bien-être économique des parents seuls et leurs familles? Comment leurs gains en matière de salaire, d'avantages sociaux et de paiements de supplément se comparent-ils avec les prestations d'AR auxquelles ils ont renoncé et avec les paiements d'impôt accrus?
- Quels sont les avantages et coûts du programme pour l'ensemble de la société? Quels effets et coûts des programmes ont la plus grande influence sur les ressources nationales?

Études spéciales. L'évaluation comprend aussi deux études spéciales qui ne sont pas examinées dans le présent rapport. La démonstration sur les *effets initiaux* vise à déterminer si l'existence d'un programme de supplément pour les assistées sociales de longue date a l'effet imprévu d'encourager les gens à rester plus longtemps avec l'aide sociale afin d'être admissibles au supplément. L'échantillon de cette étude comprend 3 315 nouvelles assistées sociales en Colombie-Britannique réparties au hasard entre un groupe programme et un groupe témoin. Les personnes du premier groupe ont appris que, si elles continuaient à recevoir de l'aide sociale durant un an, elles auraient l'occasion de participer au programme de supplément de gains du PAS. Celles du groupe témoin étaient inadmissibles au programme. Les résultats de l'étude sur les « effets initiaux » sont présentés dans Card, Robins et Lin (1997) and Berlin et col. (1998).

L'étude *PAS Plus* examine l'effet de la combinaison entre le supplément de gains et d'autres services. Tel que mentionné précédemment dans le chapitre, 299 membres de l'échantillon au Nouveau-Brunswick ont été affectés au hasard au groupe PAS Plus. En plus de l'occasion de participer au programme de supplément de gains, elles reçoivent, de la part du personnel du PAS, des services comme des clubs d'emploi, l'aide pour la préparation de curriculum vitae et une formation particulière sur la recherche d'emploi. Les résultats pour le

groupe PAS Plus seront comparés à ceux des membres des deux groupes visés par l'étude principale, répartis au hasard au Nouveau-Brunswick pendant la même période. Le but est de déterminer si l'apport de nouveaux services de recherche d'emploi améliore les répercussions et la rentabilité du programme de supplément.

LE MILIEU PROVINCIAL DE L'ÉTUDE

En Colombie-Britannique, le PAS est appliqué dans la vallée du bas Fraser, qui comprend la région métropolitaine de Vancouver, ainsi que les secteurs voisins au nord, au sud et à l'est. Au Nouveau-Brunswick, le programme fonctionne dans une région correspondant à peu près au tiers inférieur de la province, y compris les villes de Saint John, Moncton et Fredericton. Les personnes de l'échantillon ont été recrutées et réparties au hasard entre novembre 1992 et mars 1995 au Nouveau-Brunswick, et entre janvier 1993 et février 1995 en Colombie-Britannique. La période étudiée dans le présent rapport comprend les 18 premiers mois après la répartition au hasard (y compris le mois de cette répartition). Par exemple, pour les premières répartitions, la période étudiée est de novembre 1992 à avril 1994; pour les dernières, elle est de mars 1995 à août 1996.

Le tableau 1.1 donne certains renseignements démographiques et sur la main-d'œuvre à propos des deux provinces et de leurs plus grandes villes (Vancouver et Saint John), ainsi que des renseignements sur les systèmes provinciaux d'Aide au revenu. Dans les deux provinces, les conditions du marché du travail se sont légèrement améliorées de 1992 à 1995, bien que les taux de chômage soient demeurés à des niveaux exceptionnellement élevés. Le Nouveau-Brunswick présentait un taux d'emploi plus élevé et des salaires minimaux et moyens plus faibles que la Colombie-Britannique, où les niveaux des prestations d'Aide au revenu sont d'ailleurs supérieurs. En 1993, le taux de base de l'Aide au revenu pour un parent seul avec deux enfants était de 1 152 \$ en Colombie-Britannique, en comparaison avec 747 \$ au Nouveau-Brunswick. Le niveau repère des gains du PAS a donc été fixé plus haut en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick, afin de donner à la plupart des personnes de l'échantillon un incitatif financier pour laisser l'aide sociale et travailler à plein temps.

Dans les deux provinces, les prestations d'Aide au revenu sont réduites d'un montant égal aux gains du bénéficiaire moins un « montant de grâce » déterminé au préalable. Au Nouveau-Brunswick, où le montant de grâce pour un parent seul est de 200 \$ par mois, la subvention d'Aide au revenu est réduite de tous les gains supérieurs à ce montant pour chaque mois. En Colombie-Britannique, jusqu'en avril 1996, les parents seuls ayant reçu de l'Aide au revenu durant plus de trois mois étaient admissibles à la fois à un montant de grâce « uniforme » de 200 \$ par mois et, jusqu'à concurrence de 12 mois sur chaque période de 36 mois, à un montant de grâce « amélioré » égal à 25 % de l'excédent par rapport au montant de grâce uniforme. À partir d'avril 1996, celui-ci a été supprimé, et le montant de grâce de 25 % ne pouvait être utilisé qu'une fois au cours d'une vie. Ce changement a réduit le revenu que l'on pouvait obtenir par la combinaison d'un emploi et de l'aide sociale, de sorte que le PAS fournit actuellement une meilleure incitation financière au travail que le système d'Aide au revenu. Toutefois, pour 90 % des personnes de l'échantillon en Colombie-Britannique, la période de 18 mois étudiée dans le présent rapport a pris fin avant avril 1996.

Tableau 1.1 : Certaines caractéristiques de la population habitant dans les secteurs desservis par le PAS, et de la population canadienne entière

Caractéristiques	Colombie-Britannique		Nouveau-Brunswick		Canada
	Vancouver	Province	Saint John	Province	
Caractéristiques démographiques					
Nombre de résidents de 15 ans ou plus (en milliers)					
1992	1 362	2 698	103	584	21 986
1993	1 402	2 782	104	589	22 371
1994	1 444	2 869	105	594	22 717
1995	1 479	2 947	106	598	23 027
1996	1 519	3 026	106	600	23 352
Familles sous le seuil de faible revenu (%) ^a					
1992	--	13,4	--	11,7	13,3
1993	--	14,0	--	11,9	14,8
1994	--	12,6	--	13,5	13,7
1995	--	13,2	--	15,7	14,4
Résidents ruraux (1991) (%)	3,8	19,6	9,0	52,3	23,4
Ne parlait ni anglais ni français (1991) (%)	3,4	1,9	0,1	0,1	1,4
Population immigrante (1991) (%)	30,1	22,3	4,3	3,3	16,1
Caractéristiques de l'aide sociale					
Cas d'Aide au revenu (mars 1993) ^b	80 889	193 825	7 729	42 123	1 616 200
Cas d'Aide au revenu pour parent seul, mars 1993 (% de tous les cas d'Aide au revenu) ^b	22,8	24,8	34,6	30,8	26,4 ^c
Subvention mensuelle d'Aide au revenu aux parents seuls avec deux enfants (\$)					
1992	1 131	1 131	747	747	s.o.
1993	1 152	1 152	747	747	s.o.
1994	1 175	1 175	755 ^d	755 ^d	s.o.
1995	1 175	1 175	771 ^d	771 ^d	s.o.
1996	1 175	1 175	779 ^d	779 ^d	s.o.
Caractéristiques d'emploi					
Résidentes de 15 ans ou plus ayant un emploi (%)					
1992	63,2	60,0	57,7	51,8	58,4
1993	61,8	59,9	58,6	51,9	58,2
1994	62,3	60,4	55,9	51,8	58,5
1995	61,6	59,8	55,8	52,5	58,6
1996	61,4	59,7	53,0	52,1	58,6
Taux de chômage (%)					
1992	9,3	10,5	11,5	12,8	11,3
1993	9,3	9,7	10,4	12,5	11,2
1994	9,0	9,4	12,3	12,5	10,4
1995	8,3	9,0	10,3	11,5	9,5
1996	8,1	8,9	12,2	11,7	9,7
Caractéristiques démographiques					
Emploi par type d'occupation (1991) (%)					
Gestion et professionnel	35,2	31,5	32,8	29,5	32,6
Commis de bureau	17,0	15,2	18,0	15,7	15,7
Ventes	11,9	11,2	8,2	9,2	9,8
Services	13,4	14,2	16,4	15,7	13,8
Agriculture et autres industries primaires	1,8	4,1	--	4,9	4,7
Traitement, usinage et fabrication	8,1	9,7	9,8	11,1	11,4
Autre	12,6	14,1	14,8	13,8	12,0

Tableau 1.1 : Certaines caractéristiques de la population habitant dans les secteurs desservis par le PAS, et de la population canadienne entière (suite)

Caractéristiques	Colombie-Britannique		Nouveau-Brunswick		Canada
	Vancouver	Province	Saint John	Province	
Salaire moyen pour tous les employés payés à l'heure (\$/h) ^e					
1992	--	15,05	--	11,88	13,75
1993	--	15,29	--	12,05	13,96
1994	--	15,74	--	11,86	14,16
1995	--	16,45	--	12,05	14,34
1996	--	16,62	--	12,43	14,71

Sources : Les données sur l'aide sociale proviennent de statistiques fournies à la SRSA par Développement des ressources humaines Canada, le ministère des Ressources humaines et le ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique, Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick) et le Conseil national du Bien-être (1997). Les données démographiques et sur l'emploi proviennent de Statistique Canada, 1992(a), 1992(b), 1992(c), 1993, 1994(a), 1994(b), 1995 et 1997.

Notes : Les tirets montrent que ces chiffres n'étaient pas disponibles; la mention s.o., qu'ils sont sans objet.

^aLes seuils de faible revenu (SFR) sont des niveaux de gains déterminés et utilisés par Statistique Canada pour identifier les unités familiales à faible revenu. Ce sont les familles qui consacrent 20 % de plus de leur salaire que la moyenne canadienne aux aliments, au logement et aux vêtements.

^bLes numéros de cas provinciaux peuvent ne pas inclure certaines catégories de personnes comme les handicapés et les gens de 65 ans ou plus.

^cEstimation.

^dCela n'englobe pas la prestation de supplément de revenu, mise en œuvre en septembre 1994, pour les personnes habitant des logements non subventionnés et consacrant au moins 30 % de leur revenu au logement. Ce supplément représente 60 \$ par mois de mai à octobre et 90 \$ par mois de novembre à avril. Bon nombre des bénéficiaires de cette nouvelle prestation recevaient auparavant le supplément au chauffage, moins généreux, aboli en même temps, qui correspondait à un montant maximal de 70 \$ accordé six mois par année. Les personnes admissibles à la nouvelle prestation bénéficient aussi d'une subvention d'AR de base plus faible (16 \$ de moins par mois pour une famille de trois personnes).

^eLe salaire minimum au Nouveau-Brunswick est demeuré à 5 \$ l'heure, de 1992 à 1995. En janvier 1996, il a augmenté à 5,25 \$ et, en juillet de la même année, à 5,50 \$. En Colombie-Britannique, le salaire minimum était de 5,50 \$ l'heure à partir du début de la période de répartition au hasard en 1992 jusqu'en avril 1993, où il est passé à 6 \$. En mars 1995, il a augmenté à 6,50 \$ et, en octobre 1995, à 7 \$ l'heure.

La Colombie-Britannique a apporté d'autres changements à son régime d'Aide au revenu en 1995 et en 1996, mais les principales transformations n'ont eu aucun effet sur la plupart des parents seuls bénéficiaires ou encore se sont produites après la période étudiée dans le présent rapport. La nécessité d'avoir habité trois mois dans la province a été imposée puis abandonnée par la suite. Les taux d'Aide au revenu pour les bénéficiaires sans enfants ont été réduits. Depuis janvier 1996, les jeunes gens de 19 à 24 ans (y compris les parents seuls avec enfants de sept ans ou moins) doivent participer à des programmes accrus de recherche d'emploi et de préparation au travail. En août 1996, la province a inclus une « prime familiale » mensuelle de 103 \$ par enfant pour toutes les familles à faible revenu avec enfants, tout en réduisant simultanément les taux d'Aide au revenu du même montant, augmentant ainsi le soutien des familles de travailleurs à faible revenu sans modifier le total des prestations accordées aux assistés sociaux.

Le Nouveau-Brunswick a transformé son système d'aide sociale en 1995, en introduisant des services de gestion des cas et d'orientation professionnelle, et en obligeant les jeunes gens de moins de 21 ans qui demandent une Aide au revenu à fréquenter l'école ou à suivre une formation. Depuis septembre 1995, cette province fournit des prestations étendues basées sur le partage des coûts jusqu'à concurrence d'un an après qu'une bénéficiaire a laissé l'Aide au revenu pour occuper un emploi. En 1996, la province a commencé à appliquer une

« politique d'unité économique » en vertu de laquelle les personnes qui habitent ensemble et partagent des installations doivent être traitées comme une unité pour ce qui est de déterminer l'admissibilité à l'Aide au revenu et les prestations connexes. Par exemple, deux familles en cohabitation seraient considérées comme une unité économique, de sorte que leurs prestations globales seraient sans doute réduites ou l'aide refusée. En novembre 1997, la politique a été modifiée (et rebaptisée « politique de revenu de ménage ») pour exempter certains groupes de bénéficiaires. Les familles monoparentales bénéficiant de l'Aide au revenu depuis au moins 12 mois et souhaitant partager des locaux sont maintenant exemptées si au moins un des chefs de famille monoparentale fréquente un établissement d'enseignement, suit une formation ou occupe un emploi selon un plan approuvé de gestion de cas.

SOURCES DE DONNÉES POUR LE PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport utilise des données provenant de différentes sources :

- **Enquête initiale.** Cette enquête a été conçue par la SRSA, MDRC et Statistique Canada et le questionnaire a été administré par Statistique Canada juste avant la répartition au hasard. Tous les membres de l'échantillon de recherche ont rempli le questionnaire, qui recueillait notamment de l'information sur les caractéristiques démographiques des répondants, la composition des ménages, l'emploi et les gains, l'instruction et la formation acquises, les besoins en garde d'enfants, les attitudes envers le travail et l'aide sociale, le logement, les handicaps et le revenu courant. Ces données servent à décrire l'échantillon de recherche et à identifier d'importants sous-groupes.
- **Enquête de suivi après 18 mois.** La SRSA, MDRC et Statistique Canada ont conçu une deuxième enquête administrée par Statistique Canada, environ 18 mois après la répartition au hasard. Le questionnaire a été rempli par environ 93 % des personnes de l'échantillon de recherche. La plupart des questions étaient semblables à celles de l'enquête initiale. Elles portaient aussi sur les conditions de vie et sur les dépenses consacrées à l'alimentation et aux vêtements pour enfants. Les membres du groupe programme ont été interrogés sur leurs perceptions et expériences à l'égard du programme du supplément. Cette enquête est la source de données pour la plupart des résultats examinés dans le rapport.
- **Dossiers d'Aide au revenu.** Le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique et Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick) ont fourni à Statistique Canada des fichiers mensuels de données sur l'AR. Ces fichiers ont servi à identifier la population cible, à établir l'échantillon aléatoire, ainsi qu'à retracer la réception de paiements d'AR avant et après la répartition au hasard. Les données utilisées dans le présent rapport correspondent à une période de 36 mois avant la répartition et une autre de 18 mois après celle-ci, et servent à évaluer les impacts sur la réception de l'AR et à identifier les sous-groupes en se basant sur les antécédents.
- **Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.** Le SIGP est le système d'information conçu par SHL Systemhouse Inc., la SRSA et MDRC pour le fonctionnement et l'évaluation du PAS. Il vise les activités des bureaux du programme et de paiement et en assure le suivi. Notre rapport utilise aussi des données du SIGP sur

les communications du groupe programme avec le personnel du PAS, les bénéficiaires du supplément et les paiements de supplément.

L'ÉCHANTILLON DE CE RAPPORT

Parmi les 6 028 personnes de l'échantillon ayant rempli le questionnaire de l'enquête initiale et réparties au hasard, on a découvert plus tard (après avoir vérifié les programmes informatiques et les données de sélection) que 21 membres du groupe programme, 19 du groupe témoin et six du groupe PAS Plus ne satisfaisaient pas aux critères d'inclusion dans l'étude, car elles n'avaient pas d'enfant de moins de 19 ans, n'avaient pas reçu d'Aide au revenu durant au moins 11 des 12 mois avant la sélection de l'échantillon, ou avaient moins de 19 ans au moment de la sélection. Ces personnes ont néanmoins eu accès au programme si elles faisaient partie du groupe programme ou du groupe PAS Plus, mais on a décidé d'exclure toutes ces 46 personnes de toute collecte et analyse ultérieures de données. De plus trois membres du groupe témoin se sont retirées de l'étude et ont demandé qu'aucun des renseignements les concernant ne soit utilisé dans la recherche.

L'échantillon de l'enquête initiale pour l'étude principale du PAS comprend les membres des deux groupes (programme et témoin) restantes après ces exclusions (les membres du groupe PAS Plus sont incluses dans l'étude PAS Plus mais pas dans l'étude principale). L'échantillon de l'enquête initiale contient 5 686 personnes (2 859 dans le groupe programme et 2 827 dans le groupe témoin). L'échantillon établi pour les analyses du présent rapport, ou *échantillon du rapport* comprend les 5 288 personnes (2 645 du groupe programme et 2 643 du groupe témoin) qui faisaient partie de l'échantillon de la recherche initiale et ont rempli le questionnaire de l'enquête de suivi après 18 mois. Par conséquent, l'échantillon du rapport contient 92,5 % des membres du premier groupe et 93,5 % de celles du second, dans l'échantillon de l'enquête initiale. L'annexe B examine la possibilité que l'omission des non-répondants de l'enquête de suivi biaise les impacts estimatifs du PAS, et conclut que ces biais ne peuvent être que faibles.

Le PAS visait des parents seuls recevant de l'Aide au revenu depuis au moins un an. La diversité de cette population se reflète dans la variété des contextes et des situations de vie manifestés par les personnes faisant partie de l'échantillon du rapport. Le tableau 1.2 présente des statistiques descriptives sur les caractéristiques de l'échantillon du rapport, au moment de la répartition au hasard.

Les caractéristiques des antécédents personnels et familiaux du tableau 1.2 suggèrent que les parents seuls ayant déjà été assistés sociaux sont surtout de sexe féminin et ont généralement un niveau d'instruction relativement faible. Quarante pour cent de ces personnes ont été élevées par un chef de famille monoparentale ou dans le cadre d'une autre structure familiale « non traditionnelle », et 25 % ont grandi dans des familles d'assistés sociaux.

Tel que noté précédemment, toutes les personnes choisies pour l'étude principale du PAS devaient avoir reçu de l'aide sociale pendant le mois de sélection et durant au moins 11 des 12 mois précédents¹⁵. En fait, la plupart des membres de l'échantillon étaient assistées sociales

¹⁵Le tableau 1.2 montre une catégorie ayant reçu de l'AR durant une période « de 10 à 23 mois » au cours des trois années (suite)

depuis une période beaucoup plus longue. Plus des trois quarts l'étaient depuis au moins les deux années précédentes, et 42 % l'étaient en permanence depuis au moins trois ans.

Tableau 1.2 : Caractéristiques des personnes faisant partie de l'échantillon du rapport au moment de la répartition au hasard

Caractéristiques	En général	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick
Sexe (%)			
Féminin	95,3	95,1	95,5
Âge (%)			
19-24	21,6	18,4	25,2
25-29	20,7	20,6	20,8
30-39	39,6	41,7	37,3
40-49	15,6	16,8	14,3
50 ans ou plus	2,5	2,6	2,5
État civil (%)			
Mariée ou union de droit commun ^a	2,1	2,3	1,9
Jamais mariée	48,2	43,5	53,4
Divorcée, séparée ou veuve	49,6	54,2	44,6
Éducation (%)			
Complète			
Moins que l'école secondaire	54,2	54,3	54,1
Études secondaires achevées, pas de cours postsecondaires	34,7	33,1	36,4
Certains cours postsecondaires	11,1	12,6	9,6
Inscrite à un établissement d'enseignement au moment de la répartition au hasard	14,0	15,5	12,3
Antécédents familiaux (%)			
Mère n'a pas terminé les cours de l'école secondaire	62,7	54,0	71,8
Père n'a pas terminé les cours de l'école secondaire	59,0	49,2	69,3
Élevée dans une famille où au moins un des parents était absent ^b	39,6	42,9	36,0
Élevée dans une famille recevant de l'aide sociale ^c	25,0	21,8	28,5
Récents antécédents en matière d'aide sociale			
Nombre de mois de réception de l'AR au cours des trois dernières années (%)			
10-23	23,8	28,5	18,7
24-35	33,8	35,0	32,4
Les 36 mois	42,4	36,6	48,9
Paiement moyen d'AR du mois précédent (\$)	858	1 021	679
Antécédents de travail et situation dans la main-d'œuvre active			
A déjà exercé un emploi rémunéré (%)	94,8	95,6	93,9
Moyenne d'années de travail	7,4	8,2	6,6
Situation dans la main-d'œuvre active au moment de la répartition au hasard (%)			
Emploi durant 30 heures ou plus par semaine	6,6	6,5	6,6
Emploi durant moins de 30 heures par semaine	12,8	12,3	13,2
Cherche un emploi, sans emploi	23,0	22,9	23,1
Sans emploi, n'en cherche pas un	57,7	58,2	57,0

précédant la répartition au hasard. Bien que le critère de sélection sous-entende que toutes les personnes de l'échantillon doivent avoir reçu de l'AR depuis au moins 11 mois pendant cette période, il existe des écarts mineurs entre le nombre de mois de réception de l'AR relevé au moment de la sélection de l'échantillon et le nombre inscrit dans la base de données pour le présent rapport, car un petit nombre de chèques d'AR reçus par des personnes de l'échantillon ont été annulés après la sélection de l'échantillon.

Tableau 1.2 : Caractéristiques des personnes faisant partie de l'échantillon du rapport au moment de la répartition au hasard (suite)

Caractéristiques	En général	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick
Conditions limitant les activités (%)			
Problème physique déclaré ^d	25,6	26,2	24,9
Problème émotionnel déclaré ^e	7,9	8,7	7,1
Enfants			
Nombre d'enfants de moins de 19 ans (%)			
1	54,2	50,3	58,6
2	32,0	33,4	30,4
3 ans ou plus	13,8	16,3	11,0
Âge du plus jeune enfant (en années) (%)			
0-2	30,1	30,8	29,4
3-5	23,6	24,5	22,6
6-11	26,6	27,0	26,2
12 ans ou plus	19,7	17,7	21,8
Sans emploi et n'a pu en exercer un au cours des quatre dernières semaines pour cause de (%) ^f			
Raison quelconque	53,2	61,5	44,1
Maladie ou invalidité	14,1	14,3	13,7
Absence de garde d'enfant acceptable	14,3	18,3	10,0
Responsabilités personnelles ou familiales	21,8	26,9	16,3
Fréquente un établissement d'enseignement	8,4	9,5	7,3
Pas de moyen de transport	7,2	7,6	6,8
Trop de concurrence	2,4	4,3	0,2
Pas assez d'études	9,0	12,9	4,7
Pas assez d'expérience ni d'aptitudes	8,1	12,6	3,2
Autre	5,9	9,3	2,2
Opinions et attentes			
A dit que le plus grand besoin était (%)			
emploi à plein temps immédiat	29,2	24,3	34,7
emploi à temps partiel immédiat	9,4	8,8	10,0
éducation ou formation	47,3	53,6	40,3
autre chose	10,9	9,5	12,5
ne sait pas	3,2	3,8	2,5
« Si j'avais un emploi, je pourrais trouver une personne fiable pour garder mes enfants »			
D'accord	64,0	63,1	65,0
Pas d'accord	17,2	19,1	15,1
Pas de garde d'enfant requise	18,8	17,8	19,9
Résidence urbaine (%)	82,7	92,3	72,1
Antécédents ethniques (%)			
Descendante des Premières Nations	9,4	12,1	6,4
Ancêtres asiatiques	4,5	8,4	0,3
Francophones	13,7	4,9	23,5
Immigration (%)			
Née ailleurs qu'au Canada	13,5	23,2	2,9
Immigration au cours des cinq dernières années	2,6	4,8	0,2
Période de réception des prestations (%)^g			
Novembre 1992 - octobre 1993	35,6	45,6	24,8
Janvier 1994 - mars 1995	64,4	54,4	75,2

Tableau 1.2 : Caractéristiques des personnes faisant partie de l'échantillon du rapport au moment de la répartition au hasard (suite)

Caractéristiques	En général	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick
Province (%)			
Colombie-Britannique	52,3	100,0	0,0
Nouveau-Brunswick	47,7	0,0	100,0
Taille de l'échantillon	5 288	2 766	2 522

Source : Calculs basés sur les données de l'enquête initiale et les dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les tailles d'échantillon varient pour les mesures individuelles à cause des valeurs manquantes.

^aBien que toutes les personnes de l'échantillon aient reçu une Aide au revenu à titre de parents seuls au moment de la sélection de l'échantillon, un petit nombre d'entre elles ont répondu qu'elles étaient mariées ou vivaient en union de droit commun, en réponse à la question sur l'état civil, dans le questionnaire d'enquête initiale.

^bLa question de l'enquête initiale consistait à établir si, jusqu'à l'âge de 16 ans, la répondante habitait à la fois avec sa mère et son père.

^cLa question de l'enquête initiale consistait à établir si, jusqu'à l'âge de 16 ans, une personne du ménage avait déjà reçu des prestations d'aide sociale.

^dLes personnes de l'échantillon sont considérées comme ayant un état physique limitant l'activité physique si elles ont répondu oui à n'importe quelle des questions visant à établir si un état physique ou un problème de santé à long terme limitait le type ou le nombre des activités de la répondante (a) à domicile, (b) à l'école, (c) au travail, (d) dans d'autres activités comme les voyages, les sports ou les loisirs. Les personnes qui ne travaillaient pas en général n'ont pas répondu à la partie (d) de la question, de sorte que leurs classifications se basent sur leurs réponses aux autres parties. Les entraves mentionnées n'étaient pas nécessairement permanentes. Parmi les personnes de l'échantillon ayant déclaré un état physique limitatif au moment de l'entrevue initiale, un tiers ne mentionnaient plus ces problèmes au moment de l'entrevue de suivi après 18 mois.

^eLes personnes de l'échantillon sont considérées comme ayant un état émotionnel limitant l'activité physique si elles ont répondu oui à l'une ou l'autre des questions visant à établir si elles étaient limitées dans le type ou le nombre des activités possibles à cause d'un état ou d'un problème émotionnel, psychologique, nerveux ou mental à long terme (a) à domicile, (b) à l'école, (c) au travail, (d) dans d'autres activités comme les voyages, les sports ou les loisirs.

^fRéponses multiples autorisées.

^gEn Colombie-Britannique, les périodes de réception étaient celles de janvier 1993 à octobre 1993 et de janvier 1994 à février 1995. Au Nouveau-Brunswick, elles étaient de novembre 1992 à juin 1993 et de janvier 1994 à mars 1995.

Bien que 95 % des membres de l'échantillon aient déjà travaillé par le passé, la plupart d'entre eux, au moment de l'enquête initiale, ne travaillaient pas et ne cherchaient pas un emploi. Moins d'un cinquième des personnes de l'échantillon avaient un emploi et, parmi elles, près des deux tiers travaillaient moins de 30 heures par semaine. Par conséquent, la plupart des membres auraient dû accroître leurs efforts, pour être admissibles au supplément.

Les personnes de l'échantillon se heurtaient aussi à ce qui semblait être de grands obstacles à l'emploi à plein temps. Plus d'un quart d'entre elles déclaraient un état physique limitant l'activité. Plus de la moitié avaient un enfant de cinq ans ou moins dans le ménage, et plus de 80 % ont déclaré avoir besoin d'une gardienne d'enfants si elles trouvaient un emploi. Plus du cinquième de ces dernières doutaient de pouvoir trouver une personne fiable pour prendre soin de leurs enfants. Les trois principales raisons invoquées pour ne pas occuper un emploi au cours des quatre semaines précédentes étaient des responsabilités personnelles ou familiales, le manque de gardiennes adéquates, et une maladie ou invalidité personnelle. De plus, invitées à choisir entre un emploi à plein temps, un emploi à temps partiel, l'éducation ou la formation, ou une autre option quelconque, 47 % ont préféré l'éducation ou une formation.

Caractéristiques par province

Quatre-vingt-douze pour cent des personnes de l'échantillon en Colombie-Britannique habitaient dans des régions urbaines, en comparaison avec 72 % au Nouveau-Brunswick. De

plus, l'échantillon de la Colombie-Britannique a une diversité ethnique plus prononcée que celui du Nouveau-Brunswick. Le pourcentage de personnes descendant des Premières Nations en Colombie-Britannique est près du double de celui du Nouveau-Brunswick. Les Asiatiques sont rares dans l'échantillon du Nouveau-Brunswick mais constituent près de 8 % de celui de la Colombie-Britannique où, par ailleurs, près d'un quart des personnes de l'échantillon n'étaient pas nées au Canada et, parmi celles-ci, un cinquième avaient immigré pendant les cinq années précédant la répartition au hasard. Seulement 3 % des personnes de l'échantillon du Nouveau-Brunswick étaient nées à l'étranger.

Trente-sept pour cent des personnes de l'échantillon en Colombie-Britannique avaient reçu de l'Aide au revenu durant les trois années précédant la répartition au hasard, contrairement à près de 50 % pour le Nouveau-Brunswick. La situation dans la main-d'œuvre active était similaire pour les deux provinces. Les proportions de la présence d'un état physique limitatif étaient à peu près les mêmes. Bien que de nombreuses personnes des deux provinces aient signalé que leur plus grand besoin était l'éducation ou la formation (de préférence par rapport à l'emploi à plein temps ou à temps partiel), dans une plus grande proportion, celles du Nouveau-Brunswick ont choisi l'emploi à plein temps (35 % par rapport à 24 %).

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le modèle conçu pour le PAS — remplacer l'aide sociale par le travail à plein temps subventionné — n'a jamais été essayé par le passé, de sorte qu'il était indispensable de prendre des dispositions pour assurer une bonne application. Le plus important objectif initial était d'informer tous les membres du groupe programme de l'offre de supplément et de leur montrer à quel point leur situation financière serait meilleure s'ils choisissaient de se prévaloir du supplément. Sinon, le modèle du PAS ne pourra pas absolument pas atteindre son potentiel.

Si le PAS était appliqué sur une grande échelle et en permanence, les bénéficiaires de l'Aide au revenu de longue date apprendraient sans doute son existence par l'entremise du régime d'aide sociale, étant donné que les gouvernements ont intérêt à encourager les gens à sortir de l'aide sociale. Les bureaux de l'Aide au revenu pourraient rejoindre ces bénéficiaires par publipostage et par téléphone et pourraient leur demander d'assister à des séances d'orientation sur le PAS, lequel serait reconnu par les assistées sociales comme un programme légitime du gouvernement.

Pour simuler le genre de compréhension qui serait suscité par un programme permanent, le personnel du PAS a déployé un effort extraordinaire afin d'informer complètement tout le groupe programme. Le personnel a essayé de communiquer, si possible, avec toutes les personnes du groupe et de leur fournir une orientation détaillée. Une démarche d'une telle envergure ne serait probablement pas réalisable parce qu'inutile dans un programme permanent à grande échelle, mais elle était nécessaire dans notre projet pour assurer un test équitable et réaliste du modèle du PAS.

Les sous-traitants choisis pour faire fonctionner et doter en personnel les bureaux du PAS étaient Bernard C. Vinge and Associates Ltd. en Colombie-Britannique et Family Services Saint John, Inc. au Nouveau-Brunswick. Des bureaux du PAS ont été ouverts à Vancouver et

à New Westminster (Colombie-Britannique), ainsi qu'à Saint John et Moncton (Nouveau-Brunswick).

Démarrage : orientation

Dès que le bureau local du PAS apprenait qu'une personne de l'échantillon avait été affectée au groupe programme ou au groupe témoin, on informait celle-ci par la poste de son affectation. Dans chaque cas, la date d'envoi postal de la lettre était le premier jour du délai d'un an qu'elle avait pour se prévaloir du supplément. La lettre l'invitait à assister à une orientation et était accompagnée d'une brochure expliquant les principales caractéristiques du programme. Le personnel du PAS effectuait un suivi téléphonique quelques jours plus tard. S'il était impossible de rejoindre la personne en question, le personnel demandait au bureau de l'Aide au revenu de transmettre la lettre à l'adresse à laquelle ses chèques d'AR étaient envoyés. Le personnel du PAS a fini par communiquer avec presque tous les membres du groupe programme.

Le personnel du bureau du PAS dispensait les séances d'orientation. Il cherchait à décrire le programme entièrement, à créer un milieu de soutien et à encourager les personnes du groupe programme à examiner sérieusement l'offre. Ces personnes ont reçu une orientation dans une proportion de 98 %, les trois quarts pendant le premier mois du délai d'un an, mais 12 % deux ou trois mois après la date d'envoi postal de la lettre d'affectation au groupe programme, réduisant ainsi à 10 mois le délai maximal d'acceptation.

Le type le plus commun d'orientation, reçu par 52 % du groupe programme, était une orientation de groupe d'une durée de deux à quatre heures. La plupart de ces orientations ont eu lieu dans les bureaux du PAS et ont attiré de quatre à 12 personnes du groupe programme. Des orientations individuelles, organisées soit dans le bureau du PAS, soit au domicile de la bénéficiaire du groupe programme, ont été données à 38 % des personnes de ce groupe. Des orientations téléphoniques, reçues par 8 % des personnes, ont été offertes en dernier recours; le plus souvent, le personnel envoyait par la poste les documents d'orientation aux membres du groupe programme avant d'effectuer l'orientation téléphonique à un moment déterminé au préalable.

Les séances d'orientation visaient les principales caractéristiques du supplément : les 30 heures de travail exigées, le délai d'un an pour se prévaloir de l'offre, la période de supplément de trois ans et le calcul des paiements de supplément. Les responsables de l'orientation comparaient, pour l'assistée sociale typique, les prestations d'AR avec la combinaison des gains et des paiements du supplément que la même bénéficiaire pouvait recevoir en participant au PAS. Le personnel a distribué des feuilles de travail vierges afin que les personnes présentes puissent évaluer dans quelle mesure le PAS serait financièrement avantageux pour elles personnellement, compte tenu des frais de la garde d'enfants et du transport. On a également discuté des services communautaires disponibles (recherche d'emploi, garde d'enfant, emploi et formation, logement et transport). Chaque personne ayant assisté à une séance d'orientation est repartie avec une chemise bien structurée de documents à consulter à domicile. Le personnel a encouragé les gens à demeurer sur place s'ils avaient d'autres questions à poser ou à visiter le bureau s'ils désiraient d'autres renseignements.

Les responsables de l'orientation ont toujours souligné les avantages financiers du supplément de gains et le décrivaient comme une occasion unique à saisir. Ils exposaient le sentiment de dépendance suscité par l'Aide au revenu, ainsi que l'aspect passionnant, sociable

et habilitant que représente le monde du travail. Cependant, ils n'ont jamais indiqué que le supplément était le bon choix pour chacun, précisant au contraire que, puisque le supplément ne variait pas selon la taille de la famille, les parents seuls avec au moins trois enfants ne se trouveraient pas forcément en meilleure situation financière qu'avec l'Aide au revenu, surtout si les enfants sont jeunes et ont besoin de gardiennes. On reconnaissait que certaines personnes pourraient préférer rester à domicile avec leurs enfants ou fréquenter l'école.

Pendant la première année du PAS, le personnel de la SRSA a régulièrement observé les séances d'orientation pour examiner les réactions des membres du groupe programme, évaluer leur compréhension ainsi que les méthodes de présentation employées. Il était clair que ce groupe comprenait assez les caractéristiques du programme pour que l'offre de supplément soit soumise à un juste test.

Après l'orientation

Vers le milieu de 1993, la SRSA a demandé au personnel du bureau du PAS d'effectuer un sondage téléphonique parmi les membres du groupe programme ayant reçu une orientation en avril 1993, pour découvrir si elles connaissaient les principales caractéristiques du PAS. Plus de 90 % des 700 répondants se souvenaient que les représentants du PAS leur avaient parlé du délai d'acceptation d'un an, des 30 heures de travail nécessaires, de la façon de calculer le supplément et de la nécessité d'abandonner l'Aide au revenu pour être admissible au supplément. Neuf répondants sur 10 s'estimaient en meilleure situation financière avec le supplément, et huit sur 10 n'avaient aucune question à poser à ce sujet.

Presque toutes les personnes ayant assisté à une séance d'orientation avaient eu des contacts supplémentaires avec le personnel du PAS avant la fin du délai d'acceptation d'un an. Tous les membres du groupe programme ont été invités à un atelier de deux heures sur la gestion de l'argent, où l'on a discuté de moyens de gérer le revenu d'emploi et du supplément en dressant un budget de dépenses et en divisant le revenu entre les chèques, les comptes d'épargne et les espèces. L'atelier a attiré 17 % des personnes du groupe programme au Nouveau-Brunswick et 7 % de ceux de la Colombie-Britannique. Les autres contacts étaient généralement de courte durée (p. ex. un appel téléphonique de 10 ou 15 minutes). Le personnel rappelait simplement aux gens que l'offre du PAS était encore valide et qu'il était disponible pour fournir des renseignements supplémentaires ou des références en vue de la recherche d'un emploi ou d'autres services. On s'est efforcé d'établir un contact tous les 90 jours; les relevés du programme montrent qu'en moyenne, les contacts avec les personnes du groupe programme étaient au nombre de cinq par année. Les bureaux ont créé un milieu professionnel et de soutien, qui encourageait les personnes du groupe à communiquer avec le personnel si elles avaient des questions à poser.

Le PAS offrait au groupe programme des renseignements limités sur les services disponibles pour les membres des deux groupes (programme et témoin) en recherche d'emploi, en éducation et en formation, en transport et en matière de politiques publiques comme les impôts, les logements subventionnés et la garde d'enfants. Ces renseignements étaient donnés au moment de l'orientation, et les bureaux du PAS possèdent des brochures et documents de référence que l'on peut consulter. Les questions les plus fréquentes portaient sur la recherche d'emploi : la moitié des personnes du groupe programme ont indiqué, pendant l'orientation, qu'elles aimeraient voir de la documentation sur l'aide disponible dans ce domaine. Toutefois, très peu de participantes avaient participé à un club d'emploi ou à un

autre service d'aide en la matière. La plupart semblaient préférer compter sur elles-mêmes pour chercher un emploi. On a recouru davantage à certains services limités de préparation de curriculum vitae, offerts au Nouveau-Brunswick dans les bureaux locaux de l'Aide au revenu, et en Colombie-Britannique dans divers organismes communautaires.

Déclenchement du supplément

Pour « déclencher » les paiements du supplément, les personnes du groupe programme ayant trouvé un emploi à plein temps pendant le délai d'acceptation d'un an devaient se rendre au bureau du PAS¹⁶. On rappelait aux candidates qu'il fallait emporter avec soi les documents requis, à la réunion de déclenchement. Les membres du groupe programme devaient :

- commencer à exercer l'emploi admissible ou fournir une preuve d'une offre d'emploi admissible avant la fin du délai d'acceptation d'un an;
- travailler en moyenne au moins 30 heures par semaine sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois; dans le cadre d'un emploi ou de plusieurs à temps partiel; les gains étant assujettis à l'assurance-chômage (devenue l'assurance-emploi) et le salaire étant au moins le salaire minimum de la province¹⁷;
- accepter de renoncer à l'Aide au revenu (le personnel du PAS envoyait au bureau de l'AR une lettre signée du bénéficiaire pour informer le bureau du lancement du supplément et lui demander de mettre fin aux paiements d'AR);
- signer une entente de participation exposant les règles et responsabilités de la participation au programme et autorisant le personnel du PAS à partager des renseignements avec le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick), DRHC et Revenu Canada, afin que le PAS puisse surveiller la conformité aux règles du programme.

À la réunion du lancement du supplément, le personnel informait les bénéficiaires des conséquences fiscales de leur supplément, qui est un revenu imposable, et leur donnait la possibilité de faire retenir l'impôt supplémentaire sur leurs paiements de supplément¹⁸. Le personnel examinait avec les bénéficiaires la marche à suivre pour réclamer des paiements de supplément et soulignait qu'afin d'être payés à temps, les bénéficiaires du supplément doivent remplir et poster leurs pièces justificatives dans les délais requis. (Une pièce justificative indique les dates, les heures et les salaires de l'emploi.)

Finalement, le personnel effectuait une vérification d'emploi — établissant que l'employeur était légitime et que l'emploi qualifiait la participante pour le supplément — et introduisait dans le système de paiement les renseignements de la pièce justificative. Le

¹⁶Les personnes habitant dans des régions éloignées ou ayant déménagé hors des régions de l'étude pouvaient déclencher le supplément en présence d'un employé local de l'aide sociale et poster les documents requis au bureau du PAS.

¹⁷Les emplois entièrement subventionnés par le gouvernement ne peuvent servir à satisfaire aux exigences minimales du nombre d'heures. Les emplois partiellement subventionnés par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et destinés à la formation en cours d'emploi peuvent servir à satisfaire à l'exigence, contrairement aux emplois similaires subventionnés par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

¹⁸Revenu Canada a décidé que les paiements de supplément étaient imposables, mais le supplément n'est pas considéré comme revenu ouvrant droit à pension pour le Régime de pensions du Canada ni comme des gains assurables pour l'assurance-emploi.

bureau de paiement de Halifax s'occupe de traiter les renseignements relatifs aux paiements subséquents. Si la bénéficiaire change d'emploi, elle doit recommencer le processus de déclenchement.

Le système de paiement. La réunion de lancement tenue au bureau du PAS, combinée avec le système d'envoi postal utilisé pour les paiements, partage la responsabilité entre les bureaux du programme et le bureau de paiement, réduisant le risque de fraude et de collusion entre les bénéficiaires du supplément et le personnel. Les bénéficiaires remplissent une pièce justificative après avoir reçu chaque chèque de paye et la postent, accompagnée d'une copie des talons de chèques de paye correspondants, au bureau du paiement, où le personnel compare chaque pièce justificative aux talons avant d'introduire l'information dans le système de paiement. Celui-ci calcule alors le montant du supplément, en se basant sur les gains acquis pendant une période comptable de quatre semaines ou un mois. On compare mutuellement les relevés du système de paiement avec ceux de l'Aide au revenu chaque mois pour s'assurer que les bénéficiaires se conforment aux règles du programme et ne retirent pas simultanément des avantages indus.

Le système de paiement a été conçu pour permettre à la fois de mesurer et de vérifier les gains et les heures de travail et pour maintenir le caractère confidentiel de la participation des bénéficiaires de supplément au PAS. Si des employeurs apprenaient l'existence du lien entre la bénéficiaire et le supplément, cela pourrait influencer leur décision à propos de l'engagement et de la rémunération. En outre, si d'autres employés l'apprenaient, cela pourrait causer des frictions entre eux et la bénéficiaire. Par conséquent, le programme fonctionne sans que des renseignements ne doivent être déclarés directement par les employeurs. Les talons de chèques de paye présentés par les bénéficiaires fournissent la documentation sur les gains, les heures et les dates de paye, pour permettre le calcul du supplément. Les talons sont disponibles sans l'intervention de l'employeur, mais peuvent être vérifiés au besoin.

Autres services. Les bénéficiaires du supplément ont été invitées à un atelier de dynamique de la vie, après avoir reçu le supplément durant plusieurs mois. Cet atelier durait deux ou trois heures et portait sur des sujets comme les techniques de survie au travail, l'harmonisation du travail et des responsabilités familiales, le paiement de l'impôt sur le revenu, les conséquences de l'endettement, l'enseignement de la gestion de l'argent aux enfants, la poursuite d'objectifs professionnels à long terme, et un court examen des procédures de paiement du supplément. Les avantages de contribuer à un Régime enregistré d'épargne-retraite ont été brièvement mentionnés. Des feuilles documentaires donnaient des conseils sur l'achat d'épicerie et de vêtements, l'achat d'une assurance et les dépenses qu'entraîne la possession d'une auto. L'atelier a attiré 91 % des bénéficiaires du supplément au Nouveau-Brunswick, mais seulement 15 % en Colombie-Britannique. Cette différence est attribuable au fait que le personnel du PAS insistait sur des points différents dans chaque province et aux différences dans les façons d'inviter les participantes à la séance.

Les bureaux du PAS ont offert une gamme limitée de services aux bénéficiaires du supplément : un aide en matière de paiement, un atelier favorisant l'ajustement à la fin de la période de trois ans, ainsi que des renseignements et références à des fournisseurs de services dans la collectivité. Il y a eu peu de demandes de renseignements et de références de la part des bénéficiaires. En Colombie-Britannique, les bureaux du PAS ont aidé un petit nombre de bénéficiaires ayant perdu leur emploi à préparer un curriculum vitae ou leur ont donné des conseils téléphoniques sur les techniques de recherche d'emploi.

UNE VUE D'ENSEMBLE DU PRÉSENT RAPPORT

Ce rapport présente des preuves de l'impact exercé par le PAS, au cours des 18 premiers mois après la répartition au hasard des personnes de l'échantillon et après que l'on a eu offert le supplément au groupe programme¹⁹. Puisque ce groupe avait l'occasion de devenir admissible au supplément pendant les 12 premiers mois et pouvait recevoir le supplément durant trois ans, c'est un moment précoce pour évaluer le programme. Les avantages et les coûts à long terme sont encore inconnus. En même temps, à cause du délai d'acceptation d'un an, il est possible à ce point d'évaluer dans quelle mesure l'offre du PAS s'est révélée efficace pour inciter les gens à exercer un emploi à plein temps et à quitter l'Aide au revenu. Le rapport donne aussi un aperçu initial des paiements du supplément en comparaison avec les économies que présente pour le gouvernement la réduction des dépenses de l'Aide au revenu.

Le chapitre 2 examine la participation des membres du groupe programme au programme de supplément : nombre de bénéficiaires, leur succès dans le maintien d'un emploi à plein temps et la réception du supplément, et raisons pour lesquelles d'autres ne se sont pas prévalus de l'offre de supplément. Les trois autres chapitres présentent l'impact estimatif du PAS. Le chapitre 3 examine les impacts sur l'emploi, les gains, le recours à l'AR et les conséquences à la fois pour les budgets gouvernementaux et les revenus des membres de l'échantillon. Il traite aussi de la garde d'enfants pour les membres de l'échantillon travaillant à plein temps et des impacts du programme sur la participation aux programmes d'éducation et de formation. Le chapitre 4 détermine si les impacts sur l'emploi à plein temps et le recours à l'Aide au revenu sont distribués également sur tout l'échantillon ou s'ils tendent à se concentrer parmi certains sous-groupes. L'analyse comprend une enquête visant à déterminer si l'impact est plus prononcé sur les familles auxquelles le PAS offre un plus gros incitatif financier par rapport à l'Aide au revenu. Le chapitre 5 étudie l'impact du PAS sur les revenus familiaux et la pauvreté, puis la façon dont les bénéficiaires du supplément ont utilisé l'argent supplémentaire, et l'effet de cette situation sur les conditions de vie de leurs familles.

Comme nous l'expliquons au chapitre 3, l'impact maximal du PAS sur l'emploi et le recours à l'AR se produit probablement au cours des 18 premiers mois après la répartition au hasard. La mesure dans laquelle l'impact persiste ou diminue sera examinée pendant le reste de la période du supplément et, par la suite, fera l'objet de rapports futurs présentant l'impact estimatif jusqu'à 36 et 54 mois après la répartition au hasard. Ces rapports viseront aussi l'impact du PAS sur un grand éventail de résultats liés au bien-être des enfants des membres de l'échantillon; le rapport pour 54 mois comprendra une analyse détaillée des avantages et coûts du PAS des points de vue des bénéficiaires admissibles à l'AR, des budgets gouvernementaux et de l'ensemble de la société.

¹⁹L'impact sur le recours à l'Aide au revenu est évalué pour les 18 premiers mois, mais les répercussions sur l'emploi et les gains le sont pour les 17 premiers mois car, le plus souvent, l'enquête de suivi a eu lieu avant la fin du dix-huitième mois.

Chapitre 2

Participation au PAS

Les personnes du groupe programme envisageant d'accepter l'offre de supplément devaient en examiner soigneusement les conséquences pour leur famille. Un emploi à plein temps, allié au supplément, améliorerait leur situation économique et pouvait présenter d'autres avantages comme un sentiment accru d'être capable de prendre soin de leur famille. Simultanément, elles devaient presque toutes prévoir des services de garde d'enfants et réduire de beaucoup le temps passé avec leur famille, afin de travailler à plein temps hors du domicile. En outre, il n'était pas toujours facile de trouver un emploi et de le conserver, surtout pour les personnes qui ne faisaient plus partie de la population active depuis un certain temps. Le présent chapitre examine comment les membres du groupe programme ont réagi à ces circonstances et à d'autres facteurs. Combien de ces personnes étaient admissibles au supplément et dans quelle mesure ont-elles réussi à conserver un emploi à plein temps? Pourquoi d'autres personnes n'ont-elles pas accepté l'offre?

Voici un résumé des principales conclusions :

- Trente-cinq pour cent des membres du groupe programme ont réussi à se qualifier pour le supplément. La plupart d'entre elles n'ont pas conservé un emploi à plein temps continu et ont donc dû renoncer en totalité ou en partie à un paiement du supplément, au moins une fois pendant les 18 premiers mois suivant la répartition au hasard. La raison la plus fréquente était que leurs employeurs ne pouvaient leur donner assez d'heures de travail. Par conséquent, le pourcentage des membres du groupe programme ayant reçu le supplément pendant un mois quelconque était considérablement plus faible que celui des bénéficiaires (35 %) : un maximum de 25 % recevaient le supplément après la répartition au hasard.
- Parmi les personnes n'ayant pas bénéficié de l'offre de supplément (65 %), la plupart estimaient qu'elles auraient été en bien meilleure situation financière en cumulant un emploi à plein temps et le supplément, mais d'autres facteurs les avaient empêchées de le faire, notamment la difficulté de trouver un emploi, des responsabilités personnelles et familiales, ainsi que des problèmes de santé ou d'invalidité.

Le fait que 35 % des membres du groupe programme aient été admissibles au supplément ne sous-entend pas que le programme aurait modifié leur comportement. En fait, il n'est pas rare que des chefs de famille monoparentale vivant de l'aide sociale trouvent du travail et laissent l'aide sociale de leur propre chef sans l'aide de programmes spéciaux. Par conséquent, les conclusions du présent chapitre n'indiquent pas si le supplément a incité *un plus grand nombre* de gens à le faire. Cette question et d'autres touchant l'impact du PAS sont examinées dans les chapitres subséquents qui comparent les comportements et les expériences du groupe programme et du groupe témoin.

Le présent chapitre commence par traiter des préoccupations initiales qu'avaient les personnes du groupe programme quand elles ont entendu parler de l'offre de supplément. On examine ensuite plus particulièrement le cas des bénéficiaires : comment de nombreuses

personnes se sont qualifiées pour le supplément et avec quelle rapidité, et dans quelle mesure elles avaient conservé un emploi à plein temps et continué à recevoir le supplément. Finalement, on étudie le cas des réfractaires au supplément : quelles étaient leurs opinions à ce sujet et les raisons qui ont motivé leur refus.

PRÉOCCUPATIONS INITIALES AU SUJET DE L'OFFRE DE SUPPLÉMENT

Devant l'offre de supplément, les membres du groupe programme éprouvaient diverses préoccupations à la perspective d'occuper un emploi à plein temps et de quitter l'Aide au revenu. Le tableau 2.1 montre les réponses données à une question de l'enquête de suivi visant à déterminer quelle était, en apprenant son admissibilité au PAS, la principale préoccupation de la répondante à cet égard. À peu près une personne sur quatre n'avait aucune préoccupation sur une participation éventuelle. Une autre personne sur quatre craignait de ne pas trouver d'emploi; davantage au Nouveau-Brunswick (36 %) qu'en Colombie-Britannique (14 %). Nombre d'autres personnes s'inquiétaient de l'impact d'un emploi sur leurs enfants : 14 % des répondantes craignaient surtout de ne pas trouver de gardienne d'enfant, et 6 % estimaient qu'un emploi à plein temps les empêcherait de bien élever leurs enfants. D'autres avaient peur de ne pas trouver « un bon emploi » ou de nuire à leurs projets d'étude ou de formation.

Tableau 2.1 : Préoccupations initiales des membres du groupe programme au sujet de l'offre de supplément

Préoccupations initiales au sujet de l'offre de supplément (%)	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick	Toutes
En apprenant votre admissibilité au PAS, quelle était votre principale préoccupation au sujet de la participation au programme?			
Aucune	29,1	23,5	26,5
Impossibilité de trouver un emploi	14,4	35,6	24,5
Impossibilité de trouver une gardienne	15,5	11,9	13,8
Interférence avec les soins aux enfants	7,8	3,8	5,9
Impossibilité de trouver un bon emploi justifiant l'abandon de l'AR	6,5	2,2	4,4
Interférence avec projets d'études ou de formation	3,3	3,0	3,1
Perte des prestations sanitaires	1,0	3,6	2,2
Ne serait plus admissible à l'AR	1,5	2,2	1,8
Pas assez d'instruction pour participer	1,7	1,9	1,8
Autre	15,9	11,4	13,7
Ne sait pas	3,4	1,1	2,3
Taille de l'échantillon^a	1 380	1 254	2 634

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

^aLa taille de l'échantillon est légèrement plus petite que le nombre de personnes du groupe programme dans l'échantillon du rapport (2 645) à cause des données manquantes.

Le rapport sur le groupe de discussion rédigé par Bancroft et Vernon (1995) explore plus en détail les opinions, attitudes et expériences de 99 membres du groupe programme, y compris leurs préoccupations initiales au sujet de l'offre de supplément. Bon nombre des participantes au groupe estimaient, en prenant connaissance de l'offre de supplément, avoir douté de l'authenticité de celle-ci. (Toutefois, après avoir communiqué avec le personnel du

PAS, presque toutes ces personnes étaient convaincues de la réalité du programme et du fait que les renseignements fournis resteraient confidentiels et ne seraient pas partagés avec le personnel de l'Aide au revenu.) D'autres craignaient que des problèmes de santé ne limitent leurs perspectives d'emploi ou qu'après avoir trouvé un emploi, il serait impossible de l'abandonner sous peine de ne plus être admissible à l'aide sociale¹.

ACCEPTATION ET RÉCEPTION CONTINUE DU SUPPLÉMENT

Les personnes du groupe programme avaient un an pour trouver un emploi à plein temps et se qualifier pour le supplément. Comme le montre la figure 2.1, elles sont devenues admissibles au supplément à un rythme soutenu durant toute cette période². Environ 3 % des personnes du groupe programme dans chaque province se sont qualifiées pour le supplément de gains pendant la première semaine du délai d'acceptation. La plupart travaillaient à plein temps au moment de la répartition au hasard ou travaillaient à temps partiel mais ont pu rapidement augmenter leurs heures de travail à 30 par semaine ou plus pour être admissibles au supplément. Après cette concentration initiale, le rythme auquel elles se qualifiaient pour le supplément est demeuré pratiquement constant durant le reste de l'année, à raison d'environ 2,5 % par mois³. La proportion totale des membres du groupe programme ayant accepté le supplément était de 35,2 % (34,2 % en Colombie-Britannique et 36,4 % au Nouveau-Brunswick).

Après avoir commencé à recevoir le supplément, la plupart des bénéficiaires avaient au moins un mois au cours duquel elles pouvaient ne pas vouloir ou pouvoir satisfaire à l'exigence minimale des 30 heures de travail du PAS. Le tableau 2.2 montre que 70 % des bénéficiaires ont renoncé en totalité ou en partie à un paiement du supplément (en fonction des règles exposées au chapitre 1) au moins une fois au cours des 18 premiers mois après la répartition au hasard. La raison la plus fréquente (28 % des cas) était que leurs employeurs ne pouvaient leur donner assez d'heures de travail. Une autre proportion de 15 % invoquaient d'autres raisons (comme des problèmes de santé), tandis que 16 % disaient avoir perdu leur emploi, 5 % avaient gagné trop d'argent pour recevoir le supplément, et 7 % donnaient d'autres raisons. Les bénéficiaires du supplément au Nouveau-Brunswick étaient plus susceptibles de ne jamais avoir manqué un paiement, en totalité ou en partie — c.-à-d. d'avoir conservé un emploi à plein temps — qu'en Colombie-Britannique (27 % dans cette province contre 33 % au Nouveau-Brunswick).

¹Bancroft et Vernon, 1995, pp. 17–18.

²Dans la figure, les membres du groupe sont considérées comme ayant pris le supplément à partir de la première semaine de travail à plein temps visée par le supplément. Cette semaine débute à la date de l'envoi de la lettre informant les membres du groupe programme de l'offre de supplément.

³La figure montre que le nombre de nouvelles bénéficiaires de supplément a continué à augmenter jusqu'à la cinquante-neuvième semaine. Même si elles n'avaient que 52 semaines pour devenir admissibles, les personnes du groupe programme qui pouvaient documenter les offres d'emploi à plein temps faites avant la fin du délai d'acceptation bénéficiaient d'une brève période de grâce pour commencer à respecter l'exigence des 30 heures de travail.

Au cours de l'enquête de suivi de 18 mois, on a demandé aux personnes n'ayant pas pris le supplément durant le premier mois pourquoi elles avaient mis tant de temps à y adhérer. Les raisons les plus fréquentes étaient le temps nécessaire pour trouver un emploi (55 %), le temps nécessaire pour augmenter les heures de travail (18 %) et le désir de terminer un programme d'études ou de formation (14 %).

Tableau 2.2 : Raisons invoquées par les bénéficiaires du supplément pour les paiements manqués ou réduits

Raisons invoquées par les bénéficiaires du supplément pour les paiements manqués ou réduits (%) ^a	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick	Toutes
Aucun paiement manqué ni réduit	26,6	32,7	29,6
Un paiement manqué ou réduit	73,5	67,3	70,4
Motif du paiement manqué ou réduit			
Pas assez d'heures de travail	42,6	42,9	42,8
<i>Motif du manque d'heures :</i>			
L'employeur ne pouvait en donner assez	26,3	29,4	27,9
Problèmes de santé	6,9	5,3	6,1
Responsabilités personnelles ou familiales	2,1	2,4	2,3
Absence de gardiennes adéquates	0,4	0,0	0,2
Autres motifs	6,9	5,8	6,3
Perte ou abandon de l'emploi	20,1	11,1	15,7
Gagné trop d'argent	4,7	5,1	4,9
Autre	6,0	8,2	7,1
Taille de l'échantillon (total = 919)^b	467	452	919

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les « bénéficiaires du supplément » sont les membres du groupe programme admissibles au supplément avant la fin du délai d'acceptation d'un an et ayant reçu au moins un paiement de supplément.

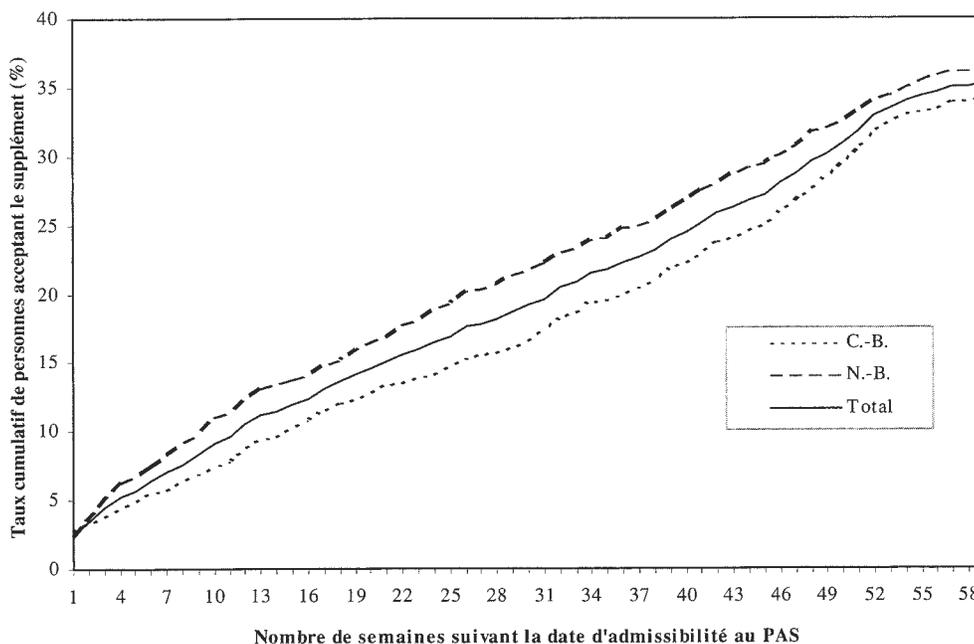
^aOn a d'abord demandé aux personnes de l'échantillon si leur paiement avait été réduit ou supprimé parce qu'elles n'avaient pas fourni assez d'heures de travail, par exemple au moins 30 par semaine. Si la réponse était oui, on leur demandait pourquoi le nombre d'heures était insuffisant. Si la réponse était « non », on demandait si, à partir du premier versement du supplément, d'autres raisons avaient entraîné la suppression ou la réduction d'un paiement. Les réponses à ces trois questions ont été séparées selon les catégories mutuellement exclusives indiquées au tableau. Les réponses identiques ou similaires à une question quelconque ont été condensées en une même catégorie.

^bLa taille de l'échantillon est légèrement plus petite que le nombre de bénéficiaires du supplément dans l'échantillon du rapport (932) à cause de données manquantes.

Étant donné que bon nombre des bénéficiaires du supplément avaient, durant certains mois, dû sauter un paiement à cause de la fin d'un emploi ou d'un nombre insuffisant d'heures, le pourcentage des personnes du groupe programme ayant reçu le supplément au cours d'un mois donné était inférieur au pourcentage *total* des bénéficiaires. Le premier pourcentage est appelé le taux mensuel de réception du supplément, ou simplement le taux de réception du supplément; le second est le taux *cumulatif* de réception du supplément. Les deux taux apparaissent à la figure 2.2. Il faut noter que les conventions de mesure du temps de la figure 2.2 sont différentes de celles de la figure 2.1. En effet, dans cette dernière, le temps est mesuré en semaines par rapport au début du délai d'acceptation (c'est-à-dire la date de mise à la poste de la lettre offrant le supplément aux personnes du groupe programme), pour examiner avec quelle rapidité ces personnes ont répondu à l'offre. Dans la figure 2.2, aux fins d'uniformité avec l'analyse de l'impact du programme dans les chapitres 3 à 5, le temps est mesuré par rapport au mois de la répartition au hasard : le mois 1 désigne celui de la répartition, le mois 2 est le suivant et ainsi de suite. La répartition au hasard sert de point de référence car elle peut être identifiée pour les membres des deux groupes. Les mois ou trimestres (périodes de trois mois) sont des unités de temps liées à la mesure de résultats comme les gains et les paiements de l'Aide au revenu⁴.

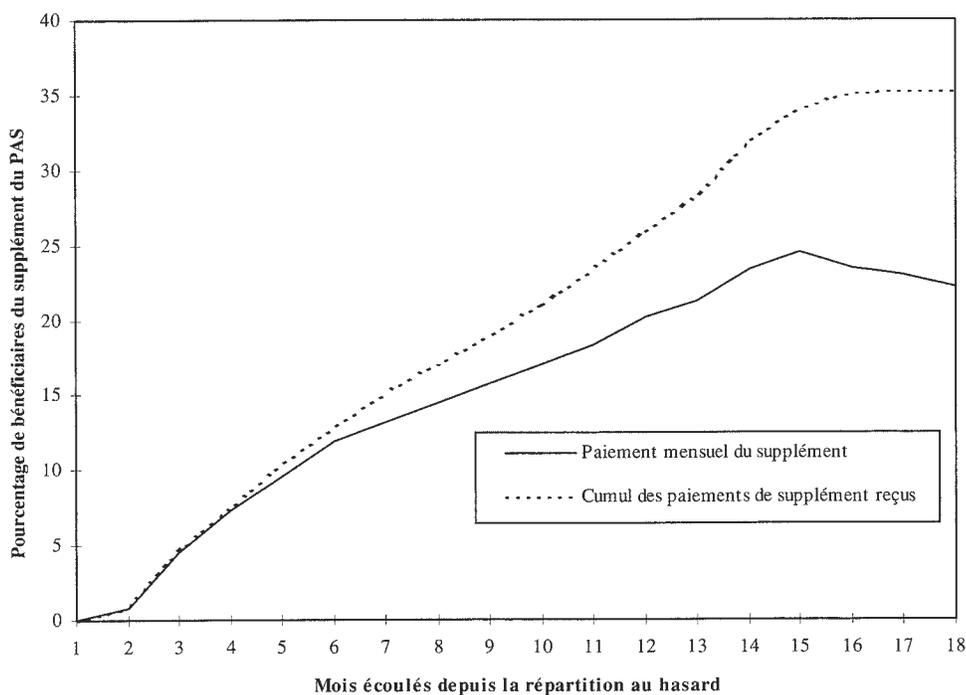
⁴L'annexe F donne plus de détails. Le délai d'acceptation (le point de référence pour la figure 2.1) commençait au plus tard 14 jours après la répartition au hasard (le point de référence de la figure 2.2) pour 99,6 % des membres du groupe programme, et au cours des 14 jours suivants dans 95,5 % des cas.

Figure 2.1 : Taux cumulatif des personnes ayant accepté le supplément par semaines suivant l'admissibilité à celui-ci



Source : Calculs effectués à partir des dossiers de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Figure 2.2 : Pourcentage des membres du groupe programme recevant des paiements de supplément du PAS, par mois écoulés depuis la répartition au hasard



Source : Calculs effectués à partir des dossiers de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Chaque personne du groupe programme était informée de l'offre du PAS pendant le premier mois, et le délai d'acceptation d'un an se terminait 12 mois plus tard, pendant le mois 13. En moyenne, le premier paiement de supplément arrivait sept semaines après l'admissibilité au supplément, car le paiement était envoyé seulement après que la personne avait posté tous les talons de chèques de paye correspondant à une période de quatre semaines ou d'un mois. Comme on peut le voir à la figure 2.2, presque personne ne recevait un paiement avant le troisième mois. À mesure que plus de personnes du groupe programme s'inscrivaient au supplément, le pourcentage des bénéficiaires augmentait de façon soutenue jusqu'à atteindre un maximum de 24,5 % au cours du mois 15 (soit le premier mois de réception du supplément pour certaines des personnes ayant accepté celui-ci juste avant la fin du délai au mois 13). La proportion cumulative des bénéficiaires ayant reçu des paiements a atteint 34,1 % pendant le mois 15, approchant de son niveau final de 35,2 % (le taux d'acceptation).

Jusqu'au mois 15, le taux de réception du supplément a augmenté avec le temps, car, chaque mois, d'autres personnes devenaient bénéficiaires. Après le mois 15, l'afflux de nouveaux bénéficiaires a presque cessé : le délai d'acceptation ayant pris fin au cours du mois 13, presque tous les bénéficiaires possibles avaient déjà commencé à recevoir leurs paiements. À cause du départ de bénéficiaires ayant perdu ou quitté leur emploi ou n'ayant pas fourni assez d'heures de travail, le pourcentage des bénéficiaires avait baissé à 22,2 % au mois 18. Il reste à voir si le taux de réception du supplément continuera à baisser durant le reste de la période du supplément ou s'il se stabilisera, les départs étant compensés par un nombre égal de bénéficiaires retournant au travail à plein temps.

Le chapitre 4 montre comment les taux de réception du supplément variaient avec les caractéristiques des membres du groupe programme. Les participants au programme de supplément étaient diversifiés, mais il s'agissait surtout de personnes occupant déjà un emploi ou cherchant du travail au moment de la répartition au hasard, de personnes avec un diplôme d'études secondaires, n'ayant pas reçu longtemps d'aide sociale ou n'ayant pas déclaré de problèmes de santé ou d'invalidité.

MOTIFS DU REFUS DU SUPPLÉMENT

Près des deux tiers des personnes du groupe programme n'ont jamais pris le supplément. On les appelle les non-bénéficiaires. À l'enquête de suivi de 18 mois, 79 % d'entre elles ont répondu « oui » quand on leur a demandé si, pendant l'année au cours de laquelle elles étaient admissibles au supplément, elles étaient intéressées à profiter de l'offre du PAS. Si la majorité des non-bénéficiaires étaient intéressées par l'offre, pourquoi ne l'ont-elles pas acceptée?

Le montant du stimulant financier était-il suffisant? Dans l'enquête de suivi, les non-bénéficiaires ont été invitées à comparer leur situation financière courante (environ 18 mois après la répartition au hasard) avec ce qu'elle serait, à leur avis, si elles occupaient un emploi à plein temps, recevaient le supplément de gains du PAS et renonçaient à l'Aide au revenu. Soixante-trois pour cent d'entre elles seraient en bien meilleure situation financière en travaillant à plein temps et en recevant le supplément, et une autre proportion de 22 % se

seraient considérées comme dans « une situation légèrement meilleure »⁵. Par conséquent, pour la plupart des non-bénéficiaires, il ne semble pas que le manque d'incitatif financier ait été la principale raison de refuser le supplément.

Les motifs les plus courants du refus étaient des difficultés à trouver un emploi, des responsabilités personnelles ou familiales, ainsi que des problèmes de santé ou d'invalidité. Le tableau 2.3 montre que 32 % des non-bénéficiaires craignaient surtout de ne pouvoir trouver un emploi, et une autre proportion de 6 % (voir le panneau du bas) disaient que c'était une des raisons (mais pas la principale). C'était la raison majeure pour plus de gens au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique (respectivement 38 % et 27 %). En ajoutant les personnes craignant de ne pouvoir trouver d'emploi (32 %), ne pensant pas pouvoir en trouver un (3 %) ou manquant d'heures de travail pour se qualifier (8 %), on constate qu'un total de 43 % considèrent que la raison principale est la difficulté de trouver un emploi. Les responsabilités personnelles ou familiales étaient la principale raison dans 15 % des cas et l'une des raisons dans 10 %. Les problèmes de santé ou d'invalidité étaient la principale raison dans 14 % des réponses et l'une des raisons dans 5 %.

On a aussi invoqué des préoccupations sur les niveaux d'instruction et d'aptitudes. Le désir de terminer un programme d'études ou de formation était la principale raison dans 5 % des cas et l'une des raisons dans un autre groupe de 2 %. Bien que seulement 2 % aient dit que la raison principale était le manque d'expérience, d'aptitudes ou d'instruction, un autre groupe de 9 % considéraient que c'était une des raisons. Les services inadéquats de garde d'enfant étaient le principal motif dans seulement 4 % des cas, et l'une des raisons dans 7 % des cas.

Dans les groupes de discussion, les non-bénéficiaires ont discuté plus en détail de leurs raisons de refuser le supplément. Quarante-quatre d'entre elles ont participé au groupe de discussion; une analyse détaillée de leurs commentaires a été effectuée par Bancroft et Vernon (1995). Bon nombre de participantes trouvaient difficile de chercher un emploi, surtout un emploi à plein temps avec des heures stables. Mais pour à peu près la moitié des personnes ayant invoqué cette raison, le problème était de trouver un « bon » emploi avec un bon salaire et des chances d'avancement (voir le texte encadré ci-après). Au nombre des autres motifs de refus, mentionnons la nécessité de passer assez de temps avec les enfants, le manque de gardiennes fiables et des troubles médicaux. Certaines personnes craignaient qu'après la fin de la période de supplément de trois ans, la perte du revenu supplémentaire soit très dure pour leurs enfants et avaient aussi peur de perdre leur emploi et ne pouvoir revenir à l'AR. De plus, pour plusieurs non-bénéficiaires, l'offre et le délai d'acceptation arrivaient au mauvais moment. Par exemple, une femme a dit « J'avais l'occasion de m'inscrire au PAS, mais j'étais enceinte à ce moment-là et j'avais déjà fait trois fausses couches. Ce n'était pas le moment de chercher du travail. Le délai du PAS n'était que d'un an. Maintenant, je suis prête à travailler, mais incapable de le faire. »

⁵En Colombie-Britannique, 56 % des répondantes pensaient qu'elles seraient dans une bien meilleure situation, et 27 %, dans une situation légèrement meilleure. Les nombres correspondants pour le Nouveau-Brunswick étaient respectivement de 71 % et de 15 %. Tel qu'expliqué au chapitre 4, le supplément a bel et bien tendance à être plus payant que l'Aide au revenu, au Nouveau-Brunswick.

Préoccupations des non-bénéficiaires au sujet des faibles perspectives d'emploi

Les extraits suivants de Bancroft et Vernon (1995) montrent quelques commentaires formulés par des non-bénéficiaires qui, dans les groupes de discussion, considéraient les perspectives d'emploi décourageantes comme des obstacles au supplément :⁺

Voici ce que disait cette femme de Saint John, « *Quand de toute façon tu cherches du travail depuis dix ans et que, tout d'un coup, on te donne neuf mois — vous comprenez? Après avoir cherché pendant dix ans, tu trouverais en neuf mois? J'y croyais pas vraiment.* »

En explorant cette question, nous avons constaté que, parmi celles qui avaient refusé l'offre, la moitié peut-être de celles qui avaient évoqué la pénurie d'emploi comme un obstacle important à l'acceptation de l'offre disaient en fait qu'il n'y avait pas d'emplois qu'elles trouvaient acceptables. Comme l'a expliqué une participante : « *Il est peut-être facile de trouver les 30 heures, mais j'étais pas prête à prendre n'importe quel emploi.* » Ce sentiment est peut-être plus fort chez celles qui avaient refusé l'offre parce qu'elles étaient bien plus instruites que l'ensemble des participantes, mais il y en avait aussi beaucoup qui, à cause de leur manque de compétences professionnelles et d'expérience de travail, pensaient qu'il était peu probable qu'elles obtiennent un « bon emploi » — autrement dit un emploi bien rémunéré qui mènerait à une carrière. Comme l'a expliqué Randi : « *J'ai pas l'éducation ni les compétences qu'il faut pour me trouver un bon emploi. Vous savez, je suis du genre salaire minimum, et je me sens coupable, mais je ne [] peux pas m'imaginer travailler dans un magasin à 5,50 \$ l'heure.* »

Certaines participantes étaient d'avis que le délai d'un an n'était pas assez long pour tenir compte de circonstances imprévues, mais la plupart s'y opposaient parce qu'elles sentaient qu'on exerçait des pressions sur elles; on les obligeait à aller se trouver un emploi, et elles ne se sentaient pas prêtes à le faire. Comme nous l'a expliqué Mandy : « *La plupart de nous, on travaille pas depuis des années, alors on peut pas du jour au lendemain aller se trouver un emploi — il faut une formation pour ça, et en tout cas il faut du temps.* » Ces femmes considéraient que, pour qu'elles puissent obtenir un emploi qui leur permettrait d'être vraiment autosuffisantes à long terme, il leur faudrait plus d'éducation et de formation avant qu'elles ne se lancent dans la recherche d'un emploi. Il n'est donc pas surprenant que les participantes qui avaient refusé l'offre étaient plus nombreuses que les autres à proposer d'améliorer le Projet d'autosuffisance par l'inclusion de services qui leur permettraient de parfaire leurs techniques de recherche d'emploi, de se choisir une orientation professionnelle et de rehausser leur image de soi, ou encore par des services de placement comme tels, avec un volet éducation et formation sur le tas. Certaines estimaient que, sans cette aide, elles se retrouveraient immédiatement dans un cul-de-sac.

« Je me disais que c'était comme un château en Espagne. Tout cet argent; pendant trois ans, je vivrais comme une reine. On me disait : « Essaye de t'avancer, de monter l'échelle, de devenir gérante par exemple. » Quand t'as rien qu'une 7^e année, y a pas moyen d'avancer. Donc, après avoir eu tout cet argent pendant trois ans, je reviendrais à l'assistance sociale et je dirais : « Je suis pas capable. Redonnez-moi mes prestations. »

⁺Tous les noms ont été changés pour protéger la vie privée des participantes.

Tableau 2.3 : Motifs invoqués pour refuser l'offre de supplément

Motifs du refus (%)	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick	Toutes
Motif principal du refus^a			
Impossibilité de trouver un emploi	26,8	38,3	32,2
Ne pensait pas en trouver	2,4	2,5	2,5
Pas assez d'heures de travail	9,0	7,0	8,0
Responsabilités personnelles ou familiales	16,9	13,8	15,4
Problèmes de santé et d'invalidité	12,6	14,5	13,5
Désir de terminer un programme d'études ou de formation	5,2	5,5	5,3
Manque d'expérience, d'aptitudes, d'instruction	1,9	2,8	2,3
Impossibilité de trouver un service de garde adéquat	3,9	4,1	4,0
Ne voulait pas recourir à un service de garde	2,9	1,0	2,0
N'a pas compris l'offre	3,1	0,8	2,0
N'en valait pas la peine	1,4	0,4	0,9
L'Aide au revenu est plus sûre et plus avantageuse	0,8	0,5	0,7
Impossibilité de trouver un emploi assez rémunérateur	0,3	0,3	0,3
Autre	12,3	8,4	10,5
Ne sait pas	0,6	0,4	0,5
Autres motifs du refus^a			
Impossibilité de trouver un emploi	7,4	4,5	6,0
Ne pensait pas en trouver	5,6	3,0	4,4
Pas assez d'heures de travail	4,7	2,1	3,5
Responsabilités personnelles ou familiales	10,3	8,8	9,6
Problèmes de santé ou d'invalidité	6,1	4,3	5,2
Désir de terminer un programme d'études ou de formation	2,1	2,3	2,2
Manque d'expérience, d'aptitudes, d'instruction	8,3	9,6	8,9
Impossibilité de trouver un service de garde adéquat	8,0	5,4	6,8
Ne voulait pas recourir à un service de garde	2,8	0,6	1,8
N'a pas compris l'offre	2,4	1,4	1,9
N'en valait pas la peine	1,0	1,0	1,0
L'Aide au revenu est plus sûre et plus avantageuse	1,1	0,6	0,9
Impossibilité de trouver un emploi assez rémunérateur	2,8	1,1	2,0
Autre	22,5	30,5	26,2
Taille de l'échantillon^b	904	800	1 704

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les « non-bénéficiaires » sont les membres du groupe programme n'ayant jamais reçu un paiement de supplément.

^aOn a demandé aux répondantes quelle était la principale raison de leur refus, puis s'il y avait d'autres raisons. Les distributions relatives aux réponses visant les « autres raisons » ne totalisent pas 100 % car une répondante pouvait donner plusieurs ou aucune de ces raisons.

^bLa taille de l'échantillon est légèrement plus petite que le nombre des non-bénéficiaires du groupe programme dans l'échantillon du rapport (1 713) à cause de données manquantes.

En comparant les valeurs, attitudes et opinions exprimées par les bénéficiaires du supplément et les non-bénéficiaires, Bancroft et Vernon ont découvert que ces dernières semblaient moins stigmatisées et contrariées par leur dépendance envers l'Aide au revenu et semblaient accorder moins d'importance aux gains financiers. Au nombre des autres qualités qui semblaient le plus distinguer les non-bénéficiaires des autres, mentionnons chez les premières un degré moindre d'estime de soi, de détermination et de confiance en l'avenir.

On trouve d'autres preuves de l'attitude des non-bénéficiaires envers l'offre de supplément en examinant leurs suggestions de changements susceptibles d'améliorer le PAS pour elles. Comme l'indique le tableau 2.4, environ un tiers des non-bénéficiaires ne suggéraient aucun changement. Peut-être ne pouvaient-elles imaginer une modification qui aurait rendu le

programme plus avantageux pour elles. La proposition la plus fréquente était que le PAS devait donner aux gens plus d'un an pour trouver un emploi : c'était la principale suggestion pour 20 % des gens et une des suggestions pour 4 %. Offrir un service de placement était la principale suggestion dans 12 % des cas et une suggestion additionnelle pour 8 %; cette proposition était particulièrement courante au Nouveau-Brunswick. Dans des proportions un peu moindres, on suggérait d'offrir des cours et une formation. Très peu de gens suggéraient d'augmenter la valeur monétaire du supplément.

Tableau 2.4 : Conceptions, chez les non-bénéficiaires, des changements susceptibles d'améliorer le PAS

Amélioration (%)	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick	Toutes
Principal changement souhaitable^a			
Aucun changement	32,0	33,9	32,9
Plus d'un an pour trouver un emploi	21,1	19,6	20,4
Offrir un service de placement professionnel	7,2	17,5	12,0
Offrir des cours et une formation	6,6	5,4	6,0
Meilleure couverture des coûts de garderie et de transport	1,7	2,9	2,2
Durée supérieure à trois ans	0,9	0,9	0,9
Augmenter le montant du supplément	1,0	0,5	0,8
Offrir un soutien financier pendant la recherche d'un emploi	0,7	0,3	0,5
Moins de paperasserie administrative	0,2	0,3	0,2
Autre	23,1	16,0	19,8
Ne sait pas	5,6	2,9	4,3
Autres changements pour améliorer le PAS^a			
Plus d'un an pour trouver un emploi	3,5	5,4	4,4
Offrir un service de placement professionnel	5,7	10,5	8,0
Offrir des cours et une formation	5,7	8,3	6,9
Meilleure couverture des coûts de garderie et de transport	1,8	5,8	3,6
Durée supérieure à trois ans	1,0	0,5	0,8
Augmenter le montant du supplément	0,3	0,1	0,2
Offrir un soutien financier pendant la recherche d'un emploi	1,8	0,6	1,2
Moins de paperasserie administrative	0,3	0,0	0,2
Autre	9,9	7,9	9,0
Taille de l'échantillon^b	909	800	1 709

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les « non-bénéficiaires » sont les membres du groupe programme n'ayant jamais reçu un paiement du supplément.

^aOn a demandé aux répondantes de proposer un changement pour améliorer le PAS, puis si elles avaient d'autres changements à proposer. Les distributions relatives aux réponses visant les « autres changements » ne totalisent pas 100 % car une répondante pouvait donner plusieurs « autres changements » ou n'en mentionner aucun.

^bLes tailles de l'échantillon établies pour les tableaux 2.3 et 2.4 diffèrent à cause de certains cas de non-réponse dans l'enquête.

CONCLUSION

En général, les membres du groupe programme croyaient qu'elles auraient été dans une bien meilleure situation financière en travaillant à plein temps et en abandonnant l'aide sociale pour bénéficier de l'offre du PAS, mais diverses préoccupations et difficultés ont empêché la plupart d'entre elles d'accepter le supplément, notamment la difficulté de trouver un emploi, les responsabilités personnelles ou familiales, ainsi que des problèmes de santé ou d'invalidité. Parmi les 35 % qui ont accepté le supplément, la difficulté de maintenir au moins

30 heures de travail par semaine était très commune. Par conséquent, dans n'importe quel mois donné, pas plus de 25 % des membres du groupe programme ont reçu le supplément.

Ces conclusions ne montrent qu'un revers de la médaille : la réaction des personnes du groupe programme à l'offre de supplément. Les autres chapitres examinent l'impact du PAS — c'est-à-dire la différence dans la vie des bénéficiaires — en comparant les comportements et l'évolution des personnes du groupe programme et du groupe témoin.

Chapitre 3

Impact sur l'emploi, l'Aide au revenu, les paiements de transfert, ainsi que l'éducation et la formation

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 2, environ un tiers des personnes du groupe programme ont accepté le supplément du PAS après avoir trouvé un emploi à plein temps et convenu d'abandonner l'Aide au revenu. C'est un *résultat* attribuable à plusieurs facteurs comme le consentement des membres du groupe programme à travailler à plein temps, les perspectives qui s'offrent à ces personnes sur les marchés locaux du travail, et la mesure dans laquelle l'offre de supplément a modifié leur comportement. Pour mesurer les *impacts* du PAS — autrement dit, les changements qu'il a produits — il est nécessaire de comparer les résultats obtenus pour le groupe programme avec un repère représentant ce qui se serait passé en l'absence du programme. Le groupe témoin constitué par la répartition au hasard fournit ce repère. Dans le présent chapitre et dans les deux suivants, on utilise des données sur les deux groupes pour évaluer les répercussions du PAS sur divers résultats.

Nous exposons ici l'impact sur l'emploi, les gains ainsi que le recours à l'Aide au revenu; explorons les répercussions du PAS pour les dépenses gouvernementales sur les paiements de transfert et pour les revenus des personnes de l'échantillon; et nous étudions la possibilité que l'augmentation d'emploi attribuable au PAS modifie le temps consacré à l'éducation et à la formation. En outre, nous décrivons brièvement les dispositions prises en matière de garde d'enfants par les personnes de l'échantillon qui travaillaient à plein temps.

Pour résumer les conclusions :

- Le PAS a doublé le pourcentage des membres du groupe programme travaillant à plein temps. Dans le cinquième trimestre après la répartition au hasard, soit la période d'impact maximal, le PAS a eu des répercussions de 15 % sur le taux d'emploi à plein temps : 29 % des membres du groupe programme travaillaient au moins 30 heures par semaine, en comparaison avec 14 % dans le groupe témoin. L'impact estimatif au cours du sixième trimestre était presque aussi important. Il semble que le programme ait atteint ces résultats surtout en incitant à travailler à plein temps des personnes qui autrement n'auraient pas travaillé.
- L'emploi additionnel suscité par le PAS semble se concentrer à des taux de rémunération situés entre le salaire minimum et 2 \$ l'heure au-dessus de celui-ci. La plupart des parents seuls ne seraient pas dans une situation financière bien meilleure si elles recevaient de l'aide sociale sans travailler. Par conséquent, afin que l'emploi demeure plus payant que l'aide sociale après la fin de la période de supplément de trois ans, les bénéficiaires du supplément doivent avoir constaté une importante progression dans les taux de rémunération, une augmentation des heures de travail, des changements d'attitude renforçant leur propension à travailler, ou des changements de circonstances qui rendent plus souhaitable la conservation d'un emploi.
- Le PAS a réduit le recours à l'aide sociale parmi les membres du groupe programme. Au cours des cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard, le PAS a

réduit de 13 à 14 % le pourcentage des assistés sociaux, et de 100 \$ par mois les paiements d'aide sociale pour chaque membre du groupe programme. L'économie dans les paiements d'Aide au revenu, alliée à une augmentation des recettes fiscales, a partiellement compensé le coût des paiements du supplément.

- Surtout parce que le coût du supplément dépassait les économies relatives aux dépenses en Aide au revenu pendant la période visée par le présent rapport, on estime que le PAS a entraîné une nette augmentation des dépenses publiques sur les paiements de transfert (de 55 \$ par mois). Compte tenu de l'impact prononcé du PAS sur les gains, chaque dollar dépensé par le gouvernement pour des paiements additionnels de transfert a entraîné plus de 2 \$ en gains accrus et plus de 3 \$ en revenu supplémentaire pour les membres du groupe programme.
- Parmi les membres de l'échantillon ayant déjà un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, le PAS n'a eu aucun effet perceptible sur l'éducation et la formation. Chez les personnes sans diplôme, il a fait baisser de 3 % la proportion de celles qui suivaient des cours en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, pendant les 18 premiers mois après la répartition au hasard. Cependant, jusqu'à présent, il n'a eu aucun effet sur l'obtention du diplôme.

Il faut noter que la période de 18 mois étudiée dans le présent rapport ne s'est terminée que quelques mois après le moment où les répercussions du PAS sur l'emploi à plein temps et le recours à l'Aide au revenu devaient théoriquement atteindre leur maximum. Comme nous l'expliquons plus loin dans le présent chapitre, l'impact devrait être maximal peu après la fin du délai d'acceptation d'un an, et ensuite diminuer quelque peu avec le temps. On ignore jusqu'à présent dans quelle mesure il diminuera après la période de 18 mois, et il sera étudié dans des rapports futurs.

Un rapport antérieur (Card et Robins, 1996) présentait les répercussions estimatives sur l'emploi, les gains et le recours à l'aide sociale, en utilisant des données sur les personnes de l'échantillon réparties au hasard entre novembre 1992 et octobre 1993 (un peu plus du tiers de l'échantillon pour le rapport courant). Le présent chapitre, utilisant l'échantillon complet de répondantes à l'enquête de suivi après 18 mois, confirme les conclusions de base du rapport initial : l'échantillon complet corrobore le rapport initial pour ce qui est des impacts sur l'emploi, les gains et le recours à l'Aide au revenu. Le chapitre explique l'impact attendu et estimatif plus en détail et contribue à l'analyse du rapport antérieur de multiples façons : la comparaison entre le coût des paiements du supplément et la réduction des paiements d'Aide au revenu est plus détaillée, car on tient compte des recettes fiscales éventuelles du PAS; on présente l'impact estimatif sur les résultats en matière d'éducation et de formation, ainsi que des conclusions descriptives sur les dispositions prises en matière de garde d'enfants; et l'on présente des groupes complets d'impacts estimatifs pour la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, en plus des estimations relatives à l'échantillon complet¹.

¹En outre, deux révisions ont été apportées aux mesures du résultat : d'abord, pour l'emploi à plein temps afin que les personnes ayant commencé ou terminé un emploi à plein temps pendant un mois soient considérées comme ayant travaillé à plein temps et non à temps partiel durant ce mois; ensuite, on a corrigé une erreur mineure de programmation dans la mesure du rapport antérieur, en ce qui concerne la « réception de paiements d'AR ou de supplément du PAS ».

Le chapitre est structuré comme suit. On discute des effets *attendus* du PAS sur certains résultats clefs, avant de présenter l'impact estimatif. D'abord, on examine des données sur les personnes du groupe témoin pour comprendre les modalités d'emploi et de recours à l'AR qui se produiraient en l'absence du PAS, et notamment l'évolution de ces résultats avec le temps. La section suivante traite de la manière dont le PAS influencerait vraisemblablement sur l'emploi et le recours à l'AR, et de l'impact que les paiements de l'Aide au revenu, alliés au coût du supplément, pourraient avoir sur les dépenses gouvernementales globales dans les paiements de transfert. La troisième section présente l'impact estimatif du PAS sur l'emploi, les gains, l'Aide au revenu, les paiements de transfert ainsi que les revenus des personnes de l'échantillon. L'impact estimatif du PAS sur l'éducation et la formation figure dans la quatrième section. La cinquième décrit l'usage de la garde d'enfants par les personnes de l'échantillon ayant travaillé à plein temps. Une brève conclusion clôt le chapitre.

EMPLOI ET RECOURS À L'AIDE AU REVENU DANS LE GROUPE TÉMOIN : REPÈRE POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT

Avant de discuter de l'influence probable du PAS sur l'emploi et le recours à l'aide sociale chez les personnes du groupe programme, il est utile d'examiner certains résultats relatifs au groupe témoin, qui donnent une idée de ce à quoi il faut s'attendre en l'absence du PAS.

La figure 3.1 montre le pourcentage de personnes du groupe témoin ayant reçu de l'Aide au revenu au cours de chaque mois, de 10 mois avant la répartition au hasard jusqu'à 18 mois après celle-ci². Pendant le mois de la répartition et chacun des 10 mois précédents, près de 100 % du groupe témoin était constitué d'assistées sociales, car l'échantillon établi pour cette étude ne comprend que des parents seuls ayant reçu de l'Aide au revenu pendant le mois de la sélection de l'échantillon et pendant 11 des 12 mois précédents. Après la répartition au hasard, le pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu a diminué nettement de 99 % pendant le premier mois jusqu'à 80 % au dix-huitième. Cette baisse illustre l'évolution normale de la dynamique de l'aide sociale, où les bénéficiaires abandonnent l'Aide au revenu, car elles trouvent un emploi ou augmentent leurs heures de travail, se marient ou reprennent la vie commune avec leurs conjoints respectifs ou pour d'autres raisons. La nature dynamique du recours à l'AR est également déterminée en partie par l'âge des plus jeunes enfants. Lorsque le cadet d'une famille atteint l'âge de 19 ans, son cas est reclassifié à un niveau inférieur de prestations, ce qui peut inciter le parent à chercher d'autres sources de revenu.

Une importante minorité des personnes du groupe témoin occupait un emploi, même au cours des premiers mois où elles recevaient presque toutes de l'Aide au revenu. La figure 3.2 montre le pourcentage des membres du groupe témoin travaillant à plein temps (c'est-à-dire au moins 30 heures par semaine) dans chaque mois, dix mois avant la répartition au hasard (-10) au dix-septième mois après la répartition au hasard³. Pendant le mois de cette

²Le mois de la répartition au hasard porte le numéro 1, et le mois précédent, le numéro - 1. Il n'y a pas de mois 0.

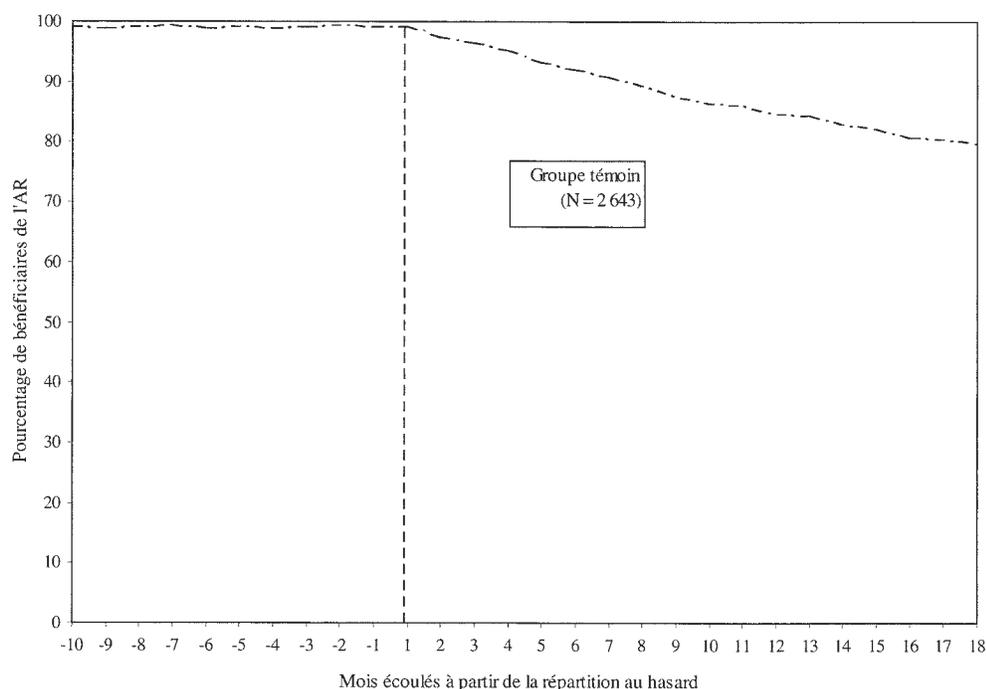
³Conformément à l'annexe F, les données sur l'emploi à partir du dix-huitième mois ne sont pas analysées dans le présent rapport, faute d'échantillons de tailles suffisantes.

La figure montre un saut discret entre le mois -1 et le mois 1. C'est parce qu'avant le premier mois, l'emploi est mesuré à

(suite)

répartition, 10 % des membres du groupe témoin occupaient un emploi à plein temps; une autre tranche de 13 %, non indiquée dans la figure, était formée de personnes travaillant moins de 30 heures par semaine. Le pourcentage de travail à plein temps a augmenté pendant les mois suivant la répartition au hasard, pour atteindre 15 % au cours du dix-septième mois (avec 15 % de travailleuses à temps partiel).

Figure 3.1 : Pourcentage de personnes recevant l’Aide au revenu — groupe témoin

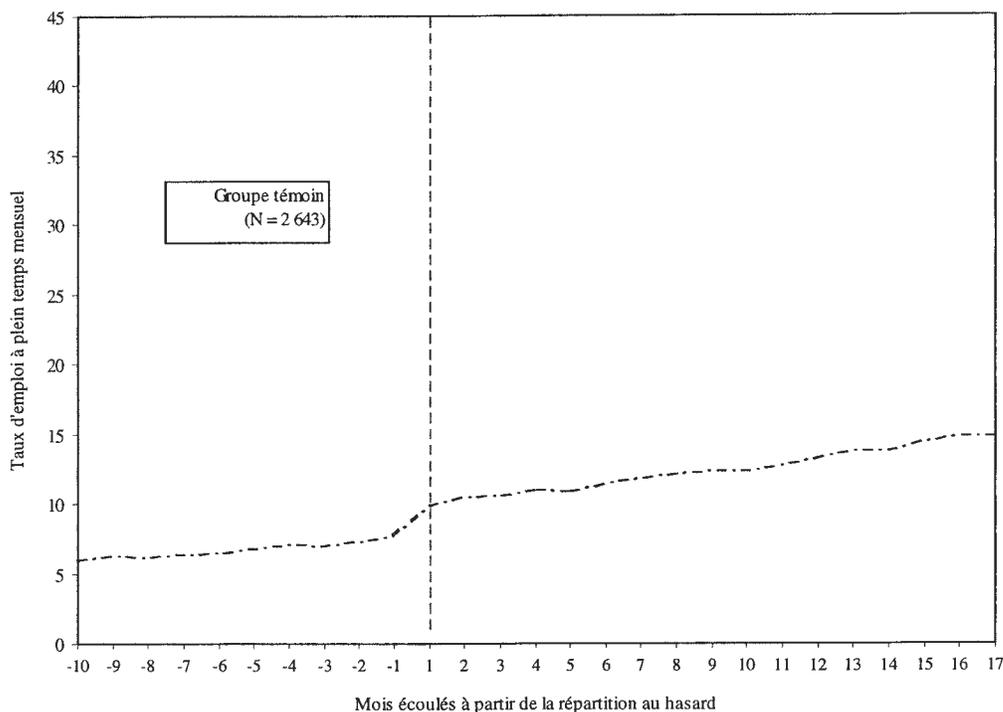


Source : Calculs effectués à partir des dossiers administratifs de l’Aide au revenu.

Bref, même sans l’offre du PAS, le pourcentage des personnes de l’échantillon de l’Aide au revenu devrait baisser nettement et celui des personnes occupant un emploi à plein temps devrait augmenter quelque peu pendant les dix-huit premiers mois de l’étude. Pour éviter d’attribuer de façon erronée au programme ces changements avec le temps, il faut mesurer l’impact par rapport au repère fourni par les résultats du groupe témoin. Par exemple, pour prouver que le programme a augmenté l’emploi à plein temps, il est nécessaire de montrer que le groupe programme présente une augmentation de l’emploi à plein temps *en plus* de celle manifestée par le groupe témoin.

partir de l’enquête initiale, tandis qu’au cours des mois 1 à 17, il est mesuré à partir de l’enquête de suivi de 18 mois. L’ouvrage de Card et Robins (1996) traite d’éventuelles erreurs de mesure pouvant avoir mené à ce problème « d’écart » entre les deux enquêtes. Étant donné que rien ne prouve que de telles erreurs aient eu des effets inégaux sur les résultats mesurés pour les deux groupes, elles ne devraient pas causer de biais dans l’estimation de l’impact.

Figure 3.2 : Taux d'emploi à plein temps mensuels — groupe témoin



Source : Données de l'enquête initiale et de l'enquête de suivi de 18 mois.

EFFETS PRÉVUS SUR L'EMPLOI, LE RECOURS À L'AIDE AU REVENU ET LES DÉPENSES PUBLIQUES

Effets prévus sur l'emploi

Les données du groupe témoin présentées ci-dessus montrent qu'au cours de n'importe quel mois donné, la plupart des personnes de l'échantillon ne travailleraient pas, et la grande majorité ne travailleraient pas à plein temps, en l'absence de l'offre de supplément. Une raison, exposée au chapitre 1, est que la plupart des parents seuls recevant de l'Aide au revenu ont peu d'incitatifs financiers au travail. D'autres raisons sont exposées au chapitre 2 (par exemple, les difficultés de trouver du travail, les responsabilités personnelles et familiales, les préoccupations relatives à la garde d'enfants, ainsi que les problèmes de santé et d'invalidité). En abordant la question des incitatifs financiers, le PAS a été conçu pour que les avantages d'un emploi à plein temps dépassent les inconvénients qu'ils pourraient présenter pour un certain sous-ensemble de parents seuls recevant de l'Aide au revenu. Simultanément, on prévoyait que bon nombre d'autres personnes choisiraient quand même de ne pas travailler, ou de ne pas travailler à plein temps, pour des raisons comme celles exposées au chapitre 2. En particulier, la nécessité de travailler au moins 30 heures limiterait l'attrait de l'offre du supplément pour de nombreux parents seuls.

Pour comprendre les effets prévus du PAS, il est utile de les envisager par rapport à des groupes différents de personnes de l'échantillon, classées selon leurs dispositions à travailler à plein temps, à temps partiel ou à ne pas travailler du tout, en l'absence de l'offre de

supplément. (Cette démarche a seulement un caractère informel et vise à conceptualiser les effets du PAS sur différentes personnes de l'échantillon. Il est impossible de déterminer à quel groupe l'une ou l'autre de ces personnes s'intégrerait.) Pour simplifier l'exposé, nous examinons ci-après un exemple des effets attendus du PAS pendant le dix-septième mois, mais le même genre de conséquences devrait également se produire dans d'autres mois.

D'abord, dans n'importe quel des 18 premiers mois suivant la répartition au hasard, la plupart des personnes de l'échantillon n'auraient pas travaillé en l'absence de l'offre de supplément. Par exemple, 70 % des personnes du groupe témoin n'ont pas travaillé pendant le dix-septième mois. On prévoit que les incitatifs financiers du PAS inciteraient une partie, mais non la totalité, de ces gens à travailler à plein temps.

En second lieu, un autre groupe de personnes de l'échantillon travaillerait en l'absence du supplément, mais moins de 30 heures par semaine. Par exemple, 15 % de celles du groupe témoin travaillaient à plein temps au cours du dix-septième mois. Le PAS devrait inciter certains, mais non la totalité, de ces travailleurs à plein temps à porter leur effort de travail à plus de 30 heures par semaine, pour être admissibles au supplément.

Finalement, un troisième groupe de personnes de l'échantillon travaillerait à plein temps même sans se voir offrir le supplément. Par exemple, ce serait le cas pour 15 % des personnes du groupe témoin au cours du dix-septième mois. On prévoit que, si on leur avait offert le supplément, nombre d'entre elles le recevraient, étant donné qu'elles satisfaisaient déjà à l'exigence de 30 heures par semaine prévue pour le PAS. (Ces personnes ne recevraient pas toutes le supplément car certaines d'entre elles ne satisferaient pas aux autres exigences d'admissibilité ou refuseraient l'offre⁴.) Le PAS ne devrait avoir aucun effet sur la partie de ce groupe qui travaille à plein temps au cours du dix-septième mois (étant donné que ces personnes l'auraient fait de toute façon), mais le supplément fournit néanmoins une récompense financière ou « inattendue » pour les personnes qui s'en prévalent.

Le terme informel « inattendu » sera utilisé pour désigner la réception du supplément chez les personnes qui auraient travaillé à plein temps même en l'absence du PAS. Celles-ci profitent du supplément sans devoir modifier leur comportement à l'égard d'un emploi⁵. Comme le précisent Greenberg et coll. (1995), tous les programmes offrant des gratifications financières pour promouvoir l'effort au travail donneront à certaines personnes des avantages « inattendus » (que l'on peut définir en général comme désignant une gratification récompensant ce qu'elles auraient fait de toute façon), en plus d'augmenter éventuellement les efforts déployés par d'autres personnes à l'égard d'un emploi. Les paiements inattendus ajoutent au coût d'un programme, mais ils augmentent aussi les revenus des travailleurs à

⁴Les autres exigences principales d'admissibilité au supplément pendant un mois donné sont les suivantes : (1) avoir trouvé au moins un emploi admissible pendant la première année suivant la répartition au hasard, (2) gagner au moins le salaire minimum, (3) avoir des gains visés par l'assurance-emploi, (4) ne plus avoir recours aux paiements d'Aide au revenu, et (5) gagner moins que le niveau repère de gains (où le paiement de supplément est réduit à zéro). Le chapitre 1 donne d'autres détails à ce sujet.

⁵Même si ces personnes n'ont pas besoin de changer leur comportement au travail pour recevoir le supplément, la formule de calcul de celui-ci pourrait les inciter à fournir plus ou moins d'heures de travail par semaine (mais toujours au moins 30 heures) en participant au PAS, par rapport à ce qu'elles feraient autrement. Les raisons sont exposées à l'annexe D. Notez que les paiements de supplément d'une personne seront considérés comme inattendus pendant une période mais pas pendant une autre si, en l'absence du PAS, cette personne aurait travaillé à plein temps pendant la première période, mais non la seconde.

faible revenu et font en sorte qu'il est plus attrayant de continuer à travailler que de dépendre essentiellement de l'aide sociale.

Les résultats nets des effets attendus sur les trois groupes conceptuels décrits ci-dessus sont que le programme doit augmenter le pourcentage de personnes de l'échantillon travaillant à plein temps, en incitant à trouver un travail à plein temps les personnes qui autrement n'auraient pas travaillé (le premier groupe) et en incitant les travailleuses à temps partiel (le deuxième groupe) à augmenter leurs heures de travail pour occuper un emploi à plein temps; le programme devrait réduire le pourcentage des travailleuses à temps partiel (par son effet sur le deuxième groupe); et augmenter le pourcentage global des personnes qui travaillent (par son effet sur le premier groupe). Étant donné que le PAS doit fournir des paiements inattendus de supplément aux membres du troisième groupe, sans avoir d'effet sur la partie de ce groupe qui travaille à plein temps, l'impact sur l'emploi à plein temps devrait être plus faible que le pourcentage de personnes du groupe programme recevant le supplément.

L'envergure de ces effets évoluera forcément avec le temps. Au cours de la première année après la répartition au hasard, l'impact devrait s'accroître à mesure qu'un plus grand nombre de membres du groupe programme accéderont à un emploi à plein temps en réponse à l'offre de supplément. Après la première année, aucun autre membre du groupe programme ne peut adhérer au supplément. On prévoit alors que les répercussions diminueront quelque peu avec le temps, pour deux raisons. D'abord, certaines bénéficiaires du supplément ne pourront ou ne voudront pas conserver un emploi à plein temps. En second lieu, le taux d'emploi à plein temps du groupe témoin s'élèverait avec le temps, ce qui sous-entend que de plus en plus de membres de l'échantillon travailleraient à plein temps même en l'absence du PAS; par conséquent, une partie de l'effet prévu du PAS consiste à accélérer l'accès à l'emploi à plein temps parmi les gens qui, à la longue, travailleraient à plein temps de toute manière, de sorte qu'une partie de l'impact se dissipera avec le temps à mesure que certaines des autres membres du groupe témoin « rattraperont le peloton ». Par conséquent, les répercussions devraient atteindre leur maximum environ un an après la répartition au hasard⁶.

Effets attendus sur le recours à l'aide sociale et les paiements de transfert

Étant donné que les bénéficiaires de supplément doivent abandonner l'Aide au revenu, le PAS devrait réduire le pourcentage des assistées sociales dans l'échantillon. Puisque le changement typique de comportement en réponse au PAS consisterait vraisemblablement à *la fois* à trouver un emploi à plein temps et à quitter l'Aide au revenu, l'impact sur le recours à cette dernière pendant les dix-huit premiers mois après la répartition au hasard devrait être d'une envergure similaire à celui des répercussions sur l'emploi à plein temps, sans nécessairement être identique⁷. Comme l'impact sur l'emploi à plein temps, les répercussions

⁶Il est théoriquement possible que l'impact continue à s'accroître après la première année, car le PAS pourrait prolonger la durée d'emploi chez les gens ayant travaillé à plein temps pendant la première année, même en l'absence du programme. Le PAS pourrait alors avoir des répercussions sur l'emploi après la première année parmi les personnes n'ayant pas subi d'impact pendant cette année.

⁷Il y a trois raisons pour lesquelles l'impact sur le recours à l'Aide au revenu ne sera vraisemblablement pas égal à celui exercé sur l'emploi à plein temps. D'abord, le PAS peut inciter à travailler à plein temps certaines personnes qui autrement auraient quitté l'AR sans travailler à plein temps, et inciter à quitter l'AR certaines personnes qui autrement auraient travaillé à plein temps tout en demeurant des assistées sociales. En second lieu, comme l'explique plus loin une autre note en bas de page, il y a eu des retards entre l'acceptation du supplément et la cessation des prestations d'AR. En troisième

(suite)

sur le pourcentage des assistés sociaux devraient atteindre un maximum peu après la fin du délai d'un an accordé pour se prévaloir de l'offre⁸.

Pendant la période de trois ans prévue pour la réception du supplément, les réductions provoquées par le PAS dans le recours à l'AR et les paiements de celle-ci n'entraînent pas des économies budgétaires pour le gouvernement, car les réductions des coûts d'AR s'accompagnent de l'addition de dépenses publiques pour les paiements du supplément du PAS. Afin de comprendre les effets à court terme du PAS sur les dépenses publiques, il est utile d'examiner l'impact sur le pourcentage de personnes de l'échantillon recevant *soit* de l'Aide au revenu, *soit* des paiements du PAS. Ce dernier devrait augmenter ce pourcentage car on prévoit qu'il (1) entraînera certaines personnes à laisser l'Aide au revenu pour recevoir le supplément et (2) attribuera les paiements du supplément à d'autres personnes qui auraient quitté l'AR même en l'absence du PAS. Le premier effet ne modifie pas le pourcentage de bénéficiaires *soit* d'AR, *soit* du PAS et pourrait augmenter ou réduire les dépenses publiques, selon que les paiements du supplément sont plus élevés ou plus faibles en moyenne que ceux de l'Aide au revenu auxquels on a renoncé⁹. Le deuxième effet augmente le pourcentage de personnes recevant des paiements soit de l'AR, soit du PAS, et accroît les dépenses publiques.

Aussi, pour bien déterminer les répercussions nettes du PAS sur les dépenses publiques, il faut évaluer dans quelle mesure le PAS récompense les personnes qui auraient abandonné de toute façon l'Aide au revenu : un effet semblable mais pas exactement identique à l'apport de paiements inattendus dont nous avons traité tout à l'heure. Le groupe des bénéficiaires du supplément recevant un paiement inattendu devrait chevaucher largement le groupe des gens qui auraient quitté l'AR de toute façon, sans coïncider avec lui, car, en l'absence du supplément, certaines personnes quitteraient l'AR sans travailler à plein temps et vice-versa.

L'effet net du PAS sur les dépenses et revenus gouvernementaux reflétera aussi les coûts administratifs, de diffusion et les autres coûts opérationnels du programme, ainsi que tous les effets que le PAS exerce sur d'autres coûts et revenus comme les coûts administratifs de l'Aide au revenu; les revenus et paiements d'assurance-emploi; les recettes d'impôt sur le revenu; les ventes et les recettes de la taxe sur les produits et services; enfin, les dépenses consacrées à la recherche d'un emploi, à l'éducation, à la formation, à la garde d'enfants, au transport et à d'autres programmes. Nous recueillons des renseignements sur ces coûts et revenus pour documenter une analyse de rentabilité qui sera incluse dans le rapport final sur cette évaluation. Le rapport courant représente seulement une analyse partielle de l'impact exercé par le PAS sur les dépenses publiques, insistant sur les deux plus gros éléments de l'impact sur les *paiements de transfert* (paiements en espèces accordés par le gouvernement

lieu, il n'est pas nécessaire que les membres du groupe témoin avancent au même rythme que celles du groupe programme en ce qui a trait au recours à l'AR et à l'emploi à plein temps.

⁸Par un raisonnement analogue à celui d'une note en bas de page précédente, il est théoriquement possible que les impacts sur le recours à l'Aide au revenu continuent à augmenter après la première année. Parmi les personnes qui auraient quitté l'AR pendant cette année, même en l'absence du supplément, le PAS peut réduire la probabilité d'un retour à l'Aide au revenu après la première année.

⁹Les paiements du supplément seraient presque toujours plus élevés que n'importe quel paiement d'Aide au revenu que pourrait recevoir le membre de l'échantillon en travaillant à plein temps. Cependant, la question qui se pose ici est de déterminer si les paiements du supplément sont plus élevés ou plus faibles que les versements d'AR que la personne de l'échantillon aurait reçus en l'absence du PAS (autrement dit, souvent sans travailler). La réponse varie d'une personne à l'autre dans l'échantillon.

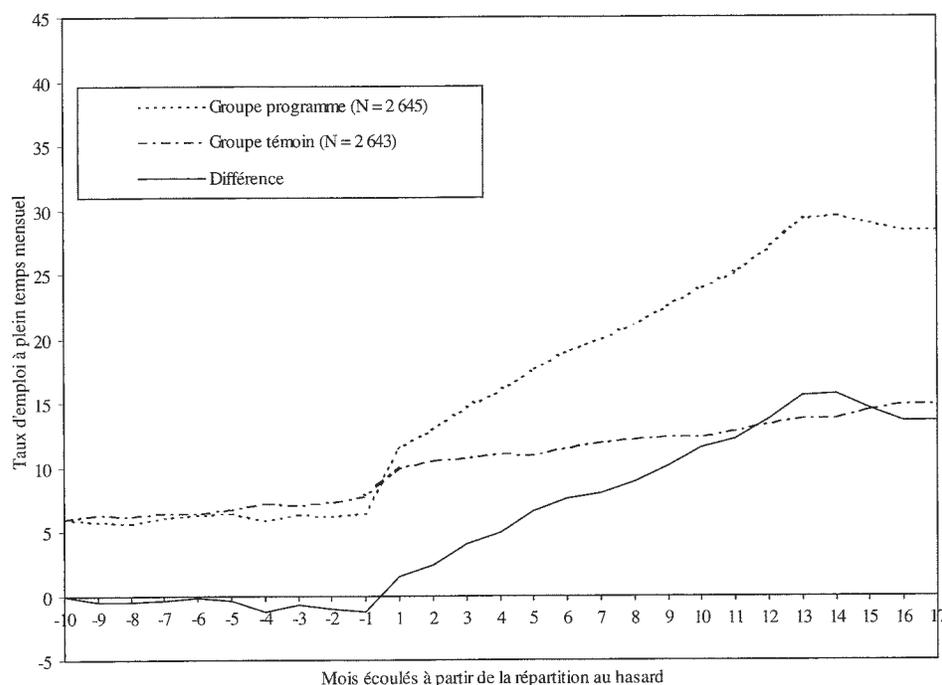
aux membres de l'échantillon) : le coût des paiements de supplément et la réduction des paiements d'Aide au revenu. Étant donné que le supplément est assujéti à l'impôt et aux taxes, contrairement à l'Aide au revenu, l'analyse tient également compte de l'effet prévu du PAS sur les recettes fiscales.

IMPACT ESTIMATIF SUR L'EMPLOI, LES GAINS, L'AIDE AU REVENU, LES PAIEMENTS DE TRANSFERT ET LES REVENUS

Répercussions sur l'emploi et les gains moyens

La figure 3.3 montre que le taux d'emploi à plein temps du groupe programme a augmenté uniformément et largement par rapport au groupe témoin, pendant la période d'un an au cours de laquelle les membres du groupe programme pouvaient accepter le supplément (qui a pris fin au treizième mois). Tel que prévu, l'impact estimatif du PAS sur l'emploi à plein temps (indiqué par la ligne pleine dans la figure) a atteint son maximum environ un an après la répartition au hasard.

Figure 3.3 : Taux d'emploi à plein temps mensuels — groupe programme et groupe témoin



Source : Données de l'enquête initiale et de l'enquête de suivi de 18 mois.

Un examen plus approfondi de l'envergure exacte des répercussions estimatives est fourni par le tableau 3.1, qui montre l'impact estimatif exercé sur l'emploi à plein temps, à temps partiel et global, ainsi que les gains moyens. Les estimations indiquées sont des moyennes mensuelles pour chaque trimestre (période de trois mois), commençant par celui de la répartition au hasard¹⁰. La première colonne du tableau montre les taux d'emploi à plein

¹⁰Par exemple, la première rangée du tableau 3.1 montre qu'au cours du premier trimestre, le taux moyen d'emploi à plein temps mensuel pour le groupe programme était de 13 %. C'est la moyenne des trois nombres indiqués au tableau : 11,5 % (suite)

temps, à temps partiel, globaux ainsi que les gains moyens des personnes du groupe programme. La deuxième colonne montre les mêmes résultats pour le groupe témoin. La troisième montre l'impact estimatif du PAS, c'est-à-dire la *différence* entre les deux groupes dans chacun de ces résultats.

Tableau 3.1 : Impact du PAS sur l'emploi et les gains

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Taux d'emploi à plein temps (%)^a				
Premier trimestre	13,0	10,4	2,6***	(0,8)
Deuxième trimestre	17,5	11,1	6,3***	(0,9)
Troisième trimestre	21,1	12,2	9,0***	(1,0)
Quatrième trimestre	25,3	12,8	12,4***	(1,0)
Cinquième trimestre	29,3	14,0	15,2***	(1,1)
Sixième trimestre	28,5	14,8	13,7***	(1,1)
Taux d'emploi à temps partiel (%)^b				
Premier trimestre	10,8	12,7	-1,9**	(0,9)
Deuxième trimestre	9,9	13,3	-3,5***	(0,8)
Troisième trimestre	10,3	13,5	-3,2***	(0,9)
Quatrième trimestre	10,8	13,5	-2,7***	(0,9)
Cinquième trimestre	11,7	13,9	-2,2**	(0,9)
Sixième trimestre	12,1	15,2	-3,2***	(0,9)
Taux d'emploi global (%)				
Premier trimestre	23,8	23,1	0,7	(1,1)
Deuxième trimestre	27,3	24,5	2,9**	(1,2)
Troisième trimestre	31,4	25,6	5,8***	(1,2)
Quatrième trimestre	36,0	26,3	9,7***	(1,2)
Cinquième trimestre	41,0	28,0	13,0***	(1,2)
Sixième trimestre	40,6	30,0	10,6***	(1,3)
Gains moyens (\$/mois)				
Premier trimestre	172	164	8	(12)
Deuxième trimestre	220	180	40***	(13)
Troisième trimestre	262	193	69***	(13)
Quatrième trimestre	308	198	110***	(14)
Cinquième trimestre	352	218	134***	(14)
Sixième trimestre	352	232	120***	(15)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)^c	2 645	2 643		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : On calcule les prévisions pour la période du premier au cinquième trimestres inclusivement en faisant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois d'un trimestre. On calcule les estimations du sixième trimestre en faisant la moyenne des estimations établies pour les mois 16 et 17.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^a« L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée de 30 heures par semaine et au moins une semaine pendant le mois.

^b« L'emploi à temps partiel » est défini comme étant un emploi quelconque, mais sans qu'il y ait d'emploi à plein temps pendant le mois.

^cLa taille de l'échantillon pour le sixième trimestre est de 5 048.

pour le mois 1 (celui de la répartition au hasard), 12,9 % pour le mois 2 et 14,7 % pour le mois 3.

Au tableau 3.1, les estimations pour le sixième trimestre sont les moyennes applicables aux mois 16 et 17. L'échantillon avec des données pour le sixième trimestre est légèrement plus petit que l'échantillon complet du rapport, mais il est peu probable que la faible réduction de l'échantillon ait eu une influence appréciable sur les prévisions. Les détails figurent à l'annexe F.

Tous les impacts estimatifs indiqués aux chapitres du présent rapport sont des différences non ajustées entre les moyennes des deux groupes. L'annexe C montre des estimations ajustées en fonction de la régression pour certains résultats, et expose quelques avantages et inconvénients de l'ajustement de la régression.

Le tableau montre aussi deux indicateurs de la précision statistique des répercussions estimatives. Les astérisques placés près d'un impact montrent que l'estimation est *statistiquement significative*, autrement dit est assez importante pour prouver que le programme a eu une répercussion. Les estimations sans astérisque ne sont pas statistiquement significatives et ne devraient pas être considérées comme une preuve d'impact, car de petites différences entre les résultats des deux groupes peuvent se produire même si le PAS n'a aucun impact. La dernière colonne du tableau montre *l'erreur-type* entre parenthèses. Celle-ci, qui équivaut à la « marge d'erreur » souvent publiée avec les résultats des sondages d'opinion publique, est une mesure de l'incertitude statistique associée à l'estimation de l'impact. On peut être sûr à environ 95 % que l'impact réel du PAS se situe dans la gamme définie par l'impact estimatif, plus ou moins deux erreurs-types. Pour un exposé plus approfondi sur l'interprétation de la signification statistique et des erreurs-types, voir l'annexe A.

Le premier panneau du tableau montre que le PAS a eu un impact significatif sur l'emploi à plein temps. Les plus fortes répercussions estimatives se sont produites au cours du cinquième trimestre, où le PAS a augmenté le taux d'emploi à plein temps de 15,2 % : 29,3 % des membres du groupe programme travaillaient au moins 30 heures par semaine, soit une proportion de plus du double de celle du groupe témoin (14 %) ¹¹. L'impact estimatif du sixième trimestre était un peu plus faible mais néanmoins significatif.

Tel que prévu, l'impact sur l'emploi à plein temps a été plus faible que le pourcentage des membres du groupe programme recevant le supplément. Au cours du cinquième trimestre, en moyenne 23 % des membres du groupe programme ont reçu des paiements de supplément ¹². Ce pourcentage englobe à la fois les bénéficiaires incitées par le PAS à travailler à plein temps (15,2 % pour le cinquième trimestre, selon l'estimation de l'impact) et les personnes ayant reçu un paiement « inattendu » du PAS, c'est-à-dire les gens qui auraient travaillé à plein temps au cours de ce trimestre même en l'absence du PAS, de sorte que le supplément consistait en une récompense pour faire ce qu'ils auraient fait de toute manière.

L'envergure de l'impact sur l'emploi à plein temps reflète le résultat net des deux effets. D'abord, le PAS encourage l'emploi à plein temps parmi les gens qui, autrement, ne travaillaient pas du tout. En second lieu, il encourage les gens qui, autrement, travailleraient à temps partiel, à porter leurs heures de travail au moins à 30 heures par semaine. Il semble que la plupart des répercussions sur l'emploi à plein temps aient été attribuables au premier effet. Par exemple, au cours du cinquième trimestre, le PAS a augmenté la proportion des travailleuses en général de 13 % et réduit la proportion des travailleuses à temps partiel de 2,2 %.

Le dernier panneau du tableau 3.1 montre l'impact estimatif sur les gains moyens. Les moyennes sont tirées de tous les membres du groupe programme ou du groupe témoin, y

¹¹Tous les pourcentages sont arrondis au dixième de pour cent le plus près. L'impact estimatif montré au tableau (15,2%) est arrondi *après* l'établissement de la différence entre les pourcentages exacts des deux groupes, et est donc plus précis que la différence entre les pourcentages arrondis (29,3 moins 14, ou 15,3 %).

¹²Le pourcentage de bénéficiaires du supplément, qui n'est pas indiqué au tableau 3.1 mais était illustré graphiquement à la figure 2.2, était inférieur au pourcentage de personnes qui travaillaient à plein temps, car certaines personnes du groupe programme qui travaillaient à plein temps, soit n'avaient pas un emploi admissible (voir chapitre 1 pour un exposé sur les exigences de la réception du supplément), soit n'avaient pas commencé à travailler à plein temps avant la clôture du délai d'acceptation, soit avaient choisi de ne pas se prévaloir du supplément.

compris celles qui avaient des gains nuls parce que sans emploi¹³. Pour illustrer ceci, dans le cinquième trimestre, les membres du groupe programme avaient des gains mensuels de 352 \$; en examinant chaque mois du trimestre, on constate que les gains moyens étaient de 342 \$ pour le mois 13, 357 \$ pour le 14 et 356 \$ pour le 15. Chacune de ces moyennes provient de tous les membres du groupe programme. Par exemple, celle du quinzième mois est calculée à la fois à partir des 40,8 % ayant travaillé (et gagné en moyenne 871 \$ ce mois-là) et des 59,2 % n'ayant pas travaillé (et ayant eu des gains nuls au cours de ce mois).

Étant donné que le PAS a incité une importante partie des membres du groupe programme à travailler à plein temps, alors qu'autrement, elles n'auraient pas travaillé du tout ou auraient seulement occupé un emploi à temps partiel, il n'est pas surprenant que le programme ait suscité une forte augmentation des gains moyens. Au cours du cinquième trimestre, les personnes du groupe témoin avaient des gains moyens de 218 \$ par mois, tandis que ceux du groupe programme étaient légèrement supérieurs (352 \$ par mois). Par conséquent, le PAS a augmenté les gains moyens d'environ 134 \$ par mois.

Le tableau 3.2 montre l'impact estimatif sur l'emploi et les gains séparément pour les échantillons de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Les répercussions estimatives sur l'emploi et les gains dans les deux provinces étaient généralement similaires et ne différaient pas par des montants statistiquement significatifs. Par exemple, au cours du cinquième trimestre, l'impact estimatif sur l'emploi à plein temps était de 15,2 % en Colombie-Britannique et de 15,3 % au Nouveau-Brunswick. Il était imprévisible que le PAS ait une aussi forte répercussion au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique, étant donné le plus haut taux d'emploi au Nouveau-Brunswick (11,7 % en 1996, en comparaison avec 8,9 % en Colombie-Britannique) et les préoccupations des membres de l'échantillon au sujet de la recherche d'emplois (voir le chapitre 2)¹⁴. D'autre part, comme nous le mentionnons au chapitre 4, le PAS tend à fournir de plus gros incitatifs financiers au travail (par rapport aux prestations d'Aide au revenu) au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. De toute manière, les résultats montrent qu'il a pu produire des répercussions importantes sur l'emploi à plein temps dans deux milieux provinciaux très différents et que les assistées sociales pouvaient répondre aux incitatifs financiers au travail, même dans un marché du travail déprimé. Il y a donc raison de croire que, dans une certaine mesure, ces conclusions peuvent être généralisées au reste du Canada.

Il faut se souvenir que ces estimations représentent probablement le maximum de l'impact du PAS. Répétons que les répercussions sur l'emploi à plein temps diminueront quelque peu avec le temps, à la fois parce que les bénéficiaires de supplément n'occuperont pas toutes un emploi à plein temps et parce qu'une partie des premières répercussions se produisent parmi les personnes qui, à la longue, travailleraient à plein temps même en l'absence du PAS. Jusqu'à présent, on ignore au juste dans quelle mesure l'impact persistera avec le temps. Les rapports futurs répondront à cette question.

¹³L'annexe A explique pourquoi les montants nuls doivent être inclus dans les moyennes.

¹⁴Cependant, les taux d'emploi globaux et à plein temps dans le groupe témoin étaient supérieurs au Nouveau-Brunswick par rapport à ceux de la Colombie-Britannique, comme le montre le tableau 3.2. En outre, il ne faut pas toujours s'attendre à un taux de chômage plus élevé pour abaisser l'impact du PAS. Si un chômage plus élevé reflète une pénurie de « bons » emplois, mais non un manque d'emplois à faible revenu, alors le supplément du PAS peut encourager un nombre important de personnes à occuper les emplois disponibles à faible revenu.

Tableau 3.2 : Impact du PAS sur l'emploi et les gains, par province

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique				Nouveau-Brunswick			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Taux d'emploi à plein temps (%)^a								
Premier trimestre	11,7	10,0	1,7	(1,1)	14,5	10,8	3,7***	(1,3)
Deuxième trimestre	15,5	10,6	4,9***	(1,2)	19,7	11,8	7,9***	(1,4)
Troisième trimestre	19,3	11,4	7,9***	(1,3)	23,1	13,0	10,1***	(1,5)
Quatrième trimestre	23,6	12,3	11,3***	(1,4)	27,1	13,4	13,7***	(1,5)
Cinquième trimestre	27,8	12,6	15,2***	(1,5)	30,9	15,6	15,3***	(1,6)
Sixième trimestre	25,6	12,9	12,7***	(1,5)	31,8	17,0	14,8***	(1,7)
Taux d'emploi à temps partiel (%)^b								
Premier trimestre	11,6	12,3	-0,8	(1,2)	9,8	13,1	-3,2***	(1,2)
Deuxième trimestre	10,3	12,5	-2,2*	(1,2)	9,3	14,2	-4,9***	(1,2)
Troisième trimestre	10,7	12,7	-2,1*	(1,2)	9,8	14,3	-4,4***	(1,3)
Quatrième trimestre	11,2	13,6	-2,4**	(1,2)	10,3	13,4	-3,1**	(1,2)
Cinquième trimestre	12,3	14,0	-1,8	(1,2)	11,1	13,9	-2,7**	(1,3)
Sixième trimestre	13,1	15,3	-2,3*	(1,3)	10,9	15,1	-4,1***	(1,3)
Taux d'emploi global (%)								
Premier trimestre	23,2	22,3	0,9	(1,5)	24,3	23,9	0,4	(1,6)
Deuxième trimestre	25,8	23,1	2,7*	(1,6)	29,0	26,0	3,0*	(1,7)
Troisième trimestre	30,0	24,1	5,9***	(1,6)	33,0	27,3	5,7***	(1,8)
Quatrième trimestre	34,8	25,9	8,8***	(1,7)	37,4	26,8	10,6***	(1,8)
Cinquième trimestre	40,1	26,7	13,4***	(1,7)	42,0	29,4	12,6***	(1,8)
Sixième trimestre	38,6	28,2	10,4***	(1,8)	42,7	32,0	10,7***	(1,9)
Gains moyens (\$/mois)								
Premier trimestre	191	195	-5	(19)	151	131	21	(13)
Deuxième trimestre	232	212	20	(20)	207	146	61***	(15)
Troisième trimestre	281	223	58***	(21)	241	161	80***	(16)
Quatrième trimestre	337	230	107***	(22)	276	164	112***	(16)
Cinquième trimestre	393	243	151***	(23)	306	191	115***	(17)
Sixième trimestre	381	249	132***	(24)	319	213	106***	(18)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)^c	1 386	1 380			1 259	1 263		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : On calcule les prévisions pour la période du premier au cinquième trimestres inclusivement en faisant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois d'un trimestre. On calcule les estimations du sixième trimestre en faisant la moyenne des estimations établies pour les mois 16 et 17.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 %, *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent différer légèrement en raison de l'arrondissement.

^a « L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée de 30 heures par semaine et au moins une semaine pendant le mois.

^b « L'emploi à temps partiel » est défini comme étant un emploi quelconque, mais sans qu'il y ait d'emploi à plein temps pendant le mois.

^c La taille de l'échantillon pour le sixième trimestre est de 5 048.

Répercussions sur les distributions des salaires, des heures et des gains

Ayant vu que le PAS avait de fortes répercussions sur l'emploi et les gains moyens, il est intéressant d'essayer de caractériser les taux de salaire, les heures de travail et les gains associés à l'emploi supplémentaire généré par le programme. Les modèles économiques de la décision entre un emploi et l'aide sociale suggèrent que les personnes faisant face à des perspectives d'emploi relativement peu rémunératrices sont moins susceptibles de travailler et plus susceptibles de demeurer avec l'aide sociale en l'absence d'un supplément de gains. Par contre, les personnes aux perspectives d'emploi plus rémunératrices sont plus susceptibles d'abandonner l'aide sociale pour un emploi, même sans l'offre de supplément. Par conséquent, il faudrait s'attendre à ce que les emplois *additionnels* suscités par le PAS — c'est-à-dire pour les personnes qui ne travailleraient pas en l'absence du supplément — soient concentrés à des niveaux faiblement rémunérés. Une confirmation empirique de cette prédiction fournirait une certaine preuve que les faibles salaires sont une raison essentielles pour maintenir la participation à l'aide sociale. Il est également intéressant de demander si les bénéficiaires du supplément incitées à travailler par le PAS seront à la longue capables de gagner suffisamment d'argent pour que l'emploi demeure financièrement plus attrayant que l'aide sociale, après la période du supplément. Bien que la période étudiée dans le présent rapport se soit produite trop tôt pour répondre à cette question importante, l'examen des distributions des taux de rémunération, des heures de travail et des gains peut indiquer, dans une certaine mesure, quelle devrait être la croissance future des gains (au moyen d'augmentations de salaires ou d'heures)¹⁵.

En explorant ces questions, il est utile d'analyser les résultats de l'emploi pour un mois plutôt qu'un trimestre, car le délai plus court permet d'insister sur le montant des gains pendant le travail et le nombre d'heures de travail par semaine, réduisant le plus possible la moyenne des données pour différents emplois et différentes périodes d'emploi et d'absence d'emploi, ou périodes d'emploi à plein temps et à temps partiel. Le quinzième mois après la répartition au hasard a été choisi comme période pour la présente analyse car c'est le dernier mois pour lequel les données d'emploi sont disponibles pour tout l'échantillon du rapport¹⁶. Les tableaux 3.3 à 3.5 montrent, pour les deux groupes, les distributions des taux de rémunération horaires, des heures de travail par semaine, ainsi que des *gains par mois de travail* au cours du quinzième mois. Les gains par mois de travail sont simplement l'ensemble des gains pour le quinzième mois, sauf si une personne de l'échantillon a travaillé durant seulement une partie du mois. En pareil cas, ses gains sont multipliés par le facteur approprié afin d'établir un nombre « mensuel ». Par exemple, si elle devait recevoir 500 \$ par mois et elle a commencé à travailler à la moitié du quinzième mois, alors ses gains totaux pour le quinzième mois étaient de 250 \$, mais ses gains par mois de travail étaient de 500 \$, montant qu'elle aurait gagné pour un mois de travail entier.

Le mois civil correspondant au quinzième mois se situait entre janvier 1994 et mai 1996. Pendant cette période, le salaire minimum de la Colombie-Britannique était initialement de

¹⁵Une analyse plus détaillée des effets du PAS sur les taux de rémunération, utilisant des données pour les personnes de l'échantillon réparties au hasard entre novembre 1992 et octobre 1993, figure dans l'ouvrage de Card et Robins (1996, pp. 38 à 41).

¹⁶L'échantillon présentant des données d'emploi pour les seizième et dix-septième mois est légèrement plus petit, comme l'explique l'annexe F.

6 \$ l'heure et a été porté à 6,50 \$ en mars 1995, puis à 7 \$ en octobre 1995; le salaire minimum du Nouveau-Brunswick était initialement de 5 \$ l'heure et a été augmenté à 5,25 \$ en janvier 1996. Dans le tableau 3.3, les taux de rémunération sont classés selon leur position relativement au salaire minimum pour la province et le délai pertinent¹⁷. Le tableau montre le nombre de personnes des deux groupes dans chaque catégorie de rémunération, sous forme de pourcentage de *tous* les membres des deux groupes, pas seulement celles qui travaillaient. Pour compléter la vue d'ensemble, le pourcentage de personnes qui *ne travaillaient pas* est également indiqué. Le PAS a diminué leur pourcentage au cours du quinzième mois — ou, en d'autres termes, a augmenté le taux d'emploi — de 12,1 %. (Étant donné que notre estimation porte seulement sur le quinzième mois, elle diffère quelque peu de l'impact estimatif de 13 % pour le cinquième trimestre au tableau 3.1.)

Le tableau 3.3 montre que le PAS a augmenté le pourcentage des personnes de l'échantillon ayant occupé un emploi pour des salaires horaires situés entre le salaire minimum et 1,99 \$ au-dessus de celui-ci, mais qu'il n'a eu aucun effet sur les pourcentages dans les catégories supérieures de rémunération. Il semble donc que la plupart des emplois additionnels suscités par le PAS aient été assortis de salaires relativement faibles, c'est-à-dire pas plus de 1,00 \$ ou 2,00 \$ au-dessus du salaire minimum¹⁸. Les tableaux 3.4 et 3.5 montrent les distributions des taux de rémunération dans chaque province, maintenant indiqués en dollars absolus pour les rendre concrets. Il semble qu'en Colombie-Britannique, l'emploi additionnel suscité par le PAS se soit concentré entre des salaires de 6 \$ et 8,99 \$ l'heure, et qu'au Nouveau-Brunswick, il se soit concentré entre les salaires de 5 \$ et 6,99 \$ l'heure (et surtout entre 5 \$ et 5,99 \$).

¹⁷ Les taux de rémunération proviennent des renseignements déclarés pour chaque emploi plutôt que pour chaque mois. Le taux calculé pour le quinzième mois n'est peut-être pas exactement le même que les gains horaires réels de ce mois. Par conséquent, certains des membres de l'échantillon dans la catégorie « moins que le salaire minimum » peuvent en réalité avoir gagné le salaire minimum ou un salaire supérieur.

Les classifications « salaire non déclaré », « heures par semaine non déclarées » et « gains non déclarés » montrent que la personne de l'échantillon a déclaré avoir travaillé au cours de ce mois, mais n'a pas indiqué les heures de travail ni les gains obtenus. Dans l'analyse de l'impact sur les gains moyens, les gains mensuels non déclarés ont été fixés soit à zéro, soit (si les gains étaient déclarés pour certains emplois et pas pour d'autres) pour le total des gains déclarés à partir d'emplois occupés au cours du mois. Étant donné que l'incidence des gains non déclarés était faible et similaire entre les deux groupes, d'autres procédures produiraient des estimations semblables d'impact.

¹⁸ Il faut apporter une réserve à cette interprétation. La comparaison entre les répartitions de salaire des deux groupes ne peut prouver nettement que le programme aurait transféré des gens d'une catégorie à l'autre. Bien que les résultats du tableau 3.3 soient conformes à une interprétation selon laquelle le PAS aurait incité 8,9 % du groupe programme (normalement dans la catégorie « sans emploi ») à travailler pour des salaires horaires situés entre le minimum et 0,99 \$ au-dessus de celui-ci, d'autres scénarios sont conformes aux données. Par exemple, il est possible que le PAS ait déplacé 4 % des membres du groupe programme, à partir de la catégorie « sans emploi » jusqu'à la catégorie de la rémunération la plus élevée (3 \$ ou plus au-dessus du salaire minimum), 4,6 % de la catégorie « sans emploi » à celle d'« entre le salaire minimum et 0,99 \$ au-dessus de celui-ci », et de 4,3 % à partir de la catégorie de la rémunération la plus élevée jusqu'à celle d'« entre le salaire minimum et 0,99 \$ au-dessus de celui-ci ». Ce dernier transfert pourrait se produire si le supplément permettait à certains membres du groupe programme de trouver des emplois peu rémunérés mais plus attrayants à d'autres égards comme les conditions de travail, la stabilité ou les perspectives à long terme.

Tableau 3.3 : Impact du PAS sur la distribution des salaires, des heures et des gains, quinzième mois

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (Impact)	Erreur-type
Taux de rémunération horaire (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	59,2	71,3	-12,1***	(1,3)
Salaires non déclarés ^a	2,0	2,7	-0,7*	(0,4)
Moins que le salaire minimum	3,2	3,3	-0,2	(0,5)
Entre le salaire minimum et 0,99 \$ au-dessus de celui-ci	15,7	6,7	8,9***	(0,9)
De 1 \$ à 1,99 \$ au-dessus du salaire minimum	8,3	4,8	3,5***	(0,7)
De 2 \$ à 2,99 \$ au-dessus du salaire minimum	3,5	2,6	0,9*	(0,5)
3 \$ ou plus au-dessus du salaire minimum	8,2	8,6	-0,3	(0,8)
Heures de travail par semaine (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	59,2	71,3	-12,1***	(1,3)
Heures par semaine non déclarées ^a	0,8	1,1	-0,2	(0,3)
Moins de 30	11,1	13,3	-2,2**	(0,9)
30	6,4	1,9	4,5***	(0,5)
31-34	2,9	0,6	2,3***	(0,4)
35	5,3	2,4	2,9***	(0,5)
36-39	2,8	1,5	1,3***	(0,4)
40	8,2	5,0	3,2***	(0,7)
Plus de 40	3,4	3,1	0,3	(0,5)
Gains (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	59,2	71,3	-12,1***	(1,3)
Gains non déclarés ^b	2,0	2,7	-0,7*	(0,4)
Moins de 600 \$	8,3	9,2	-0,9	(0,8)
600 \$-799 \$	6,4	3,1	3,3***	(0,6)
800 \$-999 \$	7,6	3,7	3,9***	(0,6)
1 000 \$-1 199 \$	5,3	2,6	2,6***	(0,5)
1 200 \$-1 499 \$	5,4	2,3	3,1***	(0,5)
1 500 \$-1 999 \$	3,9	2,9	1,0***	(0,5)
2 000 \$ ou plus	2,0	2,1	-0,1	(0,4)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aDes personnes de l'échantillon de cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas déclaré suffisamment d'information sur les heures de travail ni les gains obtenus pour que l'on puisse calculer le résultat en question.

^bEn Colombie-Britannique, le salaire minimum était de 5,50 \$ l'heure à partir du début de la période de répartition au hasard, en novembre 1992 jusqu'en avril 1993, époque où il est passé à 6 \$. En mars 1995, il a été porté à 6,50 \$ et, en octobre 1995, à 7 \$ l'heure. Au Nouveau-Brunswick, il était de 5 \$ l'heure de 1992 à 1995. En janvier 1996, il a augmenté à 5,25 \$ et, en juillet 1996, il est passé à 5,50 \$.

Les panneaux du centre des tableaux 3.3 à 3.5 montrent, pour les deux groupes, les distributions des heures de travail par semaine au cours du quinzième mois. Il est intéressant de demander pourquoi l'exigence de 30 heures par semaine du PAS a suscité une « concentration » à *exactement* 30 heures par semaine. Une analyse des interactions entre les impôts fédéraux et provinciaux et le programme de transfert, avec le programme du PAS, suggère que, pour une grande partie des bénéficiaires de supplément, un très haut pourcentage de chaque dollar supplémentaire gagné est rendu au gouvernement (sous forme d'augmentation des impôts ou de diminution des prestations) lorsque ces personnes travaillent durant plus de 30 heures par semaine. Si les bénéficiaires du supplément peuvent librement choisir leurs heures de travail et sont influencées par ce « taux implicite

d'imposition » élevé (deux suppositions qui ne correspondent pas forcément à la réalité), la théorie économique suggère que bon nombre d'entre ces personnes choisissent de ne pas travailler plus longtemps que 30 heures par semaine. Les tableaux montrent que le PAS a augmenté les pourcentages des membres du groupe programme, dans toutes les catégories d'heures, de 30 à 40 heures par semaine (et n'a eu aucun effet perceptible sur le pourcentage des personnes ayant travaillé plus de 40 heures par semaine). Il y a eu une certaine concentration à 30 heures par semaine au Nouveau-Brunswick; on ne sait pas au juste si celle-ci reflète une préférence pour 30 heures ou une pénurie d'emplois offrant un plus grand nombre d'heures. En Colombie-Britannique, par contre, l'augmentation dans la catégorie des 30 heures était seulement à peu près équivalente à celle des catégories de 35 à 40 heures. Dans l'ensemble, les résultats montraient que l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps *n'était pas* concentré au nombre d'heures minimal de travail par semaine.

Tableau 3.4 : Impact du PAS sur la distribution des salaires, des heures et des gains, en Colombie-Britannique, quinzième mois

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Taux de rémunération horaire (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	60,0	72,8	-12,7***	(1,8)
Salaires non déclarés ^a	2,5	3,2	-0,7	(0,6)
Moins de 6 \$	2,6	2,6	0,0	(0,6)
De 6 \$ à 6,99 \$	6,1	2,8	3,4***	(0,8)
De 7 \$ à 7,99 \$	10,2	3,5	6,7***	(1,0)
De 8 \$ à 8,99 \$	6,2	3,5	2,7***	(0,8)
De 9 \$ à 9,99 \$	2,6	1,7	0,9*	(0,5)
10 \$ ou plus	9,8	10,1	-0,3	(1,1)
Heures de travail par semaine (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	60,0	72,8	-12,7***	(1,8)
Heures par semaine non déclarées ^a	1,2	1,4	-0,3	(0,4)
Moins de 30	11,4	13,0	-1,6	(1,2)
30	5,4	2,1	3,3***	(0,7)
31-34	2,7	0,7	2,1***	(0,5)
35	4,3	1,4	2,9***	(0,6)
36-39	2,7	1,3	1,4**	(0,5)
40	8,5	4,6	3,9***	(0,9)
Plus de 40	3,8	2,8	1,1	(0,7)
Gains (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	60,0	72,8	-12,7***	(1,8)
Gains non déclarés ^a	2,5	3,2	-0,7	(0,6)
Moins de 600 \$	7,0	7,0	0,0	(1,0)
600 \$-799 \$	2,5	2,7	-0,2	(0,6)
800 \$-999 \$	5,6	2,7	2,9***	(0,8)
1 000 \$-1 199 \$	5,7	2,2	3,5***	(0,7)
1 200 \$-1 499 \$	8,1	2,5	5,5***	(0,8)
1 500 \$-1 999 \$	5,5	3,3	2,2***	(0,8)
2 000 \$ ou plus	3,2	3,6	-0,4	(0,7)
Taille de l'échantillon (total = 2 766)	1 386	1 380		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aDes personnes de l'échantillon de cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas déclaré suffisamment d'information sur les heures de travail ni les gains obtenus pour que l'on puisse calculer le résultat en question.

Tableau 3.5 : Impact du PAS sur la distribution des salaires, des heures et des gains, au Nouveau-Brunswick, quinzième mois

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Taux de rémunération horaire (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	58,2	69,7	-11,5***	(1,9)
Salaires non déclarés ^a	1,5	2,2	-0,7	(0,5)
Moins de 5 \$	2,8	3,6	-0,9	(0,7)
De 5 \$ à 5,99 \$	20,4	9,1	11,3***	(1,4)
6 \$ à 6,99 \$	9,3	6,3	3,0***	(1,1)
7 \$ à 7,99 \$	2,7	2,5	0,2	(0,6)
8 \$ ou plus	5,1	6,5	-1,4	(0,9)
Heures de travail par semaine (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	58,2	69,7	-11,5***	(1,9)
Heures par semaine non déclarées ^a	0,5	0,6	-0,2	(0,3)
Moins de 30	10,8	13,6	-2,8**	(1,3)
30	7,5	1,6	5,9***	(0,8)
31-34	3,2	0,6	2,6***	(0,5)
35	6,4	3,5	2,9***	(0,9)
36-39	2,9	1,7	1,2**	(0,6)
40	7,8	5,4	2,4**	(1,0)
Plus de 40	2,9	3,4	-0,5	(0,7)
Gains (% de chaque catégorie)				
Sans emploi	58,2	69,7	-11,5***	(1,9)
Gains non déclarés ^a	1,5	2,2	-0,7	(0,5)
Moins de 600 \$	9,7	11,6	-1,9	(1,2)
600 \$-799 \$	10,7	3,6	7,1***	(1,0)
800 \$-999 \$	9,8	4,8	4,9***	(1,0)
1 000 \$-1 199 \$	4,8	3,1	1,8**	(0,8)
1 200 \$-1 499 \$	2,4	2,1	0,3	(0,6)
1 500 \$-1 999 \$	2,1	2,4	-0,3	(0,6)
2 000 \$ ou plus	0,8	0,6	0,2	(0,3)
Taille de l'échantillon (total = 2 522)	1 259	1 263		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aDes personnes de l'échantillon de cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas déclaré suffisamment d'information sur les heures de travail ni les gains obtenus pour que l'on puisse calculer le résultat en question.

Le nombre d'heures par semaine de travail effectué par les personnes de l'échantillon, combiné aux taux de rémunération horaire payés, a donné lieu aux distributions de gains par mois de travail indiquées dans les panneaux inférieurs des tableaux 3.3 à 3.5. En Colombie-Britannique, le PAS a ajouté des travailleurs aux catégories de gains situés entre 800 \$ et 2 000 \$ par mois de travail, mais pas aux autres catégories. (Une bénéficiaire de supplément travaillant 30 heures par semaine au salaire minimum de 6 \$ l'heure gagnerait près de 80 \$ par mois.) Il est intéressant de comparer ces montants avec les paiements d'Aide au revenu que les membres de l'échantillon pourraient recevoir s'ils ne travaillaient pas. Pendant la période représentée par ces données sur les gains, la subvention mensuelle de base de l'Aide au revenu accordée à un parent seul était de 982 \$ si cette personne avait un enfant, et de

1 175 \$ si elle avait deux enfants¹⁹. Étant donné qu'une proportion de 6,4 % de l'impact du PAS sur l'emploi était associée aux gains situés entre 800 \$ et 1 200 \$ par mois, il semble qu'au moins la moitié de l'emploi additionnel suscité par le PAS en Colombie-Britannique ne soit pas ou guère plus rentable que l'aide sociale (sans compter les paiements du supplément).

Au Nouveau-Brunswick, l'impact du PAS sur l'emploi a semblé se concentrer dans des niveaux de gains situés entre 600 \$ et 1 200 \$ par mois de travail. La subvention mensuelle de base pour l'Aide au revenu, accordée pendant la même période, a légèrement augmenté chaque année, mais était d'environ 720 \$ pour un parent seul avec un enfant et de 770 \$ pour un parent seul avec deux enfants. Étant donné que la proportion de 7,1 % de l'impact du PAS était associée à des gains situés entre 600 \$ et 800 \$, et une autre proportion de 4,9 %, à des gains situés entre 800 \$ et 1 000 \$, il semble qu'en général, l'emploi additionnel suscité par le PAS au Nouveau-Brunswick (c'est-à-dire celui des membres du groupe programme ayant travaillé au cours du quinzième mois mais qui ne l'auraient pas fait en l'absence du supplément) ne soit pas ou guère plus rentable que l'aide sociale. Après avoir payé les dépenses relatives au travail (comme la garde d'enfants et le transport), bon nombre de parents seuls seraient en plus mauvaise situation financière avec ces gains qu'ils ne l'auraient été en percevant de l'aide sociale sans travailler.

Il n'est pas surprenant de découvrir que les membres du groupe programme incités à travailler par le PAS avaient tendance à obtenir des salaires peu élevés, car le programme était conçu pour rendre le travail à plein temps plus attrayant pour les gens qui, autrement, n'auraient eu guère d'incitatif pour le travail. Les preuves empiriques favorisent la conception selon laquelle une importante proportion des assistées sociales chefs de famille monoparentale seraient intéressées à un travail à plein temps et capables de le trouver, mais sont découragées de travailler car les salaires à leur portée sont trop faibles pour améliorer la situation de leurs familles. Les données montrent aussi qu'un supplément de gains peut réussir à inciter bon nombre d'entre elles à travailler. Une question demeure sans réponse : continueront-elles à travailler après la fin de la période de trois ans fixée pour le supplément? Pour que le travail demeure plus attrayant que l'aide sociale, ces bénéficiaires de supplément devraient présenter au moins une des caractéristiques suivantes avec le temps :

- progression dans les taux de rémunération à leur portée;
- augmentations des heures hebdomadaires d'emploi à leur portée (cela ne serait pertinent que pour les bénéficiaires de supplément qui sont initialement incapables de trouver autant d'heures par semaine qu'elles le désirent)²⁰;

¹⁹Peu après (en août 1996), ces taux ont été abaissés respectivement à 879 \$ et 969 \$, lorsque la province a introduit une « prime familiale » de 103 \$ par enfant pour toutes les familles à faible revenu avec enfants (augmentant ainsi le soutien aux familles de travailleurs à faible rémunération et laissant inchangé l'ensemble des prestations pour les bénéficiaires de l'Aide au revenu).

²⁰Il est également possible que certaines bénéficiaires du supplément limitent leurs heures à cause de la réduction de 0,50 \$ dans les paiements de supplément pour chaque dollar supplémentaire des gains. Dans l'affirmative, elles peuvent gagner davantage que les montants suggérés par l'analyse ci-dessus, et choisir de fournir un plus grand nombre d'heures de travail après la période du supplément. Mais, étant donné qu'une telle augmentation du nombre d'heures n'accroîtrait pas leurs perspectives de gains au-delà de celles qui auraient été les leurs en l'absence du PAS, cela n'a pas d'influence sur l'impact à long terme prévu du PAS.

- changements dans les valeurs, les attitudes ou les perceptions provoquant une plus forte propension à travailler et un rejet de l'aide sociale;
- changements de circonstances qui rendent plus souhaitable le maintien de l'emploi. Par exemple, si la bénéficiaire d'un supplément se marie ou commence à habiter avec un partenaire, elle pourrait être plus susceptible de continuer à travailler, soit parce que le revenu du partenaire facilite l'indépendance par rapport à l'aide sociale, soit parce que ce revenu les rend inadmissibles à l'aide sociale ou réduit les prestations qu'ils pourraient recevoir, ou parce que le partenaire aide à prendre soin des enfants pendant qu'elle travaille.

Pour que chacun de ces éléments contribue à un *impact* à long terme du PAS — une augmentation de l'emploi attribuable au PAS — ils doivent se produire dans une large mesure pour le groupe programme plutôt que le groupe témoin.

Répercussions sur l'Aide au revenu, les paiements de transfert et les revenus

Aide au revenu. On a montré, plus tôt dans le présent chapitre, que le pourcentage des membres du groupe témoin recevant de l'Aide au revenu a nettement baissé au cours des dix-huit premiers mois après la répartition au hasard. La figure 3.4 montre que le taux de réception de l'Aide au revenu du groupe programme a baissé encore davantage, comme prévu, étant donné la nécessité de renoncer à l'AR pour recevoir le supplément du PAS. L'impact estimatif (montré par la ligne pleine dans la figure) a atteint son maximum au seizième mois, quelques mois après la fin du délai d'acceptation du supplément²¹. On prévoit qu'après la période de dix-huit mois étudiée ici, les taux de réception de l'Aide au revenu applicables aux deux groupes continueront à diminuer, mais que la baisse sera plus lente pour le groupe programme, car certaines personnes de ce dernier, qui auraient normalement quitté l'Aide au revenu après le dix-huitième mois, ont été incitées à partir plus tôt, sous l'impulsion du délai d'un an prévu pour le PAS ou le supplément. Par conséquent, l'impact du PAS sur le recours à l'Aide au revenu devrait diminuer quelque peu avec le temps.

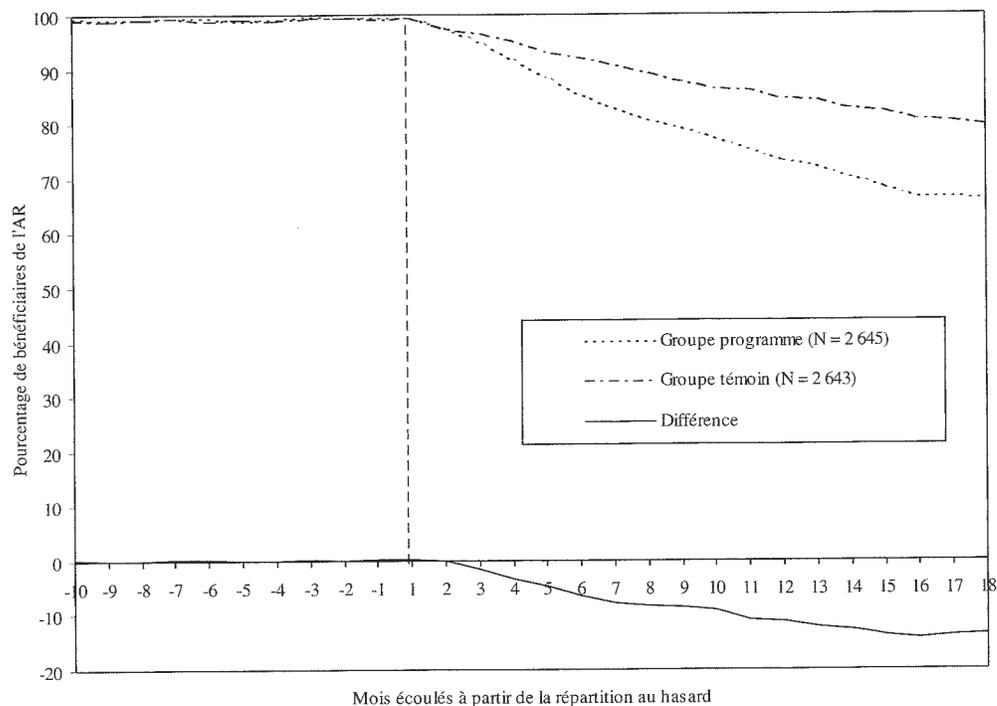
Le premier panneau du tableau 3.6 montre les répercussions estimatives sur les proportions moyennes mensuelles de personnes recevant l'AR, au cours des six premiers trimestres. Dans le cinquième trimestre, les pourcentages moyens mensuels pour les membres des deux groupes recevant de l'Aide au revenu étaient respectivement de 70,2 % et 83,2 %. Par conséquent, le PAS a réduit le taux de réception de l'Aide au revenu d'à peu près 13 %. Comme prévu, les répercussions sur le recours à l'AR étaient grosso modo les mêmes que sur l'emploi à plein temps.

Les pourcentages de personnes recevant *soit* l'Aide au revenu, *soit* un supplément du PAS figurent au deuxième panneau. (Pour le groupe témoin, c'est la même chose que le pourcentage de bénéficiaires de l'AR.) Comme on l'a expliqué précédemment, on pouvait s'attendre à ce que cette proportion soit plus élevée dans le groupe programme que dans le

²¹La raison pour laquelle l'impact sur le recours à l'aide sociale a atteint un maximum plus tard que l'impact sur l'emploi à plein temps, est probablement parce que, pour la plupart des bénéficiaires du supplément, le bureau du PAS a attendu après l'émission du premier chèque avant de demander au bureau de l'AR de mettre fin à ses paiements. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 2, le temps moyen écoulé entre l'admissibilité au supplément et la réception du premier chèque était de sept semaines, et le pourcentage des membres du groupe programme recevant des paiements de supplément a atteint son maximum au quinzième mois. Souvent, les paiements d'AR ne prenaient fin qu'après le mois suivant le premier chèque de supplément.

groupe témoin. Dans le cinquième trimestre, une moyenne mensuelle de 89,6 % des personnes du groupe programme ont reçu soit de l'AR, soit des paiements du PAS²². En comparaison, 83,2 % des personnes du groupe témoin ont reçu de l'Aide au revenu. Ainsi, le PAS a augmenté de 6,4 % la proportion des personnes ayant reçu des paiements d'AR ou de PAS. Pour comprendre pourquoi, notez d'abord que la réduction dans le recours à l'Aide au revenu apportée par le PAS ne s'est pas traduite par une réduction quelconque dans la proportion des bénéficiaires de l'AR ou du PAS, car ce dernier incitait essentiellement les gens à renoncer au chèque d'aide sociale pour obtenir un chèque de paye et un chèque de supplément. En second lieu, le PAS fournissait aussi des chèques supplémentaires à certaines personnes qui auraient abandonné l'Aide au revenu même en l'absence du supplément.

Figure 3.4 : Pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu — groupe programme et groupe témoin



Source : Calculs effectués à partir des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

L'impact sur le pourcentage de personnes recevant soit de l'AR, soit des paiements du PAS, a augmenté avec le temps. Une forte proportion des membres du groupe témoin ont abandonné l'Aide au revenu pendant les six premiers trimestres; par la suite, 20 % des membres de ce groupe ne recevaient pas d'Aide au revenu. Dans le groupe programme, la proportion des personnes recevant soit de l'Aide au revenu, soit le supplément, n'a pas

²²Au cours du cinquième trimestre, une moyenne mensuelle de 70,2 % des personnes recevaient de l'Aide au revenu, et une moyenne mensuelle de 23 %, des paiements de supplément. Ces proportions s'additionnent pour donner plus de 89,6 % car, dans chaque mois, un faible pourcentage des membres du groupe programme ont reçu à la fois leur dernier paiement d'AR et leur premier paiement de supplément.

diminué aussi abruptement, car bon nombre des membres du groupe programme ayant quitté l'Aide au revenu recevaient le supplément.

Tableau 3.6 : Impact du PAS sur l'Aide au revenu et sur le recours au supplément et les paiements connexes

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Recevaient de l'AR (%)				
Premier trimestre	97,4	97,9	-0,4	(0,3)
Deuxième trimestre	88,7	93,6	-4,9***	(0,7)
Troisième trimestre	81,0	89,4	-8,3***	(0,9)
Quatrième trimestre	75,4	85,8	-10,4***	(1,0)
Cinquième trimestre	70,2	83,2	-13,0***	(1,1)
Sixième trimestre	66,5	80,4	-13,9***	(1,2)
Recevaient soit de l'AR, soit le PAS (%)				
Premier trimestre	98,0	97,9	0,1	(0,3)
Deuxième trimestre	95,1	93,6	1,5***	(0,6)
Troisième trimestre	92,7	89,4	3,3***	(0,7)
Quatrième trimestre	90,8	85,8	4,9***	(0,8)
Cinquième trimestre	89,6	83,2	6,4***	(0,9)
Sixième trimestre	87,8	80,4	7,4***	(0,9)
Paiements moyens d'AR (\$/mois)				
Premier trimestre	852	845	8	(8)
Deuxième trimestre	786	813	-27***	(10)
Troisième trimestre	721	779	-59***	(11)
Quatrième trimestre	679	755	-76***	(11)
Cinquième trimestre	630	731	-102***	(12)
Sixième trimestre	597	710	-113***	(12)
Moyenne du supplément du PAS (\$/mois)				
Premier trimestre	14	0	14***	(1)
Deuxième trimestre	82	0	82***	(5)
Troisième trimestre	122	0	122***	(6)
Quatrième trimestre	155	0	155***	(6)
Cinquième trimestre	199	0	199***	(7)
Sixième trimestre	201	0	201***	(7)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Sources : Calculs effectués à partir des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : L'estimation pour chaque trimestre est calculée grâce à la moyenne des estimations mensuelles correspondant à chaque mois du trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Paiements de transfert et revenu. Parce que le pourcentage des personnes du groupe programme recevant soit de l'Aide au revenu, soit le supplément, était supérieur au pourcentage d'assistées sociales faisant partie du groupe témoin, le PAS a provoqué une nette augmentation dans les paiements de transfert du gouvernement aux membres de l'échantillon. Au cours du cinquième trimestre, le PAS a réduit les paiements mensuels moyens d'AR de 102 \$ par membre du groupe programme, mais ces économies ont été plus que compensées par les paiements mensuels de supplément, qui s'élevaient en moyenne à 199 \$ par membre du groupe programme. Par conséquent, le PAS a augmenté les dépenses publiques relatives aux paiements de transfert pendant cette période. Les paiements additionnels de transfert,

alliés à l'impact du PAS sur les gains, ont contribué à augmenter les revenus des membres de l'échantillon.

La comparaison entre les paiements moyens de supplément et la réduction de l'Aide au revenu surestime l'impact net du PAS sur les paiements de transfert gouvernementaux à l'intention des membres de l'échantillon, car le supplément proprement dit et l'augmentation des gains sont assujettis aux impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu, contrairement à l'AR. Le tableau 3.7 présente une analyse tenant compte des obligations estimatives d'impôts. Les impôts sur le revenu ont fait l'objet d'une projection à partir des barèmes d'imposition fédéraux et provinciaux et des données sur le revenu gagné et non gagné ainsi que les paiements de supplément du PAS; les impôts réellement payés par les membres de l'échantillon peuvent différer de ces projections. Puisque les données sur le revenu non gagné étaient recueillies pour la période de six mois précédant le mois de l'enquête de suivi, les projections d'impôts se basent sur le revenu déclaré pour cette période, qui, pour la plupart des personnes de l'échantillon, correspond aux mois 12 à 17 (période qui chevauche les cinquième et sixième trimestres, mais commence et finit un mois avant)²³. Aux fins d'uniformité, les estimations des gains moyens, des paiements de supplément et des paiements d'Aide au revenu dans le tableau 3.7 visent toutes les mois 12 à 17. Elles sont donc semblables aux estimations établies pour les cinquième et sixième trimestres dans les tableaux 3.1 et 3.6, mais ne coïncident pas parfaitement avec elles.

Tableau 3.7 : Impact du PAS sur les dépenses publiques et les revenus des membres de l'échantillon, compte tenu des impôts sur le revenu, mois 12 à 17

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
1. Moyenne des gains (\$/mois)	347	222	124***	(14)
2. Moyenne des paiements du supplément du PAS (\$/mois)	196	0	196***	(6)
3. Moyenne des paiements d'AR (\$/mois)	621	723	-103***	(12)
4. Prévission sur l'impôt sur le revenu (\$/mois)				
a. Fédéral	34	9	25***	(2)
b. Provincial	18	5	14***	(1)
c. Total	53	14	39***	(3)
5. Dépenses publiques pour les paiements du PAS et d'AR, après déduction des recettes fiscales (\$/mois) (rangée 2 + rangée 3 – rangée 4c)	764	709	55***	(11)
6. Revenu moyen des membres de l'échantillon à partir des gains, du PAS et de l'AR, après déduction des impôts sur le revenu (\$/mois) (rangée 1 + rangée 2 + rangée 3 – rangée 4c)	1 111	932	179***	(13)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Sources : Calculs effectués à partir des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

²³L'annexe F traite des limites exactes de la période de six mois ainsi que du calcul des impôts sur le revenu prévus.

Pour illustrer l'effet du PAS sur les paiements de transfert gouvernementaux, le tableau 3.7 montre qu'au cours des mois 12 à 17, le PAS a entraîné une dépense mensuelle de 196 \$ par membre du groupe programme pour les paiements de supplément (rangée 2), partiellement compensé par la réduction de 103 \$ dans les paiements d'Aide au revenu (rangée 3) et par l'augmentation de 39 \$ des recettes d'impôt sur le revenu (rangée 4c)²⁴. L'augmentation des recettes fiscales reflétait les impôts payés à la fois sur les paiements de supplément de 196 \$ et l'augmentation des gains de 124 \$ (rangée 1). L'augmentation nette des dépenses publiques pour les paiements de transfert était de 55 \$ par mois pour chaque membre du groupe programme²⁵.

Le tableau 3.7 indique aussi l'effet du PAS sur le revenu des membres de l'échantillon. Le tableau montre que le PAS a incité les membres du groupe programme à gagner un montant additionnel de 124 \$ par mois en moyenne (rangée 1) et a fourni des paiements de supplément de 196 \$ (rangée 2). En retour, les membres du groupe programme ont renoncé à 103 \$ en Aide au revenu (rangée 3) et payé un montant additionnel de 39 \$ en impôt sur le revenu (rangée 4c). Dans l'ensemble, le groupe programme a gagné 179 \$ par mois pour chacun de ses membres²⁶.

Dans l'ensemble, pendant les mois 12 à 17, le PAS a subi une nette augmentation des paiements de transfert gouvernementaux de 55 \$ par mois pour chaque membre du groupe programme, et une augmentation des gains mensuels de 124 \$. Par conséquent, les revenus de ces personnes ont augmenté de 179 \$. Ainsi, pendant cette période, chaque dollar consacré à des paiements additionnels de transfert a entraîné plus de 2 \$ en gains accrus et plus de 3 \$ en revenu additionnel pour les membres du groupe programme. Ces conclusions contrastent avec les résultats provenant des expériences négatives en matière d'impôt sur le revenu²⁷ ainsi que du problème habituel de « lacune » où l'argent supplémentaire consacré aux programmes de soutien du revenu entraîne une réduction des gains, à mesure que le soutien additionnel au revenu permet aux gens de ralentir le travail.

Les tableaux 3.8 et 3.9 montrent les répercussions estimatives séparées pour les deux provinces. L'impact estimatif sur les taux de réception d'Aide au revenu était plus élevé au Nouveau-Brunswick, mais, étant donné que les subventions d'AR sont souvent plus faibles, les réductions des paiements moyens d'AR étaient semblables entre les deux provinces. Il n'y avait aucune différence statistiquement significative entre les provinces quant à l'impact estimatif sur les paiements d'Aide au revenu, aux dépenses publiques sur les paiements de transfert, et aux revenus.

²⁴Les gains sont également assujettis à des taxes sur la paye pour les primes de l'assurance-emploi (AE) et du Régime de pensions du Canada (RPC), payées à la fois par les employés et par les employeurs. Les charges sociales ne figurent pas dans les projections d'impôt établies pour le présent chapitre car le revenu additionnel correspondant à ces charges et attribuable au PAS est accompagné de diminutions supplémentaires pour les futures prestations d'AE et du RPC. Toutefois, dans l'analyse des répercussions sur les revenus effectuée au chapitre 5, les estimations des charges sociales payées par les employés sont soustraites du revenu.

²⁵Ce calcul exclut les répercussions sur certains paiements de transfert comme la Prestation fiscale pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, ainsi que l'assurance-emploi. Les répercussions du PAS sur ces autres transferts seront vraisemblablement modestes.

²⁶Le chapitre 5 présente des estimations de l'impact sur des mesures plus détaillées du revenu, tenant compte d'autres sources de revenu non gagné et des gains d'autres membres de la famille. Parce que le PAS n'a pas eu beaucoup d'impact sur ces autres sources de revenu pendant les mois 12 à 17, les répercussions estimatives du chapitre 5 ne diffèrent pas beaucoup de celles indiquées au tableau 3.7.

²⁷Voir Munnell (1987) et Hum et Simpson (1991).

Tableau 3.8 : Impact du PAS sur la réception et les paiements d'Aide au revenu et du supplément, par province

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Reçoivent de l'AR (%)								
Premier trimestre	97,6	97,6	-0,1	(0,4)	97,3	98,1	-0,8*	(0,4)
Deuxième trimestre	91,1	93,9	-2,8***	(0,9)	86,2	93,3	-7,1***	(1,1)
Troisième trimestre	85,3	90,7	-5,4***	(1,1)	76,3	87,9	-11,6***	(1,4)
Quatrième trimestre	81,0	87,6	-6,7***	(1,3)	69,3	83,9	-14,6***	(1,6)
Cinquième trimestre	75,6	86,0	-10,4***	(1,4)	64,3	80,1	-15,8***	(1,7)
Sixième trimestre	71,2	83,2	-12,0***	(1,5)	61,4	77,4	-15,9***	(1,7)
Reçoivent soit l'AR, soit le PAS (%)								
Premier trimestre	98,0	97,6	0,4	(0,4)	97,9	98,1	-0,2	(0,4)
Deuxième trimestre	96,3	93,9	2,4***	(0,7)	93,7	93,3	0,4	(0,9)
Troisième trimestre	94,7	90,7	4,1***	(0,9)	90,4	87,9	2,5**	(1,1)
Quatrième trimestre	93,3	87,6	5,7***	(1,0)	88,0	83,9	4,1***	(1,3)
Cinquième trimestre	92,4	86,0	6,4***	(1,1)	86,4	80,1	6,3***	(1,4)
Sixième trimestre	90,4	83,2	7,2***	(1,2)	85,0	77,4	7,6***	(1,5)
Moyenne des paiements d'AR (\$/mois)								
Premier trimestre	1 014	1 003	11	(11)	674	672	2	(7)
Deuxième trimestre	950	969	-19	(13)	604	642	-38***	(10)
Troisième trimestre	885	937	-52***	(15)	540	607	-67***	(12)
Quatrième trimestre	841	910	-69***	(16)	499	585	-86***	(13)
Cinquième trimestre	781	885	-104***	(17)	463	564	-101***	(13)
Sixième trimestre	741	861	-120***	(18)	439	544	-106***	(14)
Moyenne des paiements de supplément du PAS (\$/mois)								
Premier trimestre	14	0	14***	(2)	13	0	13***	(2)
Deuxième trimestre	73	0	73***	(6)	92	0	92***	(7)
Troisième trimestre	113	0	113***	(8)	133	0	133***	(8)
Quatrième trimestre	147	0	147***	(9)	164	0	164***	(9)
Cinquième trimestre	205	0	205***	(10)	193	0	193***	(9)
Sixième trimestre	198	0	198***	(10)	205	0	205***	(10)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	1 386	1 380			1 259	1 263		

Sources : Calculs effectués à partir des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : L'estimation pour chaque trimestre est calculée grâce à la moyenne des estimations mensuelles correspondant à chaque mois du trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau 3.9 : Impact du PAS sur les dépenses publiques et les revenus des membres de l'échantillon, après déduction des impôts sur le revenu, du douzième au dix-septième mois, par province

Résultat	Colombie-Britannique				Nouveau-Brunswick			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
1. Moyenne des gains (\$/mois)	383	243	140***	(22)	307	200	107***	(17)
2. Moyenne de supplément du PAS (\$/mois)	196	0	196***	(9)	196	0	196***	(9)
3. Moyenne des paiements d'AR (\$/mois)	770	875	-105***	(17)	457	557	-101***	(13)
4. Prévision de l'impôt sur le revenu (\$/mois)								
a. Fédéral	44	14	30***	(3)	24	4	19***	(2)
b. Provincial	21	6	15***	(1)	15	3	12***	(1)
c. Total	65	20	45***	(4)	39	7	31***	(3)
5. Dépenses publiques pour les paiements du PAS et d'AR, après déduction des recettes fiscales (\$/mois)								
(rangée 2 + rangée 3 - rangée 4c)	901	855	45***	(16)	614	550	64***	(12)
6. Revenu moyen des membres de l'échantillon à partir des gains, du PAS et de l'AR, après déduction des impôts sur le revenu (\$/mois)								
(rangée 1 + rangée 2 + rangée 3 - rangée 4c)	1 284	1 098	185***	(18)	921	750	171***	(16)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	1 386	1 380			1 259	1 263		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 %, *** = 1 %. Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Ces estimations ne fournissent qu'un aperçu à court terme et incomplet des effets du PAS sur les budgets gouvernementaux et sur les revenus des membres de l'échantillon. En premier lieu, comme nous l'avons expliqué précédemment, le PAS engage d'autres coûts opérationnels et devrait avoir certains effets sur les dépenses et les revenus d'autres programmes gouvernementaux. En second lieu, les répercussions du PAS sur les dépenses et revenus publics sont susceptibles de changer avec le temps. Pendant le reste de la période de supplément de trois ans, le coût net du PAS pour les budgets gouvernementaux devrait être influencé par deux tendances dans des directions opposées. Une tendance visant à augmenter les coûts nets est que la réduction dans les paiements d'Aide au revenu devrait diminuer avec le temps à mesure que le groupe témoin commencera à « rattraper » le groupe programme. Une tendance opposée est que le coût des paiements de supplément devrait diminuer quelque peu avec le temps, à la fois parce que certaines bénéficiaires de supplément ne conserveront pas un emploi à plein temps et parce que, si les gains de ces personnes augmentent avec le temps, leurs paiements de supplément diminueront.

Après l'expiration du supplément, le PAS ne représentera plus un coût pour les budgets gouvernementaux. Si les réductions dans les paiements d'Aide au revenu ou les augmentations des recettes fiscales persistent, alors le programme produira pour le gouvernement des économies qui compenseront en partie ou en totalité les coûts engagés pendant la période du supplément. Ainsi, l'augmentation ou la diminution des dépenses gouvernementales à long terme — et l'importance de cette transformation — dépendent largement de la mesure dans laquelle les bénéficiaires de supplément demeurent au travail sans recourir à l'aide sociale après l'expiration du supplément.

Le PAS devrait continuer à avoir un impact positif sur les revenus des membres de l'échantillon pendant le reste de la période du supplément. L'impact pourrait soit diminuer avec le temps (tendance prévisible par rapport aux gains) soit augmenter (parce que les réductions dans les paiements d'AR doivent diminuer), mais il demeurera important si un gros pourcentage des personnes du groupe programme continuent à recevoir les paiements de supplément. Après l'expiration du supplément, l'impact du PAS sur les revenus pourrait être positif, nul ou négatif. Le PAS pourrait continuer à avoir un impact positif sur les revenus si les bénéficiaires du supplément progressent suffisamment dans les gains de manière que leur emploi soit plus rentable que l'aide sociale, même après l'expiration du supplément, ou si le PAS augmente la probabilité que les personnes de l'échantillon contractent un mariage à double revenu ou cohabitent avec un partenaire. D'autre part, le PAS pourrait avoir des répercussions négatives sur les revenus si les bénéficiaires du supplément renoncent à l'aide sociale sans gagner suffisamment d'argent pour compenser la perte des paiements d'aide sociale.

Par conséquent, les avantages et les coûts à long terme du PAS sont encore inconnus. Une analyse de rentabilité, menée plus tard au cours de la présente évaluation, évaluera la rentabilité du PAS aux points de vue des budgets gouvernementaux, des membres de l'échantillon et de l'ensemble de la société, compte tenu des points discutés ici²⁸.

²⁸ Les points visés par l'analyse de rentabilité sont exposés plus en détail dans l'ouvrage de Mijanovich et Long (1995, chapitre 8).

RÉPERCUSSIONS ESTIMATIVES SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles le PAS pourrait influencer sur les décisions des membres du groupe programme au sujet de l'éducation et de la formation. La principale est peut-être la limite de temps imposée aux personnes qui décident de se prévaloir de l'offre de supplément. Elles doivent trouver rapidement un emploi (au cours de l'année suivant la répartition au hasard), et doivent ensuite conserver un emploi à plein temps (au moins 30 heures par semaine). Si l'on ajoute les responsabilités nécessaires pour élever un enfant, il reste aux bénéficiaires du supplément relativement peu de temps pour suivre des cours ou une formation à l'extérieur du lieu de travail. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que le PAS réduise la participation des membres du groupe programme aux études et à la formation pendant la période de trois ans prévue pour le supplément.

Dans la mesure où ces études et cette formation mènent à des gains plus élevés, une réduction dans l'éducation et la formation attribuables au PAS pourrait ralentir la croissance normale des gains obtenus par les membres du groupe. Toutefois, le PAS pourrait fort bien avoir l'effet opposé sur la croissance des gains : l'expérience du travail dans un emploi à plein temps pourrait elle-même mener à des gains plus élevés avec le temps. L'éducation et la formation n'entraînent pas nécessairement de meilleures perspectives sur le marché du travail que l'expérience professionnelle et un emploi soutenu. En outre, étant donné que le PAS est un programme volontaire, les membres du groupe programme étaient libres de choisir la voie qui leur semblait la plus sage selon leurs propres circonstances.

Le tableau 3.10 montre l'impact estimatif du PAS sur l'éducation et la formation pendant les 18 premiers mois après la répartition au hasard, pour les membres de l'échantillon *n'ayant pas* de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent au moment de la répartition. Il n'y a eu aucun impact perceptible sur la formation, qui serait attribué à l'emploi (par exemple, une formation en cours d'emploi ou un apprentissage). Le PAS a réduit le pourcentage des membres du groupe programme ayant suivi des cours en vue d'un diplôme secondaire ou l'équivalent, dans une proportion estimative de 3,4 %, et il a réduit de 0,9 % la proportion des personnes ayant suivi des cours en vue d'un certificat professionnel ou de qualification. Il n'y a cependant eu aucun impact perceptible sur le pourcentage de personnes *ayant obtenu* un diplôme d'études secondaires pendant cette période. Il peut falloir plus de temps pour qu'un impact sur les cours suivis occasionne des répercussions sur l'obtention du diplôme. Les rapports futurs examineront la présence ou l'absence de telles répercussions.

Le tableau 3.11 montre l'impact estimatif pour les membres de l'échantillon qui *avaient bel et bien* un diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard. Le PAS n'a eu aucun impact perceptible sur les résultats en matière d'éducation et de formation pour ce groupe.

Tableau 3.10 : Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon sans diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Formation professionnelle, six premiers trimestres :				
Jamais participé (%) ^a	15,7	14,8	0,9	(1,3)
Heures totales de formation	66	62	5	(11)
Cours non directement liés au travail, six premiers trimestres :^b				
Vers un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (%)	7,2	10,5	-3,4***	(1,1)
Vers un certificat professionnel ou de qualification (%)	0,6	1,4	-0,9**	(0,4)
Diplômes obtenus pendant les six premiers trimestres :				
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (%) ^c	10,3	11,0	-0,7	(1,2)
Certificat de formation professionnelle (%)	8,3	7,4	0,9	(1,0)
Taille de l'échantillon (total = 2 863)	1 410	1 453		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois et de l'enquête initiale.

Notes : Exception faite de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, toutes les mesures proviennent d'une série de questions posées à l'occasion de l'entrevue de 18 mois au sujet de la participation à une éducation ou à une formation depuis la répartition au hasard.

Les tailles de l'échantillon varient pour les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aÀ l'occasion de l'entrevue après 18 mois, on demandait à la répondante si elle avait suivi une formation ou des études à caractère professionnel, y compris des cours par correspondance, une formation en cours d'emploi, un apprentissage ou d'autres cours.

^bAprès quelques questions sur la formation et l'éducation professionnelles, on a demandé aux personnes de l'échantillon si, depuis la dernière entrevue, elles avaient suivi d'autres cours non directement liés au travail, par exemple en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, collégial ou universitaire. Si la réponse était affirmative, on demandait alors quel était le diplôme visé par ces cours. La question était ouverte et une réponse a été notée pour chaque répondant.

^cÀ l'occasion de l'entrevue de 18 mois, on a posé aux personnes de l'échantillon un ensemble de questions sur leurs niveaux de scolarité. On a déduit que les membres de l'échantillon ayant déclaré ne pas avoir de diplôme d'études secondaires au moment de l'entrevue initiale juste avant la répartition au hasard, mais ayant déclaré en avoir un à l'occasion de l'entrevue après 18 mois, ont obtenu celui-ci au cours des six premiers trimestres. Cependant, il est possible que certains de ces membres aient obtenu le diplôme avant la répartition au hasard, en oubliant de le signaler au moment de l'entrevue initiale.

Les tableaux 3.12 et 3.13 montrent les répercussions estimatives par province, qui sont semblables aux estimations globales. La réduction estimative du pourcentage de personnes ayant suivi des cours pour obtenir un diplôme d'études secondaires était plus forte en Colombie-Britannique, mais la différence entre les impacts estimatifs dans les deux provinces n'est pas statistiquement significative.

Dans l'ensemble, parmi les personnes de l'échantillon *ayant* un diplôme d'études secondaires, le PAS n'a eu aucun impact perceptible sur l'éducation et la formation au cours des 18 premiers mois après la répartition au hasard. Parmi les membres de l'échantillon *sans* diplôme d'études secondaires, le PAS a entraîné une faible réduction dans le pourcentage de personnes ayant suivi des cours en vue d'un diplôme, mais n'a exercé aucune répercussion sur l'obtention de celui-ci pendant cette période. Il faudra peut-être plus de temps pour que se manifestent les répercussions complètes sur les résultats en matière d'éducation et de formation.

Tableau 3.11 : Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon ayant un diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Formation liée au travail, six premiers trimestres :				
Jamais participé (%) ^a	24,6	23,8	0,8	(1,7)
Heures totales de formation	106	108	-1	(15)
Cours non directement liés au travail, six premiers trimestres^b :				
Pour l'obtention d'un certificat professionnel ou de qualification (%)	2,8	2,2	0,7	(0,6)
Pour l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat collégial (%)	2,0	2,1	-0,1	(0,6)
Pour l'obtention d'un diplôme universitaire (%)	2,8	2,5	0,2	(0,7)
Diplômes obtenus au cours des six premiers trimestres :				
Certificat pour une formation professionnelle (%)	12,7	13,2	-0,5	(1,4)
Taille de l'échantillon (total = 2 421)	1 231	1 190		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois et des données de l'enquête initiale.

Notes : Toutes les mesures proviennent d'un ensemble de questions posées à l'occasion de l'entrevue de 18 mois au sujet de la participation à des cours et à une formation depuis la répartition au hasard.

Les tailles de l'échantillon varient pour les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aÀ l'occasion de l'entrevue après 18 mois, on demandait à la répondante si elle avait suivi une formation ou des études à caractère professionnel, y compris des cours par correspondance, une formation en cours d'emploi, un apprentissage ou d'autres cours.

^bAprès quelques questions sur la formation et l'éducation professionnelles, on a demandé aux personnes de l'échantillon si, depuis la dernière entrevue, elles avaient suivi d'autres cours non directement liés au travail, par exemple en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, collégial ou universitaire. Si la réponse était affirmative, on demandait alors quel était le diplôme visé par ces cours. La question était ouverte et une réponse a été notée pour chaque répondant.

Tableau 3.12 : Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon sans diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard, par province

Résultat	Colombie-Britannique				Nouveau-Brunswick			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Formation professionnelle, six premiers trimestres :								
A déjà participé (%) ^a	17,9	16,7	1,2	(2,0)	13,3	12,6	0,7	(1,8)
Heures totales de formation	73	65	9	(15)	59	58	1	(15)
Cours non directement liés au travail, six premiers trimestres^b :								
Pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou de l'équivalent (%)	8,0	12,0	-4,1***	(1,6)	6,3	8,8	-2,5*	(1,4)
Pour l'obtention d'un certificat professionnel ou de qualification (%)	1,0	2,3	-1,4***	(0,7)	0,1	0,4	-0,3	(0,3)
Diplômes obtenus pendant les six premiers trimestres :								
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (%) ^c	13,0	13,9	-0,9	(1,8)	7,5	7,8	-0,3	(1,4)
Certificat de formation professionnelle (%)	9,2	7,9	1,3	(1,4)	7,3	6,8	0,5	(1,4)
Taille de l'échantillon (total = 2 863)	727	772			683	681		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois et des données de l'enquête initiale.

Notes : Exception faite de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, toutes les mesures proviennent d'une série de questions posées à l'occasion de l'entrevue de 18 mois au sujet de la participation à des cours ou à une formation depuis la répartition au hasard.

Les tailles de l'échantillon varient pour les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aÀ l'occasion de l'entrevue après 18 mois, on demandait à la répondante si elle avait suivi une formation ou des études à caractère professionnel, y compris des cours par correspondance, une formation en cours d'emploi, un apprentissage ou d'autres cours.

^bAprès quelques questions sur la formation et l'éducation professionnelles, on a demandé aux personnes de l'échantillon si, depuis la dernière entrevue, elles avaient suivi d'autres cours non directement liés au travail, par exemple en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, collégial ou universitaire. Si la réponse était affirmative, on demandait alors quel était le diplôme visé par ces cours. La question était ouverte et une réponse a été notée pour chaque répondant.

^cÀ l'occasion de l'entrevue de 18 mois, on a posé aux personnes de l'échantillon un ensemble de questions sur leurs niveaux de scolarité. On a déduit que les membres de l'échantillon ayant déclaré ne pas avoir de diplôme d'études secondaires au moment de l'entrevue initiale juste avant la répartition au hasard, mais ayant déclaré en avoir un à l'occasion de l'entrevue après 18 mois, ont obtenu celui-ci au cours des six premiers trimestres. Cependant, il est possible que certains de ces membres aient obtenu le diplôme avant la répartition au hasard, en oubliant de le signaler au moment de l'entrevue initiale.

Tableau 3.13 : Impact du PAS sur l'éducation et la formation — membres de l'échantillon ayant un diplôme d'études secondaires au moment de la répartition au hasard, par province

Résultat	Colombie-Britannique				Nouveau-Brunswick			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Formation professionnelle, six premiers trimestres :								
A déjà participé (%) ^a	26,9	25,5	1,4	(2,5)	22,0	22,0	0,1	(2,4)
Heures totales de formation	128	115	13	(23)	81	99	-19	(19)
Cours non directement liés au travail, six premiers trimestres^b :								
Pour l'obtention d'un certificat professionnel ou de qualification (%)	4,1	3,1	1,0	(1,1)	1,4	1,2	0,2	(0,7)
Pour l'obtention d'un diplôme ou certificat collégial (%)	3,2	3,6	-0,4	(1,0)	0,7	0,5	0,2	(0,5)
Pour l'obtention d'un diplôme universitaire (%)	2,4	1,5	1,0	(0,8)	3,1	3,6	-0,5	(1,1)
Diplômes obtenus pendant les six premiers trimestres :								
Certificat de formation professionnelle (%)	13,8	13,0	0,8	(1,9)	11,5	13,3	-1,8	(1,9)
Taille de l'échantillon (total = 2 421)	655	608			576	582		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois et des données de l'enquête initiale.

Notes : Toutes les mesures proviennent d'un ensemble de questions posées à l'occasion de l'entrevue de 18 mois au sujet de la participation à une éducation et à une formation depuis la répartition au hasard.

Les tailles de l'échantillon varient pour les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aÀ l'occasion de l'entrevue après 18 mois, on demandait à la répondante si elle avait suivi une formation ou des études à caractère professionnel, y compris des cours par correspondance, une formation en cours d'emploi, un apprentissage ou d'autres cours.

^bAprès quelques questions sur la formation et l'éducation professionnelles, on a demandé aux personnes de l'échantillon si, depuis la dernière entrevue, elles avaient suivi d'autres cours non directement liés au travail, par exemple en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, collégial ou universitaire. Si la réponse était affirmative, on demandait alors quel était le diplôme visé par ces cours. La question était ouverte et une réponse a été notée pour chaque répondant.

USAGE DE LA GARDE D'ENFANTS PAR LES MEMBRES DE L'ÉCHANTILLON TRAVAILLANT À PLEIN TEMPS

N'importe quel parent qui travaille doit décider ce qu'il faut faire à propos de la garde d'enfant. Étant donné que le PAS a encouragé un nombre élevé de parents seuls à abandonner l'aide sociale pour assumer un emploi à plein temps, il est particulièrement intéressant de se renseigner sur les types de garde d'enfants utilisés par les parents seuls à faible revenu qui travaillent à plein temps. La durée du temps passé par les enfants loin de leurs parents, leurs expériences d'apprentissage en pareille situation, ainsi que la fiabilité des soins qu'ils reçoivent peuvent avoir d'importants effets sur le bien-être à la fois des enfants et de leurs parents. En outre, les dépenses engagées à la fois par les parents et par le gouvernement pour la garde d'enfants sont un coût important du travail. Certaines de ces situations seront explorées dans des rapports futurs.

Les données de l'enquête de suivi après 18 mois, consacrées à la garde d'enfants, sont trop limitées pour permettre une analyse des répercussions du PAS dans le présent rapport, mais on peut s'en servir pour décrire en partie les dispositions prises en la matière par les membres de l'échantillon²⁹. Le tableau 3.14 résume les données sur l'usage de la garde d'enfants par les membres de l'échantillon ayant travaillé à plein temps depuis la répartition au hasard : le genre de dispositions prises, les heures de garde d'enfants et le coût de ces soins³⁰. Les estimations relatives aux membres des deux groupes sont indiquées en plus des statistiques globales, mais il est important de noter que, puisque le PAS augmentait l'emploi à plein temps, l'ensemble des membres du groupe programme ayant travaillé à plein temps est plus grand que l'ensemble correspondant dans le groupe témoin et comprend probablement des personnes aux caractéristiques différentes. Par conséquent, on ne peut déduire les effets du PAS à partir d'une comparaison entre les deux groupes.

Près des trois quarts des membres de l'échantillon ayant travaillé à plein temps ont déclaré utiliser une certaine forme de garde d'enfants pendant qu'elles travaillaient. Les centres de garderie, des personnes (parents ou autres) à domicile ou à l'extérieur ont tous été couramment utilisés. Environ un cinquième des membres de l'échantillon ont recouru à chacun de ces types de garde à un moment quelconque, entre la répartition au hasard et l'entrevue de 18 mois. Il était relativement rare de laisser les enfants au soin de leurs frères et sœurs plus âgés ou de les laisser seuls. En moyenne, les enfants étaient gardés durant un total de 30 heures par semaine³¹. Environ un tiers des personnes de l'échantillon ayant travaillé à

²⁹La raison pour laquelle on ne peut évaluer les répercussions du PAS sur la garde d'enfants, à partir des données de l'enquête de 18 mois, c'est que, dans le questionnaire pertinent, les questions sur les soins aux enfants ont été posées seulement aux membres de l'échantillon ayant travaillé depuis la répartition au hasard. Étant donné que la garde d'enfants est également utilisée par une importante proportion des parents à faible revenu qui ne travaillent pas (Brayfield, Deich et Hofferth, 1993), les données sur la garde d'enfants utilisées par les membres de l'échantillon ayant travaillé ne sont pas suffisantes pour mesurer les effets du PAS sur les dispositions à cet égard.

³⁰Englobe toutes les personnes ayant travaillé 30 heures par semaine au moins une semaine au cours des 17 premiers mois (taille de l'échantillon = 1 750).

³¹Les membres de l'échantillon ont été invités à additionner les heures de garde utilisée par semaine pour chaque enfant. La moyenne de 30 heures provient de ces totaux et comprend des zéros pour les membres de l'échantillon n'ayant pas eu besoin de services de garde d'enfants. Parmi les membres ayant besoin de ces services, on a constaté que la durée moyenne de garde d'un enfant était de 32 heures par semaine.

plein temps ont déclaré avoir reçu une subvention gouvernementale pour la garde d'enfants; leurs dépenses personnelles dans ce domaine s'élevaient en moyenne à 116 \$ par mois.

Tableau 3.14 : Recours à la garde d'enfants parmi les membres de l'échantillon du PAS employées à plein temps

Résultat	Ensemble	Groupe programme	Groupe témoin
Dispositions en matière de garde d'enfants (%)^a :			
Aucune garde nécessaire pour les enfants	27,5	26,5	29,1
Programme avant ou après l'école	4,3	4,0	4,9
Centre de garderie	18,7	18,2	19,6
Parent à domicile	18,8	19,9	16,8
Gardienne (autre qu'un parent) à domicile	18,6	18,8	18,4
Parent à l'extérieur	18,4	19,3	16,8
Gardienne (autre qu'un parent) à l'extérieur	20,8	21,7	19,3
Frère ou sœur plus âgé(e)	3,0	2,9	3,0
Enfant laissé à lui-même	1,8	1,4	2,4
Autre	1,9	1,9	2,0
Moyenne des heures par semaine de garde d'enfants^b	30	31	29
Reçu une subvention gouvernementale pour la garde d'enfants (%)	34,8	31,3	40,6
Coût moyen pour la garde d'enfants payé par les membres de l'échantillon (\$/mois)^b	116	130	93
Taille de l'échantillon	1 750	1 090	660

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : L'échantillon comprenait seulement les personnes ayant travaillé au moins 30 heures par semaine au moins pendant une semaine au cours des 17 mois.

Les tailles de l'échantillon variaient selon les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes.

^aOn a demandé aux répondantes quelles étaient les dispositions prises en matière de garde d'enfants pendant les périodes d'emploi, entre la répartition au hasard et l'entrevue de suivi de 18 mois. La somme des pourcentages dépasse 100 en raison des multiples réponses autorisées.

^bLes moyennes comprennent des zéros pour les membres de l'échantillon n'ayant pas besoin de garde d'enfants.

CONCLUSION

Une importante proportion d'assistées sociales chefs de famille monoparentale sont intéressées à travailler à plein temps et capables de trouver un tel emploi, mais sont découragées de travailler parce que les salaires à leur portée sont trop faibles pour améliorer la situation financière de leur famille. Le présent chapitre a montré qu'un supplément de gains peut réussir à inciter bon nombre de ces personnes à travailler. Le PAS a nettement augmenté l'emploi et les gains et réduit le recours à l'Aide au revenu pendant les 18 premiers mois après que l'on ait offert le supplément aux membres du groupe programme. Bien que le programme ait augmenté les dépenses publiques relatives aux paiements de transfert aux membres de l'échantillon, chaque dollar dépensé par le gouvernement à des paiements additionnels de transfert a suscité plus de 2 \$ en gains accrus et, par conséquent, mené à plus de 3 \$ en revenu additionnel pour les membres du groupe programme.

Tel que prévu, l'emploi additionnel suscité par le PAS semble se limiter essentiellement à de faibles niveaux de rémunération et à des niveaux de gains qui ne rendent pas un emploi beaucoup plus avantageux que l'aide sociale en l'absence du supplément. Après la fin de la période du supplément, la présence ou l'absence d'impact du PAS sur l'emploi, les gains et le

recours à l'AR dépendra vraisemblablement de la mesure dans laquelle les bénéficiaires du supplément constateront une importante progression dans leurs taux de rémunération, les heures de travail, ainsi que des changements d'attitude renforçant leur inclination au travail et à ne plus recourir à l'aide sociale, ou des changements de circonstances qui rendent plus désirable le maintien de l'emploi.

Chapitre 4

Impact sur l'emploi et le recours à l'Aide au revenu parmi les sous-groupes

INTRODUCTION

Le chapitre 3 a montré que le PAS a augmenté l'emploi à plein temps et réduit le recours à l'Aide au revenu. Plus particulièrement, au cinquième trimestre après la répartition au hasard, le taux d'emploi à plein temps a augmenté d'environ 15 %, et la proportion de bénéficiaires de l'AR a diminué de quelque 13 %. Ces répercussions importantes suggèrent que les incitatifs financiers offerts par le PAS ont eu un effet majeur sur le comportement. Ce sont des impacts de taille et il est naturel de se demander s'ils se sont répartis également autour de l'échantillon de recherche ou s'ils tendaient à se concentrer parmi certains sous-groupes. Dans le présent chapitre, on examine l'impact pour divers sous-groupes définis selon les caractéristiques des personnes de l'échantillon, au moment de la répartition au hasard.

Deux grandes classes de sous-groupes sont définies. L'une d'elle répartit l'échantillon en sous-groupes reflétant plus ou moins le milieu du programme, la structure familiale, les antécédents familiaux, les aptitudes au travail et les obstacles à l'emploi. La seconde classe de sous-groupes fait une différence entre les familles selon les incitatifs financiers offerts par le PAS. Bien que la formule de calcul du supplément soit la même pour tous les bénéficiaires dans une province, il existe d'importantes différences entre les membres de l'échantillon sur le plan de la « générosité » relative du PAS, c'est-à-dire du revenu supplémentaire fourni par ce programme par rapport à l'Aide au revenu. Par exemple, étant donné que les paiements de l'AR augmentent avec la taille de la famille, contrairement au supplément du PAS, l'incitatif financier offert par le PAS, par rapport aux avantages de l'Aide au revenu, a tendance à être plus élevé pour les petites familles que pour les grandes.

Les résultats exposés dans le présent chapitre montrent que les impacts du PAS se sont répartis tout à fait également entre les différents sous-groupes, malgré le fait que le pourcentage de chaque sous-groupe bénéficiaire d'un supplément ait varié considérablement. Cela suggère qu'un supplément de gains peut inciter un grand nombre de personnes à abandonner l'aide sociale pour travailler. Cependant, quelques sous-groupes déterminés ont subi de plus grandes répercussions que d'autres : c'était notamment le cas de ceux qui étaient les plus aptes au travail ou devaient affronter moins d'obstacles à l'emploi. Il y a également certaines preuves attestant que l'envergure de l'incitatif financier offert par le PAS a joué un rôle, mais seulement chez les membres de l'échantillon du Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, il semble que le message véhiculé, selon lequel un emploi serait plus rentable que l'aide sociale, ait été tout aussi important que l'envergure de l'incitatif financier offert.

Le reste du chapitre est structuré comme suit. D'abord, on définit les divers sous-groupes; ensuite, on présente les estimations des répercussions sur les sous-groupes pour trois mesures des résultats (le taux d'emploi à plein temps, le pourcentage de bénéficiaires de l'AR et le

pourcentage de personnes recevant soit l'AR, soit le supplément); en troisième lieu, on présente et analyse deux mesures de la générosité du PAS, et finalement, on examine l'évolution de l'impact selon la générosité du PAS.

DÉFINITION DES SOUS-GROUPES

Les sous-groupes examinés dans le présent chapitre sont définis selon les caractéristiques des membres de l'échantillon au moment de la répartition au hasard. En utilisant ces caractéristiques « initiales » pour la définition, on préserve la validité des répercussions estimatives du programme, car, dans chaque sous-groupe, les personnes du groupe programme et du groupe témoin seront semblables les unes aux autres en ce qui concerne tous les facteurs touchant l'emploi et les autres résultats, à ceci près que celles du groupe programme ont reçu l'offre de supplément, contrairement au groupe témoin. Si un sous-groupe avait plutôt été défini selon une caractéristique mesurée *après* la répartition au hasard, les membres du groupe programme et du groupe témoin, au sein du sous-groupe, n'auraient pas nécessairement été comparables les unes aux autres, et il aurait peut-être été impossible d'obtenir des estimations fiables de l'impact du PAS¹.

Les différences entre les sous-groupes dans les impacts estimatifs peuvent refléter des différences dans d'autres caractéristiques que celles utilisées pour définir les sous-groupes. Par exemple, les personnes de l'échantillon occupant un emploi au moment de la répartition au hasard étaient un peu plus susceptibles de posséder un diplôme d'études secondaires que les personnes sans emploi. Les différences entre les répercussions estimatives applicables aux personnes avec emploi et les personnes sans emploi, au moment de la répartition au hasard, pourraient être partiellement liées à cette différence dans le niveau de scolarité².

Les sous-groupes examinés ont été choisis parce qu'il y a des raisons théoriques de croire que l'impact du PAS varierait de l'un à l'autre. Les sous-groupes se classent à peu près en cinq grandes catégories : le milieu du programme, la structure familiale, les antécédents familiaux, l'aptitude au travail et les obstacles à l'emploi. Voici une présentation des sous-groupes de chaque catégorie, ainsi qu'une brève explication de l'évolution de l'impact de l'un à l'autre.

Milieu du programme

Province. Comme nous l'expliquons dans la section suivante, le PAS tend à offrir un incitatif financier plus élevé (par rapport à l'Aide au revenu) au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique. On peut donc s'attendre à ce que l'impact soit plus prononcé au Nouveau-Brunswick. Toutefois, les conditions économiques y sont quelque peu plus difficiles qu'en Colombie-Britannique. De 1992 à 1996, par exemple, le taux de chômage

¹Par exemple, supposons que l'on veuille évaluer l'impact sur les gains pendant le sixième trimestre pour un sous-groupe formé de tous les membres de l'échantillon qui recevaient encore de l'Aide au revenu pendant le deuxième trimestre. Étant donné que le PAS réduisait le recours à l'AR, ce sous-groupe contiendrait moins de membres du groupe programme que de membres du groupe témoin et, plus important encore, il est très probable que les membres du groupe programme auraient des caractéristiques systématiquement différentes de celles de l'autre groupe. Bien que l'on puisse apporter des modifications statistiques pour certaines de ces différences, il pourrait subsister d'importants écarts dans les caractéristiques non mesurées (comme la motivation).

²Comme étape suivante, il pourrait être utile de vérifier la présence d'autres caractéristiques au moyen d'une analyse multivariée.

dans cette dernière province s'élevait en moyenne à 9,5 %, tandis qu'au Nouveau-Brunswick il était en moyenne de 12,2 %. Si les membres de l'échantillon ont plus de difficulté à trouver des emplois au Nouveau-Brunswick, cela peut atténuer l'impact du PAS sur l'emploi, compensant l'effet d'une plus grande générosité au Nouveau-Brunswick. (Cependant, comme nous l'expliquons au chapitre 3, si les membres de l'échantillon au Nouveau-Brunswick sont aptes au travail, mais demeurent sans emploi parce que les taux de rémunération sont trop faibles, ils peuvent répondre aux incitatifs financiers du PAS.) L'effet net de plus grands incitatifs financiers et d'un chômage plus prononcé au Nouveau-Brunswick pourrait potentiellement mener à des répercussions similaires pour les deux provinces.

Délai prévu pour faire partie de l'échantillon. La répartition au hasard a eu lieu entre novembre 1992 et mars 1995. Il faut établir une distinction entre une « première » cohorte (novembre 1992 à octobre 1993) et une cohorte « tardive » (janvier 1994 à mars 1995) pour la répartition au hasard. Un peu plus du tiers de l'échantillon du rapport appartient à la nouvelle cohorte. Les répercussions du PAS pourraient varier entre les cohortes, pour plusieurs raisons. En premier lieu, la conjoncture économique a évolué avec le temps (par exemple, le taux de chômage en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick a diminué de 1992 à 1995). Ensuite, on a apporté des changements aux régimes d'Aide au revenu (voir le chapitre 1). En troisième lieu, comme pour tous les nouveaux programmes, les administrateurs du PAS ont dû traverser une période d'apprentissage à mesure que le programme évoluait.

Dans la première cohorte, 67 % des personnes de l'échantillon habitaient en Colombie-Britannique, et 33 %, au Nouveau-Brunswick, tandis que, dans la cohorte tardive, les proportions étaient respectivement de 44 % et de 56 %. Pour éviter de confondre les différences d'impact par cohorte avec les différences d'impact par province, la présente analyse de sous-groupes est exécutée séparément pour la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick.

Structure familiale

Âge de la personne de l'échantillon. L'un des buts du PAS est d'inciter les chefs de famille monoparentale à acquérir de l'expérience professionnelle afin d'augmenter leurs compétences et, par conséquent, leur capacité de gains. La théorie économique du capital humain suggère que la décision d'investir du temps dans l'acquisition de compétences dépend de l'âge d'une personne. D'ailleurs, l'une des principales raisons de cette acquisition est l'augmentation naturelle des gains durant une vie. La théorie prédit que, toutes autres choses étant constantes, une personne plus âgée sera moins encline à investir dans le capital humain qu'une plus jeune car la période de rentabilisation de cet investissement accru sera plus courte³. Si cette théorie est appliquée au PAS, les jeunes gens pourraient souhaiter davantage travailler à plein temps, parce qu'ils ont plus le temps de développer leur expérience professionnelle. Par conséquent, l'impact du PAS pourrait diminuer avec l'âge. Pour examiner cette évolution, nous avons défini quatre sous-groupes selon l'âge au moment de la répartition au hasard : de 19 à 24 ans (22 % de l'échantillon), de 25 à 29 ans (21 %), de 30 à 39 ans (40 %), et 40 ans et plus (18 %).

³Cette considération sera moins pertinente si les membres de l'échantillon tendent à fonder leurs décisions surtout sur le revenu courant, auquel cas les différences d'impact entre les jeunes et les vieux pourraient refléter surtout des différences dans les perspectives d'emploi courantes.

Âge du cadet des enfants. En examinant s'il faut ou non accepter l'offre du PAS, les membres de l'échantillon doivent évaluer les coûts et les avantages que présente l'acceptation d'un emploi. Les parents seuls avec de très jeunes enfants pourraient être moins disposés à travailler et à faire garder l'enfant que ceux dont les enfants sont plus âgés. Cependant, depuis quelques années, la garde d'enfants est devenue plus acceptée et les mères de jeunes enfants sont plus susceptibles d'y recourir et de travailler (Robins, 1991; Michalopoulos et Robins, à suivre). Néanmoins, il est intéressant de déterminer si l'impact du PAS varie avec l'âge du cadet des enfants.

Étant donné que l'âge du cadet est étroitement lié à celui du membre de l'échantillon (la corrélation est de 0,71), nous avons créé des catégories composites qui distinguent trois catégories selon cet âge dans chacune des deux catégories de l'échantillon. Les trois premières catégories sont les suivantes : moins de 6 ans (54 % de l'échantillon), de 6 à 11 ans (27 %), et 12 ans et plus (20 %). Les deux autres sont : de 19 à 39 ans (82 % de l'échantillon) et 40 ans et plus (18 %).

Antécédents familiaux

Ascendance. Il y a de nombreuses différences entre les groupes ethniques selon les résultats obtenus sur le marché du travail. Elles sont attribuables à des raisons culturelles et à une conjoncture économique différente pour chaque groupe ethnique particulier. Dans le présent rapport, la seule minorité ethnique comprenant un échantillon assez gros pour être analysé séparément est celle des descendantes des Premières Nations en Colombie-Britannique. Aux fins d'analyse, l'impact sur les Premières Nations en Colombie-Britannique est comparé aux répercussions sur d'autres membres de l'échantillon dans la même province.

Des études ont montré que les descendantes des Premières Nations gagnent des salaires moins élevés et ont moins de perspectives d'emploi que d'autres groupes ethniques au Canada, peut-être à cause de la discrimination ou en raison de différentes caractéristiques liées aux salaires et à l'emploi (George et Kuhn, 1994). Pour cette raison, celles de ces personnes qui ont tenté de trouver un emploi à plein temps en réponse à l'offre du PAS pourraient être défavorisées sur le marché du travail, par rapport à d'autres membres de l'échantillon. Par conséquent, le PAS peut avoir un impact plus faible sur l'emploi à plein temps pour les personnes liées aux Premières Nations que pour d'autres membres de l'échantillon.

Statut d'immigrant. À cause d'éventuelles différences linguistiques et culturelles, l'impact du PAS peut varier selon le statut de l'immigrant. Étant donné que peu de membres de l'échantillon au Nouveau-Brunswick sont des immigrantes, l'analyse est limitée à la Colombie-Britannique. Deux sous-groupes sont définis selon que les membres de l'échantillon ont dit être nés au Canada ou à l'étranger. En Colombie-Britannique, 23 % des personnes de l'échantillon se trouvent dans cette catégorie. Si les perspectives d'emploi sont plus grandes pour les Canadiennes nées au pays (peut-être à cause d'une discrimination contre les immigrants sur le marché du travail), il est possible que l'impact du PAS pour les personnes nées au Canada soit supérieur à celui exercé sur les immigrants.

Circonstances familiales pendant la croissance. Un certain nombre d'études suggère que les circonstances familiales pendant l'enfance modifient la probabilité d'atteindre à la longue l'autosuffisance économique lorsqu'on devient adulte. Par exemple, Fronstin, Greenberg et Robins (1997) ont découvert que les gains sont plus faibles parmi les membres

de l'échantillon ayant passé une partie de leur enfance dans un ménage perturbé⁴. De même, il y a certaines preuves de la transmission entre générations de la dépendance envers l'aide sociale (Antel, 1992; Duncan, Hill et Hoffman, 1988; références tirées de Levine et Zimmerman, 1996). Ces constatations suggèrent que la probabilité d'accepter le supplément du PAS peut varier selon que le membre de l'échantillon a grandi au sein ou en dehors d'un ménage avec parent seul (ou beau-parent) ou d'un ménage recevant de l'aide sociale. L'impact du PAS peut aussi varier selon ces circonstances. Deux sous-groupes sont définis selon que les deux parents du membre de l'échantillon étaient ou non présents au domicile où cette personne a grandi (60 % des membres de l'échantillon avaient vécu avec les deux parents), et selon que la famille recevait ou non des paiements d'aide sociale pendant cette croissance (c'était le cas pour 25 % des cas)⁵. Selon les recherches antérieures, l'impact du PAS devrait être plus faible pour les membres de l'échantillon ayant grandi dans un ménage perturbé ou un ménage ayant reçu des paiements d'aide sociale.

Aptitude au travail

Éducation et formation. Il y a d'importantes preuves que le manque d'éducation et de formation inhibe largement la capacité d'une personne de trouver un emploi même à des salaires peu élevés (Levy et Murnane, 1992). Par conséquent, les membres de l'échantillon ayant de faibles niveaux de scolarité et de formation pourraient avoir moins de perspectives d'emploi et faire face à d'autres inconvénients sur le marché du travail en essayant de répondre à l'offre du PAS. Pour analyser les différences de répercussions selon l'éducation et la formation, on a défini trois ensembles de sous-groupes. Pour le premier, on compare les membres de l'échantillon avec ou sans diplôme d'études secondaires au moment de l'affectation au hasard (54 % des personnes de l'échantillon n'avaient pas ce diplôme). Pour le second, on compare les membres de l'échantillon qui, avant la répartition au hasard, avaient reçu un certificat de collègue professionnel ou communautaire, avaient suivi certains cours, mais sans recevoir de certificat, ou n'avaient pas suivi ces cours (51 % d'entre elles avaient reçu au moins une certaine formation professionnelle ou suivi certains cours dans un collège communautaire). Pour le troisième ensemble, on compare les membres de l'échantillon qui étaient ou non inscrites à des cours ou à une formation au moment de la répartition au hasard (14 % d'entre elles étaient inscrites).

Situation professionnelle au moment de la répartition au hasard. Pour recevoir le supplément du PAS, les personnes de l'échantillon doivent être employées à plein temps (au moins 30 heures par semaine). En raison des nombreux coûts fixes du travail (transport, vêtements, etc.), en plus du fait que nombre de membres de l'échantillon sans emploi connaissent mal le monde du travail et ont peu d'expérience de la recherche d'un emploi, il est généralement plus facile de passer à un emploi à plein temps à partir d'un emploi à temps partiel que de l'absence d'emploi. En outre, parmi les personnes travaillant déjà à plein temps, le PAS devrait fournir un puissant incitatif à conserver leur emploi à plein temps. Pour ces raisons, les répercussions sont examinées séparément selon la situation professionnelle au

⁴Pour un résumé des études effectuées avant 1991, voir Amato et Keith (1991). Un « ménage perturbé » est un ménage ayant subi un divorce ou la séparation des parents, ou le décès de l'un d'eux.

⁵Pendant l'enquête initiale, on a demandé aux personnes ayant grandi dans un domicile avec un parent seul si, à leur seizième anniversaire, elles habitaient à la fois avec leur mère et leur père; aux personnes venant d'une famille d'assistés sociaux, si, jusqu'à leur seizième anniversaire, quelqu'un dans leur ménage recevait une aide ou une assistance sociale.

moment de la répartition au hasard. On distingue quatre groupes : les personnes sans emploi et n'en cherchant pas au moment de la répartition au hasard (58 % de l'échantillon), celles qui n'avaient pas d'emploi et en cherchaient un (23 %), celles qui étaient employées à temps partiel (13 %) et celles qui étaient employées à plein temps (7 %). Un impact sur l'emploi à plein temps est prévisible pour les quatre groupes, mais on prévoit qu'il sera plus prononcé chez les personnes travaillant à temps partiel.

Antécédents en matière d'aide sociale. Plusieurs études montrent que le taux d'abandon de l'aide sociale diminue avec le temps de dépendance envers celle-ci (voir, par exemple, Bane et Ellwood, 1983; Barrett et Cragg, 1998; Sandefur, 1997). Cette « dépendance de durée négative » suggère qu'un petit groupe d'assistées sociales préfère demeurer à l'assistance sociale durant une très longue période. Pour diverses raisons, ces personnes sont moins susceptibles d'accepter le supplément du PAS, et l'impact de celui-ci pourrait être plus faible parmi elles. En premier lieu, ces personnes sont souvent gravement défavorisées et n'ont pas les compétences nécessaires à la plupart des emplois. En second lieu, étant donné qu'elles ont été si longtemps des assistées sociales, elles connaissent peut-être mal les démarches à faire pour chercher un emploi. Troisièmement, il se peut qu'elles soient si « enracinées » dans l'aide sociale qu'elles ne considèrent pas le travail comme une solution de rechange réaliste. Pour examiner la possibilité que l'impact du PAS varie selon la durée de réception de l'aide sociale, on définit trois sous-groupes : les personnes ayant reçu de l'aide sociale durant 10 à 23 des 36 derniers mois avant la répartition au hasard (24 % de l'échantillon)⁶, 24 à 35 des 36 derniers mois (34 %), et durant l'ensemble des 36 derniers mois (42 %). Étant donné que la capacité de trouver un emploi à plein temps est susceptible d'être inversement proportionnelle à la durée de l'aide sociale, les répercussions du PAS devraient être plus prononcées pour le premier groupe que pour le dernier.

Obstacles à l'emploi

Disponibilité de la garde d'enfants. Un certain nombre d'études ont montré que le manque de services adéquats de garde d'enfants est un important obstacle à l'emploi (Kimmel, à suivre; Hofferth et coll., 1991). Pour déterminer l'importance de la garde d'enfants dans la réponse à l'offre de supplément du PAS, on distingue trois groupes selon les réponses à une question posée dans l'enquête initiale au sujet de la pertinence de la garde d'enfants⁷ : les personnes qui pensaient trouver une gardienne fiable si elles obtenaient un emploi (64 % de l'échantillon), celles qui ne pensaient pas pouvoir le faire (17 %) et celles qui n'auraient pas eu besoin de garde d'enfants si elles trouvaient un emploi (19 %). L'impact du PAS devrait être plus prononcé sur cette dernière catégorie.

Limitations du travail. Afin d'accepter le supplément, les membres de l'échantillon ne doivent pas seulement être disposés à travailler à plein temps, mais également capables de le

⁶Une condition employée pour faire partie de l'échantillon relatif à l'étude du PAS est de recevoir de l'Aide au revenu au cours du mois de sélection et de l'avoir fait durant au moins 11 des 12 mois précédents. Toutefois, comme nous l'expliquons au chapitre 1, en raison des chèques d'AR annulés, trois membres de l'échantillon sont considérés comme ayant reçu de l'AR durant seulement 10 des 12 mois précédant la sélection de l'échantillon.

⁷On a demandé aux membres de l'échantillon si elles étaient entièrement d'accord, d'accord, en désaccord ou nettement en désaccord avec l'énoncé (traduction) « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants. ». Les personnes qui étaient « entièrement d'accord » ou « d'accord » faisaient partie d'un sous-groupe; celles qui étaient « en désaccord » ou « nettement en désaccord » étaient classées dans un deuxième sous-groupe, et celles qui n'avaient pas besoin de garde d'enfants en formaient un troisième.

faire. Bon nombre de personnes souffrent de handicaps physiques ou mentaux qui les empêchent de travailler ou limitent la quantité et le genre de travail à leur portée. D'autres personnes ne peuvent travailler à plein temps faute de gardienne ou en raison d'autres contraintes. En nous basant sur les réponses aux questions posées dans l'enquête initiale, nous avons défini cinq sous-groupes selon la présence et l'absence de certains types de limitations de travail. Dans le premier ensemble, on fait la distinction entre les personnes ayant déclaré un état physique limitant leurs activités à domicile, à l'école, au travail ou dans les loisirs (26 % de l'échantillon du rapport) et toutes les autres (74 %) ⁸. Dans le deuxième ensemble, les membres de l'échantillon sont classés selon leurs réponses à la question visant à déterminer durant combien de jours de la semaine précédente elles se sentaient déprimées, malgré l'aide de leur famille et de leurs amis. Les répondantes ont été réparties en deux catégories : trois jours ou plus (15 %), un ou deux jours (15 %) et moins d'une journée (70 %) ⁹. Dans le troisième ensemble, on fait une distinction entre les personnes sans emploi n'ayant pu travailler au cours des quatre semaines précédant l'enquête initiale en raison d'une maladie ou d'une invalidité (14 %), les personnes qui ne travaillaient pas, mais pour d'autres raisons que la maladie et l'invalidité (67 %) et finalement les personnes qui avaient un emploi au moment de la répartition au hasard (19 % de l'échantillon). Dans le quatrième ensemble, on distinguait entre les personnes qui ne travaillaient pas et n'ont pas pu travailler au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête initiale, faute de gardiennes (14 %), les personnes qui ne travaillaient pas mais pour d'autres raisons que l'absence de gardiennes (66 % de l'échantillon du rapport), et finalement celles qui travaillaient (19 %). Dans le cinquième ensemble, on apporte une distinction entre les personnes qui ne travaillaient pas et n'ont pas pu travailler au cours des quatre semaines précédant l'enquête initiale en raison de responsabilités personnelles ou familiales (22 %), celles qui ne travaillaient pas mais pour d'autres raisons que des motifs personnels ou familiaux (59 %), et finalement les personnes qui travaillaient (19 %) ¹⁰. En général, étant donné que les personnes faisant face à des obstacles à l'emploi ont moins de chance de trouver du travail, l'impact du PAS devrait être plus faible dans leur cas.

Besoins exprimés par les répondantes. Pendant l'enquête initiale, on a demandé aux membres de l'échantillon quel était, à ce moment-là, leur plus grand besoin : un emploi

⁸Les membres de l'échantillon sont considérées comme ayant un état physique limitatif si elles ont répondu oui à l'une ou l'autre des questions visant à établir si un état physique ou un problème de santé de longue date les limitait dans le type ou le nombre d'activités à leur portée... (a) à domicile, (b) à l'école, (c) au travail, (d) dans d'autres activités comme les voyages, les sports ou les loisirs. Celles qui ne travaillaient pas en général n'ont pas répondu à la partie « au travail » de la question, de sorte que leurs classifications se basent sur les réponses données pour les autres parties. Les états physiques déclarés n'étaient pas nécessairement permanents. Parmi les membres de l'échantillon ayant déclaré un état physique limitatif à l'occasion de l'entrevue initiale, un tiers des personnes n'en indiquaient plus à l'occasion de l'entrevue de suivi de 18 mois.

⁹Cette question est tirée de l'échelle d'évaluation de l'état dépressif du Center for Epidemiologic Studies (CES-D) (Radloff, 1977), un questionnaire en 20 points conçu pour mesurer la prédominance des grandes dépressions dans la population générale. (Nous n'avons pas administré le questionnaire complet.) Des études de validation du CES-D ont montré une correspondance très imparfaite entre l'échelle et les diagnostics basés sur des entrevues psychiatriques; les chercheurs se préoccupent du fait que le CES-D peut refléter non seulement des symptômes de graves dépressions, mais aussi l'anxiété, la démoralisation ou une maladie physique (Tsuang, Tohen et Zahner 1995, pp. 9, 234 à 236).

¹⁰À l'occasion de l'entrevue initiale, on a demandé aux personnes de l'échantillon sans emploi au moment de la répartition au hasard s'il y avait des raisons qui les avaient empêchées de trouver du travail au cours des quatre dernières semaines. Les personnes ayant répondu oui étaient alors invitées à mentionner les raisons spécifiques en question, y compris la maladie ou une invalidité, l'absence de garde d'enfants et enfin, des responsabilités personnelles ou familiales. Elles pouvaient répondre oui à plus d'une raison.

immédiat à plein temps, un emploi immédiat à temps partiel, des études ou une formation, ou autre chose. Les sous-groupes sont définis selon les réponses données : emploi à plein temps (29 %), emploi à temps partiel (9 %), études et formation (47 %), ou autre chose (14 %). L'impact du PAS devrait être le plus prononcé parmi les personnes ayant besoin d'un emploi à plein temps.

RÉSULTATS

Les résultats de l'analyse des sous-groupes sont présentés aux tableaux 4.1, 4.2 et 4.3, qui exposent les répercussions estimatives du PAS sur les sous-groupes, respectivement selon le taux moyen mensuel d'emploi à plein temps, le pourcentage moyen mensuel d'assistées sociales, et le pourcentage mensuel moyen de personnes recevant soit de l'Aide au revenu, soit des prestations du PAS. Les résultats sont mesurés au cinquième trimestre après la répartition au hasard. Les tableaux montrent, pour chaque sous-groupe, la taille de l'échantillon¹¹; le taux moyen mensuel de réception du supplément au sein du groupe programme pendant le cinquième trimestre; les résultats moyens pour les personnes du groupe programme et du groupe témoin; l'impact estimatif du PAS (la différence entre les moyennes des deux groupes), avec des astérisques si l'estimation est statistiquement significative; et l'erreur-type de l'impact estimatif entre parenthèses.

En essayant de déterminer si l'impact est plus prononcé pour certains groupes que pour d'autres, il est important de se souvenir que l'impact estimatif peut être plus grand pour certains sous-groupes simplement par hasard, même si les répercussions du PAS ne le sont pas. Par exemple, il peut arriver par hasard qu'au Nouveau-Brunswick, moins de membres du groupe programme que du groupe témoin aient éprouvé, pendant le cinquième trimestre, des problèmes de santé limitant leur aptitude au travail. À cause de cet écart aléatoire, l'impact estimatif sur l'emploi (la différence entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin) pouvait être plus fort au Nouveau-Brunswick qu'en Colombie-Britannique, même si les répercussions proprement dites (la différence attribuable au PAS et non à des facteurs aléatoires) étaient les mêmes pour les deux provinces. Un test statistique (le test F) a été effectué pour déterminer si les différences entre les impacts estimatifs dans les sous-groupes pouvaient être facilement attribuables à de tels facteurs aléatoires. Pour chacun des sous-groupes connexes (p. ex., les quatre définis par l'âge du membre de l'échantillon), les résultats du test sont indiqués aux colonnes les plus à droite des tableaux 4.1 à 4.3. L'abréviation « n.s. » (non significatif) montre que l'écart dans les impacts estimatifs n'est pas statistiquement significatif, c'est-à-dire que les différences observées dans les sous-groupes peuvent aisément être attribuables au hasard et ne doivent pas être considérées comme des différences réelles entre les sous-groupes. Les astérisques montrent que l'écart est statistiquement significatif, autrement dit que l'on peut raisonnablement croire qu'il y avait une véritable différence d'impact entre les sous-groupes au sujet du PAS¹².

¹¹L'échantillon complet du rapport contient 5 288 personnes. Les tailles de l'échantillon du sous-groupe ne totalisent pas toujours 5 288, car tous les membres de l'échantillon ayant répondu « ne sait pas » à une question contribuant à définir un ensemble de sous-groupes sont exclues de ces sous-groupes.

¹²Le nombre d'astérisques montre si l'écart dans l'impact du sous-groupe serait considéré comme statistiquement significatif par rapport à chacune de trois normes. Celle du présent rapport est le niveau de signification de 10 % et, chaque fois qu'il y a un ou plusieurs astérisque(s), les écarts sont considérés comme significatifs. Les analystes souhaitant appliquer la norme plus stricte d'un niveau de 5 % limiteront leur attention aux écarts accompagnés de deux ou trois astérisques. Ces niveaux de signification sont définis à l'annexe A.

Tableau 4.1 : Impact du PAS sur l'emploi à plein temps, par sous-groupe

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Taux mensuel moyen d'emploi à plein temps, cinquième trimestre (%)			Signification de l'écart dans l'impact
			Groupes programme	Groupes témoin	Différence (Impact)	
Milieu du programme						
Province						n.s.
Colombie-Britannique	2 766	21,6	27,8	12,6	15,2***	(1,5)
Nouveau-Brunswick	2 522	24,5	30,9	15,6	15,3***	(1,6)
Période d'adhésion par province						
Colombie-Britannique						
Janvier 1993–octobre 1993	1 260	23,1	30,9	14,4	16,4***	(2,2)
Janvier 1994–février 1995	1 506	20,5	25,4	11,1	14,3***	(1,9)
Nouveau-Brunswick						
Novembre 1992–juin 1993	625	22,8	29,4	15,2	14,2***	(3,2)
Janvier 1994–mars 1995	1 897	25,0	31,3	15,7	15,7***	(1,8)
Structure familiale						
Âge du membre de l'échantillon						
19–24	1 141	23,8	31,0	14,3	16,8***	(2,3)
25–29	1 091	24,6	30,4	13,6	16,9***	(2,4)
30–39	2 090	23,8	29,9	14,2	15,7***	(1,7)
40 ans et plus	958	18,1	24,4	13,9	10,4***	(2,4)
Âge du cadet par rapport à celui du membre de l'échantillon						
19–39						
Cadet 0–5	2 701	23,0	30,3	13,0	17,3***	(1,5)
Cadet 6–11	1 128	26,0	30,8	15,7	15,1***	(2,4)
Cadet 12 ans et plus	452	25,7	30,4	17,1	13,3***	(3,9)
40 ans et plus						
Cadet 0–5	95	13,2	18,4	11,7	6,7	(7,3)
Cadet 6–11	260	15,6	24,4	10,9	13,5***	(4,5)
Cadet 12 ans et plus	574	20,2	25,2	16,0	9,2***	(3,3)
Antécédents familiaux						
Descendance (Colombie-Britannique seulement)						
Descendance déclarée des Premières Nations	333	15,7	20,9	10,5	10,5***	(3,8)
Toutes les autres	2 429	22,4	28,7	13,0	15,7***	(1,6)
Statut d'immigrant (Colombie-Britannique seulement)						
Née au Canada	2 122	22,0	28,9	13,8	15,1***	(1,7)
Née à l'étranger	641	20,0	24,1	9,0	15,1***	(2,8)
Les deux parents étaient présents à domicile pendant l'enfance ^b						
Oui	3 191	23,5	30,5	14,6	15,8***	(1,4)
Non	2 089	22,3	27,5	13,2	14,3***	(1,7)

Tableau 4.1 : Impact du PAS sur l'emploi à plein temps, par sous-groupe (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Taux mensuel moyen d'emploi à plein temps, cinquième trimestre (%)			Signification de l'écart de l'impact dans l'impact	
			Programme	Groupe témoin	Différence (impact)		Erreur-type
La famille recevait de l'aide sociale pendant l'enfance ^c							
Oui	1 283	21,5	26,8	12,9	13,8***	(2,1)	n.s.
Non	3 859	23,6	30,1	14,4	15,7***	(1,3)	*
Aptitude au travail							
Possède un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent							
Oui	2 421	29,3	35,9	18,8	17,1***	(1,7)	n.s.
Non	2 863	17,5	23,6	10,1	13,5***	(1,3)	*
Fréquente un collège communautaire, un institut technique, une école professionnelle ou de métiers							
Possède certificat ou diplôme	1 618	30,3	35,5	20,5	15,0***	(2,1)	n.s.
Certains cours, sans certificat ni diplôme	1 063	23,8	31,9	12,4	19,5***	(2,4)	*
N'a pas fréquenté	2 600	18,4	24,6	10,5	14,1***	(1,4)	*
Inscrite à des cours ou à une formation au moment de la répartition au hasard							
Oui	739	27,6	36,6	16,4	20,2***	(3,0)	**
Non	4 546	22,2	28,1	13,7	14,4***	(1,1)	**
Situation professionnelle au moment de la répartition au hasard							
A plein temps	345	56,8	64,2	50,8	13,4***	(5,1)	n.s.
A temps partiel	672	37,9	46,9	23,7	23,2***	(3,5)	n.s.
Sans emploi, en recherche un	1 211	26,0	32,0	15,1	16,9***	(2,3)	n.s.
Sans emploi, n'en cherche pas	3 035	14,9	20,5	7,0	13,5***	(1,2)	n.s.
Reçoit de l'Aide au revenu depuis 3 ans							
10-23 mois	1 259	26,8	34,7	17,6	17,1***	(2,3)	n.s.
24-35 mois	1 785	25,6	31,5	15,3	16,2***	(1,9)	n.s.
Tous les 36 mois	2 244	18,9	24,7	10,9	13,8***	(1,5)	n.s.
Obstacles à l'emploi							
Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants ^d							
Oui	3 365	24,9	31,8	14,6	17,2***	(1,4)	**
Non	902	16,1	21,9	8,5	13,4***	(2,3)	**
Pas de service de garde nécessaire							
Déclaré état physique limitatif ^e	987	23,2	28,1	17,6	10,4***	(2,6)	*
Oui	1 350	16,7	21,3	9,2	12,1***	(1,9)	*
Non	3 930	25,0	31,9	15,7	16,2***	(1,3)	*
Nombre de jours de dépression pendant la semaine précédente							
0 ou moins de 1	3 671	24,2	30,7	14,7	16,0***	(1,3)	n.s.
1-2	798	20,9	27,6	11,8	15,8***	(2,7)	n.s.
3-7	793	19,0	24,3	13,0	11,2***	(2,6)	n.s.

Tableau 4.1 : Impact du PAS sur l'emploi à plein temps, par sous-groupe (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Taux mensuel moyen d'emploi à plein temps, cinquième trimestre (%)		Différence (impact)	Erreur-type	Signification de l'écart de l'impact ^{** h}
			Programme	Groupe témoin			
Impossibilité de travailler pour cause de maladie ou d'invalidité ^g							
Oui	742	11,4	14,7	5,4	9,3***	(2,1)	
Non	3 519	19,5	25,8	10,2	15,6***	(1,2)	
Travail, question omise	1 017	44,0	52,5	33,3	19,2***	(2,9)	
Impossibilité de travailler, faute de gardienne ^g							
Oui	757	13,3	18,7	4,2	14,5***	(2,2)	
Non	3 504	19,1	24,9	10,5	14,4***	(1,2)	
Travail, question omise	1 017	44,0	52,5	33,3	19,2***	(2,9)	
Impossibilité de travailler pour cause de responsabilités personnelles ou familiales ^g							
Oui	1 151	14,4	20,8	5,2	15,5***	(1,9)	n.s. ^h
Non	3 110	19,4	24,9	10,9	14,0***	(1,3)	
Travail, question omise	1 017	44,0	52,5	33,3	19,2***	(2,9)	
Plus grand besoin exprimé ⁱ							
Emploi à plein temps	1 544	32,3	39,9	22,1	17,8***	(2,2)	n.s.
Emploi à temps partiel	496	20,1	24,8	10,7	14,1***	(3,2)	
Cours ou formation	2 497	19,3	24,8	10,7	14,1***	(1,4)	
Autre chose/Ne sait pas	744	17,7	25,0	10,6	14,3***	(2,7)	

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale, des données de suivi de 18 mois, ainsi que des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques au moment de la répartition au hasard. Les personnes qui répondaient « ne sait pas » à une question déterminée contribuant à définir un sous-groupe sont exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le taux mensuel moyen d'emploi à plein temps au cinquième trimestre est la moyenne des pourcentages d'emploi à plein temps correspondant aux mois 13 à 15. « L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée d'au moins 13 heures par semaine, pendant chaque semaine du mois.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Un test F a été appliqué aux différences entre les sous-groupes sur le plan de l'impact estimatif. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 %, *** = 1 %. L'abréviation « n.s. » (non significatif) indique que l'écart d'impact entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significatif.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aMoyenne du pourcentage de personnes ayant reçu des paiements de supplément pendant chacun des mois 13 à 15 dans le groupe programme.

^bÀ l'enquête initiale, on a demandé à la répondante si, jusqu'à l'âge de 16 ans, elle habitait à la fois avec sa mère et son père.

^cÀ l'enquête initiale, on a demandé à la répondante si, jusqu'à l'âge de 16 ans, une personne de son ménage avait reçu de l'aide ou de l'assistance sociale.

^dÀ l'entrevue initiale, on a demandé aux membres de l'échantillon si elles étaient entièrement d'accord, d'accord, en désaccord ou nettement en désaccord avec l'énoncé « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants. » Le sous-groupe « oui » comprenait les personnes qui étaient « entièrement d'accord » ou « d'accord ». Le sous-groupe « non » comprenait les personnes qui étaient « en désaccord » ou « nettement en désaccord ». Les répondantes pouvaient aussi indiquer qu'aucun service de garde ne serait nécessaire.

^eLe sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon ayant indiqué un état physique ou un problème de santé de longue date limitant le genre ou le nombre des activités à leur portée à domicile, à l'école, au travail, ou d'autres activités comme les voyages, les sports ou les loisirs.

^fÀ l'enquête initiale, on a demandé aux membres durant combien de jours de la semaine précédente elles s'étaient senties déprimées, malgré l'aide de leur famille et de leurs amis.

^gOn a demandé aux membres de l'échantillon sans emploi au moment de la répartition au hasard si une raison les avait empêchées d'accepter un emploi au cours des quatre semaines précédentes. Si la réponse était oui, on demandait alors quelle était la raison : maladie ou invalidité, absence de services adéquats de garde d'enfants, ainsi que des responsabilités personnelles ou familiales. Les personnes pouvaient répondre oui à plusieurs raisons.

^hUn test F a été appliqué aux différences d'impact entre les non-travailleuses ayant ou non donné chaque raison de ne pas avoir accepté un emploi. Les impacts sont sensiblement différents au niveau de 5 % entre les non-travailleuses ayant ou non invoqué une maladie ou l'invalidité. Ils ne sont pas plus sensiblement différents entre les non-travailleuses ayant invoqué ou non la garde d'enfants ou des responsabilités familiales.

ⁱÀ l'enquête initiale, on a demandé quel était, à ce moment-là, le plus grand besoin de la répondante : un emploi à plein temps immédiat, un emploi à temps partiel immédiat, des cours ou une formation, ou autre chose.

Tableau 4.2 : Impact du PAS sur le pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu, par sous-groupe

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de supplément du (%) ^a	Pourcentage mensuel moyen de bénéficiaires de l'AR, cinquième trimestre			Signification de l'écart dans l'impact
			Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	
Milieu du programme						
Province						**
Colombie-Britannique	2 766	21,6	75,6	86,0	-10,4***	(1,4)
Nouveau-Brunswick	2 522	24,5	64,3	80,1	-15,8***	(1,7)
Période d'adhésion par province						
Colombie-Britannique						
Janvier 1993–octobre 1993	1 260	23,1	73,9	86,8	-12,8***	(2,1)
Janvier 1994–février 1995	1 506	20,5	76,9	85,4	-8,5***	(1,9)
Nouveau-Brunswick						
Novembre 1992–juin 1993	625	22,8	65,8	79,7	-13,9***	(3,4)
Janvier 1994–mars 1995	1 897	25,0	63,8	80,2	-16,4***	(1,9)
Structure familiale						
Âge du membre de l'échantillon						
19–24	1 141	23,8	67,6	83,6	-16,0***	(2,4)
25–29	1 091	24,6	66,3	81,9	-15,6***	(2,5)
30–39	2 090	23,8	71,1	83,5	-12,5***	(1,7)
40 ans et plus	958	18,1	76,1	83,3	-7,2***	(2,4)
Âge du cadet par rapport à celui du membre de l'échantillon						
19–39	2 701	23,0	69,4	83,0	-13,6***	(1,5)
Cadet 0–5						
Cadet 6–11	1 128	26,0	66,7	82,9	-16,2***	(2,4)
Cadet 12 ans et plus	452	25,7	72,1	83,6	-11,5***	(3,7)
40 ans et plus						
Cadet 0–5	95	13,2	86,0	87,7	-1,8	(6,7)
Cadet 6–11	260	15,6	80,0	87,2	-7,2	(4,4)
Cadet 12 ans et plus	574	20,2	73,1	80,8	-7,7**	(3,3)
Antécédents familiaux						
Descendance (Colombie-Britannique seulement)						
Descendance déclarée des Premières Nations	333	15,7	82,7	88,0	-5,2	(3,6)
Toutes les autres	2 429	22,4	74,7	85,7	-11,0***	(1,5)
Statut d'immigrant (Colombie-Britannique seulement)						
Née au Canada	2 122	22,0	75,6	85,8	-10,2***	(1,6)
Née à l'étranger	641	20,0	75,7	86,8	-11,1***	(2,9)
Les deux parents étaient présents à domicile pendant l'enfance ^b						
Oui	3 191	23,5	68,5	81,5	-13,0***	(1,4)
Non	2 089	22,3	72,8	85,8	-13,0***	(1,7)
La famille recevait de l'aide sociale pendant l'enfance ^c						
Oui	1 283	21,5	72,0	86,2	-14,2***	(2,1)
Non	3 859	23,6	69,4	82,3	-12,8***	(1,3)

Tableau 4.2 : Impact du PAS sur le pourcentage des bénéficiaires de l'Aide au revenu, par sous-groupe (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Pourcentage mensuel moyen de bénéficiaires de l'AR, cinquième trimestre			Signification de l'écart de l'impact dans l'impact
			Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	
Aptitude au travail						
Possède un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent						*
Oui	2 421	29,3	63,3	78,4	-15,1***	(1,7)
Non	2 863	17,5	76,2	87,1	-10,9***	(1,4)
Fréquente un collège communautaire, un institut technique, une école professionnelle ou de métiers						n.s.
Possède certificat ou diplôme	1 618	30,3	63,7	77,1	-13,4***	(2,1)
Certains cours, sans certificat ni diplôme	1 063	23,8	69,0	83,6	-14,6***	(2,4)
N'a pas fréquenté	2 600	18,4	74,6	87,0	-12,4***	(1,4)
Inscrite à des cours ou à une formation au moment de la répartition au hasard						n.s.
Oui	739	27,6	66,8	79,3	-12,5***	(3,0)
Non	4 546	22,2	70,8	83,8	-13,0***	(1,2)
Situation professionnelle au moment de la répartition au hasard						***
À plein temps	345	56,8	34,0	57,0	-23,1***	(5,0)
À temps partiel	672	37,9	52,8	76,7	-23,9***	(3,4)
Sans emploi, en recherche un	1 211	26,0	66,4	81,8	-15,4***	(2,3)
Sans emploi, n'en cherche pas	3 035	14,9	79,3	88,5	-9,2***	(1,3)
Reçoit de l'Aide au revenu depuis 3 ans						n.s.
10-23 mois	1 259	26,8	61,6	76,5	-14,9***	(2,4)
24-35 mois	1 785	25,6	67,5	81,7	-14,2***	(1,9)
Tous les 36 mois	2 244	18,9	76,9	88,4	-11,6***	(1,5)
Obstacles à l'emploi						
Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants ^d						*
Oui	3 365	24,9	67,0	81,9	-14,9***	(1,4)
Non	902	16,1	81,5	90,7	-9,1***	(2,2)
Pas de service de garde nécessaire	987	23,2	70,3	80,2	-9,9***	(2,6)
Déclaré état physique limitatif ^e						n.s.
Oui	1 350	16,7	77,3	87,6	-10,4***	(1,9)
Non	3 930	25,0	67,9	81,6	-13,7***	(1,3)
Nombre de jours de dépression pendant la semaine précédente ^f						n.s.
0 ou moins de 1	3 671	24,2	68,4	81,9	-13,5***	(1,3)
1-2	798	20,9	72,3	84,5	-12,1***	(2,8)
3-7	793	19,0	76,6	87,7	-11,1***	(2,5)

Tableau 4.2 : Impact du PAS sur le pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu, par sous-groupe (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Pourcentage mensuel moyen de bénéficiaires de l'AR, cinquième trimestre			Signification de l'écart dans l'impact
			Programme	Groupe témoin	Différence (impact)	
Impossibilité de travailler pour cause de maladie ou d'invalidité ⁹						
Oui	742	11,4	83,9	90,1	-6,2***	(2,3)
Non	3 519	19,5	73,9	85,7	-11,8***	(1,3)
Travail, question omise	1 017	44,0	46,7	69,7	-23,0***	(2,9)
Impossibilité de travailler, faute de gardienne ⁹						
Oui	757	13,3	82,0	90,6	-8,6***	(2,3)
Non	3 504	19,1	74,3	85,6	-11,2***	(1,3)
Travail, question omise	1 017	44,0	46,7	69,7	-23,0***	(2,9)
Impossibilité de travailler pour cause de responsabilités personnelles ou familiales ⁹						
Oui	1 151	14,4	81,3	89,8	-8,5***	(1,9)
Non	3 110	19,4	73,6	85,2	-11,6***	(1,4)
Travail, question omise	1 017	44,0	46,7	69,7	-23,0***	(2,9)
Plus grand besoin exprimé ¹						
Emploi à plein temps	1 544	32,3	58,4	75,0	-16,5***	(2,2)
Emploi à temps partiel	496	20,1	71,5	87,1	-15,5***	(3,4)
Cours ou formation	2 497	19,3	75,4	86,7	-11,2***	(1,5)
Autre chose/Ne sait pas	744	17,7	76,3	86,1	-9,8***	(2,7)

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale, des données de l'enquête de suivi de 18 mois, ainsi que des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques au moment de la répartition au hasard. Les personnes qui répondaient « ne sait pas » à une question déterminée contribuent à définir un sous-groupe sont exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le pourcentage mensuel moyen de bénéficiaires de l'Aide au revenu au cinquième trimestre est la moyenne des pourcentages de bénéficiaires de l'AR correspondant aux mois I3 à I5.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Un test F a été appliqué aux différences entre les sous-groupes sur le plan de l'impact estimatif. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'abréviation « n.s. » (non significatif) indique que l'écart d'impact entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significatif.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aMoyenne du pourcentage de personnes ayant reçu des paiements de supplément pendant chacun des mois I3 à I5 dans le groupe programme.

^bA l'enquête initiale, on a demandé à la répondante si, jusqu'à l'âge de 16 ans, elle habitait à la fois avec sa mère et son père.

^cA l'enquête initiale, on a demandé à la répondante si, jusqu'à l'âge de 16 ans, une personne de son ménage avait reçu de l'aide ou de l'assistance sociale.

^dA l'enquête initiale, on a demandé aux membres de l'échantillon si elles étaient entièrement d'accord, d'accord, en désaccord ou nettement en désaccord avec l'énoncé « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants. » Le sous-groupe « oui » comprenait les personnes qui étaient « entièrement d'accord » ou « d'accord ». Le sous-groupe « non » comprenait les personnes qui étaient « en désaccord » ou « nettement en désaccord ». Les répondantes pouvaient aussi indiquer qu'aucun service de garde ne serait nécessaire.

^eLe sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon ayant indiqué un état physique ou un problème de santé de longue date limitant le genre ou le nombre des activités à leur portée à domicile, à l'école, au travail, ou d'autres activités comme les voyages, les sports ou les loisirs.

^fA l'enquête initiale, on a demandé aux membres durant combien de jours de la semaine précédente elles s'étaient senties déprimées, malgré l'aide de leur famille et de leurs amis.

^gOn a demandé aux membres de l'échantillon sans emploi au moment de la répartition au hasard si une raison les avait empêchées d'accepter un emploi au cours des quatre semaines précédentes. Si la réponse était oui, on demandait alors quelle était la raison : maladie ou invalidité, absence de services adéquats de garde d'enfants, ainsi que des responsabilités personnelles ou familiales. Les personnes pouvaient répondre oui à plusieurs raisons.

^hUn test F a été appliqué aux différences d'impact entre les non-travailleuses ayant ou non donné chaque raison de ne pas avoir accepté un emploi. Les impacts sont sensiblement différents au niveau de 10 % entre les non-travailleuses ayant ou non invoqué une maladie ou l'invalidité. Ils ne sont pas plus sensiblement différents entre les non-travailleuses ayant invoqué ou non la garde d'enfants ou des responsabilités familiales.

ⁱA l'enquête initiale, on a demandé quel était, à ce moment-là, le plus grand besoin de la répondante : un emploi à plein temps immédiat, un emploi à temps partiel immédiat, des cours ou une formation, ou autre chose.

Tableau 4.3 : Impact du PAS sur le pourcentage des personnes recevant soit l'Aide au revenu, soit le supplément du PAS, par sous-groupe

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Pourcentage mensuel moyen des personnes recevant soit l'AR, soit le PAS, cinquième trimestre		Différence (impact)	Erreur-type	Signification de l'écart dans l'impact
			Groupe programme	Groupe témoin			
Milieu du programme							
Province							n.s.
Colombie-Britannique	2 766	21,6	92,4	86,0	6,4***	(1,1)	
Nouveau-Brunswick	2 522	24,5	86,4	80,1	6,3***	(1,4)	
Période d'adhésion par province							
Colombie-Britannique	1 260	23,1	92,1	86,8	5,3***	(1,6)	n.s.
Janvier 1993–octobre 1993	1 506	20,5	92,6	85,4	7,2***	(1,5)	
Janvier 1994–février 1995							
Nouveau-Brunswick	625	22,8	87,1	79,7	7,4***	(2,8)	n.s.
Novembre 1992–juin 1993	1 897	25,0	86,2	80,2	6,0***	(1,6)	
Janvier 1994–mars 1995							
Structure familiale							
Âge du membre de l'échantillon							
19–24	1 141	23,8	87,9	83,6	4,3**	(1,9)	
25–29	1 091	24,6	87,9	81,9	6,0***	(2,0)	
30–39	2 090	23,8	90,7	83,5	7,2***	(1,4)	
40 ans et plus	958	18,1	90,8	83,3	7,5***	(2,0)	
Âge du cadet par rapport à celui du membre de l'échantillon							
19–39							
Cadet 0–5	2 701	23,0	88,8	83,0	5,8***	(1,2)	
Cadet 6–11	1 128	26,0	88,8	82,9	5,8***	(1,9)	
Cadet 12 ans et plus	452	25,7	93,5	83,6	9,9***	(2,7)	
40 ans et plus							
Cadet 0–5	95	13,2	94,7	87,7	7,0	(5,8)	
Cadet 6–11	260	15,6	92,1	87,2	4,9	(3,5)	
Cadet 12 ans et plus	574	20,2	89,9	80,8	9,2***	(2,7)	
Antécédents familiaux							
Descendance (Colombie-Britannique seulement)							
Descendance déclarée des Premières Nations	333	15,7	94,9	88,0	7,0**	(2,7)	n.s.
Toutes les autres	2 429	22,4	92,1	85,7	6,4***	(1,2)	
Statut d'immigrant (Colombie-Britannique seulement)							
Née au Canada	2 122	22,0	92,9	85,8	7,1***	(1,2)	n.s.
Née à l'étranger	641	20,0	90,7	86,8	3,9*	(2,4)	
Les deux parents étaient présents à domicile pendant l'enfance ^b							
Oui	3 191	23,5	88,4	81,5	6,9***	(1,2)	n.s.
Non	2 089	22,3	91,3	85,8	5,6***	(1,3)	

Tableau 4.3 : Impact du PAS sur le pourcentage de personnes recevant soit l'Aide au revenu, soit le supplément du PAS, par sous-groupe (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Pourcentage mensuel moyen des personnes recevant soit l'AR, soit le PAS, cinquième trimestre		Signification de l'écart de l'impact dans l'impact	
			Groupe programme	Groupe témoin		Différence (impact)
La famille recevait de l'aide sociale pendant l'enfance^c						
Oui	1 283	21,5	90,2	86,2	4,1** (1,7)	n.s.
Non	3 859	23,6	89,3	82,3	7,0*** (1,0)	
Aptitude au travail						
Possède un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent						
Oui	2 421	29,3	88,2	78,4	9,8*** (1,4)	***
Non	2 863	17,5	90,8	87,1	3,6*** (1,1)	
Fréquente un collège communautaire, un institut technique, une école professionnelle ou de métiers						
Possède certificat ou diplôme						
Certains cours, sans certificat ni diplôme	1 618	30,3	89,6	77,1	12,5*** (1,7)	***
N'a pas fréquenté	1 063	23,8	88,3	83,6	4,7*** (2,0)	
Inscrite à des cours ou à une formation au moment de la répartition au hasard	2 600	18,4	90,1	87,0	3,0*** (1,2)	
Oui	739	27,6	89,6	79,3	10,3*** (2,4)	*
Non	4 546	22,2	89,5	83,8	5,7*** (0,9)	
Situation professionnelle au moment de la répartition au hasard						
À plein temps						
À temps partiel	345	56,8	85,8	57,0	28,8*** (4,4)	***
Sans emploi, en recherche un	672	37,9	86,9	76,7	10,2*** (2,7)	
Sans emploi, n'en cherche pas	1 211	26,0	87,8	81,8	5,9*** (1,9)	
Reçoit de l'Aide au revenu depuis 3 ans	3 035	14,9	91,2	88,5	2,7*** (1,0)	
10-23 mois	1 259	26,8	84,8	76,5	8,3*** (2,1)	n.s.
24-35 mois	1 785	25,6	88,9	81,7	7,2*** (1,5)	
Tous les 36 mois	2 244	18,9	92,6	88,4	4,2*** (1,1)	
Obstacles à l'emploi						
Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants ^d						
Oui	3 365	24,9	88,5	81,9	6,6*** (1,1)	**
Non	902	16,1	93,3	90,7	2,7 (1,7)	
Pas de service de garde nécessaire						
Déclaré état physique limitatif ^e	987	23,2	90,1	80,2	9,9*** (2,1)	**
Oui	1 350	16,7	90,5	87,6	2,9* (1,6)	
Non	3 930	25,0	89,2	81,6	7,6*** (1,0)	
Nombre de jours de dépression pendant la semaine précédente ^f						
0 ou moins de 1	3 671	24,2	89,1	81,9	7,1*** (1,1)	n.s.
1-2	798	20,9	90,2	84,5	5,7*** (2,2)	
3-7	793	19,0	91,2	87,7	3,5* (2,0)	

Tableau 4.3 : Impact du PAS sur le pourcentage de personnes recevant soit l'Aide au revenu, soit le supplément du PAS, par sous-groupe (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Taux de réception du supplément (%) ^a	Pourcentage mensuel moyen des personnes recevant soit l'AR, soit le PAS, cinquième trimestre			Signification de l'écart de l'impact dans l'impact ^{***h}
			Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	
Impossibilité de travailler pour cause de maladie ⁹						
Oui	742	11,4	93,0	90,1	2,8	(1,9)
Non	3 519	19,5	89,7	85,7	4,0***	(1,0)
Travail, question omise						
Impossibilité de travailler, faute de gardienne ⁹	1 017	44,0	86,6	69,7	16,9***	(2,3)
Oui	757	13,3	92,3	90,6	1,7	(1,9)
Non	3 504	19,1	89,8	85,6	4,3***	(1,0)
Travail, question omise						
Impossibilité de travailler pour cause de responsabilités personnelles ou familiales ⁹	1 017	44,0	86,6	69,7	16,9***	(2,3)
Oui	1 151	14,4	92,4	89,8	2,6*	(1,6)
Non	3 110	19,4	89,5	85,2	4,2***	(1,1)
Travail, question omise						
Plus grand besoin exprimé	1 017	44,0	86,6	69,7	16,9***	(2,3)
Emploi à plein temps	1 544	32,3	87,3	75,0	12,4***	(1,8)
Emploi à temps partiel	496	20,1	88,1	87,1	1,0	(2,8)
Cours ou formation	2 497	19,3	90,8	86,7	4,1***	(1,2)
Autre chose/Ne sait pas	744	17,7	91,1	86,1	5,0**	(2,2)

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale, des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que des relevés de paiement provenant du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques au moment de la répartition au hasard. Les personnes qui répondaient « ne sait pas » à une question déterminée contribuant à définir un sous-groupe sont exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le pourcentage mensuel moyen de personnes recevant soit de l'Aide au revenu, soit des paiements du supplément du PAS, au cinquième trimestre, est la moyenne des pourcentages de bénéficiaires correspondant aux mois 13 à 15.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Un test F a été appliqué aux différences entre les sous-groupes sur le plan de l'impact estimatif. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 %, *** = 1 %. L'abréviation « n.s. » (non significatif) indique que l'écart d'impact entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significatif.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aMoyenne du pourcentage de personnes ayant reçu des paiements de supplément pendant chacun des mois 13 à 15 dans le groupe programme.

^bÀ l'enquête initiale, on a demandé à la répondante si, jusqu'à l'âge de 16 ans, elle habitait à la fois avec sa mère et son père.

^cÀ l'enquête initiale, on a demandé à la répondante si, jusqu'à l'âge de 16 ans, une personne de son ménage avait reçu de l'aide ou de l'assistance sociale.

^dÀ l'enquête initiale, on a demandé aux membres de l'échantillon si elles étaient entièrement d'accord, d'accord, en désaccord ou nettement en désaccord avec l'énoncé « Si j'obtenais un emploi, je pourrais trouver une personne de confiance pour garder mes enfants. » Le sous-groupe « oui » comprenait les personnes qui étaient « entièrement d'accord » ou « d'accord ». Le sous-groupe « non » comprenait les personnes qui étaient « en désaccord » ou « nettement en désaccord ». Les répondantes pouvaient aussi indiquer qu'aucun service de garde ne serait nécessaire.

^eLe sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon ayant indiqué un état physique ou un problème de santé de longue date limitant le genre ou le nombre des activités à leur porté à domicile, à l'école, au travail, ou d'autres activités comme les voyages, les sports ou les loisirs.

^fÀ l'enquête initiale, on a demandé aux membres durant combien de jours de la semaine précédente elles s'étaient senties déprimées, malgré l'aide de leur famille et de leurs amis.

^gOn a demandé aux membres de l'échantillon sans emploi au moment de la répartition au hasard si une raison les avait empêchées d'accepter un emploi au cours des quatre semaines précédentes. Si la réponse était oui, on demandait alors quelle était la raison : maladie ou invalidité, absence de services adéquats de garde d'enfants, ainsi que des responsabilités personnelles ou familiales. Les personnes pouvaient répondre oui à plusieurs raisons.

^hUn test F a été appliqué aux différences d'impact entre les non-travailleuses ayant ou non donné une raison pour ne pas avoir accepté un emploi. Les impacts ne sont pas sensiblement différents au niveau de 5 % entre les non-travailleuses ayant ou non invoqué une maladie ou l'invalidité, la garde d'enfants ou des responsabilités familiales.

ⁱÀ l'enquête initiale, on a demandé quel était, à ce moment-là, le plus grand besoin de la répondante : un emploi à plein temps immédiat, un emploi à temps partiel immédiat, des cours ou une formation, ou autre chose.

Taux de réception du supplément

Il y a eu d'importantes différences entre les sous-groupes dans les taux de réception du supplément, pendant le cinquième trimestre. N'oubliez pas que ce taux n'est pas le même que celui du PAS, bien que les deux soient liés. Les personnes qui reçoivent le supplément sans modifier leur comportement sur le marché du travail — c'est-à-dire celles qui trouveraient un emploi à plein temps quelle que soit l'offre du PAS — sont incluses dans le taux de réception du supplément, mais ne contribuent pas à l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps. Par conséquent, le taux du supplément sera généralement plus élevé que l'impact estimatif du programme sur l'emploi à plein temps¹³. En fait, pendant n'importe quel trimestre donné, la différence entre les deux est un indicateur de la fraction des membres du groupe programme ayant reçu le supplément mais qui auraient travaillé à plein temps pendant ce trimestre même en l'absence du PAS (« bénéficiaires inattendues »).

Comme on peut le voir au tableau 4.1, les taux de réception du supplément pendant le cinquième trimestre étaient semblables pour de nombreux sous-groupes, mais pas la totalité¹⁴. Les plus grandes différences étaient peut-être entre les sous-groupes de la catégorie de l'aptitude à l'emploi. Par exemple, le taux de réception du supplément était de 12 % plus élevé pour les membres du groupe programme ayant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent au moment de la répartition au hasard, que pour les personnes qui n'en avaient pas (29,3 % par rapport à 17,5 %). Encore plus frappantes étaient les différences selon la situation professionnelle au moment de la répartition au hasard. Parmi les personnes qui travaillaient à plein temps à ce moment-là, par exemple, le taux de réception du supplément au cinquième trimestre était de 56,8 %, en comparaison avec seulement 14,9 % parmi les personnes qui n'avaient pas d'emploi ou cherchaient du travail au moment de la répartition au hasard. De toute évidence, la plupart des personnes de l'échantillon dans l'ancienne catégorie (employées à plein temps au moment de la répartition au hasard) n'ont pas eu besoin de changer leur comportement au travail pour être admissibles au supplément : elles étaient presque toutes automatiquement qualifiées parce que déjà employées à plein temps au moment de l'introduction du PAS¹⁵. Par conséquent, le taux de réception du supplément était beaucoup plus élevé que l'impact pour ce groupe. Par contraste, une proportion beaucoup plus forte des bénéficiaires du supplément dans la dernière catégorie (personnes sans emploi et qui n'en cherchaient pas) ont changé leur comportement en réponse à l'offre de supplément.

En discutant de l'impact sur le sous-groupe ci-après, nous comparons occasionnellement cet impact avec les taux de réception du supplément. Les différences entre les deux, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, refléteront le nombre de bénéficiaires occasionnelles, c'est-à-dire celles qui ont reçu des paiements supplémentaires mais auraient travaillé à plein temps, même en l'absence du PAS.

¹³ Au niveau empirique, il y a certaines exceptions car, comme nous l'avons expliqué aux chapitres 1 et 2, chaque paiement de supplément a été émis après que le bénéficiaire a eu envoyé tous les talons de chèques correspondant à la période comptable. Par conséquent, un paiement de supplément peut refléter l'emploi au cours d'un mois précédent, et les changements d'emploi auront tendance à se refléter dans l'impact estimatif sur l'emploi à plein temps, avant de l'être dans le taux de réception du supplément.

¹⁴ Les taux de réception du supplément sont identiques aux tableaux 4.1, 4.2 et 4.3, contrairement à l'impact estimatif.

¹⁵ Toutefois, certaines de ces personnes pourraient avoir abandonné leur emploi en l'absence du PAS, mais ont été incitées par l'offre de supplément à conserver cet emploi ou à en trouver un nouveau.

Impact du sous-groupe sur l'emploi à plein temps

Le tableau 4.1 expose l'impact estimatif du sous-groupe sur l'emploi à plein temps. Le plus souvent, il y a une remarquable uniformité entre les divers ensembles de sous-groupes analysés, et l'impact estimatif est généralement prononcé et statistiquement significatif. Le plus souvent, l'écart de l'impact estimatif dans un ensemble de sous-groupes connexes n'est pas statistiquement significatif, bien que, très souvent conforme aux attentes. Les répercussions estimatives étaient presque identiques en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, malgré le fait que le PAS soit relativement plus généreux dans cette dernière province. Il est possible que la générosité relative n'ait pas été un important déterminant de l'impact. Ou encore, la plus grande générosité du PAS au Nouveau-Brunswick peut avoir été compensée par d'autres facteurs comme le chômage élevé dans cette province.

Il n'y a eu aucun écart d'impact statistiquement significatif par période de prestation. Pour les deux cohortes et dans chaque province, l'impact estimatif était très semblable, de sorte que les éventuelles différences dans le milieu du programme ne se sont pas répercutées sur l'emploi à plein temps.

De plus, il n'y avait aucune différence statistiquement significative d'impact selon la structure familiale. L'impact estimatif avait tendance à diminuer avec l'âge du membre de l'échantillon, comme prévu, mais l'écart n'était pas statistiquement significatif. Les estimations montraient un aspect mélangé en ce qui concerne l'âge du plus jeune enfant, dans les catégories d'âge des membres de l'échantillon. Pour les membres ayant moins de 40 ans au moment de la répartition au hasard, l'impact estimatif diminuait légèrement avec l'âge du cadet des enfants. Dans le cas des personnes de 40 ans ou plus, le plus gros impact estimatif se produisait dans le sous-groupe dont les enfants les plus jeunes avaient entre 6 et 11 ans au moment de la répartition. Cependant, ici encore, l'écart n'était pas statistiquement significatif.

De plus, l'impact n'a pas sensiblement varié avec les mesures des antécédents familiaux. Les descendantes des Premières Nations en Colombie-Britannique ont constaté un impact plus faible que les autres membres de l'échantillon de cette province, tel que prévu, mais la différence n'était pas statistiquement significative. De plus, il n'y avait aucune différence d'impact entre les Canadiens nés au Canada et ceux qui étaient nés à l'étranger. Tel que prévu, l'impact estimatif était légèrement plus prononcé pour les membres de l'échantillon ayant grandi dans des ménages à deux parents, par opposition à ceux qui avaient grandi dans un ménage à un parent ou dans des foyers nourriciers, mais la différence est très faible et n'est pas statistiquement significative. De même, l'impact estimatif était plus prononcé pour les membres de l'échantillon ayant grandi dans les ménages sans paiements d'aide sociale, mais la différence était faible et n'était pas statistiquement significative.

L'impact exercé sur l'emploi à plein temps variait largement selon les différentes mesures de l'aptitude à l'emploi. Comme prévu, l'éducation joue un rôle important. L'impact estimatif était de 17,1 % parmi les membres de l'échantillon ayant un diplôme d'études secondaires, en comparaison avec 13,5 % pour les autres. Cette différence est statistiquement significative. En outre, la fraction des bénéficiaires inattendues était également beaucoup plus forte parmi les personnes ayant un diplôme d'études secondaires, comme le prouve la plus grande différence entre le taux de réception du supplément et l'impact estimatif. Ce dernier

avait tendance à être plus fort parmi les gens ayant suivi certains cours dans un collège professionnel ou communautaire, mais l'écart n'était pas statistiquement significatif. Finalement, l'impact estimatif sur l'emploi à plein temps était de 20,2 % parmi les gens inscrits à un programme d'éducation ou de formation au moment de la répartition au hasard, ce qui est nettement supérieur par rapport aux autres personnes (14,4 %) ¹⁶. Ces résultats suggèrent que l'éducation est un important élément pour faciliter l'emploi et qu'elle augmente l'impact du PAS. On ne sait pas si c'est à cause de meilleures perspectives d'emploi ou en stimulant un plus grand intérêt envers le travail ¹⁷. Néanmoins, les résultats corroborent moyennement la notion selon laquelle les politiques visant à améliorer l'éducation pourraient très bien compléter les incitatifs financiers pour ce qui est d'augmenter l'autosuffisance économique chez les assistées sociales.

La situation professionnelle au moment de la répartition au hasard était également importante pour déterminer l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps. Cet impact était le plus prononcé parmi les personnes employées à temps partiel au moment de la répartition au hasard. On s'y attendait parce que les travailleuses à temps partiel avaient déjà montré leur intérêt envers la main-d'œuvre active et sont plus susceptibles d'avoir du succès dans la recherche d'un emploi à plein temps. Elles utilisent aussi peut-être déjà des services de garde d'enfants et il pourrait leur être plus facile que pour une nouvelle venue sur le marché du travail de prévoir une garde d'enfants à plein temps. Le deuxième impact en intensité était chez les personnes sans emploi mais qui cherchaient du travail au moment de la répartition au hasard. Le fait que ces gens étaient déjà à la recherche d'un emploi suggère l'existence d'un intérêt à l'égard de la main-d'œuvre active. Fait surprenant, l'impact était également assez élevé parmi les personnes déjà employées à plein temps au moment de la répartition au hasard, bien que considérablement plus faible que leur taux de réception du supplément, ce qui sous-entend que la plupart des bénéficiaires dans ce sous-groupe recevaient des prestations inattendues du PAS. On aurait pu prévoir un faible impact pour ce groupe car ces personnes étaient déjà employées à plein temps au moment de la répartition au hasard, mais le roulement de l'emploi est élevé parmi les assistés sociaux, et les fortes répercussions parmi les travailleuses à plein temps pourraient suggérer que les incitatifs financiers du PAS les encouragent à rester plus longtemps employées à plein temps ou à retrouver plus rapidement un emploi à plein temps après avoir perdu le leur.

Il y avait des différences systématiques dans les taux de réception du supplément au cinquième trimestre, entre les sous-groupes ayant des antécédents d'assistés sociaux : les proportions oscillaient entre 19 % pour les personnes ayant reçu de l'Aide au revenu durant les trois ans avant la répartition au hasard, et 27 % pour celles qui avaient reçu de l'AR pour moins de 24 mois pendant cette période. Cependant, il n'avait aucune différence statistiquement significative d'impact sur l'emploi à plein temps. Ces résultats peuvent avoir une certaine pertinence avec l'exposé sur la sélection de l'échantillon au chapitre 1, où l'on a noté que, si le PAS devenait un programme à grande échelle et permanent avec les mêmes règles d'admissibilité, les chefs de famille monoparentale se verraient offrir le supplément

¹⁶En raison de l'éducation ou de la formation, ce sous-groupe peut être davantage en mesure de trouver un emploi. Par contre, les personnes inscrites à des cours ou à une formation au moment de la répartition au hasard pourraient manifester de plus grands impacts car bon nombre d'entre elles étaient motivées à améliorer leurs perspectives d'emploi et pouvaient passer du temps loin de leurs enfants, mais, en l'absence du PAS, n'auraient pas travaillé à plein temps.

¹⁷L'éducation est également liée de façon positive à l'expérience acquise sur le marché du travail, qui peut aussi contribuer à expliquer pourquoi l'impact est plus élevé parmi les membres plus instruites de l'échantillon.

juste après leur première année de réception de l'Aide au revenu. Étant donné que l'impact estimatif du PAS ne variait pas beaucoup avec l'envergure de la réception antérieure de l'AR, l'impact d'un programme permanent sur l'emploi à plein temps pourrait être semblable à celui observé au cours de la présente étude, malgré le fait que la plupart des personnes de l'échantillon visé avaient reçu de l'AR depuis beaucoup plus longtemps qu'un an, lorsqu'on leur a offert le supplément.

Les répercussions estimatives variaient sensiblement avec la présence ou l'absence de plusieurs obstacles à l'emploi. L'absence de personnes fiables pour garder les enfants est un obstacle potentiel à l'emploi. L'impact du PAS était plus prononcé parmi les membres de l'échantillon qui, en réponse à une question de l'enquête initiale, croyaient pouvoir trouver une personne fiable si elles occupaient un emploi, en comparaison avec celles qui ne pouvaient en trouver (17,2 % par opposition à 13,4 %). Cette différence, cependant, n'est pas statistiquement significative¹⁸. Bien entendu, on ignore si des services valables de garde d'enfants étaient moins disponibles pour les personnes qui ne croyaient pas en trouver, ou si ces dernières étaient généralement plus réticentes à confier leurs enfants à des gardiennes. Cependant, la qualité croissante des services communautaires de garde d'enfants devrait accroître la confiance à leur égard et l'impact de programmes comme le PAS.

Des limites physiques restreignent l'impact du PAS. Parmi les membres de l'échantillon ayant déclaré un état physique limitant leurs activités à domicile, à l'école, au travail, aux activités de loisirs, les répercussions étaient sensiblement plus faibles que chez les autres personnes (12,1 % par opposition à 16,2 %). Cependant, l'impact chez les personnes ayant des limitations physiques était néanmoins assez important.

L'impact du PAS était également nettement plus faible parmi les membres de l'échantillon qui avaient été incapables de travailler au cours des quatre semaines précédant la répartition au hasard, à cause d'une maladie ou d'une invalidité (9,3 % par opposition à 15,6 % pour les personnes en bonne santé). Les autres principales raisons de l'incapacité de travailler — absence de garde d'enfants et responsabilités personnelles ou familiales — n'ont pas donné lieu à des écarts significatifs dans les impacts estimatifs. Finalement, bien que ces derniers aient été plus faibles parmi les personnes de l'échantillon ayant déclaré un plus grand nombre de jours de « dépression » (ce qui peut dénoter un problème psychologique plus profond, mentionné plus tôt dans le chapitre), les différences n'étaient pas statistiquement significatives.

Répercussions du sous-groupe sur le recours à l'Aide au revenu

Tel qu'indiqué au chapitre 3, l'impact sur le taux de réception de l'Aide au revenu devrait être semblable, mais non identique, à celui exercé sur le taux d'emploi à plein temps. L'importance de la ressemblance peut varier entre les sous-groupes.

Tel qu'indiqué au tableau 4.2, l'impact estimatif du sous-groupe sur le taux de recours à l'AR reflétait généralement celui sur l'emploi à plein temps, à quelques exceptions près. Plus particulièrement, il y avait des différences importantes d'impact dans le recours à l'Aide au revenu par province, tandis qu'il n'y en avait pas pour l'emploi à plein temps par province.

¹⁸L'écart global dans les répercussions entre les *trois* sous-groupes liés — les deux groupes et les personnes n'ayant pas besoin de garde d'enfants — est cependant statistiquement significatif comme l'indique le tableau 4.1. Fait surprenant, l'impact était le plus faible parmi les personnes n'ayant pas besoin de garde d'enfants.

La réduction de la réception de l'AR attribuable au PAS au Nouveau-Brunswick était de plus de 5 % supérieure à celle de la Colombie-Britannique (15,8 % par opposition à 10,4 %), tandis que l'impact sur l'emploi à plein temps était pratiquement identique dans les deux provinces (15,3 % et 15,2 % respectivement). Les répercussions plus faibles sur la réception de l'AR en Colombie-Britannique suggèrent que plusieurs personnes du groupe programme dans cette province, encouragées à travailler à plein temps par le PAS, auraient quitté l'Aide au revenu même en l'absence du PAS (sans travailler à plein temps)¹⁹.

Les répercussions du sous-groupe selon l'âge du membre de l'échantillon étaient également sensiblement différentes pour le recours à l'Aide au revenu, mais pas pour l'emploi à plein temps, bien que l'évolution des répercussions ait été la même dans les deux cas : en effet l'impact estimatif diminuait avec l'âge de la personne de l'échantillon.

Les répercussions sur le recours à l'AR étaient les mêmes que celles sur l'emploi à plein temps dans le cas des membres ayant ou non un diplôme d'études secondaires. Le sous-groupe de diplômées a éprouvé de plus grandes répercussions, tant pour l'emploi à plein temps que pour l'AR. L'impact de cette dernière selon la situation professionnelle au moment de la répartition au hasard est également le même que celui sur l'emploi à plein temps, à une grande exception près. Le PAS a entraîné exactement la même réduction du recours à l'AR chez les personnes ayant travaillé à plein temps au moment de la répartition au hasard que chez celles qui travaillaient à temps partiel (23,1 % par rapport à 23,9 %), mais l'impact sur l'emploi à plein temps s'est révélé considérablement plus faible dans le premier groupe (13,4 % par opposition à 23,2 %). Cette différence reflète le fait que les gens qui auraient normalement travaillé à plein temps tout en conservant l'Aide au revenu ont choisi de quitter cette dernière pour recevoir le supplément du PAS.

Les réductions du recours à l'Aide au revenu étaient essentiellement les mêmes, que les membres de l'échantillon aient été inscrites ou non à des cours ou à une formation au moment de la répartition au hasard (12,5 % par opposition à 13 %), tandis que les répercussions sur l'emploi à plein temps étaient plus élevées pour les personnes inscrites (20,2 % par opposition à 14,4 %). Cela suggère que plusieurs des membres du groupe programme dans ce sous-groupe ont été encouragées à travailler à plein temps, mais auraient quitté l'Aide au revenu de toute façon, en l'absence du PAS.

Les obstacles à l'emploi semblaient être un facteur plus important pour l'impact sur l'AR que pour celui sur l'emploi à plein temps. Le PAS a eu un impact nettement plus faible sur le recours à l'AR parmi les personnes ayant invoqué le manque de services de garde d'enfants, une incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'invalidité, ou pour cause de responsabilités personnelles ou familiales.

¹⁹ Les répercussions estimatives par période de réception dans la province, indiquées au tableau 4.2, suggèrent que la différence d'impact pour les provinces ne s'est produite que pour la deuxième cohorte (dont la répartition au hasard s'est effectuée en 1994 et au début de 1995). Cependant, les différences d'impact par période de réception (dans chaque province) n'étaient pas statistiquement significatives, et l'on n'a apporté aux systèmes provinciaux d'AR aucun changement susceptible de produire ces différences.

Impact du sous-groupe sur la réception soit l'Aide au revenu, soit du supplément

Tel qu'indiqué au chapitre 3, le PAS a augmenté le pourcentage des personnes qui recevaient *soit* l'Aide au revenu, *soit* le supplément, car nombre des bénéficiaires de ce dernier auraient normalement quitté l'AR en l'absence du PAS. Par conséquent, les dépenses publiques consacrées aux paiements de transfert ont augmenté.

Le tableau 4.3 expose l'impact, par sous-groupe, du pourcentage de personnes recevant soit l'AR, soit le supplément du PAS. Les répercussions estimatives ne variaient pas selon le milieu du programme, les antécédents familiaux, ni la structure de la famille, mais selon les indicateurs d'aptitude au travail et les obstacles à l'emploi. Pour presque tous les ensembles de sous-groupes examinés dans ces deux catégories générales, l'impact sur la réception des deux formes d'aide variait sensiblement. Les répercussions étaient nettement plus fortes chez les personnes qui semblaient plus aptes au travail au moment de la répartition au hasard. Par exemple, parmi les personnes qui travaillaient à plein temps à ce moment-là, l'impact du PAS sur la proportion de personnes recevant soit l'AR, soit des paiements du PAS, était de 28,8 %, en comparaison avec 2,7 % seulement pour les personnes sans emploi qui ne cherchaient pas du travail au moment de la répartition au hasard. De même, parmi les personnes ayant signalé un obstacle à l'emploi au moment de cette répartition, l'impact était plus faible sur le pourcentage de celles qui recevaient soit l'AR, soit des paiements du PAS. Par exemple, parmi les gens ayant déclaré un état physique limitant leurs activités, l'impact du PAS sur le pourcentage de bénéficiaires soit de l'AR, soit de paiements du PAS, était de 2,9 %, en comparaison avec un impact de 7,6 % pour les autres.

Il est important de mentionner l'évolution de l'impact estimatif selon la durée de réception antérieure de l'Aide au revenu, malgré l'absence de preuves fermes d'une relation systématique car l'écart n'est pas statistiquement significatif. Les répercussions estimatives sur le pourcentage de bénéficiaires soit de l'AR, soit du PAS, diminuaient avec cette durée. L'impact estimatif était plus faible (4,2 %) parmi les membres de l'échantillon ayant reçu de l'Aide au revenu durant les trois années avant la répartition au hasard, car moins de gens de ce groupe auraient quitté l'Aide au revenu en l'absence de l'offre du PAS. Cela suggère que l'augmentation des dépenses publiques relatives aux paiements de transfert diminue également avec la longueur du recours antérieur à l'AR. Par conséquent, on pourrait réduire le coût net pour le gouvernement d'un programme de supplément de gains en limitant l'admissibilité aux personnes ayant reçu de l'aide sociale durant au moins quelques années²⁰. Toutefois, si un objectif du programme consiste à aider financièrement les familles de travailleurs à faible revenu, alors des critères plus larges d'admissibilité pourraient être souhaitables.

²⁰Une telle restriction pourrait avoir la conséquence imprévue d'inciter certaines personnes à demeurer plus longtemps avec l'aide sociale, pour être admissibles au supplément : un effet de « sortie retardée ». Cependant, l'étude des effets de l'inscription au PAS n'a révélé qu'un nombre modeste de tels cas parmi un échantillon de nouvelles bénéficiaires de l'AR, à qui l'on avait dit que, si elles demeuraient avec l'AR durant 12 mois, elles auraient l'occasion d'être admissibles au supplément (Berlin et coll., 1998).

ÉCART ENTRE LES IMPACTS SELON LA GÉNÉROSITÉ DU PROGRAMME

Mesures de la générosité du PAS

Même si la formule de calcul de supplément est la même pour toutes les bénéficiaires dans une province, il existe d'importantes différences entre les membres d'un échantillon selon la « générosité » du programme (c'est-à-dire le revenu supplémentaire fourni par le PAS par rapport à l'Aide au revenu). Cette situation a plusieurs causes. D'abord, les membres de l'échantillon dont le taux de rémunération est plus élevé reçoivent des paiements plus faibles de supplément pour la même quantité de travail (bien que leur revenu total soit plus élevé). Par exemple, une personne en Colombie-Britannique qui travaille 30 heures par semaine au salaire minimum de 6 \$ l'heure gagnera 780 \$ par mois et recevra un supplément mensuel de PAS de 1 152 \$, tandis qu'une personne ayant un salaire de 10 \$ l'heure gagnera 1 300 \$ par mois et recevra un supplément mensuel de 892 \$. En second lieu, à cause des différents repères de gains prévus pour le PAS dans les deux provinces, un même taux de rémunération donnera lieu à un supplément plus élevé en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick. Troisièmement, la générosité du programme du PAS par rapport à l'AR varie entre les membres d'un même échantillon en raison de la différence dans les prestations d'Aide au revenu qu'elles peuvent recevoir pendant qu'elles travaillent à temps plein. Les prestations sont habituellement plus élevées pour les répondantes qui habitent la Colombie-Britannique, qui ont une plus grosse famille ou dont les gains sont moins élevés. Étant donné que la plupart des membres de l'échantillon seraient des assistées sociales en l'absence de l'offre de supplément du PAS, la différence des revenus nets entre ce dernier et l'AR devrait contribuer fortement à changer les comportements à l'égard du programme. Finalement, la générosité relative du PAS dépend de circonstances individuelles comme les paiements de soutien d'un enfant et les sources de revenu non salariales²¹.

Pour évaluer l'évolution de la générosité relative du programme du PAS, deux mesures ont été calculées pour chaque membre du groupe programme²². La mesure « non ajustée » se base sur une simple comparaison entre les gains totaux, le revenu d'entretien (pension alimentaire et soutien d'enfant), et les paiements supplémentaires que la personne recevrait tout en travaillant 30 heures par semaine et en recevant le supplément du PAS, par opposition aux gains totaux, au revenu d'entretien ainsi qu'aux paiements de l'Aide au revenu (basés sur la taille de la famille et la province) qu'elle recevrait tout en travaillant 30 heures par semaine et en recevant de l'aide sociale. Cette mesure ne prévoit aucun ajustement pour les taxes, les crédits d'impôt ni les autres transferts. La mesure « ajustée » se base sur la différence estimative des revenus *nets* entre les personnes qui travaillent 30 heures par semaine tout en recevant le supplément, et celles qui travaillent 30 heures par semaine tout en recevant de l'Aide au revenu. Cette mesure tient compte des différences dans les paiements d'impôts fédéraux et provinciaux, les subventions pour les services de garde à l'enfance, et d'autres

²¹ Les pensions alimentaires, les paiements de soutien d'un enfant et le revenu des autres membres de la famille réduisent tous les paiements de l'Aide au revenu. Par contre, les paiements de supplément du PAS sont indépendants à la fois des revenus non salariaux et des revenus d'autres membres de la famille.

²² Des calculs semblables ont été effectués pour chaque membre du groupe témoin et servent à évaluer un modèle de régression qui tente d'expliquer les écarts dans l'impact du PAS selon la générosité. Tous les calculs relatifs à cette dernière sont hypothétiques et fondés sur des caractéristiques des membres de l'échantillon avant la répartition au hasard (exposées dans l'enquête initiale). Pour les détails des calculs, voir l'annexe G.

transferts, utilisant des tables d'impôt détaillées et des renseignements individuels sur la taille de la famille, les pensions alimentaires et les paiements de soutien d'enfant, ainsi que d'autres sources de revenu. Il est important de souligner que ce calcul de la générosité nette mesure la situation des familles *si* elles devaient se prévaloir des avantages disponibles auprès d'autres programmes de transfert et payer des impôts en stricte conformité avec les lois fiscales, et pas nécessairement sur leur situation *réelle*. Si les familles ne se prévalent pas des avantages d'autres programmes de transfert (par exemple, les subventions pour les services de garde à l'enfance parce qu'elles ont des parents ou des amis pour prendre soin de leurs enfants) et si elles ne payent pas d'impôt en stricte conformité avec les lois fiscales, alors la mesure non ajustée pourrait refléter plus étroitement que l'autre la générosité réelle dont a bénéficié le groupe programme.

Les deux mesures exigent une estimation du salaire horaire brut pour chaque personne. Les salaires observés pour les travailleuses au cours des mois précédant la répartition au hasard ont servi à évaluer une équation de salaire standard pour le capital humain, laquelle a ensuite permis d'imputer un salaire à chaque membre du groupe programme²³.

Le tableau 4.4 donne une vue d'ensemble des autres mesures de la générosité. Une analyse initiale a révélé qu'une bonne partie de l'écart systématique dans l'une ou l'autre mesure est liée au fait que l'on connaît seulement deux types de renseignements : la province de résidence et le nombre d'enfants (un, deux, trois ou plus) à charge d'une personne. En se basant sur ce fait, on a indiqué dans le tableau les moyennes correspondant aux six sous-groupes par province et taille de la famille.

La première rangée montre le tarif horaire prévu par province et par taille de la famille et peut indiquer à peu près ce que seraient les gains moyens pour chaque groupe à 30 heures par semaine²⁴. Les rangées 2 à 5 donnent des renseignements sur la mesure non ajustée de la générosité, qui compare le revenu brut perçu en même temps que le supplément du PAS lorsqu'on travaille 30 heures par semaine, avec le revenu brut perçu par une assistée sociale avec les mêmes heures de travail. Une comparaison entre les sous-groupes révèle que, même si le revenu brut d'AR (rangée 2) augmente avec la taille de la famille (surtout en Colombie-Britannique), celui du PAS (rangée 3) est à peu près le même pour différentes tailles de familles. Par conséquent, la générosité relative du programme PAS est plus faible pour les grandes familles en Colombie-Britannique. En termes de dollars, le PAS est plus généreux pour les familles à un enfant en Colombie-Britannique (revenu supplémentaire de 9 517 \$ par année, indiqué à la rangée 4). Si la générosité est exprimée sous forme de fraction de gains, de revenu d'entretien et du niveau fondamental des prestations d'AR, on constate cependant (rangée 5) que le PAS est le plus généreux pour les petites familles du Nouveau-Brunswick (augmentation du revenu de 78 %).

²³Voir l'annexe G pour les détails sur la procédure d'estimation et les prévisions des paramètres relatifs à l'équation du salaire.

²⁴Par exemple, le taux de rémunération moyen en Colombie-Britannique pour une famille d'un enfant est de 6,20 \$. Par conséquent, à 30 heures de travail par semaine (1 560 heures par année), les gains seraient de 9 672 \$.

Tableau 4.4 : Générosité relative du PAS, selon la province et la taille de la famille

Mesure	Colombie-Britannique				Nouveau-Brunswick			Toutes les familles	Toutes les familles
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Toutes les familles	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus		
1. Salaire horaire prévu (\$)	6,20	6,25	6,30	6,24	5,53	5,50	5,44	5,51	5,51
Générosité, sans tenir compte des impôts ni d'autres transferts^a									
2. Revenu en recevant de l'AR et en travaillant 30 heures par semaine (\$/année)	14 303	16 568	18 788	15 808	11 090	11 598	12 227	11 360	11 360
3. Revenu en recevant des paiements du PAS et en travaillant 30 heures par semaine (\$/année)	23 820	24 110	24 425	24 018	19 714	19 813	19 856	19 760	19 760
4. Revenu additionnel du PAS (rangée 3 – rangée 2)	9 517	7 542	5 637	8 209	8 623	8 216	7 629	8 400	8 400
5. Rapport moyen entre la rangée 4 et la rangée 2 ^b	0,67	0,46	0,30	0,54	0,78	0,71	0,62	0,74	0,74
Générosité, compte tenu des impôts et d'autres transferts^c									
6. Revenu en recevant de l'AR et en travaillant 30 heures par semaine (\$/année)	19 140	24 912	30 958	23 039	12 961	14 833	17 255	13 971	13 971
7. Revenu en recevant des paiements du PAS et en travaillant 30 heures par semaine (\$/année)	26 332	30 046	34 213	28 886	18 914	20 226	21 830	19 612	19 612
8. Revenu additionnel du PAS (rangée 7 – rangée 6)	7 192	5 134	3 256	5 847	5 953	5 393	4 575	5 641	5 641
9. Rapport moyen entre la rangée 8 et la rangée 6 ^d	0,39	0,21	0,11	0,28	0,46	0,37	0,27	0,41	0,41
Taille de l'échantillon (total = 2 645)^e	682	462	230	1 386	733	397	125	1 259	1 259

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale et des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les moyennes se basent seulement sur les sous-échantillons du groupe programme. Les détails des calculs figurent à l'annexe G.

^aLes calculs ne tiennent pas compte des impôts fédéraux et provinciaux ni d'autres transferts. Le revenu englobe les gains basés sur le taux de rémunération horaire prévu, le revenu d'entretien (provenant d'une pension alimentaire et d'un soutien d'enfant), ainsi que les paiements d'aide sociale ou du supplément du PAS.

^bLes estimations sont les moyennes du ratio visant les membres du groupe programme, et non celui des moyennes indiquées aux lignes 2 et 4.

^cLes impôts englobent les impôts sur le revenu fédéraux et provinciaux plus les primes d'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada retenues sur la paye. D'autres transferts englobent le crédit pour taxe sur les produits et services, la prestation fiscale pour enfants, les subventions aux services de garderie et, en Colombie-Britannique, les prestations de transition pour les bénéficiaires de l'Aide au revenu qui abandonnent cette dernière pour occuper un emploi à plein temps.

^dLes estimations sont les moyennes du ratio visant les membres du groupe programme, et non celui des moyennes indiquées aux lignes 6 et 8.

^eL'expression « toutes les familles » comprend un petit nombre d'observations où le nombre d'enfants (de 0 à 18 ans) est nul ou absent.

Les rangées 6 à 9 présentent des renseignements similaires en utilisant la mesure ajustée de générosité basée sur les comparaisons du revenu net (c'est-à-dire après impôts et transfert), à 30 heures par semaine. Le fait de tenir compte des impôts et des transferts entraîne une *réduction* remarquable de la générosité apparente du programme du PAS dans toutes les catégories de taille de la famille, surtout parce que les paiements de supplément sont imposables, contrairement à ceux de l'Aide au revenu. Néanmoins, le classement de la générosité relative entre les quatre sous-groupes de la taille de la famille et de la province est semblable à celui établi en vertu de la mesure brute : le PAS est le moins généreux pour les parents seuls ayant deux ou trois enfants en Colombie-Britannique, et le plus généreux pour les parents seuls ayant un enfant au Nouveau-Brunswick²⁵.

Écart dans les répercussions du PAS par rapport à la générosité

Étant donné l'écart dans la générosité relative du programme du PAS selon la province et la taille de la famille, et la prédiction théorique établie à partir de simples modèles sur la main-d'œuvre disponible, selon laquelle l'impact du programme devrait varier avec sa générosité relative, il est intéressant de comparer les répercussions du PAS en fonction des niveaux de générosité. En premier lieu, nous avons évalué l'impact séparé dans chaque province pour des familles d'un, de deux et de trois enfants ou plus.

Le tableau 4.5 résume l'impact mensuel moyen sur les heures de travail, les gains, l'emploi, ainsi que le recours à l'Aide au revenu, pour chaque trimestre, et pour chacun des six sous-groupes selon la taille de la famille et la province. On a noté une légère tendance à la diminution avec la taille de la famille, mais l'évolution n'était nullement claire. Par exemple, pendant le sixième trimestre, l'impact avait tendance à être au maximum pour les familles de trois enfants ou plus en Colombie-Britannique, malgré le fait que le PAS est le moins généreux pour ce groupe. Néanmoins, étant donné que les autres facteurs déterminants pour la générosité ne sont pas constants dans cette comparaison, il est difficile de tirer des conclusions fermes de ces résultats.

Par conséquent, nous insistons sur les mesures calculées de la générosité, qui tiennent compte de toutes les différences entre les familles dans les facteurs déterminants. Des mesures applicables à la fois au groupe programme et au groupe témoin sont utilisées dans cette analyse. Le tableau 4.6 montre comment l'impact au cours du quinzième mois varie avec la générosité. Pour chacune des deux mesures possibles de celle-ci, deux sous-groupes ont été définis selon que la valeur de la mesure de la générosité était supérieure ou inférieure à la médiane pour les personnes de l'échantillon dans la province. (Par exemple, dans l'analyse basée sur la mesure non ajustée en fonction des impôts et d'autres transferts, les membres de l'échantillon en Colombie-Britannique ont été classifiés selon que la générosité calculée du PAS était supérieure ou inférieure à 8 920 \$ par année.) L'impact du PAS a été évalué pour chaque sous-groupe²⁶.

²⁵Pour la mesure brute de la générosité, une seule famille (en Colombie-Britannique, avec six enfants) aura vraisemblablement un revenu brut supérieur en vertu de l'AR plutôt qu'en vertu du PAS. Même compte tenu des impôts et transferts, le PAS produit un revenu net supérieur prévu par rapport à l'AR (à 30 heures de travail par semaine) pour toutes les familles de plus de trois enfants en Colombie-Britannique, sauf sept.

²⁶Officiellement, le modèle évalué était $Y = a + bH + cP + dP \times H + eZ + u$, où Y est le résultat au quinzième mois, H est la variable nominale de la générosité supérieure, P est la variable nominale du groupe programme, Z est le résultat au cours du mois avant la répartition au hasard, u est un terme d'erreur aléatoire, et a, b, c, d et e sont des coefficients estimatifs. Les

(suite)

L'analyse se base sur des comparaisons entre l'impact estimatif pour les sous-groupes à grande et à faible générosité. Il faut noter que les caractéristiques des membres de l'échantillon diffèrent entre les sous-groupes. Par exemple, les membres de sous-groupes à plus grande générosité ont de plus petites familles en moyenne que lorsque la générosité est faible. Les parents seuls avec petites familles pourraient être plus ou moins susceptibles que ceux aux grandes familles de réagir aux incitations financières au travail, pour des raisons non liées à la générosité relative. Par conséquent, la relation observée entre la générosité et l'impact peut être plus prononcée ou plus faible que la relation de cause à effet (le niveau d'augmentation de l'impact si le programme devient plus généreux). Cette relation pourrait être mesurée de manière plus fiable si les membres de l'échantillon étaient réparties au hasard entre différents groupes du programme avec différents repères de gains, mais les contraintes inhérentes au budget du projet empêchaient de mettre en œuvre un tel concept avec un échantillon de taille suffisante pour chaque groupe.

Les résultats du tableau 4.6 sont exposés séparément pour la mesure de la générosité non ajustée en fonction des impôts et d'autres transferts, et pour la mesure ajustée. On examine six résultats mensuels : moyenne des heures de travail, gains moyens, taux d'emploi global, taux d'emploi à plein temps, pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu, et pourcentage de personnes recevant soit l'Aide au revenu, soit un supplément du PAS.

Pour la mesure non ajustée, les résultats montrent qu'au Nouveau-Brunswick, l'impact exercé sur certains des résultats a bel et bien varié systématiquement avec la générosité du PAS. L'impact sur l'emploi à plein temps était de 6,4 % plus élevé pour le sous-groupe à grande générosité que pour l'autre (18,5 % par opposition à 12,1 %). L'impact sur la réception soit de l'AR, soit de paiements du PAS était de 2,6 % pour le sous-groupe à faible générosité et de 13,3 % pour l'autre. Lorsqu'on a utilisé la mesure permettant un ajustement en fonction des taxes et d'autres transferts, les écarts dans l'impact estimatif de la plupart des résultats étaient faibles. Seul l'impact sur la réception de l'AR ou de paiements du PAS variait sensiblement avec la générosité.

Sauf en ce qui concerne la mesure non ajustée au Nouveau-Brunswick, ces résultats ne prouvent pas que l'impact du PAS varie systématiquement avec la générosité. Il est possible que les familles connaissent mal tous les transferts auxquels elles sont admissibles, ainsi que les complexités du système fiscal et de transfert. Néanmoins, étant donné que nous avons observé un impact de taille à presque chaque niveau de générosité, il semble que le personnel du programme ait réussi à véhiculer le message selon lequel le PAS rend un emploi rentable pour un grand éventail de membres du groupe programme.

Bien que la générosité n'ait été que faiblement liée à l'impact au cours du quinzième mois après la répartition au hasard, il est possible qu'une plus forte relation se fasse jour plus tard. À la longue, les familles pour lesquelles le PAS n'est pas très généreux par rapport à l'Aide au revenu (par exemple, les grandes familles) pourraient conclure que leur situation ne serait pas tellement meilleure en vertu du PAS, et, par conséquent, pourraient être plus susceptibles de revenir à l'AR.

principaux coefficients sont c (l'impact pour le sous-groupe à faible générosité) et d (l'impact accru pour le sous-groupe à grande générosité). La somme de ces deux coefficients (c + d) est l'impact pour le sous-groupe à grande générosité. L'annexe H donne les résultats d'une autre spécification où l'on évalue le changement d'impact par augmentation de 1 000 \$ de la générosité.

Tableau 4.5 : Impact du PAS sur les heures de travail, les gains, l'emploi et le recours à l'Aide au revenu, selon la province et la taille de la famille

Résultat (moyenne mensuelle)	Colombie-Britannique					Nouveau-Brunswick					
	Signification de l'écart dans l'impact			Signification de l'écart dans l'impact		Signification de l'écart dans l'impact			Signification de l'écart dans l'impact		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	1 enfant	2 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
Moyenne des heures de travail											
Premier trimestre	-4	7*	1	1	4	1	4	1	1	4	1
Deuxième trimestre	1	10***	5	n.s.	13***	6**	13***	3	n.s.	13***	3
Troisième trimestre	8**	12***	9*	n.s.	16***	9***	16***	9	n.s.	16***	9
Quatrième trimestre	14***	18***	12**	n.s.	24***	13***	24***	16**	n.s.	24***	16**
Cinquième trimestre	20***	23***	21***	n.s.	27***	14***	27***	18**	*	27***	18**
Sixième trimestre	13***	20***	26***	n.s.	24***	15***	24***	19**	n.s.	24***	19**
Moyenne des gains (\$/mois)											
Premier trimestre	-38	37	-3	n.s.	28	18	28	2	n.s.	28	2
Deuxième trimestre	-8	64*	10	n.s.	85***	54***	85***	13	n.s.	85***	13
Troisième trimestre	44	86**	35	n.s.	94***	77***	94***	48	n.s.	94***	48
Quatrième trimestre	100***	138***	59	n.s.	142***	99***	142***	93*	n.s.	142***	93*
Cinquième trimestre	149***	166***	129**	n.s.	153***	101***	153***	71	n.s.	153***	71
Sixième trimestre	98***	147***	193***	n.s.	131***	98***	131***	67	n.s.	131***	67
Taux d'emploi global (%)											
Premier trimestre	-1,6	4,1	2,1	n.s.	2,6	-1,7	2,6	4,3	n.s.	2,6	4,3
Deuxième trimestre	0,2	6,0**	4,4	n.s.	8,0**	-0,2	8,0**	4,9	*	8,0**	4,9
Troisième trimestre	3,9*	8,5***	6,8*	n.s.	10,8***	2,5	10,8***	6,9	n.s.	10,8***	6,9
Quatrième trimestre	8,0***	11,1***	7,6*	n.s.	16,6***	6,4***	16,6***	14,4***	**	16,6***	14,4***
Cinquième trimestre	13,0***	14,9***	13,2***	n.s.	19,2***	8,9***	19,2***	12,6**	**	19,2***	12,6**
Sixième trimestre	7,5***	12,0***	17,2***	n.s.	15,7***	7,2***	15,7***	14,8**	n.s.	15,7***	14,8**
Réception de l'AR (%)											
Premier trimestre	-0,1	-0,3	-0,2	n.s.	0,0	-1,3**	0,0	-0,3	n.s.	0,0	-0,3
Deuxième trimestre	-2,5**	-4,2***	-2,5	n.s.	-8,0***	-7,3***	-8,0***	-2,3	n.s.	-8,0***	-2,3
Troisième trimestre	-4,7***	-7,3***	-3,7	n.s.	-14,7***	-10,6***	-14,7***	-6,7	n.s.	-14,7***	-6,7
Quatrième trimestre	-7,0***	-7,6***	-4,1	n.s.	-16,3***	-14,5***	-16,3***	-8,4*	n.s.	-16,3***	-8,4*
Cinquième trimestre	-11,3***	-10,8***	-8,1**	n.s.	-17,0***	-15,9***	-17,0***	-10,1**	n.s.	-17,0***	-10,1**
Sixième trimestre	-12,5***	-11,5***	-13,0***	n.s.	-18,6***	-15,1***	-18,6***	-11,2**	n.s.	-18,6***	-11,2**
Taille de l'échantillon (total = 5 256)^a	1 377	916	447	2 740	1 474	765	277	2 516	1 474	765	277

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale, de l'enquête sur le suivi de 18 mois, ainsi que des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les estimations pour les cinq premiers trimestres sont calculées grâce à la moyenne des estimations mensuelles correspondant aux trois mois d'un trimestre. Les estimations pour la moyenne des heures de travail, les gains moyens et le taux d'emploi global au sixième trimestre se basent sur la moyenne des estimations des mois 16 et 17. Celles du recours à l'AR au sixième trimestre sont calculées selon la moyenne des estimations des mois 16 à 18.

Pour chaque sous-groupe lié à la taille de la famille dans chaque province, un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats obtenus pour les deux groupes. Pour chaque province, un test F a été appliqué aux différences entre les sous-groupes liés à la taille de la famille, sur le plan de l'impact estimatif. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. Lorsque l'impact n'est pas sensiblement différent entre les sous-groupes au niveau de signification de 10 %, on indique « n.s. »

^aLa taille de l'échantillon ne totalise pas 5 288 car, pour un petit nombre d'observations, le nombre d'enfants (de 0 à 18 ans) est nul ou absent. La taille de l'échantillon pour les résultats liés à l'emploi au sixième trimestre est de 5 018.

Tableau 4.6 : Impact du PAS au cours du quinzième mois après la répartition au hasard, selon la province et la générosité du PAS

Mesure et résultat	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick		
	Sous-groupe à faible générosité	Sous-groupe à grande générosité	Signification de l'écart dans l'impact	Sous-groupe à faible générosité	Sous-groupe à grande générosité	Signification de l'écart dans l'impact
Non ajustés en fonction des impôts et d'autres transferts						
Impact estimatif sur :						
La moyenne des heures de travail	23***	20***	n.s.	17***	22***	n.s.
Les gains moyens (\$/mois)	170***	144***	n.s.	111***	127***	n.s.
Le taux d'emploi global (%)	12,3***	13,2***	n.s.	12,5***	12,5***	n.s.
Le taux d'emploi à plein temps (%) ^a	14,9***	14,9***	n.s.	12,1***	18,5***	**
Les bénéficiaires de l'AR (%)	-12,0***	-12,8***	n.s.	-15,7***	-16,0***	n.s.
Les bénéficiaires soit de l'AR, soit des prestations du PAS (%)	5,1***	8,0***	n.s.	2,6	13,3***	***
Générosité moyenne (\$/année)	6 640	9 905		7 769	9 108	
Minimale (\$/année)	-242	8 921		5 607	8 257	
Maximale (\$/année)	8 919	14 210		8 256	11 713	
Ajustés en fonction des impôts et d'autres transferts						
Impact estimatif sur :						
La moyenne des heures de travail	24***	19***	n.s.	18***	21***	n.s.
Les gains moyens (\$/mois)	177***	138***	n.s.	114***	124***	n.s.
Le taux d'emploi global (%)	13,3***	12,2***	n.s.	12,9***	12,2***	n.s.
Le taux d'emploi à plein temps (%) ^a	15,0***	14,9***	n.s.	14,1***	16,2***	n.s.
Les bénéficiaires de l'AR (%)	-12,7***	-12,1***	n.s.	-16,7***	-15,1***	n.s.
Les bénéficiaires soit de l'AR, soit des prestations du PAS (%)	4,9***	8,1***	n.s.	3,4	11,9***	***
Générosité moyenne (\$/année)	4 280	7 498		4 938	6 368	
Minimale (\$/année)	-2 432	6 768		1 714	5 688	
Maximale (\$/année)	6 752	10 803		5 686	8 576	
Taille de l'échantillon (total = 5 288)		2 766			2 522	

Sources : Calculs basés sur les données de l'enquête initiale, les données de l'enquête de suivi de 18 mois, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que les relevés de paiement provenant du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : La générosité grande et faible est définie selon la médiane de l'échantillon. Une générosité située en dessous de la médiane est considérée comme faible, par opposition à celle qui serait au-dessus de la médiane.

Pour chaque province, un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats obtenus pour les deux groupes (programme et témoin), en ce qui concerne le sous-groupe à faible générosité et le sous-groupe à grande générosité. L'importance de l'écart de l'impact entre les deux sous-groupes a été déterminée à partir d'un test t bilatéral appliqué aux différences d'impact. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. Lorsque l'impact n'est pas sensiblement différent d'un sous-groupe à l'autre au niveau de 10 %, on a indiqué la mention « n.s. »

^a « L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée d'au moins 30 heures par semaine pendant une semaine au cours du mois.

CONCLUSION

L'impact estimatif du PAS tendait à être plus grand pour les sous-groupes aptes au travail ou faisant face à moins d'obstacles à l'emploi. En outre, certaines preuves montrent que l'impact au Nouveau-Brunswick était plus prononcé pour les personnes auxquelles le PAS offrait un plus gros incitatif financier, par rapport à l'Aide au revenu. Néanmoins, l'impact estimatif du PAS sur l'emploi à plein temps était assez important et statistiquement significatif pour presque chacun des nombreux sous-groupes définis selon les indicateurs : milieu du programme, structure familiale, antécédents familiaux, aptitude au travail, obstacles à l'emploi et taille de l'incitatif financier. Les bénéficiaires de l'Aide au revenu faisant face à une gamme étendue de circonstances abandonnaient l'aide sociale pour un emploi à plein temps en réponse à l'offre du PAS.

Chapitre 5

Impact sur les revenus, les niveaux de vie et les modes de dépenses

INTRODUCTION ET SOMMAIRE

Comme nous l'avons expliqué aux chapitres 3 et 4, le PAS a augmenté les emplois et les gains chez les membres du groupe programme. De plus, bien qu'il ait entraîné une importante réduction des paiements moyens d'Aide au revenu, le supplément de gains reçu par le groupe programme a plus que compensé cette situation. Par conséquent, le PAS a élevé à la fois les gains de main-d'œuvre et le revenu de transfert de ces personnes, entraînant une importante augmentation des revenus des assistées sociales de longue durée. Le présent chapitre tente d'expliquer comment ce revenu supplémentaire a modifié les conditions de vie des particuliers et des familles auxquelles on a offert le programme.

Le chapitre commence par un résumé de l'effet du PAS sur les gains et revenus individuels des membres du groupe programme. On examine ensuite l'effet du programme sur le revenu *familial* et sur le rapport « revenu-besoins » de la famille, c'est-à-dire le ratio entre le revenu familial et le seuil de faible revenu utilisé par Statistique Canada pour identifier les familles économiquement défavorisées. Le PAS a augmenté le revenu familial moyen au moins autant que le revenu individuel, et réduit de 12 % la fraction des familles sous le seuil de faible revenu, ce qui représente un important effet anti-pauvreté. Tel qu'indiqué au chapitre 3, pour que le PAS continue à élever les revenus après la période du supplément, certains facteurs devront entrer en jeu, par exemple une progression des gains chez les bénéficiaires.

Le chapitre passe ensuite aux dépenses, insistant sur les trois principaux types (l'alimentation, le logement et les vêtements pour enfants) qui, ensemble, représentent la plupart des dépenses d'un ménage chez les assistées sociales de longue durée dans la population-cible du PAS. En moyenne, les membres du groupe programme et leurs familles ont dépensé, dans ces trois catégories, environ 20 % du revenu additionnel produit par le PAS. Selon les projections, une autre proportion de 22 % aurait été consacrée à l'augmentation des impôts (impôt sur le revenu et la paye). Comme on pouvait s'y attendre, cependant, les modes de dépenses différaient entre les divers types de familles. Les grandes familles du Nouveau-Brunswick, relativement défavorisées en l'absence du PAS, ont consacré environ un quart de leurs gains en revenus liés au PAS, uniquement à l'alimentation. L'usage d'une aussi grande partie des gains en revenus pour acheter des nécessités comme des aliments et le logement indique clairement les contraintes financières auxquelles ces familles doivent faire face en l'absence du PAS, et suggèrent que les ressources de celui-ci aident les familles pauvres à répondre à leurs besoins de base.

En plus d'analyser les dépenses en matière de logement, le chapitre examine les effets du PAS sur la qualité des logements et sur la probabilité que les personnes aient changé d'emplacement pendant les 18 premiers mois après la répartition au hasard. Il y a diverses

réponses au programme du PAS selon la situation initiale d'une personne en matière de logement. Parmi les locataires qui, au moment de la répartition au hasard, ne recevaient pas de subvention au logement, le PAS n'a eu aucun effet important sur la probabilité de déménagement, la qualité du logement, ou le loyer moyen payé. Parmi les propriétaires de maisons, il n'a eu aucun effet sur la décision de déménager, mais dans une des deux provinces (Nouveau-Brunswick), il a entraîné une importante amélioration de la qualité des logements, ce qui suggère que les propriétaires ont utilisé une partie de leur supplément des gains pour diminuer les problèmes de logement. Finalement, parmi les locataires qui recevaient une subvention au logement au moment de la répartition au hasard, le PAS a augmenté la probabilité de déménagement, avec une nette tendance à abandonner des logements subventionnés, du moins au Nouveau-Brunswick.

La dernière section du chapitre examine l'effet du PAS sur les avoirs financiers. Étant donné la limite de trois ans établie pour la réception du supplément, on peut s'attendre à ce que les familles ayant répondu raisonnablement à leurs besoins en alimentation et en logement économisent une partie du revenu supplémentaire produit par le PAS. L'analyse ici confirme cette attente : on constate des augmentations statistiquement significatives dans les fractions des membres de l'échantillon ayant un compte d'épargne et un régime enregistré d'épargne-retraite, surtout dans les groupes les plus favorisés en l'absence du PAS.

IMPACT ESTIMATIF SUR LE REVENU FAMILIAL ET RAPPORT REVENU-BESOINS

Le tableau 5.1 expose les moyennes des diverses mesures des gains et revenus pour le groupe programme et le groupe témoin, ainsi que l'impact estimatif du programme (c'est-à-dire la moyenne du groupe programme moins celle du groupe témoin). La première rangée du tableau expose les gains moyens mensuels pendant les six mois précédant l'entrevue après 18 mois (à peu près les mois 12 à 17)¹. Tel que noté au chapitre 3, le groupe programme a gagné 124 \$ de plus par mois que le groupe témoin pendant cette période. La deuxième rangée du tableau montre les paiements moyens mensuels d'Aide au revenu reçus par les deux groupes pendant le même intervalle. Les paiements nettement inférieurs du groupe programme reflètent l'abandon de l'AR attribuable aux effets stimulants du PAS. Tel qu'indiqué dans la rangée suivante du tableau, cette réduction de paiements a été plus que compensée par les suppléments de gains du PAS. Lorsqu'on additionne l'Aide au revenu et les paiements du supplément du PAS, on constate que le groupe programme a reçu 93 \$ de plus par mois que le groupe témoin pendant les mois 12 à 17. L'effet total du PAS sur les trois principaux éléments du revenu individuel (gains de main-d'œuvre, prestations d'Aide au revenu et paiements de supplément du PAS) est résumé dans la quatrième rangée du tableau 5.1, et s'élève à un impact de 218 \$.

La rangée 5 du tableau présente les effets de divers autres transferts reçus par les membres de l'échantillon, y compris l'assurance-emploi, des crédits d'impôts fédéraux et provinciaux, et le soutien d'enfant. Comme le détaille l'annexe E, ces autres sources se sont

¹ Au chapitre 3, les estimations pour cette période ont été présentées dans l'analyse de l'impact sur les dépenses publiques et les revenus des membres de l'échantillon (tableaux 3.7 et 3.9), mais pas les analyses de l'impact trimestriel sur l'emploi, les gains et le recours à l'Aide au revenu (tableaux 3.1, 3.2, 3.6 et 3.8).

élevées en moyenne à 270 \$ par mois pour le groupe témoin et à 260 \$ par mois pour le groupe programme. La similarité des « autres revenus » pour les deux groupes suggère que les gains supérieurs et les paiements d'Aide au revenu et du PAS reçus par le groupe programme n'ont pas été sensiblement compensés par des réductions dans d'autres mouvements de revenus. Par conséquent, l'impact du programme sur le revenu individuel moyen provenant de *toutes* les sources (208 \$) n'était inférieur que de 10 \$ par mois à l'impact du programme sur l'ensemble des gains, de l'Aide au revenu et du PAS.

Tableau 5.1 : Impact du PAS sur le revenu individuel et familial, mois 12 à 17

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
1. Gains individuels (\$/mois)	347	222	124***	(14)
2. Paiements d'Aide au revenu (\$/mois)	621	723	-103***	(12)
3. Paiements d'Aide au revenu et du PAS (\$/mois)	817	723	93***	(10)
4. Gains, Aide au revenu, et paiements du PAS (\$/mois)	1 163	946	218***	(15)
5. Revenu individuel ^a (\$/mois)	1 423	1 215	208***	(16)
6. Revenu individuel après impôts (sur le revenu et la paye) ^b (\$/mois)	1 355	1 192	163***	(14)
7. Revenu familial ^c (\$/mois)	1 486	1 286	199***	(18)
8. Rapport revenu-besoins (revenu familial par rapport au seuil de faible revenu) x 100 ^d	78,9	68,1	10,8***	(1,0)
9. Écart de revenu ^e (\$/mois)	599	719	-120***	(14)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que des relevés de paiements provenant du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Toutes les estimations sont des moyennes mensuelles relatives aux six mois précédant l'enquête de suivi de 18 mois.

Les tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLe revenu individuel comprend les gains, l'Aide au revenu ainsi que les paiements du PAS, de même que d'autres sources individuelles de revenu en espèces (crédits d'impôt, autres transferts, etc.)

^bLes impôts ont été imputés au moyen des règles fiscales fédérales et provinciales et englobent les retenues sur la paye pour les primes d'assurance-chômage (devenue assurance-emploi) et du Régime de pensions du Canada.

^cLe revenu familial est mesuré selon la somme du revenu individuel et des gains de main-d'œuvre de tous les autres membres de la famille.

^dLe rapport revenu-besoins est le revenu familial annualisé, divisé par le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada pour l'emplacement et la taille de la famille de la bénéficiaire.

^eL'écart de revenu est la différence entre le seuil de faible revenu pour la famille et le revenu total de cette dernière. L'écart est nul si le revenu familial dépasse le seuil.

Une importante caractéristique du PAS, soulignée au chapitre 3, est que les gains supérieurs et les paiements de supplément reçus par le groupe programme sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Les gains (mais pas les paiements du supplément) sont également assujettis aux taxes sur la paye correspondant aux primes d'assurance-chômage (devenue assurance-emploi) et du Régime de pensions du Canada. La mesure finale du revenu individuel employée dans le présent rapport tient compte de cette caractéristique en soustrayant les obligations fiscales prévues des revenus individuels avant impôt, dans les groupes programme et témoin. Les impôts moyens ont été évalués à 68 \$ par mois pour les

membres du groupe programme et à 24 \$ pour le groupe témoin². Si l'on ajuste les chiffres en fonction des impôts plus élevés du groupe programme, l'impact du PAS sur le revenu après impôts est ramené à 163 \$ par mois.

Composition et revenu de la famille

Bien que l'impact du PAS sur les revenus individuels soit important, les niveaux de vie réels des membres de l'échantillon et de leurs enfants dépendent des ressources totales de la *famille*. Des listes détaillées sur la famille ainsi que des renseignements sur les revenus des autres membres de celle-ci ont été recueillis au cours de l'enquête de suivi de 18 mois. Conformément aux pratiques standard, les familles étaient définies sur les listes comme étant des personnes habitant dans le même ménage et liées par le sang, le mariage ou l'adoption³. Le tableau 5.2 utilise les listes pour comparer la composition familiale et les modes de vie du groupe programme et du groupe témoin. Des comparaisons semblables par province figurent à l'annexe E.

Les données sur la composition de la famille révèlent qu'un membre typique de l'échantillon avait un ou deux enfants et n'habitait avec aucun autre adulte, bien qu'environ 11 % de ces personnes aient vécu avec des membres de la famille élargie, et que, dans une proportion comparable, d'autres partageaient leur logement avec des membres d'une autre famille⁴. À peu près 10 % des membres de l'échantillon ont déclaré habiter avec leur conjoint respectif. Le groupe programme et le groupe témoin avaient des compositions semblables de la famille, bien que les premiers aient été moins susceptibles de partager un logement avec des personnes hors famille. Il faut noter en particulier que les personnes des deux groupes avaient un nombre moyen presque identique d'enfants et d'autres adultes dans leur famille. En outre, les membres des deux groupes étaient également susceptibles de vivre avec un conjoint, 18 mois après la répartition au hasard⁵.

En revenant au tableau 5.1, on constate que la septième rangée du tableau porte sur le revenu mensuel moyen *de la famille*, en tenant compte des gains de la main-d'œuvre provenant d'autres membres de la famille⁶. Les gains moyens de ces autres personnes étaient

²Il s'agit de projections utilisant les règles fiscales fédérales et provinciales, conformément à l'annexe F. Les impôts réellement payés peuvent différer.

Les impôts et taxes estimatifs du présent chapitre diffèrent légèrement des estimations du chapitre 3 car ces dernières ne comprennent pas les taxes sur la paye, comme l'explique ce chapitre.

³Cette définition correspond aux familles « économiques », définies par Statistique Canada et le Bureau of the Census des États-Unis. Noter que la famille économique d'une femme habitant avec une sœur ou un parent englobe cette personne ainsi que son conjoint ou ses enfants.

⁴Les membres de la famille élargie sont une même « famille », contrairement aux personnes qui ne sont pas apparentées et partagent le même logement.

⁵Un examen plus approfondi des tendances par province (voir l'annexe E) montre qu'au Nouveau-Brunswick, les membres du groupe programme étaient un peu plus susceptibles de vivre avec un conjoint au cours du dix-huitième mois que les membres du groupe témoin, tandis qu'en Colombie-Britannique, c'était l'inverse. Les raisons de la différence apparente entre les impacts du programme dans les deux provinces sont obscures. Des ouvrages futurs aborderont cette question plus en profondeur.

⁶L'enquête demandait des renseignements sur le revenu d'emploi perçu au cours des six derniers mois par n'importe quel autre membre de la famille de la répondante, sauf cette dernière. Bien que la définition de la famille « économique » ait été utilisée sur la liste des familles, on ignore si les membres de l'échantillon employaient la même définition pour interpréter les questions relatives au revenu.

En raison de données manquantes, la mesure du revenu familial ne comprend pas (1) le revenu autre que de travail perçu par d'autres membres de la famille et (2) le revenu d'autres membres de la famille, si le membre de l'échantillon n'a pas indiqué de valeur en dollars pour ces gains. Voir l'annexe F pour de plus amples détails.

relativement modestes (de 60 \$ à 70 \$ par mois) et très semblables entre le groupe programme et le groupe témoin, ce qui sous-entend que l'impact net du PAS sur le revenu familial total n'était que légèrement inférieur à l'impact net sur la somme des gains individuels, des prestations d'Aide au revenu et des paiements du PAS⁷. Étant donné que, dans les deux groupes, la composition des familles et les revenus d'autres membres de la famille sont similaires, nous concluons que l'impact du PAS sur le revenu familial était essentiellement limité aux gains et transferts individuels reçus par les membres du groupe programme.

Tableau 5.2 : Impact du PAS sur la composition de la famille et les modes de vie, dix-huitième mois

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Taille (moyenne) de la famille	2,9	2,9	0,0	(0,0)
Nombre (moyen) d'enfants				
De 0 à 5 ans	0,6	0,6	0,0	(0,0)
De 6 à 16 ans	0,9	0,9	0,0	(0,0)
17 ans ou plus	0,2	0,2	0,0	(0,0)
Total	1,7	1,7	0,0	(0,0)
Nombre d'autres adultes dans la famille (moyen)	0,2	0,2	0,0	(0,0)
Modes de vie				
Habitent avec des membres de la famille étendue (%)	11,4	10,1	1,4	(0,9)
Habitent avec des membres d'une autre famille (%)	8,3	10,9	-2,6***	(0,8)
Habitent avec leur conjoint respectif (%)	10,1	9,6	0,4	(0,8)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : La taille de la famille comprend toutes les personnes habitant dans le même ménage et liées au membre de l'échantillon par le sang, le mariage ou l'adoption, ou par les liens d'une famille d'accueil. Le nombre des enfants comprend les fils et filles, les petits-enfants, les gendres et brus, ainsi que les enfants en famille d'accueil de tous les âges, et les autres personnes de moins de 19 ans liées par le sang. Les autres adultes de la famille comprennent les conjoints, les parents, les beaux-parents, les frères et sœurs et d'autres personnes de 19 ans ou plus liées par le sang. La « famille élargie » désigne toutes les personnes de la famille autres que la personne de l'échantillon, son conjoint et ses propres enfants. « Une autre famille » désigne les personnes non liées au membre de l'échantillon par le sang, le mariage ou l'adoption, ou par les liens d'une famille d'accueil. Les tailles de l'échantillon varient selon les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

La mesure revenu-besoins

Bien que le revenu familial soit largement utilisé comme étalon de mesure du bien-être économique, les comparaisons pertinentes ne tiennent pas compte des différences dans les besoins en matière de revenu d'un ménage à l'autre, attribuables à des facteurs comme la taille de la famille ou l'emplacement. Un moyen d'intégrer ces différences est de calculer le rapport entre le revenu familial et un seuil de faible revenu propre à une famille, en utilisant des formules élaborées par Statistique Canada pour mesurer les besoins en revenu de familles de diverses tailles dans des emplacement géographiques différents⁸. Comme l'indique la

⁷La différence entre l'impact estimatif sur le revenu familial moyen (199 \$ par mois) et l'impact estimatif sur la somme des gains, de l'Aide au revenu et du PAS (218 \$) est de 18 \$ par mois, avec une erreur-type de 12 \$, de sorte que l'impact n'est pas sensiblement différent.

⁸L'établissement des seuils de faible revenu est décrit dans Statistique Canada (1997). Le seuil dépend de la taille de la famille et de celle de la région de résidence, mais ne varie pas explicitement par province.

rangée 8 du tableau 5.1, la moyenne de ce rapport « revenu-besoins » dans le groupe témoin était de 68 %. Les revenus moyens supérieurs parmi les familles du groupe programme ont élevé le rapport à 79 %, ce qui sous-entend un impact de 11 % sur le rapport revenu-besoins. « L'écart » de revenu est une autre statistique simple et sommaire tenant compte de la variation des besoins familiaux : c'est le revenu dont une famille a besoin pour s'élever au-dessus du seuil de faible revenu (auquel cas l'écart de revenu est 0). La valeur moyenne de cet écart était de 599 \$ par mois pour le groupe programme, et de 719 \$ par mois pour le groupe témoin. La différence indique que le PAS a réduit l'écart de revenu de 120 \$ par mois, ou 17 % de sa valeur moyenne en l'absence du programme.

Un aspect est encore plus révélateur que ces chiffres moyens : la *distribution* des rapports revenu-besoins entre le groupe programme et le groupe témoin. Dans la partie supérieure du tableau 5.3, les deux groupes sont répartis en cinq catégories de revenus, selon que le leur est respectivement inférieur à 50 % du seuil de faible revenu, situé entre 50 et 65 %, 65 et 80 %, 80 et 100 % de ce seuil, ou supérieur à celui-ci. L'examen de la distribution pour le groupe témoin montre que près de 90 % de la population-cible du PAS serait considérée comme « à faible revenu » ou « pauvre » en l'absence du programme⁹. En comparaison, 78 % du groupe programme avait des revenus familiaux inférieurs au seuil approprié, ce qui sous-entend un impact de 12 % sur la fraction des familles pauvres. L'augmentation de la fraction des familles du groupe programme situées au-dessus du seuil de pauvreté était accompagnée par des réductions dans chacun des trois plus faibles intervalles de revenu-besoins, y compris les plus faibles. La réduction de la proportion des familles « très pauvres » (au revenu inférieur à 50 % du seuil de pauvreté) est une importante réalisation et suggère que le PAS présente des avantages mesurables même pour des familles qui autrement se situeraient très en bas de l'échelle économique.

Le grand écart entre les niveaux de revenu-besoins, au sein du groupe témoin, peut sembler surprenant, étant donné que plus de 80 % de ces familles recevaient encore de l'AR au cours des mois 12 à 17. Une partie de cet écart reflète les différences dans les revenus relatifs des familles de différentes tailles en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, découlant de différences dans les formules de prestations d'Aide au revenu. Cette caractéristique est illustrée à la figure 5.1, qui montre les distributions des rapports revenu-besoins pour quatre sous-groupes des familles du groupe témoin, définis par la province et par le nombre d'enfants au moment de la répartition au hasard¹⁰. Conformément aux niveaux inférieurs des paiements de l'AR au Nouveau-Brunswick, notés au chapitre 1, la distribution revenu-besoins était plus concentrée dans les intervalles inférieurs pour les familles de cette province. Les grandes familles du Nouveau-Brunswick étaient particulièrement défavorisées : 68 % d'entre elles se classaient dans les deux plus faibles intervalles revenu-besoins, par opposition à 57 % des familles plus petites au Nouveau-Brunswick et à seulement 42 % des grandes familles en Colombie-Britannique. Dans cette dernière province, la comparaison entre les petites et grandes familles est mélangée. Les deux groupes avaient à peu près la même proportion de familles aux revenus supérieurs à 80 % du seuil de faible

⁹Selon l'usage conventionnel, le présent rapport considère comme « pauvres » ou « vivant dans la pauvreté » les familles dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu.

¹⁰Cette classification se base sur des enfants de 19 ans seulement. Le nombre d'enfants de moins de 19 ans a été obtenu dans les dossiers de l'AR pour le mois de la répartition au hasard. Un petit nombre de familles ont été exclues des quatre sous-groupes car le nombre noté d'enfants de moins de 19 ans au moment de la répartition au hasard était inconnu ou nul.

revenu (27 % des petites familles du groupe témoin par opposition à 26 % des grandes familles). Cependant, les petites familles étaient plus susceptibles de se trouver dans la partie supérieure ou inférieure de la distribution revenu-besoins.

Tableau 5.3 : Impact du PAS sur la distribution du rapport revenu-besoins, mois 12 à 17

Sous-groupe et rapport revenu-besoins	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (Impact)	Erreur-type
Échantillon global				
Toutes les familles, rapport revenu-besoins				
Moins de 0,50	18,3	21,6	-3,3***	(1,1)
0,50–0,64	26,1	31,0	-4,9***	(1,3)
0,65–0,79	19,2	25,0	-5,8***	(1,1)
0,80–0,99	14,0	12,2	1,8*	(0,9)
1,00 ou plus	22,5	10,2	12,2***	(1,0)
Taille de l'échantillon (total = 5 207)^a	2 605	2 602		
Colombie-Britannique				
Familles d'un enfant, rapport revenu-besoins				
Moins de 0,50	14,2	20,8	-6,5***	(2,1)
0,50–0,64	23,0	25,9	-2,9	(2,3)
0,65–0,79	19,6	26,2	-6,6***	(2,3)
0,80–0,99	15,9	12,9	2,9	(1,9)
1,00 ou plus	27,3	14,2	13,1***	(2,2)
Taille de l'échantillon (total = 1 362)^a	674	688		
Familles de 2 enfants ou plus, rapport revenu-besoins				
Moins de 0,50	10,6	12,9	-2,2	(1,8)
0,50–0,64	25,4	29,1	-3,7	(2,4)
0,65–0,79	26,7	31,8	-5,1**	(2,5)
0,80–0,99	16,3	16,4	0,0	(2,0)
1,00 ou plus	21,0	9,9	11,1***	(2,0)
Taille de l'échantillon (total = 1 346)^a	686	660		
Nouveau-Brunswick				
Familles d'un enfant, rapport revenu-besoins				
Moins de 0,50	24,5	26,5	-2,0	(2,3)
0,50–0,64	26,0	30,9	-4,9**	(2,4)
0,65–0,79	14,7	21,2	-6,4***	(2,0)
0,80–0,99	12,9	11,3	1,7	(1,7)
1,00 ou plus	21,8	10,2	11,7***	(1,9)
Taille de l'échantillon (total = 1 447)^a	719	728		
Familles de 2 enfants ou plus, rapport revenu-besoins				
Moins de 0,50	25,1	26,7	-1,6	(2,7)
0,50–0,64	32,2	40,8	-8,6***	(3,0)
0,65–0,79	14,3	20,6	-6,3***	(2,4)
0,80–0,99	10,0	7,5	2,5	(1,8)
1,00 ou plus	18,4	4,5	13,9***	(1,9)
Taille de l'échantillon (total = 1 020)^a	510	510		

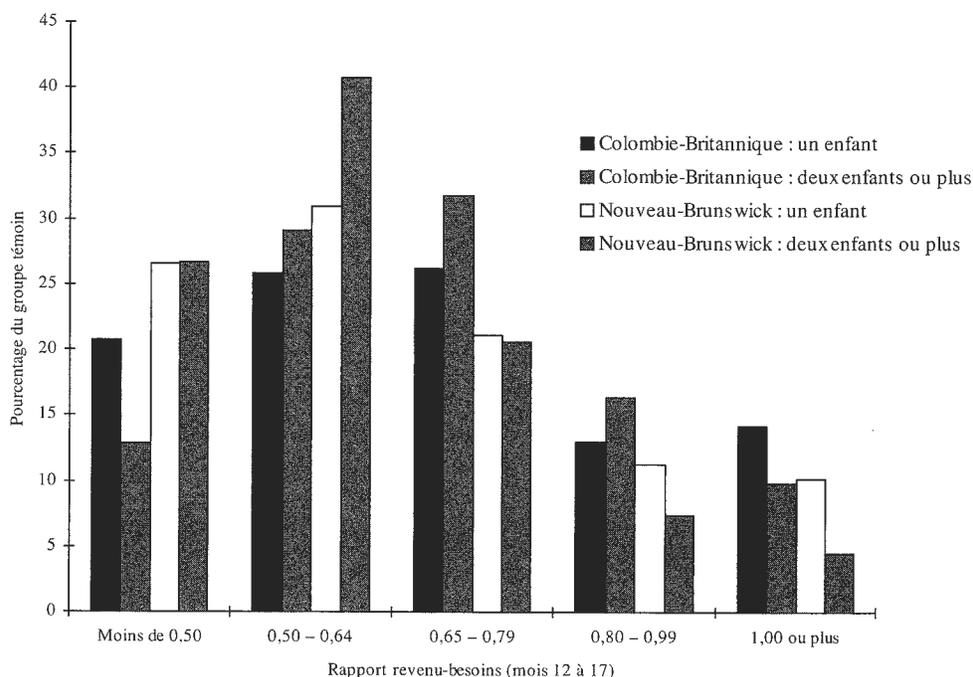
Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que des relevés de paiements provenant du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les nombres déclarés sont les fractions des divers échantillons où le rapport revenu-besoins est situé dans la gamme exposée. Le rapport comprend le revenu familial annualisé (mesuré pour les six mois ayant précédé l'enquête de 18 mois), divisé par le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada pour l'emplacement et la taille de la famille du membre de l'échantillon. Le nombre d'enfants (de 0 à 18 ans) désigne le nombre indiqué dans les relevés administratifs de l'Aide au revenu, au cours du mois de la répartition au hasard. L'échantillon global comprend un petit nombre d'observations où le nombre d'enfants est nul ou absent. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLes échantillons comprenaient un petit nombre d'observations pour lesquelles il a été impossible de déterminer le seuil de faible revenu.

Figure 5.1 : Rapport revenu-besoins à l'occasion de l'entrevue de 18 mois, par province et taille de la famille, groupe témoin seulement



Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que des relevés de paiements du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Les distributions revenu-besoins entre les familles des deux groupes, pour chacun de ces quatre sous-groupes, sont comparées au tableau 5.3¹¹. Bien que l'impact du programme sur les distributions ait varié quelque peu d'un sous-groupe à l'autre, l'effet net du PAS sur la fraction des familles au-dessus du seuil de pauvreté (c'est-à-dire dont le rapport revenu-besoins était supérieur à 1) était remarquablement semblable d'un sous-groupe à l'autre. Pour les quatre sous-groupes, le PAS a augmenté de 11 à 14 % la fraction des familles situées au-dessus du seuil de faible revenu.

IMPACT ESTIMATIF SUR LES DÉPENSES

Jusqu'à présent, l'analyse suggère que le PAS a fourni des gains de revenu à un grand éventail d'anciennes assistées sociales, y compris celles qui faisaient partie des grandes et petites familles dans les deux provinces. Comment ce revenu additionnel a-t-il été employé par les participantes au programme? Pour répondre à cette question, l'enquête de suivi de 18 mois comprenait une série de questions sur les dépenses de ménage et les conditions de vie. Il y avait notamment des questions sur les dépenses hebdomadaires moyennes pour

¹¹ Les effets du PAS sur les revenus familiaux moyens (avant impôt) de ces quatre sous-groupes sont exposés plus en détail ci-après, mais sont assez semblables (allant de 177 \$ par mois à 217 \$ par mois).

l'épicerie et le restaurant, les dépenses mensuelles moyennes pour les vêtements d'enfants, ainsi que les paiements de loyer ou d'hypothèque¹². Le tableau 5.4 présente les dépenses mensuelles moyennes pour les deux groupes, ainsi que l'impact estimatif sur les dépenses en ce qui a trait à l'alimentation (épicerie plus restaurant), les vêtements d'enfants, ainsi que les paiements de loyer et d'hypothèque¹³. En outre, étant donné que les familles défavorisées peuvent compléter leurs achats d'aliments en recourant à des banques alimentaires, le tableau présente des fractions du groupe programme et du groupe témoin ayant déclaré avoir utilisé une banque alimentaire au cours des trois mois précédant l'enquête de 18 mois¹⁴. Aux fins de référence, on trouve également, pour les deux groupes, le revenu familial mensuel moyen (avant impôts) ainsi que les impôts à payer (revenu et paye) selon les prévisions¹⁵.

Les données applicables à l'ensemble du groupe témoin, inscrites à la partie supérieure du tableau 5.4, révèlent que les aliments, le logement, les vêtements d'enfants et les taxes et impôts constituent une grande fraction du budget mensuel de la population-cible du PAS. Les portions moyennes de dépenses parmi les familles du groupe témoin (définies comme étant les rapports entre les dépenses moyennes de chaque élément et le revenu familial moyen) sont exposées dans les quatre premières colonnes du tableau 5.5; la partie totale des dépenses pour ces quatre éléments l'est dans la cinquième colonne du tableau. Les dépenses moyennes d'alimentation (389 \$ par mois) représentaient 30 % du revenu familial moyen en l'absence du PAS, tandis que les coûts de logement (461 \$ par mois) en représentaient 36 %. Ces deux éléments, alliés aux dépenses consacrées aux vêtements d'enfants, représentaient 70 % du revenu familial *avant impôts*, dans l'ensemble du groupe témoin. L'attribution d'une fraction aussi élevée du revenu à des nécessités comme les aliments, le logement et les vêtements est largement interprétée comme une preuve de pauvreté relative¹⁶. Cette observation est confirmée par le fait que 21 % des familles du groupe témoin ont déclaré avoir utilisé une banque alimentaire au cours des trois mois précédents pour compléter leurs dépenses d'alimentation. D'autres preuves de la privation relative de la population-cible du PAS sont fournies par un autre ensemble de questions où l'on demandait aux membres de l'échantillon si elles avaient été incapables de se procurer des aliments à un moment quelconque au cours des trois derniers mois, et pourquoi¹⁷. Quarante pour cent du groupe témoin du PAS ont

¹²On a demandé aux répondantes, à propos de la nourriture à la maison, quel était le montant approximatif consacré chaque semaine pour la famille, à l'épicerie; à propos des repas au restaurant, quel montant approximatif leur famille dépensait, au cours d'une semaine moyenne, pour manger à l'extérieur, y compris les déjeuners, dîners, soupers et goûters; à propos des vêtements pour enfants, combien d'argent leur famille dépensait chaque mois; à propos du loyer et de l'hypothèque, à combien s'élevaient les paiements mensuels (sans tenir compte des subventions directement versées aux répondantes).

¹³Pour faciliter la comparaison, les dépenses sont signalées ici chaque mois, à raison de 4,33 semaines par mois.

¹⁴La question visait à déterminer si, au cours des trois mois précédents, la répondante ou un autre membre de sa famille avait utilisé la banque alimentaire pour son ménage.

¹⁵Les taxes et impôts prévus n'englobent pas les taxes sur les gains d'autres membres de la famille.

¹⁶Tel que noté dans Deaton (1997, chapitre 4), par exemple, la portion des dépenses consacrées aux nécessités comme les aliments, les vêtements et le logement est typiquement plus élevée pour les familles à faible revenu et plus faible pour les familles à revenu élevé. En se basant sur cette régularité empirique de longue date, les économistes utilisent souvent la fraction des dépenses consacrées aux nécessités comme indice de la pauvreté relative. Les seuils de faible revenu de Statistique Canada se basent sur des limites de revenu où, par exemple, les aliments, les vêtements et le logement ne représentent pas plus de 55 % du revenu familial total.

¹⁷On a demandé aux membres de l'échantillon si, au cours des trois derniers mois, il y avait eu un moment où elles avaient eu besoin d'articles d'épicerie ou d'aliments mais sans pouvoir se les procurer. Les personnes ayant répondu oui ont ensuite été invitées à dire pourquoi; les réponses possibles étaient « incapable de sortir les chercher », « n'en avait pas les moyens », ou d'autres raisons. Selon Mayer et Jencks (1989), un indicateur de difficulté d'alimentation a été construit pour mesurer si les gens n'ont pu se procurer des aliments parce qu'ils ne pouvaient pas se le permettre.

déclaré avoir eu besoin d'aliments, mais ne pas avoir eu les moyens d'en acheter à un certain moment au cours des trois mois, avant l'entrevue de 18 mois.

Tableau 5.4 : Impact du PAS sur les dépenses d'aliments, de vêtements et de loyer, mois 12 à 17

Sous-groupe et résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Échantillon global				
Toutes les familles				
Revenu familial moyen (\$/mois)	1 486	1 286	199***	(18)
Taxes et impôts moyens (revenu et paye) (\$/mois)	68	24	45***	(3)
Dépenses moyennes pour l'alimentation (\$/mois)	413	389	25***	(6)
Recours à une banque alimentaire au cours des 3 derniers mois (%)	19,1	21,1	-2,0*	(1,1)
Dépenses moyennes pour les vêtements d'enfants (\$/mois)	48	44	4***	(1)
Loyer mensuel (\$)	470	461	9	(6)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)^a	2 645	2 643		
Colombie-Britannique				
Familles avec 1 enfant				
Revenu familial moyen (\$/mois)	1 523	1 306	217***	(38)
Taxes et impôts moyens (revenu et paye) (\$/mois)	87	35	53***	(8)
Dépenses moyennes pour l'alimentation (\$/mois)	373	358	15	(11)
Recours à une banque alimentaire au cours des 3 derniers mois (%)	16,5	16,0	0,5	(2,0)
Dépenses moyennes pour les vêtements d'enfants (\$/mois)	39	38	1	(2)
Loyer mensuel (\$)	552	558	-6	(11)
Taille de l'échantillon (total = 1 377)^a	682	695		
Familles avec 2 enfants ou plus				
Revenu familial moyen (\$/mois)	1 785	1 585	199***	(32)
Taxes et impôts moyens (revenu et paye) (\$/mois)	77	26	50***	(7)
Dépenses moyennes pour l'alimentation (\$/mois)	512	482	30**	(15)
Recours à une banque alimentaire au cours des 3 derniers mois (%)	21,3	20,7	0,6	(2,2)
Dépenses moyennes pour les vêtements d'enfants (\$/mois)	52	48	4*	(3)
Loyer mensuel (\$)	641	620	21*	(12)
Taille de l'échantillon (total = 1 363)^a	692	671		
Familles avec 1 enfant				
Revenu familial moyen (\$/mois)	1 237	1 059	177***	(33)
Taxes et impôts moyens (revenu et paye) (\$/mois)	52	18	34***	(4)
Dépenses moyennes pour l'alimentation (\$/mois)	335	322	13	(9)
Recours à une banque alimentaire au cours des 3 derniers mois (%)	17,1	18,7	-1,5	(2,0)
Dépenses moyennes pour les vêtements d'enfants (\$/mois)	43	38	5**	(2)
Loyer mensuel (\$)	338	319	20**	(8)
Taille de l'échantillon (total = 1 474)^a	733	741		

Tableau 5.4 : Impact du PAS sur les dépenses d'aliments, de vêtements et de loyer, mois 12 à 17 (suite)

Sous-groupe et résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Nouveau-Brunswick				
Familles avec 2 enfants ou plus				
Revenu familial moyen (\$/mois)	1 384	1 194	190***	(36)
Taxes et impôts moyens (revenu et paye) (\$/mois)	52	13	39***	(5)
Dépenses moyennes pour l'alimentation (\$/mois)	441	399	42***	(12)
Recours à une banque alimentaire au cours des 3 derniers mois (%)	23,0	32,4	-9,5***	(2,8)
Dépenses moyennes pour les vêtements d'enfants (\$/mois)	61	55	6*	(3)
Loyer mensuel (\$)	319	323	-4	(10)
Taille de l'échantillon (total = 1 042)^a	522	520		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que des relevés de paiements du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les estimations du revenu et des taxes et impôts visent les six mois ayant précédé l'enquête de suivi de 18 mois. Les impôts ont été établis uniquement pour le revenu du membre de l'échantillon; autrement dit, on n'a pas calculé celui sur les gains des autres membres de la famille. Les impôts ont été établis au moyen des règles fiscales fédérales et provinciales et englobent les retenues sur la paye pour les primes d'assurance-chômage (devenue assurance-emploi) et du Régime de pensions du Canada.

Les dépenses en matière d'aliments désignent l'argent consacré à l'épicerie et au restaurant. On a demandé aux membres de l'échantillon, à l'occasion de l'entrevue de 18 mois, combien elles dépensaient en moyenne par semaine pour chacun de ces éléments. Les dépenses pour aliments ont été converties en estimations mensuelles en fonction de 4,33 semaines par mois.

Pour les autres points, l'enquête de 18 mois a demandé les renseignements suivants à chaque répondante : à propos du recours à une banque alimentaire, si, au cours des trois mois précédents, elle avait recouru à une banque alimentaire pour son ménage; à propos des vêtements d'enfants, en moyenne combien d'argent sa famille dépensait chaque mois pour ces articles; à propos du loyer mensuel ou de l'hypothèque, quel était le paiement mensuel (sans inclure les subventions directement versées à la bénéficiaire).

Le nombre d'enfants (de 0 à 18 ans) désigne le nombre inscrits dans les dossiers administratifs de l'Aide au revenu pendant le mois de la répartition au hasard. L'échantillon global comprend un petit nombre d'observations où le nombre d'enfants est nul ou absent.

Les tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLes tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

En comparaison avec le groupe témoin, le groupe programme a dépensé davantage pour les aliments, les vêtements d'enfants et le logement, a eu des obligations fiscales projetées supérieures, et a déclaré une plus faible utilisation des banques alimentaires. Dans l'ensemble, par exemple, il a consacré 24,69 \$ par mois de plus aux aliments. Étant donné que le PAS a relevé de 199 \$ les revenus de ce groupe, la « portion de dépenses marginales » était de 12,4 % (= 24,69/199 x 100). Les colonnes 6 à 10 du tableau 5.5 présentent un ensemble complet des portions de dépenses marginales pour les aliments, les vêtements d'enfants, le logement, ainsi que les impôts prévus. Ces chiffres montrent qu'en moyenne, le groupe programme a consacré 19 % du revenu supplémentaire provenant du PAS aux nécessités de base (aliments, vêtements pour enfants et logement). Une autre tranche de 22,4 % a été absorbée par la hausse d'impôts. Par conséquent, les impôts et les dépenses consacrées aux nécessités de base représentaient environ 41 % des gains en revenu dont a bénéficié le groupe programme.

Les modalités de dépenses pour les petites et grandes familles (un enfant et deux enfants ou plus respectivement) dans les deux provinces sont également signalées au tableau 5.4. Les rapports correspondants sur les dépenses moyennes en matière d'alimentation, de vêtements d'enfants et de logement, en fonction du revenu familial total, sont présentés dans les rangées

2 à 5 du tableau 5.5. Conformément aux rapports revenu-besoins et à l'idée selon laquelle une plus forte partie des dépenses alimentaires indique une privation relative, les grandes familles du groupe témoin au Nouveau-Brunswick ont consacré la plus grande proportion de leur revenu aux aliments (33,4 %) et étaient les plus susceptibles d'utiliser les banques alimentaires (32,4 % déclarent avoir utilisé une banque alimentaire au cours des trois derniers mois). Les familles en Colombie-Britannique ont consacré au logement une fraction plus grande de leur revenu que celles du Nouveau-Brunswick, probablement à cause du coût beaucoup plus élevé du logement dans la région métropolitaine de Vancouver qu'au Nouveau-Brunswick.

Les comparaisons entre l'impact du PAS sur les modalités de dépenses des familles aux tailles différentes dans les deux provinces ont un caractère documentaire. Le groupe le plus défavorisé — les grandes familles au Nouveau-Brunswick — a consacré aux aliments 22 % du gain brut supplémentaire associé au PAS. Cette augmentation du budget alimentaire s'est accompagné d'une chute statistiquement significative de 9,5 % dans l'usage des banques alimentaires¹⁸. Les grandes familles du Nouveau-Brunswick ont également dépensé davantage pour les vêtements d'enfants, mais pas plus pour le logement. En contraste, les petites familles des deux provinces ont dépensé pour les aliments relativement peu du revenu supplémentaire produit par le PAS. Deux des quatre sous-groupes (petites familles au Nouveau-Brunswick et grandes familles en Colombie-Britannique) ont consacré beaucoup plus d'argent au loyer, tandis que les petites familles en Colombie-Britannique ont dépensé relativement peu (seulement 4,6 %) du revenu supplémentaire produit par le PAS, pour l'alimentation, le loyer ou les vêtements d'enfants.

Considérées en même temps que les distributions revenu-besoins, les données sur les dépenses des tableaux 5.4 et 5.5 signalent quatre conclusions importantes. En premier lieu, la population-cible du PAS est relativement défavorisée. En l'absence du PAS, environ 90 % des familles ont un revenu inférieur au seuil de faible revenu approprié à leur taille et à leur emplacement géographique. Elles ont consacré environ 30 % de leur revenu brut aux aliments et 35 % au logement. Un cinquième du groupe témoin a déclaré avoir utilisé une banque alimentaire au cours des trois mois précédents pour compléter son budget alimentaire. En second lieu, il existe une hétérogénéité considérable dans le niveau de vie en l'absence du PAS. Certains sous-groupes — plus particulièrement les grandes familles au Nouveau-Brunswick — sont particulièrement défavorisées. En troisième lieu, le PAS a nettement amélioré les mesures conventionnelles du bien-être. Il a augmenté le revenu familial brut dans le groupe programme d'environ 200 \$ par mois, soit 15 % du revenu familial normal. Il a réduit la fraction des familles en dessous du seuil de faible revenu d'environ 12 %, et la fraction des familles vivant dans « une extrême pauvreté » (moins de 50 % du seuil de faible revenu) de 3 %. Quatrièmement, une fraction importante des gains de revenu attribuables au PAS a été consacrée aux nécessités de base (aliments, vêtements d'enfants et loyer) et aux impôts, bien que différents types de familles aient réparti leurs ressources différemment. Les grandes familles au Nouveau-Brunswick ont consacré 22 % des gains de revenu du PAS à l'alimentation uniquement, et ont réduit d'environ un tiers leur usage des banques alimentaires.

¹⁸La fraction des grandes familles au Nouveau-Brunswick ayant déclaré avoir eu besoin d'aliments mais sans avoir les moyens de les payer était de 37,3 % dans le groupe témoin et de 32 % dans le groupe programme. L'effet sous-entendu sur le programme (-5,3 %) est statistiquement significatif au niveau de 10 %.

Tableau 5.5 : Parties des dépenses associées à l'impact du PAS sur le revenu

Sous-groupe	Parties des dépenses associées (groupe témoin seulement)				Parties des dépenses marginales				Tous les 4 éléments
	Aliments	Vêtements d'enfants	Loyer	Impôts totaux	Aliments	Vêtements d'enfants	Loyer	Impôts totaux	
Échantillon global	30,2	3,4	35,8	1,8	12,4	2,1	4,5	22,4	41,4
Colombie-Britannique									
Familles avec 1 enfant	27,4	2,9	42,8	2,7	7,0	0,6	-3,0	24,3	28,8
Familles avec 2 enfants ou plus	30,4	3,0	39,1	1,7	15,3	2,1	10,3	25,3	53,1
Nouveau-Brunswick									
Familles avec 1 enfant	30,4	3,6	30,1	1,7	7,2	2,7	11,0	19,4	40,3
Familles avec 2 enfants ou plus	33,4	4,6	27,1	1,1	22,0	3,2	-2,0	20,3	43,6

Sources : Calculs effectués à partir de données de l'enquête de suivi de 18 mois, de dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que de relevés de paiements du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les nombres sont tirés d'estimations figurant au tableau 5.4. Les parties des dépenses déclarées aux colonnes 1 à 5 sont les rapports entre les dépenses moyennes pour chaque élément (déclarées par les membres de l'échantillon du groupe témoin) en fonction du revenu familial moyen. Les parties des dépenses marginales dans les colonnes 6 à 10 sont les différences entre les dépenses moyennes pour chaque élément, entre le groupe programme et le groupe témoin, divisées par la différence entre le revenu familial moyen des deux groupes. Voir le tableau 5.4 pour les notes sur les éléments et sous-groupes relatifs aux dépenses.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

IMPACT ESTIMATIF SUR LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE ET LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Un important élément du niveau de vie est le nombre et la qualité des logements. Ces questions préoccupent particulièrement les familles à faible revenu, qui éprouvent souvent des difficultés à trouver un logement de qualité à proximité des perspectives d'emploi, des écoles et des réseaux familiaux. Une documentation substantielle a examiné les corrélations entre l'emplacement des logements des familles pauvres et des facteurs comme le chômage, la qualité de l'école et les groupes de pairs chez les enfants¹⁹. Ces études suggèrent que les perspectives limitées de logement disponibles pour les familles à faible revenu posent un problème spécial pour la prochaine génération : les enfants qui grandissent dans les quartiers pauvres ont une faible scolarité, un taux supérieur d'activité criminelle ainsi qu'une plus forte probabilité de finir à l'assistance publique plus tard dans leur vie²⁰.

Compte tenu de l'importance potentielle des questions de logement issues pour la population-cible du PAS, l'enquête de suivi de 18 mois posait diverses questions conçues pour mesurer les effets du PAS sur la qualité et le nombre des logements. Il y avait notamment des questions sur la propriété, la mobilité résidentielle ainsi que les problèmes spécifiques de logement. Une question initiale était le type de logement occupé par des assistées sociales de longue date. Le tableau 5.6 montre les fractions des familles dans le groupe programme et le groupe témoin, qui vivaient respectivement dans des logements loués non subventionnés, des logements loués subventionnés ou leurs propres maisons, au moment de l'entrevue de 18 mois. Les modalités de logement pour le groupe témoin suggèrent que la plupart des assistées sociales de longue date habitaient des logements loués : seulement environ 5 % de celles de la Colombie-Britannique et 13 % de celles du Nouveau-Brunswick étaient propriétaires de leur propre maison au moment de l'entrevue de 18 mois²¹. La fraction des locataires ayant reçu une subvention à la location était légèrement supérieure au Nouveau-Brunswick par rapport à la Colombie-Britannique. Parmi le groupe programme, les situations du logement étaient semblables à celle du groupe témoin, et il y avait peu d'indications d'un impact systématique sur le type de logement.

Impact sur la mobilité

Bien que le PAS n'ait pas sensiblement fait pencher la balance entre les locations non subventionnées, les locations subventionnées et les propriétés, il pouvait néanmoins influencer sur l'emplacement des habitations ou la qualité des logements. Par exemple, certaines participantes au PAS pourraient être susceptibles de déménager vers de meilleurs appartements ou pour se rapprocher du travail, en conséquence du programme. D'autre part, certaines familles admissibles au PAS pourraient *réduire* leur mobilité en conséquence du programme. En particulier, celles qui devraient déménager vers des logements moins désirables en l'absence du programme (par exemple, emménager dans un plus petit

¹⁹Voir, par exemple, Jencks et Mayer (1990), Case et Katz (1991), ainsi que Massey et Denton (1993).

²⁰L'ouvrage de Katz, Kling et Liebman (1997) donne une vue d'ensemble récente de cette documentation.

²¹Au moment de la répartition au hasard, ces fractions étaient de 3,4 % en Colombie-Britannique et de 10,7 % au Nouveau-Brunswick.

appartement, faute d'argent pour s'en payer un plus grand) pourraient utiliser le revenu supplémentaire produit par le PAS afin de ne pas déménager.

Tableau 5.6 : Impact du PAS sur la situation du logement, dix-huitième mois

Sous-groupe et situation du logement	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Échantillon global				
Pourcentage de personnes qui, au cours du dix-huitième mois :				
Étaient locataires, sans subvention	72,2	71,1	1,2	(1,2)
Étaient locataires, avec subvention	19,2	19,6	-0,4	(1,1)
Étaient propriétaires	8,1	9,0	-0,9	(0,8)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		
Colombie-Britannique				
Pourcentage de personnes qui, au cours du dix-huitième mois :				
Étaient locataires, sans subvention	78,9	79,6	-0,7	(1,5)
Étaient locataires, avec subvention	15,8	14,9	0,9	(1,4)
Étaient propriétaires	4,9	5,1	-0,2	(0,8)
Taille de l'échantillon (total = 2 766)	1 386	1 380		
Nouveau-Brunswick				
Pourcentage de personnes qui, au cours du dix-huitième mois :				
Étaient locataires, sans subvention	64,9	61,7	3,2*	(1,9)
Étaient locataires, avec subvention	23,0	24,8	-1,7	(1,7)
Étaient propriétaires	11,6	13,3	-1,7	(1,3)
Taille de l'échantillon (total = 2 522)	1 259	1 263		

Source : Calculs effectués à partir de données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les échantillons comprenaient un petit ensemble de membres n'ayant pas déclaré si elles étaient propriétaires ni si elles recevaient une subvention au loyer ou à l'hypothèque; par conséquent, le total des pourcentages n'équivaut pas à 100 %. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Le tableau 5.7 présente une analyse des taux de mobilité, basée sur les fractions des membres des deux groupes ayant changé de résidences, entre la répartition au hasard et l'entrevue de 18 mois. Les données applicables au groupe témoin de la première rangée du tableau montrent que, même en l'absence d'incitatifs basés sur le PAS, la population-cible de ce dernier est très mobile : 51,5 % des familles ont déménagé entre la répartition au hasard et l'entrevue de 18 mois. Le groupe programme était plus mobile que le groupe témoin, bien que l'impact estimatif (2,2 %) n'ait pas été statistiquement significatif.

Bien que le taux global de mobilité du groupe témoin fût élevé, il variait largement à plusieurs points de vue. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que les taux de mobilité variaient selon le type de logement occupé au moment de la répartition au hasard. Tel qu'indiqué par les données applicables au groupe témoin dans les rangées 2 à 4 du tableau 5.7, le taux de mobilité le plus élevé s'est produit pour les familles louant des logements non subventionnés au moment de la répartition au hasard, tandis que les taux de mobilité pour les locataires subventionnés étaient d'environ la moitié, et ceux des propriétaires étaient moins d'un tiers. Le taux plus faible des locataires subventionnés est probablement imputable à la nature des subventions à la location consenties aux familles à faible revenu. Ces subventions sont généralement liées à un petit nombre de logements de

location spécifiques. Étant donné qu'une famille qui emménage à l'extérieur d'un logement subventionné ne peut compter en trouver un autre, cette forme de mobilité est réduite.

Tableau 5.7 : Impact du PAS sur le pourcentage de personnes ayant déménagé entre la répartition au hasard et l'entrevue de suivi de 18 mois

Sous-groupe	Pourcentage du groupe du lieu au moment de la répartition au hasard	Pourcentage de personnes qui déménagent			
		Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Échantillon global					
Tous les groupes de lieux	100,0	53,7	51,5	2,2	(1,4)
Selon le lieu, au moment de la répartition au hasard :					
Locataires non subventionnées	70,4	61,1	61,1	0,0	(1,6)
Locataires subventionnées	20,5	38,0	30,5	7,5***	(2,9)
Propriétaires	6,1	15,6	17,6	-2,0	(4,2)
Taille de l'échantillon (total = 5 285)^a		2 644	2 641		
Colombie-Britannique					
Tous les groupes de lieux	100,0	58,5	57,4	1,1	(1,9)
Selon le lieu, au moment de la répartition au hasard :					
Locataires non subventionnées	78,8	63,6	63,3	0,3	(2,1)
Locataires subventionnées	17,6	44,0	37,1	6,9	(4,5)
Propriétaires	3,2	17,1	27,7	-10,6	(9,0)
Taille de l'échantillon (total = 2 763)^a		1 385	1 378		
Nouveau-Brunswick					
Tous les groupes de lieux	100,0	48,5	45,1	3,4*	(2,0)
Selon le lieu, au moment de la répartition au hasard :					
Locataires non subventionnées	61,3	57,6	57,9	-0,3	(2,5)
Locataires subventionnées	23,7	33,0	25,1	7,9**	(3,7)
Propriétaires	9,3	15,0	14,1	0,9	(4,7)
Taille de l'échantillon (total = 2 522)^a		1 259	1 263		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale et de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : La rangée « tous les groupes de lieux » comprend un petit ensemble de membres de l'échantillon n'ayant pas déclaré de lieu de logement au moment de la répartition au hasard.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLes échantillons excluent les observations pour lesquelles on n'a pas pu déterminer si le membre de l'échantillon avait déménagé.

Dans les trois sous-groupes, l'impact estimatif des taux de mobilité était négligeable et différent de zéro pour des locataires non subventionnées et des propriétaires, mais était significativement *positif* pour les locataires subventionnées²². Les modes relatifs de mobilité par type de logement au moment de la répartition au hasard étaient similaires dans les deux provinces, bien que les taux globaux de mobilité fussent plus élevés en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick. L'impact par sous-groupe était également

²²Les effets estimés sur les revenus familiaux pour ces trois sous-groupes sont similaires : 191 \$ (erreur-type de 22 \$) pour les locataires non subventionnées; 204 \$ (erreur-type de 33 \$) pour les locataires subventionnées; 272 \$ (erreur-type de 98 \$) pour les propriétaires.

comparable dans les deux provinces : dans chaque cas, le PAS était associé à une augmentation de la mobilité des locataires subventionnés, mais n'avait aucun effet important sur les deux autres groupes.

L'impact positif du PAS sur le taux de mobilité des locataires subventionnés peut s'expliquer par le fait que certaines familles du groupe programme souhaitant tirer parti de l'offre du supplément ont dû abandonner un logement subventionné pour emménager plus près des perspectives d'emploi²³. Dans la mesure où les subventions à la location sont liées à certains logements locatifs déterminés, et où ces logements sont rares, cette explication sous-entend que la mobilité accrue des membres du groupe programme qui recevaient une subvention à la location au moment de la répartition au hasard, devrait être associée à une réduction de la fraction des personnes subventionnées au moment de l'entrevue de 18 mois. L'examen des situations de logement à l'occasion de l'entrevue de 18 mois, pour les familles habitant dans des logements loués subventionnés, au moment de la répartition au hasard, montre un certain soutien pour cette hypothèse. En particulier, comme l'indique le tableau 5.8, les familles du groupe programme ayant commencé à habiter des logements locatifs subventionnés étaient moins susceptibles d'y demeurer que les familles du groupe témoin. Au Nouveau-Brunswick, l'impact exercé sur la probabilité de rester dans des logements locatifs subventionnés (-6,4 %) était comparable à l'impact sur la probabilité de déménager entre la répartition au hasard et l'entrevue de 18 mois (7,9 %); par conséquent, la plus grande partie de la mobilité excédentaire entre les membres du groupe programme ayant commencé par habiter des logements subventionnés représentait un départ par rapport à ces logements. Pour la Colombie-Britannique, les preuves sont moins concluantes : l'impact sur la probabilité de demeurer dans des logements locatifs subventionnés (-2,0 %) n'était que de 30 % de l'impact sur la probabilité de déménager entre la répartition au hasard et l'entrevue de 18 mois (6,9 %).

Tableau 5.8 : Impact du PAS sur la situation du logement des familles qui habitaient dans des logements locatifs subventionnés au moment de la répartition au hasard

Échantillon	Taille de l'échantillon	Pourcentage de personnes habitant dans des logements locatifs subventionnés, dix-huitième mois			
		Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Tous	1 085	67,6	72,2	-4,5	(2,8)
Colombie-Britannique	487	59,6	61,6	-2,0	(4,4)
Nouveau-Brunswick	598	74,3	80,7	-6,4*	(3,4)

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale et de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les échantillons ne comprennent que les personnes ayant déclaré habiter un logement locatif subventionné au moment de la répartition au hasard.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Une autre explication pour l'impact du PAS sur le taux de mobilité des familles ayant commencé par habiter des logements locatifs subventionnés, est que les familles dont les

²³En comparaison, le taux de mobilité des familles ayant commencé en habitant dans des logements locatifs non subventionnés est assez élevé pour qu'une faible « mobilité excessive » soit requise afin de permettre aux familles admissibles au PAS de déménager en un lieu où les perspectives d'emploi sont meilleures.

revenus ont été élevés par le PAS ont dû quitter les logements subventionnés à cause des règles d'admissibilité applicables aux subventions au logement²⁴. Il semble probable que ce ne soit pas la principale explication pour le déménagement à partir des logements subventionnés, au moins au Nouveau-Brunswick, car une entente avec le gouvernement provincial permettait aux bénéficiaires du supplément d'exempter leurs paiements du PAS de la formule de logement subventionné²⁵. Une entente similaire, initialement conclue avec la Colombie-Britannique, a été révoquée par la suite, les premières bénéficiaires demeurant « protégées » par les dispositions d'antériorité des règles initiales qui exemptaient le revenu du PAS du calcul des subventions au logement.

Impact sur la qualité du logement

Une preuve directe de l'impact du PAS sur la qualité du logement provient d'un ensemble de questions posées à l'occasion de l'enquête de suivi de 18 mois au sujet de sept problèmes déterminés de logement, y compris un système de chauffage défectueux, des principaux appareils en mauvais état, des fenêtres cassées ou des fuites dans les toits, et la présence de souris ou de vermine²⁶. L'incidence des problèmes individuels de logement était faible (habituellement moins de 10 %). Pour maximiser le pouvoir de l'analyse, on a créé un indicateur décelant la présence d'au moins un des sept problèmes possibles en question. Les effets du programme PAS sur cette mesure directe de la qualité du logement sont explorés au tableau 5.9. Dans l'ensemble, l'incidence d'un ou plusieurs des sept problèmes de logement était semblable dans le groupe programme et le groupe témoin, et l'impact estimatif était presque nul²⁷. Les problèmes de logement étaient à peu près aussi fréquents chez les locataires qui recevaient une subvention au logement au moment de la répartition au hasard, que chez les locataires non subventionnées, et l'impact estimatif sur l'incidence des problèmes de logement pour ces deux sous-groupes était faible. D'autre part, les problèmes de logement étaient plus prédominants chez les personnes qui possédaient leur propre maison au moment de la répartition au hasard, ce qui reflète probablement les effets d'un entretien différé par des propriétaires au revenu relativement faible. Au Nouveau-Brunswick au moins, le PAS était associé à une importante réduction de l'incidence des problèmes de logement parmi les propriétaires. Bien que cet effet puisse être attribuable aux gains de revenu engendrés par le programme, l'absence d'un effet parallèle pour les propriétaires en Colombie-Britannique complique l'établissement de fortes inférences²⁸. La conclusion globale est que le PAS a eu peu d'effet sur la « qualité » des logements moyens pour la plupart des membres de l'échantillon, bien que, pour un ensemble relativement petit de propriétaires, il a pu avoir un effet positif dans ce domaine.

²⁴Noter que cette explication sous-entend aussi que la mobilité excessive représente un déplacement en dehors des logements subventionnés.

²⁵Bien entendu, les gains supérieurs des bénéficiaires de supplément augmenteraient le loyer à payer pour un logement subventionné, ce qui a peut-être entraîné certaines d'entre elles à conclure que les avantages de demeurer dans un logement subventionné ne dépassaient plus les inconvénients.

²⁶Ces questions ont été élaborées par Mayer et Jencks (1989) pour une enquête menée parmi les habitants de Chicago au début des années 80. L'annexe E expose les taux d'incidence des problèmes individuels de logement pour le groupe programme et le groupe témoin, dans l'ensemble et par province.

²⁷Tel que signalé à l'annexe E, il existe quelques différences modestes dans l'incidence des problèmes individuels de logement, entre le groupe programme et le groupe témoin, bien que, dans certains cas, le premier présente un taux d'incidence plus faible et, dans l'autre cas, un plus élevé.

²⁸Il faut noter que l'échantillon des propriétaires en Colombie-Britannique est très petit (88 observations).

Conclusions qualitatives sur la façon dont le PAS changeait la vie des gens

Dans les groupes de discussion, on a demandé aux bénéficiaires du supplément de parler des effets que l'emploi et la réception du supplément avaient eu sur leur vie, notamment à domicile et dans leurs relations avec leurs enfants et d'autres personnes. Selon Bancroft et Vernon (1995 : 41 à 46), les participantes au groupe de discussion parlaient plus fréquemment de changements en matière de gain matériel et de relations parent-enfant, et dans une moindre mesure, de l'envergure des réalisations personnelles (y compris la confiance en soi et les sentiments d'efficacité personnelle) de même que les relations avec d'autres personnes.

Dans le domaine du gain matériel, les participantes ont parlé d'acheter des autos et des vêtements, d'emménager dans un meilleur quartier et de rembourser leurs dettes. Elles étaient aussi capables de faire des achats pour leurs enfants, pas seulement des aliments et d'autres nécessités, mais aussi des articles que l'enquête de suivi ne mentionnait pas et qui, par conséquent, n'ont pas pu être étudiés dans l'analyse quantitative sur l'impact. Certains exemples de ces dépenses figurent dans les extraits suivants de Bancroft et Vernon (1995, p. 53). (Les noms ont été changés pour protéger la vie privée des participantes au groupe de discussion.)

« Quand les participantes parlaient d'avoir plus d'argent, c'était pour elles un moyen d'offrir à leurs enfants ce dont ils étaient privés quand la famille devait vivre de l'Aide au revenu. Bien souvent, il s'agissait de choses bien simples que les parents à revenu moyen ou élevé considéreraient comme des dépenses mineures. Ainsi, une maman se disait soulagée de pouvoir maintenant emmener ses enfants chez McDonald. Une autre maman, qui ne travaillait plus, se souvenait comme elle aimait pouvoir « *emmener les enfants au restaurant certains soirs. Ou simplement faire quelque chose avec eux, comme d'aller quiller ou sortir le soir sans que je me sente coupable de dépenser de l'argent pour ça, parce que, vous savez, j'en aurais peut-être pas assez pour payer mes comptes.* » De même, Cindy disait que, du fait qu'elle travaillait et qu'elle touchait le supplément, elle pouvait faire « *des choses qui coûtent de l'argent. Comme aller au cinéma le samedi et acheter du popcorn. Comme aller au musée des sciences, prendre le train aérien, et des choses comme ça.* » Rennie disait pour sa part qu'elle pouvait faire plus « *d'activités de qualité avec eux, comme de les emmener camper* », activité qui était au-dessus de ses moyens quand elle vivait de l'Aide au revenu. »

Bon nombre de participantes ont commenté les effets du programme sur leurs enfants et leurs relations avec ceux-ci. À peu près la moitié de ces commentaires font état de changements positifs : par exemple, les enfants étaient plus heureux parce que la vie était plus stable, ou ils communiquaient davantage avec leurs parents ou avaient plus de respect à leur égard. L'autre moitié des commentaires exprimait des inquiétudes, par exemple devant l'impossibilité de passer beaucoup de temps avec leurs enfants ou la nécessité de les faire garder.

Les effets du PAS sur les enfants des membres de l'échantillon seront étudiés plus en profondeur dans un futur rapport, à partir des résultats d'une enquête de suivi de trois ans, pour examiner l'impact sur une grande gamme de résultats liés au bien-être des enfants.

Tableau 5.9 : Impact du PAS sur le pourcentage des personnes ayant déclaré au moins un problème de logement au cours de l'entrevue de suivi de 18 mois

Sous-groupe	Pourcentage de personnes ayant déclaré des problèmes de logement			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Échantillon global				
Tous les groupes de lieux	30,2	30,8	-0,6	(1,3)
Selon le lieu, au moment de la répartition au hasard :				
Locataires non subventionnées	29,4	29,3	0,1	(1,5)
Locataires subventionnées	30,2	29,3	0,9	(2,8)
Propriétaires	45,4	52,7	-7,4	(5,6)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		
Colombie-Britannique				
Tous les groupes de lieux	29,5	29,5	0,0	(1,7)
Selon le lieu, au moment de la répartition au hasard :				
Locataires non subventionnées	29,3	29,1	0,2	(1,9)
Locataires subventionnées	27,2	30,4	-3,2	(4,1)
Propriétaires	51,2	34,0	17,2	(10,5)
Taille de l'échantillon (total = 2 766)	1 386	1 380		
Nouveau-Brunswick				
Tous les groupes de lieux	30,9	32,1	-1,2	(1,9)
Selon le lieu, au moment de la répartition au hasard :				
Locataires non subventionnées	29,5	29,7	-0,2	(2,3)
Locataires subventionnées	32,7	28,5	4,2	(3,8)
Propriétaires	43,0	59,3	-16,3**	(6,5)
Taille de l'échantillon (total = 2 522)	1 259	1 263		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale et de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les nombres représentent les fractions des divers échantillons ayant déclaré au moins un des sept problèmes spécifiques à propos de leur logement. On a demandé aux membres de l'échantillon si elles éprouvaient chacun des problèmes suivants avec leur logement respectif, au moment de l'entrevue de 18 mois : fuites dans le toit ou le plafond, problèmes de plomberie; présence de rats, de souris ou d'insectes; fenêtres cassées; système de chauffage ou de climatisation défectueux; problèmes électriques comme des fils exposés ou des fusibles brûlés; poêle ou réfrigérateur défectueux. Les rangées consacrées à « Tous les groupes de lieux » comprennent un petit ensemble de membres de l'échantillon n'ayant pas déclaré si elles étaient propriétaires ni si elles recevaient une subvention au loyer ou à l'hypothèque au moment de la répartition au hasard. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Impact sur d'autres mesures de la difficulté

En plus de demander des renseignements sur l'incidence des problèmes spécifiques de logement, l'enquête de 18 mois comprenait une série de questions sur d'autres mesures des difficultés, notamment l'impossibilité, faute de moyens, de payer le loyer au cours des trois mois précédents, le nombre de pièces dans leur maison, si l'on avait coupé le gaz ou l'électricité au cours des trois mois précédents en raison de paiement tardif, si les membres de l'échantillon n'avaient pas eu les moyens de visiter un médecin ou un dentiste ni d'acheter des médicaments au cours des six mois précédents, et la qualité subjective du quartier où habitait la répondante²⁹. Les réponses moyennes à ces questions pour le groupe programme et

²⁹Ces questions proviennent d'études antérieures sur les difficultés, menées parmi des familles américaines, y compris Mayer et Jencks (1989).

le groupe témoin sont présentées à l'annexe E. Comme on pouvait s'y attendre, l'incidence de bon nombre de mesures des « difficultés extrêmes » était très faible, même en l'absence du PAS. Par exemple, moins de 4 % des personnes du groupe témoin ont déclaré n'avoir pas eu les moyens de se payer une visite chez le médecin, et d'autres, dans une proportion aussi faible, ont mentionné une interruption des services publics. Il n'y avait pas de grande différence entre l'incidence de ces mesures additionnelles de difficultés entre les deux groupes, mais la plupart des mesures suggèrent que le groupe programme présente un peu moins de difficultés.

IMPACT ESTIMATIF SUR LES BIENS

Le supplément de gains du PAS est un avantage limité dans le temps, disponible durant seulement trois ans. Par conséquent, les membres du groupe programme ont été invitées à assister à des ateliers de gestion de l'argent comprenant des renseignements sur les budgets et les économies. Même sans cette aide, on pourrait s'attendre à ce qu'une fraction des participantes du PAS — notamment celles au revenu élevé par rapport aux besoins en aliments et en logement de leurs familles respectives — réagisse en économisant une partie du revenu fourni par le supplément. L'enquête de suivi de 18 mois contenait une série de questions sur les biens, permettant d'examiner l'étendue de ce comportement. En particulier, le questionnaire demandait si les répondants avaient un compte d'épargne, un compte de chèques, un régime enregistré d'épargne-retraite ou une automobile qui leur appartenait³⁰. Le tableau 5.10 présente, pour le groupe programme et le groupe témoin, les fractions des membres ayant déclaré chacun de ces biens, ainsi que les répercussions estimatives. En interprétant ces données, il faut noter que bon nombre de bénéficiaires du supplément dans le groupe programme avaient commencé à recevoir leurs paiements de supplément moins d'un an avant l'entrevue de 18 mois, de sorte que l'envergure de tout impact sur l'accumulation des biens ou les économies après 18 mois est susceptible de sous-estimer tous les effets de comportement à long terme.

En examinant l'échantillon global, on constate que 50,8 % des membres du groupe programme ont déclaré posséder un compte d'épargne au moment de l'entrevue de 18 mois, par opposition à 46,5 % du groupe témoin. La différence, bien que relativement modeste, est statistiquement significative. Il faut noter qu'un impact global de 4,4 % suggère un impact réel beaucoup plus prononcé parmi le sous-ensemble du groupe programme ayant réellement reçu des paiements de supplément du PAS. Par exemple, seulement environ 35 % du groupe programme avait bénéficié du supplément pendant la première année après la répartition au hasard. En supposant que l'impact du programme ait été nul pour les personnes n'ayant pas reçu de paiements du PAS (supposition raisonnable mais pas forcément vraie), on constate que l'impact global de 4,4 % sous-entend un impact de 13 % parmi les bénéficiaires du supplément.

Pour d'autres biens, les résultats étaient mitigés. Il n'y avait aucun impact statistiquement significatif sur le pourcentage de détenteurs d'un compte de chèques ni sur le pourcentage des

³⁰L'enquête demandait aussi des renseignements sur les actions et les obligations, et l'on a découvert que celles-ci étaient détenues par une minuscule fraction des membres de l'échantillon. Aucune donnée n'a été recueillie sur les montants correspondant à différents types de biens.

personnes possédant une automobile. D'autre part, il y avait un impact faible mais statistiquement significatif sur la fraction des membres de l'échantillon possédant un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Parmi les quatre sous-groupes examinés dans le tableau, on a observé de plus grandes répercussions familiales en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick. En fait, presque tout l'impact global du PAS sur les propriétaires de REER, et 65 % de son impact global sur les propriétaires de comptes d'épargne sont attribuables au comportement des familles de la Colombie-Britannique. Étant donné qu'on pourrait s'attendre à ce que la propension à des économies marginales soit plus élevée pour les familles dans de meilleures circonstances économiques, on peut expliquer l'impact plus prononcé sur les détenteurs de biens en Colombie-Britannique par les niveaux revenu-besoins qui sont relativement plus élevés là-bas qu'au Nouveau-Brunswick.

Bref, l'information sur les biens montre que, 18 mois après l'offre initiale du supplément, les membres du groupe programme étaient nettement plus susceptibles de posséder des comptes d'épargne et des régimes enregistrés d'épargne-retraite que les membres du groupe témoin. Étant donné que bon nombre des familles du groupe programme avaient commencé à recevoir le supplément moins d'un an auparavant, ces comportements sont remarquables et représentent peut-être une limite plus faible par rapport à l'impact à long terme du PAS sur les détenteurs de biens.

Tableau 5.10 : Impact du PAS sur les détenteurs de biens, 18 mois après la répartition au hasard

Sous-groupe et résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Échantillon global				
Toutes les familles				
Pourcentage de personnes ayant un compte d'épargne	50,8	46,5	4,4***	(1,4)
Pourcentage de personnes ayant un compte de chèques	62,4	62,1	0,3	(1,3)
Pourcentage de personnes ayant un REER	2,4	1,2	1,2***	(0,4)
Pourcentage de personnes possédant une automobile	26,2	24,6	1,6	(1,2)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		
Colombie-Britannique				
Familles avec 1 enfant				
Pourcentage de personnes ayant un compte d'épargne	52,4	48,5	3,8	(2,7)
Pourcentage de personnes ayant un compte de chèques	64,8	64,1	0,7	(2,6)
Pourcentage de personnes ayant un REER	3,5	1,0	2,4***	(0,8)
Pourcentage de personnes possédant une automobile	26,6	29,3	-2,8	(2,5)
Taille de l'échantillon (total = 1 377)	682	695		
Familles de 2 enfants ou plus				
Pourcentage de personnes ayant un compte d'épargne	51,5	44,1	7,4***	(2,7)
Pourcentage de personnes ayant un compte de chèques	65,3	64,7	0,6	(2,6)
Pourcentage de personnes ayant un REER	3,6	1,7	1,9**	(0,9)
Pourcentage de personnes possédant une automobile	32,0	28,5	3,5	(2,5)
Taille de l'échantillon (total = 1 363)	692	671		

Tableau 5.10 : Impact du PAS sur les détenteurs de biens, 18 mois après la répartition au hasard (suite)

Sous-groupe et résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Nouveau-Brunswick				
Familles avec 1 enfant				
Pourcentage de personnes ayant un compte d'épargne	50,5	48,4	2,2	(2,6)
Pourcentage de personnes ayant un compte de chèques	60,7	61,4	-0,7	(2,6)
Pourcentage de personnes ayant un REER	1,1	1,1	0,0	(0,5)
Pourcentage de personnes possédant une automobile	20,9	18,5	2,4	(2,1)
Taille de l'échantillon (total = 1 474)	733	741		
Familles de 2 enfants ou plus				
Pourcentage de personnes ayant un compte d'épargne	49,3	44,5	4,9	(3,1)
Pourcentage de personnes ayant un compte de chèques	57,1	56,7	0,4	(3,1)
Pourcentage de personnes ayant un REER	1,0	0,8	0,2	(0,6)
Pourcentage de personnes possédant une automobile	24,4	21,4	3,0	(2,6)
Taille de l'échantillon (total = 1 042)	522	520		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois et des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les chiffres déclarés représentent les fractions des divers échantillons ayant dit posséder le type de bien au moment de l'enquête de suivi de 18 mois. Les « REER » désignent des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Les tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles à cause de valeurs manquantes.

Le nombre des enfants (0 à 18 ans) désigne le nombre indiqué dans les dossiers administratifs de l'Aide au revenu, pendant le mois de la répartition au hasard. L'échantillon global englobe un petit nombre d'observations où le nombre d'enfants est nul ou inconnu.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

CONCLUSION

Le présent chapitre analyse les effets du PAS sur les revenus de la famille, les niveaux de vie, les modes de dépenses, les choix de logement ainsi que les biens possédés par les assistées sociales de longue date. On y constate que le PAS est bien orienté vers les familles économiquement défavorisées et qu'il a eu un important effet positif sur les mesures conventionnelles du bien-être. Environ un cinquième des gains de revenus familiaux bruts (avant impôts) produits par le PAS ont été consacrés aux nécessités de base : aliments, logement et vêtements d'enfants. Selon les projections, une autre tranche de 22 % a été consacrée à l'augmentation des impôts. Dans l'ensemble, les effets du PAS sur les choix de logement, la mobilité résidentielle et la qualité des logements étaient faibles car il semble que le PAS ait accru la mobilité des familles ayant commencé par habiter des logements locatifs subventionnés, et une amélioration des conditions de logement pour les familles qui possédaient leur propre maison au moment de la répartition au hasard. Finalement, les données sur les biens possédés montrent un important impact sur la probabilité de détenir des comptes d'épargne et des REER, ce qui suggère que les familles du groupe programme ont économisé une partie du revenu supplémentaire produit par le PAS.

Annexe A

Interprétation des impacts estimatifs, des erreurs-types, et de la signification statistique

À cause de la répartition au hasard, le groupe programme et le groupe témoin devraient présenter les mêmes facteurs influant sur les résultats, à ceci près que le supplément a été offert seulement au groupe programme. Néanmoins, des écarts aléatoires peuvent se produire entre les deux groupes, par exemple, l'un étant un peu plus compétent ou plus motivé en moyenne ou ayant plus de chance sur le marché du travail. Étant donné que de telles différences peuvent influencer sur les résultats, les estimations reflètent à la fois (1) l'impact du PAS et (2) les écarts aléatoires entre les deux groupes. Par conséquent, il subsiste une certaine incertitude, qui diminue à mesure qu'augmente la taille de l'échantillon.

L'*erreur-type* d'un impact estimatif est la mesure de l'incertitude provenant des effets possibles des écarts aléatoires entre les deux groupes. Sur le plan statistique, l'erreur-type équivaut à la « marge d'erreur » souvent publiée avec les résultats des sondages d'opinion publique. On peut avoir confiance que, dans environ 95 % des cas, l'impact réel du PAS réside dans la gamme définie par l'impact estimatif, plus ou moins deux erreurs-types¹. Par exemple, si l'impact estimatif sur les gains moyens est de 200 \$ avec une erreur-type de 20 \$, alors on peut être sûr à environ 95 % que l'impact réel se situe entre 160 \$ et 240 \$. On peut aussi avoir confiance que, dans environ 68 % des cas, l'impact réel se situe entre 180 \$ et 220 \$ (l'impact estimatif plus ou moins une erreur-type).

Des écarts aléatoires entre les résultats des deux groupes se produiront même si le programme n'a aucun impact. Ce serait une erreur d'attribuer au programme tous les écarts dans les résultats, si petits soient-ils. On utilise le critère de la *signification statistique* pour limiter l'attention aux impacts estimatifs plus grands que les conséquences aléatoires normales de la répartition au hasard, en l'absence d'un véritable impact. Un impact estimatif est statistiquement significatif au niveau de x % si, en vertu de la répartition au hasard et en l'absence d'un véritable impact, des écarts de cette envergure se produiront vraisemblablement moins de x % du temps. Dans le présent rapport, les estimations qui *ne sont pas* statistiquement significatives au niveau de 10 % ne sont pas considérées comme une preuve d'impact du programme. (Les estimations statistiquement significatives au niveau de 1 % ou de 5 % le sont également au niveau de 10 %.)

La signification statistique de l'*écart* entre les deux impacts estimatifs peut également être évaluée. Par exemple, l'impact estimatif sur les gains mensuels moyens au cinquième trimestre était de 151 \$ en Colombie-Britannique et de 115 \$ au Nouveau-Brunswick. La différence de 36 \$ n'est pas statistiquement significative, comme le montre le chapitre 3. Autrement dit, elle n'est pas plus grande qu'elle ne le serait ordinairement après une répartition au hasard, en l'absence d'une véritable différence entre les impacts dans les deux provinces. Par conséquent, cette différence entre les *impacts estimatifs* n'est pas considérée comme une preuve d'un véritable écart entre les impacts en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick.

¹Cet usage de la notion de « confiance » est conforme à l'ouvrage de Freedman et coll. (1991), pp. 348 à 353.

Les estimations des gains moyens comprennent des montants nuls en dollars pour les personnes n'ayant pas travaillé. Par exemple, si 50 % des membres du groupe programme ont travaillé au cours du deuxième mois, et si leurs gains moyens étaient de 1 000 \$, alors la moyenne pour ce groupe serait de 500 \$. Cette moyenne pour *tous* les membres du groupe programme doit être comparée aux gains moyens de *toutes* les personnes du groupe témoin, y compris celles qui ne travaillaient pas. Une comparaison entre les gains moyens applicables uniquement aux membres des deux groupes *ayant travaillé* ne fournirait pas une preuve directe des effets du PAS, car les sous-échantillons de ces membres ne sont pas forcément comparables les uns aux autres. Par exemple, supposons que 25 % des personnes du groupe témoin aient travaillé au cours du deuxième mois, et que la moyenne de leurs gains était de 1 000 \$. Étant donné que, pour les deux groupes, la moyenne était la même, on pourrait être tenté de conclure que le PAS a eu un impact nul sur les gains des personnes qui auraient travaillé même en l'absence du programme. Cette conclusion serait cependant erronée, car il est possible que le PAS ait vraiment augmenté les gains moyens de ce groupe jusqu'à 1 500 \$, mais également suscité l'arrivée d'un groupe supplémentaire de travailleuses aux gains moyens de 500 \$, laissant ainsi à 1 000 \$ la moyenne des gains des travailleuses du groupe programme.

Pour des raisons semblables, les estimations des paiements moyens de l'Aide au revenu et du supplément du PAS comprennent des montants nuls pour les personnes n'ayant pas reçu de paiements.

Annexe B

Évaluation de l'effet de la non-réponse à l'enquête sur les impacts estimatifs

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 1, *l'échantillon de la recherche initiale* constitué pendant l'étude principale du PAS comprend les 5 686 chefs de famille monoparentale ayant rempli le questionnaire initial, fait l'objet d'une répartition au hasard entre deux groupes (programme et témoin) et ne figurant pas parmi (1) les 21 membres du groupe programme et 19 membres du groupe témoin n'ayant pas satisfait aux critères d'inclusion dans l'étude, ni (2) les trois personnes du groupe témoin s'étant retirées de l'étude. *L'échantillon du rapport* comprend les 5 288 membres de l'échantillon de recherche initiale ayant bel et bien répondu à l'enquête de 18 mois. Les autres (398) n'ont pas pu être rejointes ou ont refusé d'être interrogées.

Étant donné que ces 398 non-répondantes peuvent ne pas être représentatives de l'échantillon de recherche initiale, leur suppression de l'échantillon du rapport pourrait entraîner des biais dans les impacts estimatifs. Dans la présente annexe, on utilise des données provenant de l'enquête initiale et des dossiers administratifs — qui sont disponibles à la fois pour les répondantes et les non-répondantes à l'enquête de 18 mois — afin d'évaluer l'envergure vraisemblable de ces biais.

TAUX DE RÉPONSE

Le tableau B.1 montre les pourcentages des membres du groupe programme et du groupe témoin dans l'échantillon de recherche initiale, qui ont répondu à l'enquête de 18 mois. Dans la première cohorte (personnes de l'échantillon réparties au hasard entre novembre 1992 et octobre 1993), il y avait un écart statistiquement significatif de 3 % entre les taux de réponse du groupe programme (88,3 %) et du groupe témoin (91,3 %). Cette différence peut provenir des méthodes employées pour repérer les membres de l'échantillon. En ce qui concerne le groupe témoin, les adresses des membres ont été mises à jour grâce aux bureaux de l'Aide au revenu. En ce qui concerne les membres du groupe programme faisant partie de la première cohorte, les adresses ont été mises à jour avec l'aide des bureaux du PAS, mais pas de ceux de l'AR¹.

Pour réduire l'écart entre les taux de réponse des deux groupes, on a utilisé les mises à jour d'adresses provenant des bureaux du PAS et de l'AR, afin de localiser les membres du

¹Un rapport antérieur (Card et Robins, 1996) analysait les taux de réponse de la première cohorte et appliquait une pondération pour évaluer les effets probables de la non-réponse sur les impacts estimatifs. On a supposé l'existence d'un « effet de harcèlement » qui abaisserait le taux de réponse du groupe programme : en effet, étant donné que le personnel du PAS communiquait périodiquement avec ces personnes, celles qui sont restées avec l'Aide au revenu « pourraient s'être lassées de défendre leur choix ». Cependant, les données sur les motifs de la non-réponse corroborent davantage l'hypothèse de mise à jour des adresses plutôt que celle d'un éventuel effet de harcèlement. Dans la première cohorte, un plus gros pourcentage de personnes du groupe programme, par opposition au groupe témoin, n'ont pu être localisées pour l'enquête de 18 mois (ce qui représente un écart statistiquement significatif de 3,6 %), mais il n'y avait pratiquement aucune différence dans le pourcentage de non-répondantes à l'enquête.

groupe programme faisant partie de la deuxième cohorte (réparties au hasard entre janvier 1994 et mars 1995). On s'est efforcé de repérer des pourcentages plus élevés à la fois dans le groupe programme et le groupe témoin. Les taux de réponse de la deuxième cohorte étaient très élevés et pratiquement les mêmes pour les deux groupes : 95 % pour le groupe programme et 94,8 % pour le groupe témoin. Dans l'échantillon complet, ces proportions étaient respectivement de 92,5 % et 93,5 %. Ces taux de réponse sont élevés mais n'éliminent pas la possibilité que l'omission de non-répondants ait mené à des estimations biaisées de l'impact.

Tableau B.1 : Taux de réponse pour l'enquête de 18 mois

Province et cohorte	Groupe programme	Groupe témoin	Différence
Les deux provinces	92,5	93,5	-1,0
Première cohorte ^a	88,3	91,3	-3,0**
Deuxième cohorte	95,0	94,8	0,2
Colombie-Britannique	90,6	92,3	-1,7
Première cohorte ^a	87,2	90,4	-3,2*
Deuxième cohorte	93,6	94,0	-0,4
Nouveau-Brunswick	94,7	94,8	-0,2
Première cohorte ^a	90,6	93,2	-2,6
Deuxième cohorte	96,1	95,4	0,7
Taille de l'échantillon (total = 5 686)	2 859	2 827	

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLa première cohorte comprend les personnes de l'échantillon réparties au hasard entre novembre 1992 et octobre 1993. La deuxième cohorte comprend les personnes réparties au hasard entre janvier 1994 et mars 1995.

EFFETS DE LA NON-RÉPONSE SUR LES MESURES DES CARACTÉRISTIQUES INITIALES

Dans quelle mesure les répondantes représentent-elles l'échantillon complet?

Le tableau B.2 expose certaines caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche initiale, au moment de la répartition au hasard, exposant des données séparées pour les deux groupes. Le tableau B.3 montre les mêmes mesures pour l'échantillon du rapport. D'après celles-ci, les répondantes représentaient bien l'échantillon complet. Par exemple, dans l'échantillon de recherche initiale, 6 % des membres du groupe programme et 7,1 % des membres du groupe témoin travaillaient à plein temps au moment de la répartition au hasard; dans le rapport de l'échantillon, les proportions correspondantes étaient respectivement de 6,2 % et de 7 %.

La non-réponse nuit-elle à la concordance entre les deux groupes?

En plus de comparer le tableau B.2 au tableau B.3, il importe de comparer les colonnes des deux groupes dans chaque tableau, car la non-réponse pourrait entraîner des différences entre les caractéristiques des membres du groupe programme, dans le rapport d'échantillon, et celles du groupe témoin.

Le tableau B.2 montre les compositions respectives des deux groupes produits par la répartition au hasard². Les membres des deux groupes présentaient des caractéristiques similaires, comme prévu. Il y a quelques différences modestes, mais statistiquement significatives : les personnes du groupe programme étaient moins susceptibles d'avoir une scolarité postsecondaire, plus susceptibles d'avoir reçu de l'Aide au revenu durant 36 mois consécutifs, moins susceptibles de travailler à plein temps au moment de la répartition au hasard, et plus susceptibles d'avoir des enfants de moins de trois ans. Des comparaisons entre les deux groupes ont également été effectuées en ce qui concerne diverses caractéristiques ne figurant pas au tableau B.2 (plus particulièrement, toutes les autres caractéristiques indiquées pour les deux groupes combinés au tableau 1.2 dans le chapitre 1). Parmi ces caractéristiques, les seuls écarts statistiquement significatifs sont dans le pourcentage de personnes ayant déclaré un état émotionnel ou de santé mentale limitant leurs activités (8,5 % du groupe programme et 7,3 % du groupe témoin) et dans le pourcentage de personnes ayant donné une raison quelconque de ne pouvoir accepter un emploi au cours des quatre semaines précédentes (55,4 % du groupe programme et 52,5 % du groupe témoin)³.

Le tableau B.3 montre les mêmes mesures pour l'échantillon du rapport. L'omission des non-répondantes n'influe pas systématiquement sur les écarts entre les deux groupes. La différence de pourcentage entre les personnes ayant déjà eu un emploi payé est maintenant statistiquement significative, contrairement à l'écart dans l'emploi à plein temps, qui ne l'est plus. Parmi les caractéristiques indiquées au tableau 1.2, mais pas au tableau B.3, il n'y a aucune différence statistiquement significative. Par conséquent, la non-réponse ne semble pas avoir affaibli la similarité entre les deux groupes.

EFFETS DE LA NON-RÉPONSE SUR LES IMPACTS ESTIMATIFS À PARTIR DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les dossiers administratifs fournissent des données sur l'Aide au revenu et le recours au supplément du PAS, à la fois pour les répondantes et les non-répondantes à l'enquête de 18 mois⁴. Pour ces résultats, il est possible d'examiner quel effet a, sur les impacts estimatifs, l'omission des non-répondantes : les impacts estimatifs tirés de l'échantillon du rapport peuvent être comparés à ceux de l'échantillon complet de la recherche initiale. Cette comparaison peut donner une certaine indication de ce que la non-réponse est susceptible d'introduire beaucoup de biais dans les impacts estimatifs sur les résultats mesurés à partir de l'enquête (comme l'emploi), mais il ne faut pas oublier que les effets de la non-réponse peuvent varier d'un résultat à l'autre.

²À vrai dire, les groupes programme et témoin produits par la répartition au hasard contenaient 43 personnes qui ne sont pas incluses dans l'échantillon du tableau B.2. L'omission des 40 personnes n'ayant pas satisfait aux critères d'inclusion dans l'étude ne devrait pas entraîner de différences entre les deux groupes dans les caractéristiques, car cette omission se basait sur les caractéristiques présentes avant la répartition au hasard. L'omission des trois membres du groupe témoin s'étant retirés de l'étude ne pourrait avoir qu'un très faible effet sur les chiffres du tableau B.2.

³Le premier écart est significatif au niveau de 10 %; le second, au niveau de 5 %. En interprétant les niveaux de signification de ces comparaisons, il faut se souvenir que, lorsqu'on effectue un grand nombre de comparaisons, il est plus probable que certains écarts statistiquement significatifs apparaissent.

⁴Toutefois, les dossiers de l'Aide au revenu ne sont pas disponibles pour les membres de l'échantillon ayant déménagé dans une autre province. Dans l'analyse, on présume que ces personnes ne recevaient pas de l'Aide au revenu.

Tableau B.2 : Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche initiale — groupes programme et témoin

Caractéristiques	Groupe programme	Groupe témoin	Différence
Sexe (%)			
Féminin	94,8	95,3	-0,5
Âge (%)			
19–24	20,9	21,7	-0,7
25–29	21,4	20,9	0,5
30–39	39,7	38,9	0,7
40–49	15,3	15,9	-0,5
50 ans ou plus	2,7	2,7	0,0
Scolarité (%)			
Moins que des cours secondaires	54,2	55,1	-0,9
Terminé les cours secondaires, mais pas de cours postsecondaires	35,4	32,9	2,5*
Certains cours postsecondaires	10,4	12,0	-1,6*
Récents antécédents en matière d'aide sociale			
Nombre de mois de réception de l'AR au cours des 3 années précédentes (%)			
10–23	22,8	24,9	-2,1*
24–35	33,8	34,0	-0,2
Tous les 36	43,4	41,1	2,3*
Moyenne des paiements de l'AR au cours du mois précédent (\$)	868	860	8
Antécédents de travail et situation dans la main-d'œuvre active			
Déjà eu un emploi rémunéré (%)	95,0	94,3	0,7
Situation dans la main-d'œuvre active au moment de la répartition au hasard (%)			
Employées 30 heures par semaine ou plus	6,0	7,1	-1,2*
Employées moins de 30 heures par semaine	12,4	12,2	0,2
Cherche du travail, sans emploi	22,7	23,6	-0,9
Sans emploi, n'en cherche pas	58,9	57,1	1,9
Enfants			
Nombre d'enfants de moins de 19 ans (%)			
1	53,6	54,8	-1,3
2	32,9	31,2	1,7
3 ans ou plus	13,6	14,0	-0,4
Âge du cadet (%)			
0–2	29,2	31,4	-2,2*
3–5	24,0	23,4	0,6
6–11	26,5	26,0	0,5
12 ans ou plus	20,3	19,2	1,1
Taille de l'échantillon (total = 5 686)	2 859	2 827	

Sources : Calculs effectués à partir de l'enquête initiale et de dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les tailles de l'échantillon varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Tableau B.3 : Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport — groupes programme et témoin

Caractéristiques	Groupe programme	Groupe témoin	Différence
Sexe (%)			
Féminin	94,9	95,6	-0,7
Âge (%)			
19–24	21,4	21,8	-0,4
25–29	20,6	20,8	-0,2
30–39	39,9	39,3	0,5
40–49	15,6	15,6	0,0
50 ans ou plus	2,6	2,5	0,1
Scolarité (%)			
Moins que des cours secondaires	53,4	55,0	-1,6
Terminé les cours secondaires, mais pas de cours postsecondaires	36,2	33,1	3,1**
Certains cours postsecondaires	10,4	11,9	-1,5*
Récents antécédents en matière d'aide sociale			
Nombre de mois de réception de l'AR au cours des 3 années précédentes (%)			
10–23	22,7	24,9	-2,2*
24–35	34,0	33,6	0,4
Tous les 36	43,4	41,5	1,9
Moyenne des paiements de l'AR au cours du mois précédent (\$)	861	855	6
Antécédents de travail et situation dans la main-d'œuvre active			
Déjà eu un emploi rémunéré (%)	95,3	94,2	1,2*
Situation dans la main-d'œuvre active au moment de la répartition au hasard (%)			
Employées 30 heures par semaine ou plus	6,2	7,0	-0,8
Employées moins de 30 heures par semaine	12,9	12,7	0,2
Cherche du travail, sans emploi	22,3	23,7	-1,3
Sans emploi, n'en cherche pas	58,6	56,7	1,9
Enfants			
Nombre d'enfants de moins de 19 ans (%)			
1	53,8	54,7	-0,8
2	32,7	31,3	1,4
3 ans ou plus	13,5	14,0	-0,5
Âge du cadet (%)			
0–2	29,1	31,2	-2,1*
3–5	23,6	23,5	0,1
6–11	27,0	26,3	0,7
12 ans ou plus	20,3	19,0	1,3
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643	

Sources : Calculs effectués à partir de l'enquête initiale et de dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les tailles de l'échantillon varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Le tableau B.4, identique au tableau 3.6 du chapitre 3, montre les impacts estimatifs sur l'Aide au revenu et la réception du supplément, à partir de l'échantillon du rapport.

Tableau B.4 : Impact du PAS sur l'Aide au revenu et sur le recours au supplément et les paiements connexes — échantillon du rapport

Revenu (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Recevaient l'AR (%)				
Premier trimestre	97,4	97,9	-0,4	(0,3)
Deuxième trimestre	88,7	93,6	-4,9***	(0,7)
Troisième trimestre	81,0	89,4	-8,3***	(0,9)
Quatrième trimestre	75,4	85,8	-10,4***	(1,0)
Cinquième trimestre	70,2	83,2	-13,0***	(1,1)
Sixième trimestre	66,5	80,4	-13,9***	(1,2)
Recevaient soit l'AR, soit le PAS (%)				
Premier trimestre	98,0	97,9	0,1	(0,3)
Deuxième trimestre	95,1	93,6	1,5***	(0,6)
Troisième trimestre	92,7	89,4	3,3***	(0,7)
Quatrième trimestre	90,8	85,8	4,9***	(0,8)
Cinquième trimestre	89,6	83,2	6,4***	(0,9)
Sixième trimestre	87,8	80,4	7,4***	(0,9)
Paiements moyens d'AR (\$/mois)				
Premier trimestre	852	845	8	(8)
Deuxième trimestre	786	813	-27***	(10)
Troisième trimestre	721	779	-59***	(11)
Quatrième trimestre	679	755	-76***	(11)
Cinquième trimestre	630	731	-102***	(12)
Sixième trimestre	597	710	-113***	(12)
Moyenne du supplément du PAS (\$/mois)				
Premier trimestre	14	0	14***	(1)
Deuxième trimestre	82	0	82***	(5)
Troisième trimestre	122	0	122***	(6)
Quatrième trimestre	155	0	155***	(6)
Cinquième trimestre	199	0	199***	(7)
Sixième trimestre	201	0	201***	(7)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Sources : Calculs effectués à partir de dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Ce tableau est identique au tableau 3.6. L'estimation pour chaque trimestre est calculée grâce à la moyenne des estimations mensuelles correspondant à chaque mois du trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Le tableau B.5 montre les estimations tirées de l'échantillon de la recherche initiale. L'échantillon du rapport tend à donner des estimations légèrement plus grandes des réductions de l'Aide au revenu, à cause du PAS et des paiements moyens de supplément versés au groupe programme, mais les différences sont trop faibles pour modifier la nature des conclusions. Par exemple, on estime pour le tableau B.4 que le PAS a réduit de 13 % la proportion des assistées sociales au cinquième trimestre; au tableau B.5, l'estimation correspondante est de 12 %.

Tableau B.5 : Impact du PAS sur le recours à l'Aide au revenu et au supplément et les paiements connexes — échantillon de la recherche initiale

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Recevaient l'AR (%)				
Premier trimestre	97,4	97,8	-0,4	(0,3)
Deuxième trimestre	88,7	93,3	-4,6***	(0,7)
Troisième trimestre	81,0	88,7	-7,7***	(0,9)
Quatrième trimestre	75,4	85,0	-9,6***	(1,0)
Cinquième trimestre	70,1	82,1	-12,0***	(1,1)
Sixième trimestre	66,4	79,1	-12,7***	(1,1)
Recevaient soit l'AR, soit le PAS (%)				
Premier trimestre	97,9	97,7	0,1	(0,3)
Deuxième trimestre	94,8	93,3	1,5***	(0,6)
Troisième trimestre	92,2	88,7	3,5***	(0,7)
Quatrième trimestre	90,0	85,0	5,0***	(0,8)
Cinquième trimestre	88,5	82,1	6,4***	(0,9)
Sixième trimestre	86,6	79,1	7,5***	(0,9)
Paiements moyens d'AR (\$/mois)				
Premier trimestre	859	847	12	(8)
Deuxième trimestre	793	812	-19**	(9)
Troisième trimestre	727	777	-50***	(11)
Quatrième trimestre	683	749	-67***	(11)
Cinquième trimestre	633	724	-90***	(12)
Sixième trimestre	599	700	-100***	(12)
Moyenne du supplément du PAS (\$/mois)				
Premier trimestre	13	0	13***	(1)
Deuxième trimestre	79	0	79***	(4)
Troisième trimestre	117	0	117***	(5)
Quatrième trimestre	148	0	148***	(6)
Cinquième trimestre	190	0	190***	(7)
Sixième trimestre	192	0	192***	(7)
Taille de l'échantillon (total = 5 686)	2 859	2 827		

Sources : Calculs effectués à partir des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : L'estimation pour chaque trimestre est calculée grâce à la moyenne des estimations mensuelles correspondant à chaque mois du trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

CONCLUSION

On ne peut jamais éliminer la possibilité que la non-réponse à l'enquête mène à des estimations biaisées de l'impact, car l'information qui confirmerait ou infirmerait l'hypothèse est, par définition, manquante. Certains résultats, comme le pourcentage des personnes ayant déménagé, peuvent avoir une relation spécialement forte avec la non-réponse. Néanmoins, il est rassurant de constater que, dans les mesures des caractéristiques initiales et des impacts estimatifs tirés des documents administratifs, rien ne prouve que la non-réponse à l'enquête de 18 mois aurait introduit d'importants biais dans les impacts estimatifs figurant dans le présent rapport.

Annexe C

Comparaison entre les estimations d'impact non ajustées et ajustées en fonction de la régression

Pour le présent rapport, on a évalué l'impact du PAS simplement en calculant la différence entre les niveaux moyens de résultats respectivement pour le groupe programme et le groupe témoin. Une autre méthode consiste à évaluer une régression au cours de laquelle le résultat est modélisé sous forme de fonction linéaire des membres du groupe programme, et l'on mesure certaines caractéristiques avant la répartition au hasard. La régression « ajustée » l'impact estimatif en fonction des différences entre les caractéristiques des deux groupes.

Dans une étude à répartition au hasard, les deux méthodes produisent des estimations valides de l'impact, mais l'estimation ajustée en fonction de la régression présente deux avantages potentiels par rapport à une estimation « non ajustée » (la différence entre les résultats moyens)¹ :

- S'il arrive que la répartition au hasard présente des caractéristiques nettement différentes entre les deux groupes, l'estimation ajustée en fonction de la régression tient compte de ces différences (selon les hypothèses du modèle linéaire) et, par conséquent, peut être plus précise que l'estimation non ajustée.
- Même s'il n'y a pas de différence entre les deux groupes sur le plan des caractéristiques mesurées, l'ajustement en fonction de la régression peut améliorer la précision statistique. Les erreurs-types et les niveaux de signification statistique auront tendance à montrer moins d'incertitude que si l'estimation n'est pas ajustée, pourvu que l'ajustement se base sur des caractéristiques liées aux résultats et que le nombre des variables dans la régression soit faible par rapport à la taille de l'échantillon.

D'autre part, il y a des raisons de préférer des estimations non ajustées :

- Elles sont comprises par plus de gens.
- Dans certaines situations, l'ajustement en fonction de la régression produit des anomalies. Par exemple, il est courant de signaler la « moyenne ajustée en fonction de la régression » pour les deux groupes (programme et témoin), en même temps que l'estimation ajustée de l'impact. La moyenne ajustée est habituellement proche des niveaux moyens des résultats pour les deux groupes, mais elle est habituellement fixée de manière que la différence soit égale à l'estimation ajustée. Si les moyennes ajustées sont calculées pour les résultats figurant aux tableaux 3.6 et 3.8 du chapitre 3, une anomalie se produira : la moyenne ajustée du groupe témoin pour les « bénéficiaires de l'AR » ne sera pas égale à celle des personnes qui « reçoivent soit l'AR, soit le supplément du PAS », bien qu'aucun membre du groupe témoin n'ait reçu de paiements du PAS.

¹Cochran (1957) traite des usages de l'ajustement en fonction de la régression, à la fois dans les études aléatoires et non aléatoires.

- Pour de nombreux résultats socio-économiques, l'ajustement en fonction de la régression n'améliore souvent que peu la précision statistique. Par exemple, dans un examen de quatre évaluations des réformes entreprises aux États-Unis dans le domaine de l'assurance-chômage, Meyer (1995) compare les estimations ajustées et non ajustées des impacts sur les semaines de prestations de chômage et les gains de réemploi. Il écrit que plusieurs des rapports d'évaluation surestiment la nécessité d'utiliser des contrôles en fonction de la régression; tant que la randomisation est bien effectuée, les comparaisons entre les moyennes ne sont pas biaisées et sont probablement plus convaincantes pour les décideurs. La précision améliorée des estimations, en fonction des contrôles de la régression, semble faible dans tous les cas.

Dans les tableaux C.1 à C.3, les estimations d'impact non ajustées et ajustées en fonction de la régression sont indiquées côte à côte. Les estimations non ajustées sont les mêmes que celles des tableaux 3.1 et 3.6 du chapitre 3, et du tableau 4 dans le Sommaire, respectivement. Les estimations ajustées ont été obtenues par une régression des variables suivantes :

- Groupe programme (variable fictive)
- Gains, mois -1
- Paiement de l'Aide au revenu, mois -1
- Nombre de mois de l'Aide au revenu dans les mois -36 à -1
- Bénéficiaires de l'Aide au revenu pour tous les mois -36 à -1 (variable fictive)
- Province et période d'adhésion (trois variables fictives)
- Âge (cinq variables fictives)
- Cadet de moins de 5 ans (variable fictive)
- État civil (deux variables fictives)
- Aucun diplôme d'études secondaires ni l'équivalent (variable fictive)
- Le plus haut niveau de scolarité achevé est la dixième ou onzième année (variable)
- D'accord avec l'énoncé « Lorsque se produit une urgence et que j'ai besoin d'argent, mes amis et ma famille m'en prêtent » (variable fictive)
- « En proie à la dépression, malgré l'aide de la famille et des amis », durant au moins trois jours de la semaine, avant l'entrevue initiale (variable fictive)
- État physique limitant une activité (variable fictive)
- État émotionnel ou de santé mentale limitant l'activité (variable fictive).

Les différences entre les impacts estimatifs ajustés et non ajustés sont faibles. Les estimations ajustées ont des erreurs-types légèrement plus faibles. (À cause de l'arrondissement, certaines des différences dans les erreurs-types sont invisibles dans le tableau.) Pour certains résultats, surtout au premier trimestre, l'estimation ajustée de l'impact est statistiquement significative au niveau de 10 %, contrairement à l'estimation non ajustée : le taux d'emploi global du premier trimestre, les gains moyens ainsi que le nombre de bénéficiaires de l'Aide au revenu du même trimestre, de même que le loyer mensuel moyen. Aucune de ces différences ne modifierait de manière importante les conclusions du présent rapport.

Tableau C.1 : Impact du PAS sur l'emploi et les gains — estimations non ajustées et ajustées

Résultat (moyenne mensuelle)	Non ajustées		Ajustées en fonction de la régression	
	Impact	Erreur-type	Impact	Erreur-type
Taux d'emploi à plein temps (%)^a				
Premier trimestre	2,6***	(0,8)	3,5***	(0,7)
Deuxième trimestre	6,3***	(0,9)	7,0***	(0,9)
Troisième trimestre	9,0***	(1,0)	9,5***	(0,9)
Quatrième trimestre	12,4***	(1,0)	12,9***	(1,0)
Cinquième trimestre	15,2***	(1,1)	15,7***	(1,0)
Sixième trimestre	13,7***	(1,1)	14,2***	(1,1)
Taux d'emploi à temps partiel (%)^b				
Premier trimestre	-1,9**	(0,9)	-1,8**	(0,8)
Deuxième trimestre	-3,5***	(0,8)	-3,4***	(0,8)
Troisième trimestre	-3,2***	(0,9)	-3,1***	(0,8)
Quatrième trimestre	-2,7***	(0,9)	-2,7***	(0,8)
Cinquième trimestre	-2,2**	(0,9)	-2,2**	(0,9)
Sixième trimestre	-3,2***	(0,9)	-3,2***	(0,9)
Taux d'emploi global (%)				
Premier trimestre	0,7	(1,1)	1,7*	(0,9)
Deuxième trimestre	2,9**	(1,2)	3,6***	(1,0)
Troisième trimestre	5,8***	(1,2)	6,4***	(1,1)
Quatrième trimestre	9,7***	(1,2)	10,2***	(1,1)
Cinquième trimestre	13,0***	(1,2)	13,5***	(1,2)
Sixième trimestre	10,6***	(1,3)	11,0***	(1,2)
Gains moyens (\$/mois)				
Premier trimestre	8	(12)	20**	(10)
Deuxième trimestre	40***	(13)	50***	(11)
Troisième trimestre	69***	(13)	78***	(12)
Quatrième trimestre	110***	(14)	118***	(13)
Cinquième trimestre	134***	(14)	141***	(13)
Sixième trimestre	120***	(15)	127***	(14)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)^c				

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : On calcule les estimations du premier au cinquième trimestre en faisant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois d'un trimestre. Les estimations relatives au sixième trimestre sont calculées grâce à la moyenne des estimations pour les mois 16 et 17.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^a « L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée de 30 heures par semaine et au moins une semaine pendant le mois.

^b « L'emploi à temps partiel » est défini comme étant un emploi quelconque, mais sans qu'il y ait d'emploi à plein temps pendant le mois.

^c La taille de l'échantillon pour le sixième trimestre est de 5 048.

Tableau C.2 : Impact du PAS sur le recours à l'Aide au revenu et au supplément ainsi que les paiements connexes — estimations non ajustées et ajustées

Résultat (moyenne mensuelle)	Non ajustées		Ajustées en fonction de la régression	
	Impact	Erreur-type	Impact	Erreur-type
Recevaient l'AR (%)				
Premier trimestre	-0,4	(0,3)	-0,6**	(0,3)
Deuxième trimestre	-4,9***	(0,7)	-5,3***	(0,7)
Troisième trimestre	-8,3***	(0,9)	-8,9***	(0,9)
Quatrième trimestre	-10,4***	(1,0)	-11,1***	(1,0)
Cinquième trimestre	-13,0***	(1,1)	-13,6***	(1,0)
Sixième trimestre	-13,9***	(1,2)	-14,5***	(1,1)
Recevaient soit l'AR, soit le PAS (%)				
Premier trimestre	0,1	(0,3)	0,0	(0,3)
Deuxième trimestre	1,5***	(0,6)	1,2**	(0,5)
Troisième trimestre	3,3***	(0,7)	3,0***	(0,7)
Quatrième trimestre	4,9***	(0,8)	4,6***	(0,8)
Cinquième trimestre	6,4***	(0,9)	5,9***	(0,8)
Sixième trimestre	7,4***	(0,9)	7,0***	(0,9)
Paiements moyens de l'AR (\$/mois)				
Premier trimestre	8	(8)	1	(4)
Deuxième trimestre	-27***	(10)	-35***	(7)
Troisième trimestre	-59***	(11)	-66***	(8)
Quatrième trimestre	-76***	(11)	-84***	(9)
Cinquième trimestre	-102***	(12)	-109***	(10)
Sixième trimestre	-113***	(12)	-120***	(10)
Paiements moyens du supplément du PAS (\$/mois)				
Premier trimestre	14***	(1)	14***	(1)
Deuxième trimestre	82***	(5)	84***	(5)
Troisième trimestre	122***	(6)	125***	(6)
Quatrième trimestre	155***	(6)	157***	(6)
Cinquième trimestre	199***	(7)	201***	(7)
Sixième trimestre	201***	(7)	203***	(7)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)				

Sources : Calculs effectués à partir des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : L'estimation applicable à chaque trimestre est calculée grâce à la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois du trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau C.3 : Impact du PAS sur le revenu mensuel, la pauvreté et les dépenses, ainsi que sur les biens au moment de l'entrevue de suivi de 18 mois — estimations non ajustées et ajustées

Résultat	Non ajustées		Ajustées en fonction de la régression	
	Impact	Erreur-type	Impact	Erreur-type
Revenu familial (\$/mois)^a	199***	(18)	205***	(17)
Pourcentage de personnes à faible revenu :^b				
Sous le seuil de faible revenu	-12,2***	(1,0)	-12,5***	(1,0)
En dessous de 50 % de ce seuil	-3,3***	(1,1)	-3,4***	(1,1)
Montants consacrés aux aliments (\$/mois)	25***	(6)	26***	(6)
Dépenses en vêtements d'enfants (\$/mois)	4***	(1)	4***	(1)
Loyer (\$/mois)	9	(6)	9*	(5)
Recours à une banque alimentaire au cours des 3 derniers mois (%)	-2,0*	(1,1)	-2,1*	(1,1)
Biens détenus (%)				
Compte d'épargne	4,4***	(1,4)	4,5***	(1,4)
Compte chèques	0,3	(1,3)	0,4	(1,3)
Régime enregistré d'épargne-retraite	1,2***	(0,4)	1,3***	(0,4)
Automobile	1,6	(1,2)	1,9	(1,2)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)				

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que des relevés de paiement du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLe revenu familial comprend les gains, les paiements d'Aide au revenu et du PAS, ainsi que toutes les autres sources de revenu individuel (crédits d'impôt, autres transferts, etc.) et les gains des autres membres de la famille.

^bCalculés en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada pour l'emplacement du membre de l'échantillon ainsi que la taille de sa famille.

Annexe D

Effets prévus sur les heures de travail par semaine

Parmi les personnes du groupe programme qui n'auraient pas travaillé ou auraient travaillé moins de 30 heures par semaine en l'absence du programme, le PAS devrait inciter certaines personnes à augmenter leurs heures de travail à 30 ou plus par semaine, tel qu'exposé au chapitre 3. Parmi celles qui *auraient* travaillé au moins 30 heures par semaine, même en l'absence du programme, les effets du PAS sur les heures de travail sont plus difficiles à prévoir.

Si la personne du groupe programme travaille à plein temps et renonce à l'Aide au revenu même en l'absence du PAS, alors ce dernier pourrait l'inciter à réduire ses heures de travail (mais pas à moins de 30 heures par semaine), pour deux raisons. D'abord, à cause du supplément, le revenu qu'elle peut recevoir pour 30 heures de travail par semaine est plus élevé que la normale. Par conséquent, elle pourrait maintenant se permettre de réduire ses heures de travail (p. ex., de 40 heures par semaine à 30 ou 35) et de consacrer plus de temps à des activités familiales, éducatives ou de loisirs. En second lieu, étant donné que le supplément est réduit de 0,50 \$ pour chaque dollar supplémentaire de gain, le revenu *supplémentaire* qu'elle peut gagner en travaillant plus de 30 heures par semaine est inférieur à ce qu'il serait en l'absence du PAS.

Si le membre du groupe programme travaillait à plein temps mais recevait également de l'Aide au revenu en l'absence du PAS, le programme n'a aucun effet clairement prévisible sur ses heures de travail. D'une part, le supplément peut lui permettre de réduire ses heures (mais non en dessous de 30 par semaine), tel qu'expliqué dans le paragraphe précédent. D'autre part, le revenu supplémentaire que cette personne peut gagner en *augmentant* ses heures est maintenant supérieur à ce qu'il serait en l'absence du PAS, étant donné que les gains additionnels ne réduisent pas le supplément d'un montant égal à la réduction du paiement de l'Aide au revenu.

Notons qu'il est irréaliste de présumer que les gens sont entièrement libres de choisir le nombre d'heures de travail par semaine. Les emplois disponibles pour les membres de l'échantillon peuvent offrir moins ou plus d'heures que leurs préférences, bien qu'il subsiste une certaine latitude de choisir entre des emplois comptant plus ou moins d'heures, ou entre augmenter ou réduire les heures supplémentaires. Par conséquent, les effets décrits dans la présente ne sont pas nécessairement susceptibles de se produire pour plus d'un petit pourcentage de personnes du groupe programme.

Les données ne peuvent confirmer ni infirmer la fréquence des effets décrits dans la présente. Dans les tableaux 3.3 à 3.5 du chapitre 3, les impacts estimatifs sur la distribution des heures de travail par semaine sont les résultats nets des effets du PAS sur les personnes qui n'auraient pas travaillé, celles qui auraient travaillé à temps partiel et celles qui auraient travaillé à plein temps en l'absence du programme. Il est impossible de dire si le PAS a augmenté, réduit ou laissé telles quelles les heures de travail parmi les personnes qui auraient travaillé à plein temps de toute manière.

Annexe E

Impact sur les revenus, la composition de la famille et les conditions de vie : conclusions additionnelles

IMPACT ESTIMATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE REVENU

Le chapitre 5 examinait l'impact du PAS sur l'ensemble des mesures du revenu individuel et familial. L'impact estimatif sur des éléments spécifiques du revenu figurent au tableau E.1. Les éléments d'un revenu individuel sont les gains, le supplément du PAS, l'Aide au revenu, la prestation fiscale pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, l'assurance-emploi (AE), la pension alimentaire et le soutien d'enfant, et les autres revenus¹. Ensemble, le revenu individuel et les gains des autres membres de la famille constituent ce que l'on appelle au chapitre 5 le « revenu familial ». Les montants moyens du revenu reçus d'autres sources que les gains individuels, le PAS et l'Aide au revenu, étaient semblables pour les membres du groupe programme et du groupe témoin. La seule différence statistiquement significative dans ces autres montants de revenu était dans l'assurance-emploi, dont le PAS a réduit la moyenne des paiements d'environ 5 \$ par mois².

IMPACT ESTIMATIF SUR LA COMPOSITION DE LA FAMILLE ET LE MODE DE VIE PAR PROVINCE

Tel que noté au chapitre 5, la composition de la famille à l'occasion de l'entrevue de suivi de 18 mois était très semblable entre les deux groupes. Un membre typique de l'échantillon avait un ou deux enfants et n'habitait avec aucun autre adulte. Le tableau E.2 montre que la composition de la famille était semblable entre les provinces, mais qu'il y avait une différence dans les modes de vie. Les personnes de l'échantillon au Nouveau-Brunswick étaient plus susceptibles de vivre avec la famille élargie, tandis que celles de la Colombie-Britannique vivaient habituellement avec d'autres personnes que de la famille³. Toutefois, il n'y a eu aucune différence statistiquement significative entre les deux groupes dans l'une ou l'autre des provinces, en ce qui concerne le pourcentage de personnes habitant avec la famille élargie ou avec des membres d'une autre famille.

Le tableau 5.2 du chapitre 5 montre que le PAS n'a eu aucun impact statistiquement significatif sur le pourcentage des membres du groupe programme habitant avec un conjoint au moment de l'entrevue de 18 mois. Cependant, l'analyse par province montre un impact

¹En juillet 1996, le Programme d'assurance-chômage est devenu le Programme d'assurance-emploi (AE). Par autres revenus, on entend les revenus de locataires et de pensionnaires, des prestations d'invalidité, de l'assistance-vieillesse, des indemnités des accidents du travail, du crédit de taxe sur les ventes de la Colombie-Britannique, les intérêts et dividendes et d'autres revenus signalés.

²Les données sur les versements d'assurance-chômage dans le présent rapport ont été tirées des réponses des membres de l'échantillon à l'entrevue de suivi de 18 mois. Les rapports futurs seront basés sur les données tirées des dossiers administratifs de l'Assurance-chômage et de l'Assurance-emploi qui devraient être plus précises.

³Ces deux différences provinciales étaient statistiquement significatives à un point de pourcentage.

positif estimatif de 3,2 % au Nouveau-Brunswick et un impact négatif estimatif de -2,1 % en Colombie-Britannique. Les deux estimations et la différence entre elles sont toutes statistiquement significatives. On ignore au juste pourquoi l'orientation de l'impact estimatif diffère entre les deux provinces. Des ouvrages futurs, avec une période de suivi plus longue, examineront plus en détail cette question.

Tableau E.1 : Impact du PAS sur les éléments du revenu individuel et familial, mois 12 à 17

Résultat (\$/mois)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Revenu individuel				
Gains	347	222	124***	(14)
Suppléments du PAS	196	0	196***	(6)
Aide au revenu	621	723	-103***	(12)
Prestation fiscale pour enfant	137	139	-2	(2)
Crédit pour la TPS	40	40	0	(0)
Assurance-chômage	20	25	-5*	(3)
Pension alimentaire et soutien d'enfant	37	37	0	(3)
Autre revenu ^a	27	29	-2	(3)
Total	1 423	1 215	208***	(16)
Gains des autres membres de la famille	62	71	-9	(10)
Revenu familial^b	1 486	1 286	199***	(18)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que des relevés de paiement du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Toutes les estimations sont des moyennes mensuelles relatives aux six mois précédant l'enquête de suivi de 18 mois. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^a« Les autres revenus » englobent les revenus provenant de locataires et pensionnaires, les prestations d'invalidité, l'assistance-vieillesse, les prestations d'accidents du travail, le crédit de taxe de vente de la Colombie-Britannique, l'intérêt et les dividendes, ainsi que les autres revenus déclarés. Les subventions aux services de garde ne sont pas incluses.

^bLe revenu familial est mesuré selon la somme du revenu individuel plus les gains de main-d'œuvre de tous les autres membres de la famille en question.

IMPACT ESTIMATIF SUR LES CONDITIONS DE VIE ET LES DIFFICULTÉS MATÉRIELLES

Les tableaux E.3 à E.5 présentent les impacts estimatifs du PAS sur divers indicateurs des conditions de vie et des difficultés matérielles. Les résultats ont été résumés au chapitre 5. Les indicateurs proviennent des réponses données par les membres de l'échantillon à l'enquête de 18 mois. La plupart des questions posées à cet égard au sujet des conditions de vie et des difficultés matérielles provenaient de Mayer et Jencks (1989)⁴.

⁴Des travaux de recherche connexes sur la pauvreté et les conditions de vie ont été effectués par Edin et Lwin (1997) et Mayer (1995, 1997).

Tableau E.2 : Impact du PAS sur la composition de la famille et les modes de vie par province, mois 18

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Colombie-Britannique				
Taille de la famille	3,0	2,9	0,0	(0,0)
Nombre moyen d'enfants				
De 0 à 5 ans	0,6	0,6	0,0	(0,0)
De 6 à 16 ans	1,0	0,9	0,1*	(0,0)
De 17 ans ou plus	0,2	0,2	0,0	(0,0)
Total	1,8	1,8	0,0	(0,0)
Nombre moyen d'autres adultes dans la famille	0,2	0,2	0,0	(0,0)
Conditions de vie				
Habitent avec des membres de la famille élargie (%)	10,5	7,9	2,6**	(1,1)
Habitent avec des membres d'une autre famille (%)	10,1	13,8	-3,7***	(1,2)
Habitent avec un conjoint (%)	6,1	7,9	-1,8*	(1,0)
Taille de l'échantillon (total = 2 766)	1 386	1 380		
Nouveau-Brunswick				
Taille de la famille	2,9	2,9	0,0	(0,0)
Nombre moyen d'enfants				
De 0 à 5 ans	0,6	0,6	0,0	(0,0)
De 6 à 16 ans	0,8	0,9	0,0	(0,0)
De 17 ans ou plus	0,2	0,2	0,0	(0,0)
Total	1,6	1,6	0,0	(0,0)
Nombre moyen d'autres adultes dans la famille	0,3	0,3	0,0	(0,0)
Conditions de vie				
Habitent avec des membres de la famille élargie (%)	12,5	12,4	0,0	(1,3)
Habitent avec des membres d'une autre famille (%)	6,3	7,6	-1,3	(1,0)
Habitent avec un conjoint (%)	14,5	11,6	2,9**	(1,3)
Taille de l'échantillon (total = 2 522)	1 259	1 263		

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : La taille de la famille comprend toutes les personnes habitant dans le ménage et qui sont liées à la personne de l'échantillon par les liens du sang, du mariage, de l'adoption ou d'une famille d'accueil. Le nombre des enfants englobe les fils, les filles, les petits-enfants, les gendres et brus, ainsi que les enfants en famille d'accueil, de tous les âges et d'autres personnes de moins de 19 ans liées par le sang. Les autres adultes de la famille englobent les conjoints, les parents, les beaux-parents, les frères et sœurs et d'autres personnes de 19 ans ou plus liées par le sang. La famille élargie désigne toutes les personnes de la famille (définies relativement à la taille de celle-ci) autres que le membre de l'échantillon, son conjoint et ses propres enfants. Les autres familles désignent des personnes non liées au membre de l'échantillon par des liens du sang, du mariage, de l'adoption ou d'une famille d'accueil.

Les tailles de l'échantillon varient pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau E.3 : Impact du PAS sur certaines conditions de vie, mois 18

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Articles d'épicerie				
Montant moyen dépensé pour :				
Articles d'épicerie (\$/mois)	368	350	18***	(6)
Restaurant (\$/mois)	45	40	5***	(2)
Avait besoin d'aliments mais n'a pas pu les obtenir à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois (%)	38,6	42,1	-3,6***	(1,4)
Impossibilité de sortir chercher des aliments (%)	1,7	1,8	-0,1	(0,4)
N'en avait pas les moyens (%)	36,6	39,9	-3,3**	(1,3)
Autre raison de l'impossibilité d'obtenir des aliments (%)	0,3	0,5	-0,2	(0,2)
Logement				
Ne pouvait se permettre un loyer ni une hypothèque à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois (%)	10,6	11,1	-0,4	(0,9)
Nombre moyen de pièces dans le logement (exclusion faite des salles de bain)	4,9	4,9	0,0	(0,0)
Moins d'une pièce par membre du ménage (%)	5,7	6,1	-0,4	(0,7)
Problèmes (%) :				
Fuites dans le toit ou le plafond	8,1	8,5	-0,5	(0,8)
Plomberie	9,9	10,2	-0,3	(0,8)
Rats, souris ou insectes	8,2	9,9	-1,7**	(0,8)
Fenêtres cassées	7,3	7,2	0,1	(0,7)
Système de chauffage ou de climatisation	5,0	5,1	-0,2	(0,6)
Fils exposés, fusibles brûlés, etc.	5,3	4,9	0,5	(0,6)
Poêle ou réfrigérateur	7,9	9,3	-1,4*	(0,8)
Autres articles				
Au cours des 6 mois précédents, la répondante ou un membre de la famille avait besoin, sans pouvoir se le permettre (%) :				
D'aller chez le médecin	2,3	3,5	-1,2**	(0,5)
D'aller chez le dentiste	22,8	22,4	0,4	(1,2)
De médicaments	10,6	10,8	-0,2	(0,9)
L'électricité ou le gaz a été coupé(e) à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois, parce que la répondante était incapable de payer la facture (%)	3,3	3,6	-0,3	(0,5)
Comme endroit pour élever une famille, la répondante juge le voisinage (%) :				
Excellent	23,1	22,4	0,7	(1,2)
Très bon	23,0	22,6	0,4	(1,2)
Bon	29,3	29,5	-0,2	(1,3)
Passable	16,5	16,8	-0,2	(1,0)
Pauvre	8,2	8,6	-0,4	(0,8)
Ne sait pas	0,0	0,2	-0,2*	(0,1)
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau E.4 : Impact du PAS sur certaines conditions de vie, mois 18, Colombie-Britannique

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Articles d'épicerie				
Montant moyen dépensé pour :				
Articles d'épicerie (\$/mois)	398	380	18**	(8)
Restaurant (\$/mois)	47	41	5*	(3)
Avait besoin d'aliments mais n'a pas pu les obtenir à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois (%)				
	47,6	48,0	-0,5	(1,9)
Impossibilité de sortir chercher des aliments (%)				
	2,3	1,8	0,6	(0,5)
N'en avait pas les moyens (%)				
	44,8	45,6	-0,7	(1,9)
Autre raison de l'impossibilité d'obtenir des aliments (%)				
	0,4	0,7	-0,3	(0,3)
Logement				
Ne pouvait se permettre un loyer ni une hypothèque à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois (%)				
	11,8	9,6	2,2*	(1,2)
Nombre moyen de pièces dans le logement (exclusion faite des salles de bain)				
	4,8	4,8	0,0	(0,1)
Moins d'une pièce par membre du ménage (%)				
	8,3	9,6	-1,3	(1,1)
Problèmes (%) :				
Fuites dans le toit ou le plafond				
	7,0	7,3	-0,3	(1,0)
Plomberie				
	10,3	11,0	-0,7	(1,2)
Rats, souris ou insectes				
	9,7	11,9	-2,2*	(1,2)
Fenêtres cassées				
	6,6	5,1	1,5*	(0,9)
Système de chauffage ou de climatisation				
	4,5	4,8	-0,3	(0,8)
Fils exposés, fusibles brûlés, etc.				
	5,4	5,1	0,3	(0,8)
Poêle ou réfrigérateur				
	7,7	7,4	0,3	(1,0)
Autres articles				
Au cours des 6 mois précédents, la répondante ou un membre de la famille avait besoin, sans pouvoir se le permettre (%) :				
D'aller chez le médecin	1,6	2,0	-0,4	(0,5)
D'aller chez le dentiste	13,2	13,0	0,2	(1,3)
De médicaments	8,3	8,2	0,2	(1,0)
L'électricité ou le gaz a été coupé(e) à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois, parce que la répondante était incapable de payer la facture (%)				
	3,2	2,7	0,5	(0,6)
Comme endroit pour élever une famille, la répondante juge le voisinage (%) :				
Excellent	20,8	20,5	0,4	(1,5)
Très bon	22,9	23,2	-0,3	(1,6)
Bon	31,6	31,6	-0,1	(1,8)
Passable	16,6	16,3	0,3	(1,4)
Pauvre	8,0	8,1	-0,1	(1,0)
Ne sait pas	0,1	0,4	-0,3	(0,2)
Taille de l'échantillon (total = 2 766)	1 386	1 380		

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau E.5 : Impact du PAS sur certaines conditions de vie, mois 18, Nouveau-Brunswick

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur-type
Articles d'épicerie				
Montant moyen dépensé pour :				
Articles d'épicerie (\$/mois)	335	317	18***	(7)
Restaurant (\$/mois)	43	38	5**	(2)
Avait besoin d'aliments mais n'a pas pu les obtenir à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois (%)	28,6	35,7	-7,1***	(1,9)
Impossibilité de sortir chercher des aliments (%)	1,0	1,8	-0,9*	(0,5)
N'en avait pas les moyens (%)	27,4	33,7	-6,2***	(1,8)
Autre raison de l'impossibilité d'obtenir des aliments (%)	0,2	0,2	0,0	(0,2)
Logement				
Ne pouvait se permettre un loyer ni une hypothèque à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois (%)	9,4	12,8	-3,4***	(1,3)
Nombre moyen de pièces dans le logement (exclusion faite des salles de bain)	5,0	5,0	0,0	(0,1)
Moins d'une pièce par membre du ménage (%)	2,8	2,3	0,6	(0,6)
Problèmes (%) :				
Fuites dans le toit ou le plafond	9,2	9,9	-0,7	(1,2)
Plomberie	9,4	9,3	0,1	(1,2)
Rats, souris ou insectes	6,6	7,7	-1,1	(1,0)
Fenêtres cassées	8,1	9,6	-1,5	(1,1)
Système de chauffage ou de climatisation	5,5	5,6	-0,1	(0,9)
Fils exposés, fusibles brûlés, etc.	5,3	4,6	0,7	(0,9)
Poêle ou réfrigérateur	8,2	11,5	-3,3***	(1,2)
Autres articles				
Au cours des 6 mois précédents, la répondante ou un membre de la famille avait besoin, sans pouvoir se le permettre (%) :				
D'aller chez le médecin	3,1	5,2	-2,0***	(0,8)
D'aller chez le dentiste	33,3	32,6	0,8	(1,9)
De médicaments	13,2	13,7	-0,6	(1,4)
L'électricité ou le gaz a été coupé(e) à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois, parce que la répondante était incapable de payer la facture (%)	3,5	4,6	-1,1	(0,8)
Comme endroit pour élever une famille, la répondante juge le voisinage (%) :				
Excellent	25,6	24,5	1,1	(1,7)
Très bon	23,1	22,0	1,1	(1,7)
Bon	26,7	27,1	-0,4	(1,8)
Passable	16,4	17,2	-0,9	(1,5)
Pauvre	8,3	9,1	-0,8	(1,1)
Ne sait pas	0,0	0,1	-0,1	(0,1)
Taille de l'échantillon (total = 2 522)	1 259	1 263		

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Les tailles des échantillons varient selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tel qu'indiqué au tableau 5.4 du chapitre 5, le PAS a augmenté les dépenses mensuelles moyennes consacrées à l'alimentation par les personnes du groupe programme. Le tableau E.3 montre que cette augmentation provient d'une hausse des dépenses à la fois pour les articles d'épicerie et les repas au restaurant. Le PAS a réduit le pourcentage de personnes qui avaient eu besoin de nourriture mais n'avaient pas eu les moyens d'en acheter à un moment quelconque pendant les trois mois ayant précédé l'entrevue de 18 mois. Néanmoins, la proportion des membres du groupe programme ayant signalé ces difficultés était relativement élevée à 37 %. Même parmi les personnes de ce groupe ayant reçu le PAS durant l'ensemble des trois mois précédant l'entrevue, 19 % (proportion non indiquée au tableau) ont déclaré qu'il y avait eu un moment où elles avaient eu besoin de nourriture mais n'avaient pu se le permettre au cours de ces mêmes mois⁵. Cette conclusion est conforme à la recherche effectuée par Mayer et Jencks (1989). Comme l'écrit Mayer (1997, pp. 100 et 101), le problème d'alimentation le plus fréquemment signalé n'est pas un budget alimentaire insuffisant pour la semaine, mais le manque occasionnel d'aliments, situation qui ne provient pas uniquement d'un faible revenu. Un revenu plus élevé n'empêchera pas forcément des pénuries d'aliments si les personnes ne calculent pas soigneusement leur budget de dépenses et n'ont personne à qui emprunter de l'argent.

Les membres du groupe programme et du groupe témoin ont répondu de la même façon aux questions sur le logement posées à l'occasion de l'entrevue de 18 mois. Les tableaux E.3 à E.5 montrent la fréquence des sept problèmes de logement⁶. Le PAS n'a eu que quelques impacts statistiquement significatifs sur la fréquence de certains problèmes de logement. Si l'on examine la situation par province : au Nouveau-Brunswick, les poêles ou réfrigérateurs défectueux étaient moins fréquents parmi les membres du groupe programme que chez les membres du groupe témoin; en Colombie-Britannique, les membres du groupe programme étaient moins susceptibles que ceux du groupe témoin de signaler des problèmes de vermine, mais plus susceptibles de parler de fenêtres cassées. En général, la fréquence de certains problèmes de logement était faible dans les deux groupes.

Le PAS a eu des effets opposés sur la capacité de se permettre un loyer ou une hypothèque dans les deux provinces. Une hypothèse est que les impacts du PAS sur la capacité de payer un loyer sont liés à ses impacts sur la composition d'un ménage. Au Nouveau-Brunswick, les membres du groupe programme étaient plus susceptibles que ceux du groupe témoin d'habiter avec un conjoint et moins susceptibles de déclarer avoir été incapables de se permettre le loyer ou l'hypothèque à un moment quelconque au cours des 3 derniers mois ayant précédé l'entrevue de 18 mois. En Colombie-Britannique, les membres du groupe programme étaient moins susceptibles que ceux du groupe témoin d'habiter avec leurs conjoints et étaient plus susceptibles de déclarer avoir été incapables de se permettre le loyer ou l'hypothèque. On ignore cependant les raisons précises pour lesquelles l'impact sur la composition du ménage serait différent dans les deux provinces.

Le PAS n'a eu aucun effet sur les pourcentages de personnes n'ayant pas eu les moyens d'aller voir le dentiste dont elles-mêmes ou un membre de leur famille avait besoin, qui ne

⁵Pour celles ayant reçu le supplément pendant les trois mois, le revenu familial moyen au cours de ces mois était de 2 300 \$ par mois. (Celles dans ce groupe qui n'avaient pu acheter la nourriture dont elles avaient besoin avaient eu un revenu équivalent). Comparativement, l'ensemble des membres du groupe programme avaient eu un revenu familial moyen de 1 500 \$ par mois au cours de la même période).

⁶Il s'agit des données utilisées pour obtenir l'indicateur pour au moins un des problèmes de logement signalés lors de l'entrevue de 18 mois, illustrés au tableau 5.9.

pouvaient se procurer des médicaments dont elles-mêmes ou un membre de leur famille avait besoin, ou dont les services publics ont été interrompus pour cause de non-paiement. Le PAS a bel et bien réduit la proportion des personnes qui ne pouvaient se permettre une visite au médecin malgré qu'elles ou un membre de leur famille en ait besoin, mais ce problème était relativement rare, même en l'absence du PAS.

Les membres du groupe programme et du groupe témoin ressentaient la même chose au sujet des voisinages où elles habitaient. La plupart les considéraient au moins comme de « bons » endroits pour élever une famille.

Annexe F

Détails supplémentaires sur les mesures des résultats

La présente annexe traite des mesures utilisées dans le rapport et portant sur l'emploi, les gains, l'Aide au revenu, les paiements de supplément, le revenu individuel et familial, le rapport revenu-besoins, ainsi que les taxes et impôts prévus.

EMPLOI, GAINS, AIDE AU REVENU ET PAIEMENTS DE SUPPLÉMENT

Les renseignements recueillis à l'aide de l'enquête de suivi de 18 mois ont servi à établir des mesures de l'emploi et des gains par mois ou trimestre, par rapport à la répartition au hasard. Le mois 1 est celui de la répartition, le mois 2 est le mois suivant, et ainsi de suite. Par exemple, pour un membre de l'échantillon dont la répartition aléatoire a eu lieu le 18 mai 1994, le mois 1 est mai 1994, le mois 2 est juin 1994¹. Le premier trimestre comprend les mois 1 à 3; les trimestres 2 à 5 englobent les mois 4 à 15, groupés par trois; et le sixième trimestre comprend soit les mois 16 et 17 (dans les analyses de l'emploi et des gains), soit les mois 16 à 18 (dans les analyses de l'Aide au revenu et des paiements de supplément).

Pour 95,5 % de l'échantillon du rapport, l'entrevue de l'enquête de « 18 mois » a eu lieu au cours du dix-huitième mois ou plus tard, et l'on y a recueilli des données sur l'emploi jusqu'à la fin du dix-septième mois ou plus tard². Cependant, pour 4,5 % de l'échantillon, l'entrevue a eu lieu un mois ou deux plus tôt, de sorte que les données ont été recueillies jusqu'au mois 15 ou 16 seulement. Par conséquent, dans les analyses des données sur l'emploi, la taille de l'échantillon est de 5 288 pour les trimestres 1 à 5 (mois 1 à 15), mais, pour le sixième trimestre (mois 16 et 17), un échantillon légèrement plus petit de 5 048 personnes est analysé³. Les données sur l'emploi correspondant aux mois 18 et ultérieurs ne sont pas analysées dans le présent rapport parce que les tailles d'échantillons sont insuffisantes. Les données pour le mois 18 ne sont disponibles que pour 2 071 membres de l'échantillon.

¹La raison pour laquelle on fait coïncider les mois relatifs avec les mois civils réels (plutôt que de faire commencer le mois 1 le jour de la répartition au hasard), c'est que cela permet de faire concorder les données sur l'emploi et les gains avec les données de l'Aide au revenu.

²Le mois de l'entrevue n'a pas été entièrement couvert. Par exemple, si l'entrevue a eu lieu le 12 décembre, alors les renseignements sur l'emploi correspondant à la période du 13 au 31 décembre n'ont pas été recueillis.

³Au cours du cinquième trimestre, cet échantillon de 5 048 personnes produit des estimations très proches de celles obtenues à partir de l'échantillon complet de 5 288 personnes. Les taux d'emploi mensuels moyens à plein temps des deux groupes étaient respectivement de 29,2 et 14 % dans l'échantillon de 5 048 membres, en comparaison avec 29,3 % et 14 % pour l'échantillon complet; les gains moyens mensuels étaient de 352 \$ et de 217 \$ dans l'échantillon de 5 048 personnes, en comparaison avec 352 \$ et 218 \$ pour l'échantillon complet. Par conséquent, les différences entre les estimations du cinquième et du sixième trimestre au tableau 3.1 ne résultent vraisemblablement pas du léger changement d'échantillon.

On a établi les mesures suivantes de l'emploi et des gains mensuels :

- emploi à plein temps (d'une durée de 30 heures ou plus au cours de n'importe quelle semaine pendant le mois), par opposition à l'absence d'un tel emploi;
- emploi à temps partiel (c'est-à-dire un certain emploi, mais sans qu'il y ait d'emploi à plein temps pendant le mois), par opposition à l'absence d'un tel emploi;
- a déjà occupé un emploi (à plein temps ou à temps partiel) au cours du mois, par opposition à l'absence d'emploi;
- gains mensuels;
- heures de travail mensuelles;
- taux de rémunération moyen horaire (gains mensuels divisés par le nombre d'heures de travail par mois);
- nombre maximal d'heures de travail par semaine.

Nous nous sommes procurés des dossiers mensuels sur l'Aide au revenu, de décembre 1989 à octobre 1996, auprès du ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique et de Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick). Pour le présent rapport, les personnes de l'échantillon étaient considérées comme recevant de l'Aide au revenu si elles recevaient des paiements de soutien ou de logement de la Colombie-Britannique, ou des subventions de base du Nouveau-Brunswick⁴. Des données sur l'Aide au revenu jusqu'au dix-huitième mois sont disponibles pour tous les membres de l'échantillon.

Les paiements du supplément du PAS ont été mesurés au moyen de données provenant du système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS. Des données jusqu'au dix-huitième mois sont entreposées dans ce système, pour toutes les bénéficiaires du supplément. Dans l'analyse, les données sur le paiement du supplément ont été structurées selon le mois d'émission de chaque chèque, c'est-à-dire habituellement plus tard que la période d'emploi correspondante. Tel qu'expliqué au chapitre 2, le motif du retard est que chaque paiement de supplément est émis après que la bénéficiaire a envoyé par la poste tous les talons de chèque de paye correspondant à la période comptable pertinente de quatre semaines ou d'un mois.

REVENU BRUT ET RAPPORT REVENU-BESOINS

Les mesures du revenu individuel et familial ont été établies pour la période de six mois précédant le mois de l'entrevue de l'enquête de 18 mois. Les questions de l'enquête sur le revenu non gagné visaient cette période. La position de ces six mois par rapport à la répartition au hasard varie quelque peu car l'entrevue de « 18 mois » pouvait se produire aussi tôt que le mois 16 ou aussi tard que le mois 22. Pour 93,4 % des membres de l'échantillon, l'entrevue s'est passée au cours du mois 18, 19 ou 20, de sorte que la période

⁴Les chefs de famille monoparentale en Colombie-Britannique ayant quitté l'Aide au revenu pour occuper un emploi pouvaient demander de recevoir des avantages de transition couvrant les coûts du transport lié au travail et à la garde d'enfants, jusqu'à concurrence de 12 mois. Pour le présent rapport, les personnes ayant reçu seulement ces types de prestations ou seulement des « subventions de crise » d'urgence n'étaient pas considérées comme recevant de l'Aide au revenu.

de six mois comprenait les mois 12 à 17, 13 à 18 ou 14 à 19⁵. Pour plus de facilité, la période est désignée comme comprenant « les mois 12 à 17 » aux chapitres 3 et 5, et les « trimestres 5 et 6 » au tableau 3 du Sommaire.

Le revenu individuel indiqué au tableau 5.1 (rangée 5) englobe le revenu des gains, le supplément du PAS, l'Aide au revenu, la prestation fiscale pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, l'assurance-emploi, la pension alimentaire et le soutien d'enfant, les locataires et pensionnaires, les prestations d'invalidité, l'assistance-vieillesse, les accidents du travail, le crédit de taxe de vente de la Colombie-Britannique, l'intérêt et les dividendes, ainsi que les autres revenus déclarés. Les données relatives à ces éléments d'impôt ont été obtenues auprès d'une combinaison de dossiers administratifs et de données d'enquête. Les paiements du supplément du PAS et de l'Aide au revenu ont été mesurés à partir des dossiers administratifs. Tous les autres éléments sont basés sur les renseignements recueillis au moment de l'enquête de 18 mois. Les gains correspondant à la période de six mois sont calculés en faisant la moyenne des estimations mensuelles des six mois de la période (voir ci-dessus pour l'explication des gains mensuels). D'autres montants proviennent directement des réponses aux questions posées à l'occasion de l'entrevue de 12 mois, p. ex., « Environ combien d'argent en prestations fiscales pour enfants avez-vous reçu au cours des six mois précédant l'entrevue de 18 mois? »⁶

La mesure du revenu familial indiquée au tableau 5.1 (rangée 7) comprend le revenu individuel plus les gains reçus par d'autres membres de la famille pendant la période de six mois. Environ 20 % des personnes de l'échantillon ont dit que d'autres membres de la famille avaient des gains, mais moins de la moitié de ces répondantes (8 % de tous les membres de l'échantillon) ont déclaré la valeur en dollars des gains. Les valeurs manquantes ont été fixées à zéro. La mesure du revenu familial ne comprend pas le revenu *autre que de main-d'œuvre* perçu par d'autres membres de la famille. Tel qu'indiqué au tableau F.1, le pourcentage des membres de l'échantillon ayant déclaré que d'autres membres de la famille recevaient des types déterminés de revenu autre que de main-d'œuvre était relativement faible, et les valeurs en dollars du revenu n'étaient souvent pas communiquées.

Chaque année, Statistique Canada calcule les seuils de faible revenu, qui varient selon la taille de la famille et celle de l'aire de résidence⁷. Le rapport revenu-besoins analysé au chapitre 5 était défini comme le revenu familial annualisé, divisé par le seuil de faible revenu pour l'emplacement du membre de l'échantillon et la taille de sa famille. Pour chaque membre de l'échantillon, on a utilisé le seuil de faible revenu correspondant à l'année de l'entrevue de suivi de 18 mois. La taille de la famille a été déterminée par le nombre de membres de la famille déclarés sur la liste du ménage, au moment de l'enquête de 18 mois. Les dimensions de l'aire de résidence ont été déterminées par Statistique Canada à partir de l'adresse du membre de l'échantillon. Le tableau F.2 montre les seuils de faible revenu pour 1995.

⁵Plus particulièrement, la période comprenait les mois 12 à 17 pour 56,3 % des membres de l'échantillon, les mois 13 à 18 pour 26,6 %, et les mois 14 à 19, pour 10,5 %.

⁶Le questionnaire d'enquête demandait également aux personnes de l'échantillon combien elles avaient reçu en subventions de garde d'enfants au cours des six mois précédents. Les subventions ne sont pas considérées comme un revenu au chapitre 5 car elles compensent une partie des coûts totaux de garderie pour la période de six mois, qui ne sont pas mesurés.

⁷Pour de plus amples détails sur l'établissement des seuils de faible revenu, voir Statistique Canada (1997).

TAXES ET IMPÔTS PRÉVUS

Les impôts sur le revenu et les taxes sur la paye ont été évalués pour la période de six mois précédant l'entrevue de 18 mois. Plus particulièrement, on a calculé des estimations des obligations fiscales en matière d'impôt sur le revenu provincial et fédéral, les primes d'assurance-emploi retenues sur la paye, ainsi que les primes du Régime de pensions du Canada également retenues sur la paye. Il est important de noter que ces estimations sont des mesures indirectes. Les règles et données concernant les impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu et la composition du ménage ont été employées pour prévoir les impôts et taxes que les membres de l'échantillon paieraient à la longue sur le revenu reçu pendant cette période.

Les règles fiscales employées pour imputer les impôts et taxes de chaque membre de l'échantillon étaient celles qui étaient en vigueur trois mois avant l'entrevue de 18 mois. Par exemple, si l'entrevue a eu lieu en février 1996, on utilisait les règles de 1995. Pour plus de simplicité, les taxes et impôts étaient imputés seulement en fonction des revenus individuels des membres, et étaient calculés comme si toutes ces personnes étaient célibataires. Lorsque les taux dépendaient du nombre de personnes à charge, on utilisait le nombre d'enfants de la famille déclarés sur la liste du ménage au moment de l'entrevue de 18 mois.

Les primes d'assurance-emploi (AE) étaient retenues sur les chèques de paye des personnes travaillant au moins 15 heures par semaine. Les gains dépassant un montant maximal ne sont pas assurables. Voici quels étaient les taux de primes de l'employée ainsi que le maximum de ses gains assurables annuels en 1994-1996 :

	1994	1995	1996
Taux des primes	3,07 %	3,00 %	2,95 %
Gains assurables maximaux	40 560 \$	42 380 \$	39 000 \$

Les primes d'AE ont été imputées pour chacun des six mois précédant l'entrevue de 18 mois, selon les gains et les heures de travail correspondant à ces mois. (Les paiements de supplément du PAS ne sont pas assujettis aux primes d'AE ni du Régime de pensions du Canada.)

La prime du Régime de pensions du Canada (RPC) égale un pourcentage des gains bruts entre un niveau exempté et un montant maximum couvert. Les taux des primes pour employée et les seuils des gains annuels pour 1994-1996 étaient les suivants :

	1994	1995	1996
Taux des primes	2,60 %	2,70 %	2,80 %
Gains exemptés	3 400 \$	3 400 \$	3 500 \$
Gains maximaux couverts	34 400 \$	34 900 \$	35 400 \$

Les primes du RPC ont été imputées selon les gains totaux acquis au cours des six mois précédant l'entrevue de 18 mois⁸.

L'impôt fédéral sur le revenu comprend un impôt de base et une surtaxe. De 1994 à 1996, l'impôt de base était :

- 17 % de la première tranche de 29 590 \$ de revenu imposable
- + 26 % de la tranche suivante de 29 590 \$ de revenu imposable (jusqu'à concurrence de 59 180 \$)
- + 29 % de tous les revenus imposables additionnels (supérieurs à 59 180 \$)
- Moins le crédit d'impôt non remboursable suivant : 17 % de la déduction personnelle de base (6 456 \$)
- + la déduction d'équivalence de personne mariée (5 380 \$, valable seulement s'il y a au moins un enfant de moins de 18 ans)
- + la prime d'assurance-emploi retenue sur la paye
- + la prime du Régime de pensions du Canada retenue sur la paye.

Si le montant ci-dessus était négatif, alors l'impôt de base était nul.

Si l'impôt de base était positif, on ajoutait la surtaxe suivante :

- 3 % de la première tranche de 12 500 \$ de l'impôt de base
- + 5 % de toutes les tranches supplémentaires d'impôt de base (supérieures à 12 500 \$).

Tous les montants ci-dessus sont annuels. Pour évaluer l'impôt fédéral payable sur le revenu perçu au cours des six mois précédant l'entrevue de 18 mois, on a réduit de moitié les montants en dollars mentionnés ci-dessus. On a ensuite évalué l'impôt fédéral en utilisant le revenu imposable déclaré pour la période de six mois. Le revenu était défini comme comprenant :

- les gains bruts
- + le supplément du PAS
- + la pension alimentaire et le soutien d'enfant
- + les paiements d'invalidité
- + le loyer perçu
- + l'intérêt et les dividendes
- + les prestations d'AE
- + d'autres revenus imposables
- la déduction des dépenses de garde d'enfants.

Pour imputer la déduction des dépenses de garde d'enfants, on a calculé une estimation des coûts mensuels de garde d'enfants à partir des réponses aux questions posées à l'occasion

⁸Pendant que le rapport était sous presse, on a découvert qu'en raison d'une erreur de programmation, les imputations des primes d'AE pour 1994 et 1995 présumaient que les gains assurables maximaux étaient de 36 920 \$ par année (le montant exact pour 1992), et que les imputations des primes du RPC pour 1994 et 1995 se basaient sur le taux de prime et les seuils de gains de 1994. Ces erreurs devraient avoir des effets très mineurs sur les estimations. De très rares membres de l'échantillon avaient des gains dépassant 3 077 \$ (36 920 \$ ÷ 12) au cours d'un mois quelconque, et les différences entre les taux de primes du RPC et les seuils de 1994 et de 1995 sont faibles.

de l'entrevue de 18 mois. Le calcul de tous les autres éléments est décrit ci-dessus dans l'exposé sur le revenu brut.

En Colombie-Britannique, l'impôt provincial sur le revenu en 1994 et en 1995 était de 52,5 % de l'impôt fédéral de base, et il était de 52 % en 1996. Au Nouveau-Brunswick, pendant ces années, il était de 64 % de l'impôt fédéral de base. Les estimations des impôts provinciaux sur le revenu proviennent de l'impôt fédéral de base sur le revenu prévu.

En outre, on a tenu compte du crédit de taxe sur les ventes de la Colombie-Britannique dans la projection de l'impôt provincial sur le revenu. Si le crédit estimatif de taxe sur les ventes était supérieur à l'impôt provincial, alors la taxe provinciale estimative était fixée à zéro⁹. Sinon, la taxe provinciale estimative était réduite en fonction du montant estimatif du crédit.

En 1994 et en 1995, le crédit était de :

50 \$

+ 50 \$ × nombre d'enfants de moins de 19 ans

– 0,02 × (revenu – seuil du revenu) si le revenu dépassait le seuil.

Le revenu de seuil était de 15 000 \$ plus 3 000 \$ par enfant de moins de 19 ans en 1994 et en 1995. En 1996, le crédit a été changé à 50 \$ moins 2 % du revenu dépassant 15 000 \$. Tous les montants ci-dessus sont annuels. Les paiements de l'Aide au revenu et du supplément du PAS sont inclus dans le revenu utilisé pour déterminer la réduction de 2 % du crédit de base de taxe sur les ventes.

⁹Le crédit de taxe sur les ventes de la Colombie-Britannique est remboursable. S'il était supérieur à la taxe provinciale payable, alors le contribuable recevait la différence sous forme de remboursement. Les mesures du revenu dans le présent rapport ne comprennent pas les projections sur les remboursements qui seraient reçus à la longue, mais elles englobent bel et bien les remboursements des crédits de taxe sur les ventes déclarés à l'occasion de l'entrevue de 18 mois. (Les crédits de taxe déclarés se basaient sur le revenu de l'année précédente.)

Tableau F.1 : Pourcentage des membres de l'échantillon ayant déclaré un revenu autre que de main-d'œuvre reçu par d'autres membres de la famille

Type de revenu	Pourcentage de personnes déclarant un revenu perçu			Pourcentage de personnes déclarant une valeur en dollars		
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)
Assistance sociale, supplément du revenu provincial	4,0	3,1	0,8	2,4	2,2	0,2
Assurance-emploi	2,6	2,3	0,3	1,4	1,2	0,2
Prestations fiscales pour enfants	1,2	0,8	0,5*	0,8	0,5	0,3
Pension alimentaire et soutien d'enfant	0,4	0,2	0,2	0,3	0,1	0,2
Indemnités d'accidents du travail	0,3	0,4	-0,1	0,2	0,2	0,0
Prestations d'invalidité	0,6	0,5	0,2	0,4	0,4	0,0
Revenu provenant de locataires et pensionnaires	0,3	0,7	-0,4**	0,2	0,6	-0,4**
Intérêt et dividendes	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Crédit pour TPS	7,8	6,4	1,5**	5,7	4,3	1,5**
Assistance-vieillesse	1,0	1,0	0,0	0,5	0,4	0,2
Crédits d'impôt provinciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres revenus (sauf les gains)	1,0	1,4	-0,4	0,6	0,8	-0,2
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 645	2 643		2 645	2 643	

Source : Calculs effectués à partir des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau F.2 : Seuil de faible revenu de 1995 (\$)

Taille de l'unité familiale	Taille de l'aire de résidence				Aires rurales
	Aires urbaines			Moins de 30 000 ^a	
	500 000 et plus	De 100 000 à 499 999	De 30 000 à 99 999		
1	16 874	14 473	14 372	13 373	11 661
2	21 092	18 091	17 965	16 716	14 576
3	26 232	22 500	22 343	20 790	18 129
4	31 753	27 235	27 046	25 167	21 944
5	35 494	30 445	30 233	28 132	24 530
6	39 236	33 654	33 420	31 096	27 116
7 personnes ou plus	42 978	36 864	36 607	34 061	29 702

Source : Statistique Canada, « Seuils de faible revenu », numéro de catalogue 13-551-XPB (Ottawa : Statistique Canada, 1997), p. 16.

Note : ^aComprend des villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants ainsi que des petites aires urbaines (moins de 15 000 habitants).

Annexe G

Calcul des mesures de la générosité

La présente annexe explique comment l'on a calculé les mesures de la générosité du PAS au chapitre 4. Ces mesures comparent (1) le revenu que recevrait chaque personne de l'échantillon si elle devait travailler 30 heures par semaine et percevoir le supplément du PAS durant une année entière, avec (2) le revenu qu'elle recevrait en travaillant 30 heures par semaine et en percevant de l'Aide au revenu (ou n'importe quelle autre prestation accessible en l'absence du PAS) durant une année entière. Les mesures sont hypothétiques en ce sens qu'elles ne comparent pas le revenu réel reçu par les membres de l'échantillon, mais plutôt les revenus que les personnes de l'échantillon recevraient en vertu de chaque programme si elles travaillaient 30 heures par semaine et si les hypothèses détaillées ci-dessous se concrétisaient.

Deux mesures de la générosité ont été analysées au chapitre 4. La mesure « non ajustée » (ne tenant pas compte des impôts ni d'autres transferts) se base sur le calcul suivant d'un revenu hypothétique :

Revenu hypothétique 1 =

Gains bruts + pension alimentaire et soutien d'enfant + (supplément du PAS ou Aide au revenu)

La mesure « ajustée » (tenant compte des taxes et d'autres transferts) est basée sur le calcul suivant :

Revenu hypothétique 2 =

Gains bruts + pension alimentaire et soutien d'enfant + (supplément du PAS ou Aide au revenu) + prestations de transition (Colombie-Britannique seulement) + crédits d'impôt remboursables + subventions à la garde d'enfants – impôts fédéraux sur le revenu – impôts provinciaux sur le revenu – prime d'assurance-emploi – prime du Régime de pensions du Canada

La mesure ajustée présume que la personne de l'échantillon percevrait tous les paiements disponibles de transfert et paierait des impôts et taxes en stricte conformité avec les lois fiscales.

En calculant les revenus hypothétiques, où les montants dépendaient de la date (p. ex., le taux provincial d'impôt sur le revenu au Nouveau-Brunswick a changé en 1994), on a utilisé la date de la répartition au hasard. Lorsque les montants dépendaient du nombre ou des âges des enfants (p. ex., prestations d'Aide au revenu), on utilisait le nombre et les âges au moment de la répartition au hasard. On présumait qu'il n'y avait aucun autre adulte dans le ménage.

Le tableau G.1 montre les moyennes des éléments du revenu hypothétique, en vertu du PAS et de l'AR¹. Le panneau supérieur montre le revenu sans tenir compte des taxes et impôts ni d'autres transferts. La différence entre le revenu total en vertu du PAS et de l'AR est la mesure non ajustée de la générosité. Cette mesure est simplement la différence entre le supplément du PAS et la prestation de l'AR, en présumant 30 heures de travail par semaine

¹Les revenus totaux illustrés au tableau 4.4 découlent de ces éléments.

durant une année entière. À 30 heures de travail par semaine, le paiement du supplément du PAS est considérablement plus élevé que le paiement de l'AR auquel serait admissible le membre moyen du groupe programme. Le panneau inférieur du tableau G.1 montre le revenu en tenant compte des taxes et impôts et d'autres transferts². Les obligations fiscales plus élevées en matière d'impôt sur le revenu en vertu du PAS réduisent considérablement la générosité apparente du programme³. En outre, le revenu provenant du supplément réduit la subvention de garde d'enfants qu'un membre de l'échantillon peut recevoir.

Les mesures de la générosité analysées dans le présent rapport représentent les incitatifs financiers offerts par le PAS au moment de la répartition au hasard. Avec le temps, la générosité relative du PAS changera, comme l'illustrent les exemples suivants :

- Bien que le tableau n'indique aucune différence de revenu à partir des crédits d'impôt remboursables, cette situation changera avec le temps. Les montants du crédit pour taxe sur les produits et services ainsi que de la prestation fiscale pour enfants dépendent du revenu acquis au cours des années précédentes. Par conséquent, au cours de la première année civile de réception du supplément, le revenu provenant du PAS ne réduirait pas les crédits d'impôt. Cependant, au cours des années subséquentes, les paiements du supplément du PAS réduiraient le montant des crédits que pourrait recevoir une personne, contrairement aux paiements d'Aide au revenu, diminuant ainsi la générosité relative du PAS.
- Pendant la période visée par le présent rapport, les chefs de famille monoparentale en Colombie-Britannique ayant reçu au moins trois mois d'Aide au revenu, et qui ensuite ont abandonné celle-ci pour exercer un emploi, pouvaient demander de recevoir des prestations de transition couvrant les coûts de transport liés au travail ainsi que les coûts de garde d'enfants, jusqu'à concurrence de 12 mois. Par conséquent, le revenu hypothétique en vertu du PAS comprend 12 mois de prestations de transition⁴. L'expiration de celles-ci après 12 mois réduirait la générosité du PAS en Colombie-Britannique, au cours des années subséquentes.
- La Colombie-Britannique a introduit une « prime familiale » en août 1996. Cette prestation donne aux familles à faible revenu jusqu'à 103 \$ par enfant chaque mois. Bien que des familles assistées sociales reçoivent la prime, celle-ci est déduite, au dollar près, de leurs chèques de l'AR. D'autre part, en vertu du PAS, la prime augmente les revenus de la plupart des familles. Par conséquent, la prime diminue la générosité du PAS en Colombie-Britannique.

²La prestation d'Aide au revenu indiquée au panneau inférieur diffère de celle indiquée au panneau supérieur parce que dans le panneau inférieur, les gains nets des taxes de rétention ont été utilisés pour calculer la prestation d'Aide au revenu, tandis que dans le panneau supérieur, on s'est basé sur les revenus bruts.

³Le tableau contient aussi les cotisations sociales pour l'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada. Étant donné que ces cotisations sont tirées uniquement des gains et non des versements du PAS, ils sont les mêmes en vertu du PAS et de l'AR.

⁴Compte tenu des faibles salaires que devraient recevoir les membres de l'échantillon, la grande majorité d'entre eux seraient toujours admissibles à des prestations d'AR, même s'ils travaillaient trente heures par semaine. S'ils continuaient à toucher l'AR, ils ne seraient pas admissibles aux prestations de transition. Ainsi, la prestation de transition moyenne en vertu de l'AR est très faible (16 \$).

Tableau G.1 : Éléments du revenu hypothétique, moyennes en vertu du PAS et de l'AR

Élément du revenu (\$/année)	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick		
	En vertu du PAS	En vertu de l'AR	Différence	En vertu du PAS	En vertu de l'AR	Différence
Sans tenir compte des taxes, impôts et autres transferts						
Gains bruts	9 727	9 727	0	8 597	8 597	0
Pension alimentaire et soutien d'enfant	525	525	0	221	221	0
Paiement d'Aide au revenu	0	5 556	-5 556	0	2 542	-2 542
Supplément du PAS	13 765	0	13 765	10 942	0	10 942
Revenu total	24 018	15 808	8 209	19 760	11 360	8 400
En tenant compte des taxes, impôts et autres transferts						
Gains bruts	9 727	9 727	0	8 597	8 597	0
Pension alimentaire et soutien d'enfant	525	525	0	221	221	0
Paiement d'Aide au revenu	0	6 028	-6 028	0	2 926	-2 926
Supplément du PAS	13 765	0	13 765	10 942	0	10 942
Prestations de transition (Colombie-Britannique seulement)	1 522	16	1 506	0	0	0
Crédits de taxes et d'impôt remboursables						
Crédit pour taxe sur les produits et services	571	571	0	514	514	0
Prestation fiscale pour enfants	1 989	1 989	0	1 805	1 805	0
Subventions à la garde d'enfants	4 228	4 580	-352	0	329	-329
Retenues d'impôts et sur la paye (soustraites)						
Impôt sur le revenu fédéral total	2 012	50	1 963	1 281	15	1 266
Impôt sur le revenu provincial total	970	-112	1 082	790	9	781
Prime d'assurance-emploi	296	296	0	262	262	0
Prime du Régime de pensions du Canada	163	163	0	135	135	0
Revenu total	28 886	23 039	5 847	19 612	13 971	5 641
Taille de l'échantillon (total = 2 645)		1 386			1 259	

Sources : Calculs effectués à partir des données de l'enquête initiale et des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Note : Les moyennes se basent uniquement sur les sous-échantillons du groupe programme. Tous les montants de revenu sont hypothétiques. Les montants ont été imputés en fonction des règles du programme et des caractéristiques des membres de l'échantillon, à partir de diverses sources de données. Voir le texte pour les détails des calculs.

Le reste de la présente annexe détaille les hypothèses employées pour imputer chacun des éléments du revenu hypothétique. Notez que l'on n'a employé que les règles d'admissibilité du programme, les formules de prestations et les taux d'imposition pendant la période de répartition au hasard. La répartition au hasard en Colombie-Britannique a eu lieu de janvier 1993 à octobre 1993, et de janvier 1994 à février 1995. Au Nouveau-Brunswick, elle s'est produite de novembre 1992 à juin 1993 et de janvier 1994 à mars 1995.

Le tableau G.2 montre un exemple pour chaque province du calcul des éléments du revenu en vertu du PAS et de l'Aide au revenu.

GAINS BRUTS

Les gains annuels bruts ont été imputés en fonction de 30 heures de travail par semaine (salaire horaire prévu pour 52 semaines). Les salaires horaires prévus ont été déterminés par des équations estimatives de salaires décrivant la relation entre ces derniers et diverses caractéristiques démographiques et socio-économiques. On a établi une équation salariale estimative pour chaque province au moyen de la procédure en deux étapes Heckman (1979), qui tente de tenir compte des biais dans la sélection des échantillons qui se produisent parce que les salaires ne sont pas observés pour tous les membres de l'échantillon.

L'unité d'analyse pour l'équation salariale estimative était le mois-personne. Pour chaque personne de l'échantillon, il y a eu dix observations de mois-personne, une pour chacun des 10 mois avant la répartition au hasard. À partir des réponses données à l'enquête initiale, on a calculé les salaires horaires pour ces mois⁵. Si la personne ne travaillait pas pendant le mois ou s'il n'y avait pas assez de renseignements pour calculer les salaires horaires, on considérait que le salaire qu'elle pourrait avoir gagné au cours de ce mois n'a pas été observé.

La première étape de la procédure d'estimation consistait à évaluer les paramètres de la probabilité d'observer un salaire au cours d'un mois-personne; la seconde étape consistait à évaluer les paramètres de l'équation salariale. Les coefficients estimatifs de l'équation figurent au tableau G.3. En utilisant les coefficients estimatifs et les données sur les caractéristiques individuelles provenant de l'enquête initiale et des dossiers de l'Aide au revenu, on a attribué un salaire prévu à chaque membre de l'échantillon du rapport⁶. Si le salaire en question était inférieur au salaire minimum provincial, il était remplacé par ce dernier. On a ainsi établi que le salaire horaire moyen prédit était de 6,25 \$ en Colombie-Britannique et de 5,53 \$ au Nouveau-Brunswick. Soixante-cinq pour cent des personnes de l'échantillon en Colombie-Britannique et 43 % au Nouveau-Brunswick se sont vues attribuer le salaire minimum.

⁵On a demandé aux membres de l'échantillon inscrits plus tôt (entre novembre 1992 et octobre 1993) quels emplois ils avaient occupés depuis janvier 1992. On a demandé aux membres de l'échantillon inscrits plus tard (entre janvier 1994 et mars 1995) quels emplois ils avaient occupés depuis janvier 1993. Par conséquent, les renseignements sur l'emploi pour la période de dix mois précédant la répartition au hasard sont disponibles pour tous les membres de l'échantillon.

⁶La prévision est basée sur toutes les variables explicatives dans la régression des salaires, sauf pour le terme du rapport Mills.

Tableau G.2 : Exemples du calcul de revenu hypothétique

Caractéristiques du revenu	Colombie-Britannique		Nouveau-Brunswick	
	En vertu du PAS	En vertu de l'AR	En vertu du PAS	En vertu de l'AR
Caractéristiques personnelles				
Date de la répartition au hasard	Juin 1993	Juin 1993	Juin 1993	Juin 1993
Nombre d'enfants	2	2	2	2
Salaire prévu (\$/heure)	6,24	6,24	5,53	5,53
Gains bruts au cours de l'année précédente (\$/année)	1 248	1 248	1 071	1 071
Revenu brut au cours de l'année précédente (\$/année)	14 325	14 325	9 543	9 543
Déduction des dépenses de garde d'enfants, prélevée sur le remboursement d'impôt de l'année précédente (\$/année)	34	34	0	0
Revenu sans tenir compte des taxes, impôts et autres transferts (\$/année)				
Gains bruts	9 734	9 734	8 627	8 627
Pension alimentaire et soutien d'enfant	675	675	342	342
Paiement de l'Aide au revenu	0	5 999	0	2 395
Prestation de base	0	13 824	0	8 964
Prestation accessoire	0	184	0	0
Revenu soustrait (après montant de grâce)	0	8 009	0	6 569
Supplément du PAS	13 633	0	10 687	0
Revenu total	24 042	16 408	19 655	11 364
Revenu en tenant compte des taxes, impôts et autres transferts (\$/année)				
Gains bruts	9 734	9 734	8 627	8 627
Pension alimentaire et soutien d'enfant	675	675	342	342
Paiement de l'Aide au revenu	0	6 451	0	2 787
Prestation de base	0	13 824	0	8 964
Prestation accessoire	0	184	0	0
Revenu soustrait (après montant de grâce)	0	7 557	0	6 177
Supplément du PAS	13 633	0	10 687	0
Prestation de transition (Colombie-Britannique seulement)	1 200	0	0	0
Crédits d'impôt remboursables				
Crédit pour taxe sur les produits et services	608	608	565	565
Crédit de base	503	503	503	503
Supplément de revenu	105	105	62	62
Prestation fiscale pour enfants	2 245	2 245	2 253	2 253
Prestation de base	2 245	2 245	2 253	2 253
Supplément de revenu de travail	0	0	0	0
Subventions pour garde d'enfants	3 667	3 667	0	665
Revenu imposable	24 042	10 409	19 655	8 969
Déduction des dépenses de garde d'enfants	0	0	665	0
Taxes et impôts (soustraits)				
Total de l'impôt fédéral sur le revenu	2 058	0	1 184	0
Impôt fédéral de base	1 998	0	1 150	0
Surtaxe	60	0	34	0
Total de l'impôt provincial sur le revenu	984	-150	713	0
Impôt provincial de base	1 049	0	713	0
Crédit pour taxe de ventes (Colombie-Britannique seulement)	65	150	0	0
Prime d'assurance-emploi	292	292	259	259
Prime du Régime de pensions du Canada	161	161	133	133
Revenu total	28 267	23 078	20 184	14 847

Notes : Les montants ont été imputés en fonction des règles du programme et des caractéristiques personnelles présumées dans les exemples. Ces derniers supposent une personne avec deux enfants, de 5 et de 14 ans. Les estimations prévues de salaires et de revenu pour l'année précédente sont les moyennes établies parmi les membres de l'échantillon dans la province avec deux enfants. Voir le texte pour les détails des calculs.

Tableau G.3 : Coefficients estimatifs de l'équation salariale

Variable (catégorie omise entre parenthèses)	Coefficient estimatif	
	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick
Constante	1,424	2,293
Inverse du rapport de Mills ^a	0,194	-0,022
Mois par rapport à la répartition au hasard ^b	0,0045	-0,0002
Âge au moment de la répartition au hasard	0,016	-0,032
Âge au moment de la répartition au hasard, au carré	-0,00026	0,00028
Masculin	-0,028	0,023
Habitait dans un secteur urbain au moment de la répartition au hasard	-0,089	-0,008
État civil au moment de la répartition au hasard (mariée ou jamais mariée)		
Séparée	0,058	0,025
Divorcée	-0,029	0,051
Mère ayant un diplôme d'études secondaires	-0,008	-0,023
Père ayant un diplôme d'études secondaires	-0,049	-0,076
Les deux parents présents à domicile pendant l'enfance	-0,020	-0,064
La famille recevait de l'Aide au revenu pendant l'enfance	-0,093	-0,094
Nombre d'années d'emploi au moment de la répartition au hasard	0,020	0,026
Nombre d'années d'emploi au moment de la répartition au hasard, au carré	-0,00012	-0,00046
Niveau de scolarité au moment de la répartition au hasard (moins que la septième année)		
De la septième à la neuvième année	0,240	-0,044
Dixième et onzième année	0,240	-0,077
Diplôme d'études secondaires	0,218	0,059
Certains cours collégiaux	0,301	-0,078
Diplôme d'études collégiales	0,469	0,349
Loyer ou hypothèque subventionné(e) au moment de la répartition au hasard	0,002	0,038
État physique limitant les activités au moment de la répartition au hasard	-0,218	-0,050
État émotionnel limitant les activités au moment de la répartition au hasard	0,102	0,196
Descendance ^c		
Européenne ou canadienne	-0,069	-0,204
Premières Nations	-0,160	0,080
Asiatique	-0,151	-0,264
Née au Canada	0,028	0,172
Recevait de l'AR pendant n'importe quel des mois -24 à -13	0,066	-0,097
Recevait de l'AR pendant n'importe quel des mois -36 à -25	0,002	0,018
Mois de la répartition au hasard ^d		
Novembre 1992	S.O.	0,223
Décembre 1992	S.O.	0,094
Janvier 1993	-0,138	0,157
Février 1993	-0,141	0,211
Mars 1993	-0,094	-0,065
Avril 1993	-0,172	0,031
Mai 1993	-0,097	0,261
Juin 1993	-0,175	0,331
Juillet 1993	-0,192	S.O.
Août 1993	-0,279	S.O.
Septembre 1993	-0,346	S.O.
Janvier 1994	-0,129	0,085
Février 1994	-0,091	0,294
Mars 1994	-0,328	0,156
Avril 1994	-0,208	0,061
Mai 1994	-0,193	0,186
Juin 1994	-0,039	-0,048

Tableau G.3 : Coefficients estimatifs de l'équation salariale (suite)

Variable (catégorie omise entre parenthèses)	Coefficient estimatif	
	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick
Juillet 1994	-0,157	0,114
Août 1994	0,039	0,048
Septembre 1994	-0,208	0,282
Octobre 1994	-0,296	0,189
Novembre 1994	-0,240	0,255
Décembre 1994	-0,071	-0,023
Janvier 1995	0,141	-0,096
Février 1995	S.O.	0,178
Taille de l'échantillon (total = 12 607)^e	5 958	6 649
Moyenne du logarithme naturel du salaire	2 009	1 664

Sources : Données de l'enquête initiale et des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : La variable dépendante est un logarithme naturel du salaire. Les coefficients de l'équation salariale ont été évalués au moyen d'une procédure à deux étapes qui tente de corriger le biais de la sélection des échantillons (Heckman, 1979).

S.O. = Sans objet.

^aCalculé au moyen des paramètres évalués à partir d'une analyse par la méthode des probits, portant sur la probabilité d'observer un salaire pendant le mois-personne. Il y a 10 observations par personne dans cette analyse, une pour chacun des 10 mois écoulés avant la répartition au hasard. Les variables explicatives incluses dans la régression par la méthode des probits sont : l'âge du cadet des enfants au moment de la répartition au hasard, l'inscription dans une école à ce moment-là, les services de garde d'enfants requis à ce moment-là, ainsi que toutes les variables explicatives (sauf pour l'inverse du rapport Mills) incluses dans l'équation salariale.

^bEst égal à -1 si le salaire provient du mois précédant la répartition au hasard, à -2 s'il provient du mois avant celui-ci, etc., jusqu'à concurrence de -10. Les salaires établis au moment de la répartition au hasard ont été imputés pour les membres de l'échantillon en établissant le mois par rapport à la répartition au hasard, laquelle est égale à zéro.

^cOn acceptait de multiples réponses. Par conséquent, les catégories de descendance ne sont pas mutuellement exclusives.

^dEn Colombie-Britannique, la répartition au hasard s'est produite de janvier 1993 à octobre 1993 et de janvier 1994 à février 1995. La catégorie omise dans l'équation salariale pour la Colombie-Britannique est celle de février 1995. Aucun indicateur pour octobre 1993 n'a été inclus dans l'équation car une seule personne de l'échantillon a été visée par une répartition au hasard en octobre 1993, et cette personne n'avait pas de salaire observé. Au Nouveau-Brunswick, la répartition au hasard s'est produite de novembre 1992 à juin 1993 et de janvier 1994 à mars 1995. La catégorie omise dans l'équation salariale pour le Nouveau-Brunswick est mars 1995.

^eL'unité d'analyse dans l'équation salariale est le mois-personne. Pour chaque membre de l'échantillon, il y a une observation par salaire horaire moyen observé. Le maximum des observations possibles par personne est de 10, une pour chacun des 10 mois avant la répartition au hasard. Si l'on n'a observé aucun salaire pour le membre de l'échantillon pendant l'un ou l'autre des 10 mois précédant la répartition au hasard, alors cette personne n'est pas incluse dans l'équation salariale.

PENSION ALIMENTAIRE ET SOUTIEN D'ENFANT

Le montant de la pension alimentaire et du soutien d'enfant, déclaré au moment de l'entrevue initiale pour le mois précédent, multiplié par 12, a été utilisé pour imputer les pensions alimentaires et le soutien d'enfant reçus.

SUPPLÉMENT DU PAS

Le montant du supplément du PAS est égal à la moitié de la différence entre un niveau-repère et les gains bruts. Voici les niveaux-repères par province et par date :

	Avant février 1994	Février 1994 à janvier 1995	Depuis février 1995
Colombie-Britannique	37 000 \$	37 500 \$	37 625 \$
Nouveau-Brunswick	30 000 \$	30 600 \$	31 225 \$

Pour le revenu hypothétique en vertu du PAS, le calcul du montant du supplément est basé sur les gains bruts imputés et sur le niveau-repère au moment de la répartition au hasard.

AIDE AU REVENU

La prestation annuelle d'Aide au revenu a été imputée sous la forme suivante :

- Prestation de base
- + Prestations accessoires
- (Gains + pension alimentaire et soutien d'enfant – montant de grâce du revenu)

Les prestations de base, les prestations accessoires et les montants de grâce du revenu sont décrits ci-après.

Prestation de base

Le montant imputé était de 12 fois le taux mensuel de base d'Aide au revenu pour un chef de famille monoparentale ayant le nombre déclaré d'enfants de moins de 19 ans, au moment de la répartition au hasard. Les taux d'Aide au revenu pour chaque province figurent au tableau G.4.

Les prestations de base en Colombie-Britannique comprennent une allocation de soutien (pour les aliments, les vêtements, le ménage et les besoins personnels) ainsi qu'une allocation de logement (pour le logement proprement dit et les services publics). On a présumé que les personnes de l'échantillon ont reçu l'allocation maximale de logement.

Au Nouveau-Brunswick, les prestations mensuelles de base dépendent de la classification du programme du ménage. Pendant la période de la répartition au hasard, il y avait trois classifications possibles : le Programme d'aide à long terme (surtout pour les personnes âgées ou handicapées ayant besoin d'une aide à long terme); le Programme d'aide temporaire (pour les personnes ayant besoin d'aide à court terme, comme celles qui attendent des prestations d'assurance-emploi); et enfin, le Programme de perfectionnement, de formation et de placement (pour les personnes considérées comme ayant un potentiel de perfectionnement, de formation ou de placement et qui ne se classent pas dans les deux autres catégories). Les montants des prestations ont été imputés en fonction des classifications des membres de l'échantillon à partir des dossiers de l'Aide au revenu, pour le mois de la répartition au hasard. Les membres de l'échantillon se répartissaient uniquement selon les classifications du Programme d'aide à long terme et du Programme de perfectionnement, de formation et de placement, lequel regroupait la grande majorité des membres.

Prestations accessoires

Pour les membres de l'échantillon en Colombie-Britannique, deux prestations accessoires ont été ajoutées à la prestation de base de l'Aide au revenu : (1) une prime de Noël égale à 70 \$ plus 7 \$ pour chaque enfant de moins de 19 ans; et (2) une allocation de démarrage à l'école égale à 42 \$ par enfant ayant de 5 à 11 ans, et de 58 \$ par enfant de 12 à 17 ans. Ces deux prestations ne sont versées qu'une fois par année. Aucune prestation accessoire n'est présumée pour les membres de l'échantillon au Nouveau-Brunswick.

Montants de grâce pour les revenus

Les bénéficiaires de l'Aide au revenu sont autorisées à recevoir certains gains et, en Colombie-Britannique, certains montants de pension alimentaire et de soutien d'enfant, sans que leurs prestations d'Aide au revenu ne soient réduites.

Tableau G.4 : Prestations mensuelles de base d'Aide au revenu pour les chefs de famille monoparentale

	Colombie-Britannique		
	1992	1993	1994 et 1995
Nombre d'enfants			
0	525 \$	535 \$	546 \$
1	946 \$	963 \$	982 \$
2	1 131 \$	1 152 \$	1 175 \$
3	1 266 \$	1 291 \$	1 318 \$
4	1 411 \$	1 440 \$	1 471 \$
5	1 536 \$	1 569 \$	1 604 \$
6	1 661 \$	1 698 \$	1 737 \$
7	1 776 \$	1 817 \$	1 860 \$
8	1 891 \$	1 936 \$	1 983 \$
Nouveau-Brunswick : Programme d'aide à long terme			
	Octobre 1992 à août 1992	Septembre 1993 à août 1994	Septembre 1994 à août 1995
Nombre d'enfants			
0	516 \$	521 \$	532 \$
1	775 \$	783 \$	799 \$
2	822 \$	830 \$	847 \$
3	869 \$	877 \$	895 \$
4	916 \$	924 \$	943 \$
5	963 \$	971 \$	991 \$
6	1 010 \$	1 018 \$	1 030 \$
7	1 057 \$	1 065 \$	1 087 \$
8	1 104 \$	1 112 \$	1 136 \$
Nouveau-Brunswick : Programme de perfectionnement, de formation et de placement			
	Octobre 1992 à août 1992	Septembre 1993 à août 1994	Septembre 1994 à août 1995
Nombre d'enfants			
0	458 \$	463 \$	463 \$
1	704 \$	712 \$	712 \$
2	747 \$	755 \$	771 \$
3	790 \$	798 \$	815 \$
4	833 \$	841 \$	859 \$
5	876 \$	884 \$	903 \$
6	919 \$	927 \$	947 \$
7	962 \$	970 \$	991 \$
8	1 005 \$	1 013 \$	1 035 \$

Sources : Ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique et Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick).

En Colombie-Britannique, deux formes de montants de grâce étaient disponibles (ordinaires et améliorés) pendant la période de répartition au hasard. Le montant amélioré (25 % des gains excédentaires par rapport au niveau ordinaire) était disponible jusqu'à concurrence de 12 mois par période de 36 mois. Pour plus de simplicité, nous n'avons examiné que le niveau ordinaire. Pour les bénéficiaires avec personnes à charge, le niveau de grâce pouvait comprendre jusqu'à 200 \$ par mois de revenu provenant d'une pension alimentaire, d'un soutien d'enfant et de gains, à raison d'un maximum de 100 \$ par mois pour la pension alimentaire et le soutien d'enfant.

Au Nouveau-Brunswick, il y avait seulement un niveau ordinaire de grâce pendant la période de la répartition au hasard. Pour les bénéficiaires avec personnes à charge, le niveau

pouvait atteindre 200 \$ par mois. Il n'y avait aucun niveau de grâce pour les pensions alimentaires ou le soutien d'enfant.

Dans les deux provinces, un niveau annuel de grâce de 2 400 \$ a été imputé, étant donné que n'importe quel membre de l'échantillon travaillant 30 heures par semaine, au moins au salaire minimum, gagnerait plus de 200 \$ par mois.

PRESTATIONS DE TRANSITION : COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

Pendant la période de la répartition au hasard, les chefs de famille monoparentale en Colombie-Britannique ayant laissé l'Aide au revenu pour travailler à plein temps pouvaient se prévaloir des prestations de transition, jusqu'à concurrence de 12 mois consécutifs. Tous les membres de l'échantillon en Colombie-Britannique se sont vus attribuer 12 mois de prestations temporaires dans le calcul du revenu hypothétique en vertu du PAS. Dans le calcul du revenu hypothétique en vertu de l'Aide au revenu, on a attribué 12 mois de prestations de transition aux personnes de l'échantillon dont les revenus imputés provenant des gains, de la pension alimentaire et d'un soutien d'enfant étaient suffisamment élevés pour les rendre inadmissibles à l'AR.

Les prestations de transition comprenaient deux volets : une allocation de transport maximale de 100 \$ par mois et une majoration pour garde d'enfants, allant jusqu'à 150 \$ par mois. Les personnes admissibles aux subventions de garde d'enfants pour faible revenu, mais dont les subventions ne couvraient pas le montant complet des frais de garde de leurs enfants, étaient admissibles à un supplément pour garde d'enfants. Le montant complet de l'allocation de transport a été présumé pour les personnes de l'échantillon auxquelles on avait attribué des prestations de transition. De plus, on a imputé une majoration allant jusqu'à 150 \$ par mois pour les frais de garde d'enfants, en se basant sur les subventions et les coûts estimatifs dans ce domaine. La section consacrée aux subventions pour garde d'enfants explique comment ces subventions et coûts ont été imputés.

CRÉDITS DE TAXE REMBOURSABLES

Deux crédits de taxe remboursables ont été imputés : le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la prestation fiscale pour enfants. Les crédits dépendent du montant figurant dans la déclaration d'impôt de l'année précédente⁷. La pension alimentaire et le soutien d'enfant déclarés au moment de l'entrevue initiale, les gains et l'Aide au revenu reçus au cours des mois -12 à -1, ainsi que les règles fiscales pour l'année précédant la répartition au hasard, ont été utilisés pour évaluer le revenu de l'année précédente⁸. Étant donné que les crédits se basent sur le revenu de cette année, les crédits imputés en vertu du PAS et de l'Aide au revenu étaient égaux.

⁷En réalité, les crédits dépendent du revenu des deux années précédentes. Pour l'imputation, seul le revenu de l'année précédente (mois -12 à -1) a été pris en considération.

⁸Pour le revenu annuel de l'année précédente, les revenus des mois -10 à -1 ont été calculés sur une année en multipliant la somme des gains de ces mois par 1,2.

Crédit pour taxe sur les produits et services

Le crédit pour TPS est payé en quatre versements pendant l'année. Son envergure dépend du revenu brut moins la retenue pour garde d'enfants, indiqués dans les déclarations d'impôt produites pour les deux années précédentes⁹. Les crédits payés en janvier et en avril se basent sur les déclarations d'impôt produites pour les deux années précédentes. Les crédits payés en juillet et en octobre se basent sur les déclarations d'impôt produites pour l'année précédente. Il y a deux volets à chaque crédit :

Le **crédit de base** est égal à

199 \$ par année

+ 199 \$ par année pour le premier enfant de moins de 19 ans

+ 105 \$ par année pour chaque enfant supplémentaire de moins de 19 ans; et

Le **supplément de revenu** (applicable seulement si le revenu brut de l'année précédente moins la déduction pour garde d'enfants est supérieur à 6 456 \$) est égal au plus petit des deux montants suivants :

2 % de (revenu brut de l'année précédente moins la déduction pour garde d'enfants moins 6 456 \$); ou
105 \$ par année.

Si le revenu brut moins la déduction pour garde d'enfants au cours de l'année précédente dépasse 25 921 \$, alors le crédit est réduit de 5 % de l'excédent par rapport à ce montant.

Prestation fiscale pour enfants

Les parents ayant des enfants de moins de 18 ans sont admissibles à cette prestation, laquelle est payée chaque mois et se base sur les montants des revenus déclarés dans les déclarations d'impôt produites pour les deux années précédentes. De janvier à juin, les paiements mensuels de prestations se basent sur les déclarations d'impôt produites pour les deux années précédentes. Chaque mois de juillet, les paiements de prestations sont mis à jour en fonction des déclarations d'impôt produites pour l'année précédente. La prestation comprend deux volets :

La **prestation de base** est égale à :

1 020 \$ par année pour chaque enfant de moins de 18 ans

+ (213 \$ par année pour chaque enfant de moins de 7 ans, moins 25 % de la déduction des frais de garde d'enfants réclamée au cours de l'année précédente)

+ 75 \$ par année pour le troisième et chacun des autres enfants additionnels de moins de 18 ans; et

Le **supplément de revenu de travail** (applicable si les gains bruts de l'année précédente dépassaient 3 750 \$) est égal :

au plus petit des deux montants suivants : 500 \$ ou 8 % des gains bruts de l'année précédente dépassant 3 750 \$, si les gains bruts de l'année précédente étaient inférieurs à 20 921 \$; ou

500 \$ moins 10 % de (gains bruts de l'année précédente – 20 921 \$), si les gains bruts de l'année précédente étaient supérieurs à 20 921 \$.

Si le revenu brut de l'année précédente, moins la déduction pour frais de garde d'enfants était supérieur à 25 921 \$, alors la prestation est réduite de : 2,5 % de l'excédent par rapport à 25 921 \$ s'il y avait un enfant de moins de 18 ans dans le ménage; ou de 5 % de l'excédent par rapport à 25 921 \$ s'il y avait plusieurs enfants de moins de 18 ans dans le ménage.

⁹Le crédit est également influencé par d'autres déductions (p. ex. pour les cotisations à un régime enregistré d'épargne retraite, les cotisations syndicales ou à une association professionnelle, dépenses de déménagement). On a supposé que ces cotisations n'avaient pas été versées.

SUBVENTION POUR GARDE D'ENFANTS

Les subventions maximales pour garde d'enfants sont déterminées pour chaque enfant de 12 ans ou moins et diffèrent selon la province, l'âge de l'enfant et le fait que celui-ci soit soumis à des soins formels ou informels, comme l'indique le tableau G.5. La subvention attribuable sera inférieure au maximum si le revenu net dépasse un montant-seuil. Le revenu-seuil est la prestation maximale de base d'Aide au revenu pour la taille de la famille (plus 600 \$ par mois en Colombie-Britannique)¹⁰. Chaque dollar de revenu net dépassant le seuil réduit de 0,50 \$ la subvention acceptable. La subvention pour garde d'enfants correspond au plus faible des montants suivants : la subvention acceptable ou le coût de la garde d'enfants.

Tableau G.5 : Subventions maximales pour garde d'enfants par enfant (\$/année)

Date et âge de l'enfant	Colombie-Britannique			Nouveau-Brunswick		
	Garde formelle	Garde informelle	Moyenne pondérée	Garde formelle	Garde informelle	Moyenne pondérée
Novembre 1992 à septembre 1994						
Âge de l'enfant						
0-2	6 888	5 256	5 436	0	0	0
3-5	4 200	3 480	3 667	3 696	0	665
6-12	2 040	2 040	2 040	3 168	0	317
Octobre 1994 à mars 1995						
Âge de l'enfant						
0-2	7 020	5 256	5 450	0	0	0
3-5	4 416	4 248	4 292	3 696	0	665
6-12	2 076	2 076	2 076	3 168	0	317

Source : Calculs effectués à partir de renseignements obtenus auprès du ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique ainsi que de Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick).

Note : La colonne « moyenne pondérée » est une moyenne pondérée de la subvention pour la garde formelle et informelle correspondant à la gamme d'âge. Les pondérations employées sont la proportion des enfants des membres de l'échantillon ayant un âge donné et habitant dans des ménages où l'on a déclaré des services formels ou informels de garde d'enfants. Les rapports sur les services formels et informels de garde proviennent de l'entrevue initiale.

Afin d'évaluer la subvention pour garde d'enfants correspondant à chaque membre de l'échantillon, nous avons effectué les imputations suivantes :

- **Le revenu net** a été imputé sous forme de pension alimentaire, de soutien d'enfant et de gains sans retenue d'impôts (impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu, et primes d'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada). Les impôts déduits ont été imputés en fonction des taux fiscaux indiqués à l'annexe F, en utilisant des gains bruts (et le supplément du PAS, dans l'imputation d'un revenu hypothétique en vertu du PAS), pour remplacer le revenu imposable. Les primes d'AE et du RPC ont été imputées comme l'explique la fin de la présente annexe.
- **La subvention autorisée** pour chaque enfant de 12 ans ou moins a été imputée sous forme de la subvention maximale à la « moyenne pondérée » indiquée au tableau G.5, moins la moitié de tous les revenus nets dépassant le seuil.
- **Les coûts de garde d'enfants** pour chaque enfant de 12 ans ou moins ont été considérés comme égaux à la subvention maximale à la « moyenne pondérée », dans l'évaluation

¹⁰Bien que le revenu-seuil est basé sur les taux d'Aide au revenu, la réception des prestations d'AR n'est pas une condition à la réception de subventions pour garde d'enfants.

de la subvention pour garde d'enfants et, le cas échéant, l'élément de majoration pour garde d'enfants dans la prestation de transition de la Colombie-Britannique.

IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU

Pour les taux d'impôts fédéraux utilisés dans l'imputation, voir l'annexe F. Les taux d'imposition fédéraux n'ont pas changé pendant la période étudiée au cours du présent rapport.

Revenu imposable utilisé pour imputer l'impôt fédéral :

- Gains bruts
- + Supplément du PAS (dans le calcul du revenu en vertu du PAS)
- + Pension alimentaire et soutien d'enfant
- Déduction pour dépenses de garde d'enfants.

L'impôt fédéral de base a été d'abord imputé sans tenir compte d'une déduction de frais de garde d'enfants. Si l'impôt fédéral de base, calculé sans cette déduction, était positif, alors on calculait la déduction selon le plus bas des montants suivants :

- coûts de garde d'enfants, exclusion faite des subventions gouvernementales;
- deux tiers des gains bruts (y compris le supplément du PAS, lorsqu'on calcule le revenu en vertu du PAS); ou
- 5 000 \$ par enfant de 6 ans ou moins, plus 3 000 \$ par enfant de 7 à 14 ans.

La section sur les subventions pour garde d'enfants explique l'imputation des coûts dans ce domaine.

IMPÔT PROVINCIAL SUR LE REVENU

Pour les taux d'impôts provinciaux sur le revenu en 1994 et en 1995, voir l'annexe F. En 1993, l'impôt provincial sur le revenu en Colombie-Britannique égalait 52,5 % de l'impôt fédéral de base. En 1992 et en 1993, l'impôt provincial de base au Nouveau-Brunswick égalait 62 % de l'impôt fédéral de base.

L'impôt fédéral de base sur le revenu a été utilisé pour évaluer l'impôt provincial de base. On a présumé qu'aucun des membres de l'échantillon ne devrait payer une surtaxe provinciale. En Colombie-Britannique, cette surtaxe provinciale s'applique seulement si l'impôt provincial de base est supérieur à 5 300 \$. Au Nouveau-Brunswick, ce niveau est de 13 500 \$.

En outre, on a imputé un crédit pour taxe de ventes remboursable à l'intention des membres de l'échantillon en Colombie-Britannique. Voir l'annexe F pour une description du crédit. En 1993, le crédit a été choisi de la même façon qu'en 1994 et en 1995. Le total de l'impôt provincial sur le revenu correspondant aux membres de l'échantillon en Colombie-Britannique a été imputé sous forme de l'impôt provincial de base sur le revenu moins le crédit pour taxe de ventes. Si ce dernier était supérieur à l'impôt provincial sur le revenu imputé, alors la différence a été ajoutée au revenu hypothétique, sinon elle était soustraite.

PRIME D'ASSURANCE-EMPLOI

Les primes d'AE ont été calculées selon les gains bruts imputés. La prime était de 3 % des gains assurables en 1992 et en 1993; les gains assurables maximaux étaient de 36 920 \$ en 1992 et de 38 740 \$ en 1993. Les taux des primes et les gains assurables maximaux pour 1994 et 1995 figurent à l'annexe F.

PRIME DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les primes du RPC ont été calculées selon les gains bruts imputés. En 1992, la prime était de 2,4 % des gains couverts excédant 3 200 \$, en fonction de gains couverts maximaux de 32 200 \$. En 1993, le taux de la prime était de 2,5 %; une tranche de 3 300 \$ des gains était exemptée; et les gains couverts maximaux étaient de 33 400 \$. Les taux des primes du RPC et les seuils des gains pour 1994 et 1995 figurent à l'annexe F.

Annexe H

Générosité et impacts : estimations provenant d'un modèle de régression alternative

Le chapitre 4 examinait comment les impacts du PAS variaient selon sa générosité par rapport à l'Aide au revenu. Les impacts estimatifs pour les sous-groupes à « grande générosité » et à « faible générosité » ont été comparés (voir le tableau 4.6). La présente annexe expose les résultats d'un autre modèle de relation entre la générosité et les impacts. Le modèle présume que l'impact du PAS est une fonction linéaire de sa générosité : en d'autres termes, pour chaque tranche supplémentaire de 1 000 \$ par année de générosité, l'impact du PAS augmente (ou diminue) en fonction d'un montant fixe.

Officiellement, le modèle évalué était $Y = a + bG + cP + dP \times G + fZ + u$, où Y est le résultat obtenu pendant le mois 15, G est la mesure de la générosité (en milliers de dollars par année), P est la variable fictive du groupe programme, Z est le résultat obtenu pendant le mois avant la répartition au hasard, u est un terme d'erreur aléatoire, et a , b , c , d , et f sont des coefficients estimatifs. Ce modèle sous-entend que l'impact du PAS est de $c + dG$. Le principal coefficient d'intérêt est d (le changement d'impact par tranche de 1 000 \$ par année d'augmentation de générosité). Le modèle a été évalué selon les mêmes résultats que ceux indiqués au tableau 4.6.

Le tableau H.1 montre les résultats, qui sont généralement conformes à ceux du chapitre 4. Ici encore, les impacts au Nouveau-Brunswick semblent varier systématiquement selon la mesure non ajustée de la générosité. On estime que, pour chaque tranche de 1 000 \$ par année d'augmentation de la générosité, l'impact sur la moyenne des heures de travail fournies par mois a augmenté de six heures par mois, l'impact sur l'emploi à plein temps a grimpé de 3,9 %, et l'impact sur le recours à l'Aide au revenu ou à des paiements de supplément du PAS a augmenté de 6 %. Lorsqu'on utilisait la mesure ajustée de générosité, seul l'impact sur la réception de l'AR ou des paiements du PAS avait une association statistiquement significative avec la générosité.

En Colombie-Britannique, on a estimé que, pour chaque tranche de 1 000 \$ par année d'augmentation de la générosité, l'impact sur la réception de l'Aide au revenu ou des paiements de supplément du PAS augmentait d'environ 1 %. Les impacts estimatifs sur d'autres résultats n'ont pas montré de relation systématique avec la générosité.

Tableau H.1 : Changement dans l'impact du PAS par tranche de 1 000 \$ d'augmentation de la générosité annuelle

Mesure et résultat	Changement d'impact par tranche de 1 000 \$ d'augmentation de la générosité annuelle	
	Colombie-Britannique	Nouveau-Brunswick
Sans ajustement pour les taxes, impôts et autres transferts		
Moyenne des heures de travail	0	6**
Gains moyens (\$/mois)	-2	26
Taux d'emploi global (%)	-0,3	3,1
Taux d'emploi à plein temps (%) ^a	0,0	3,9**
Reçoivent l'AR (%)	-0,3	-1,0
Reçoivent soit l'AR, soit le PAS (%)	1,2**	6,0***
Ajustement en fonction des taxes, impôts et autres transferts		
Moyenne des heures de travail	0	4
Gains moyens (\$/mois)	-4	18
Taux d'emploi global (%)	-0,3	1,9
Taux d'emploi à plein temps (%) ^a	0,1	2,4
Reçoivent l'AR (%)	-0,4	-0,3
Reçoivent soit l'AR, soit le PAS (%)	1,0	5,0***
Taille de l'échantillon (total = 5 288)	2 766	2 522

Sources : Calculs effectués à partir de données provenant de l'enquête initiale, de données de l'enquête de suivi de 18 mois, de dossiers administratifs de l'Aide au revenu, ainsi que de relevés de paiement du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations des changements d'impact par tranche de 1 000 \$ d'augmentation de la générosité annuelle. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.
^a« L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée minimale de 30 heures par semaine et au moins une semaine pendant le mois.

Bibliographie

- Amato, Paul R. et Bruce Keith. Février 1991. « Parental Divorce and Adult Well-Being: A Meta-Analysis. » *Journal of Marriage and the Family* 53:43-58.
- Antel, John J. 1992. « The Intergenerational Transfer of Welfare Dependency: Some Statistical Evidence. » *Review of Economics and Statistics* 74:467-473.
- Bancroft, Wendy et Sheila Currie Vernon. 1995. *La lutte pour l'autosuffisance : Les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir*. Vancouver : Société de recherche sociale appliquée.
- Bane, Mary Jo et David T. Ellwood. 1983. *The Dynamics of Dependence: The Routes to Self-Sufficiency*. Cambridge, MA: Urban Systems Research and Engineering, Inc.
- Bane, Mary Jo et David T. Ellwood. 1994. *Welfare Realities: From Rhetoric to Reform*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Barrett, Garry F. et Michael I. Cragg. Février 1998. « An Untold Story: The Characteristics of Welfare Use in British Columbia. » *Revue canadienne d'économique* 31(1):165-188.
- Battle, Ken. Août 1997. « Transformation: Canadian Social Policy Since 1985 », document présenté à la réunion annuelle de l'American Sociological Association, Toronto.
- Berlin, Gordon, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins. 1998. *Les incitatifs au travail ont-ils eu des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance*. Ottawa : Société de recherche sociale appliquée.
- Brayfield, April A., Sharon Gennis Deich et Sandra L. Hofferth. 1993. *Caring for Children in Low-Income Families: A Substudy of the National Child Care Survey, 1990*. Washington, DC : The Urban Institute Press.
- Card, David et Philip K. Robins. 1996. *Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*. Vancouver : Société de recherche sociale appliquée.
- Card, David, Philip K. Robins et Winston Lin. 1997. *Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance*. Document de travail. Ottawa : Société de recherche sociale appliquée.
- Case, Anne C. et Lawrence F. Katz. Mai 1991. « The Company You Keep: The Effects of Family and Neighborhood on Disadvantaged Youths. » Document de travail 3705. National Bureau of Economic Research.
- Cochran, William G. 1957. « Analysis of Covariance: Its Nature and Uses. » *Biometrics* 13:261-81.
- Courchene, Thomas J. 1994. *Social Canada in the Millennium*. Toronto : C. D. Howe Institute.
- Cox, D. R. et P. A. W. Lewis. 1966. *The Statistical Analysis of a Series of Events*. Londres : Chapman & Hall.
- Deaton, Angus S. 1997. *The Analysis of Household Surveys: A Microeconomic Approach to Development Policy*. Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press.

- Duncan, Greg J., Martha S. Hill et Saul D. Hoffman. Janvier 1988. « Welfare Dependence Within and Across Generations. » *Science* 239:467-471.
- Edin, Kathryn et Laura Lein. 1997. *Making Ends Meet*. Thousand Oaks, CA : Sage Publications.
- Freedman, David, Robert Pisani, Roger Purves et Ani Adhikari. 1991. *Statistics*, 2^e éd. New York : W. W. Norton.
- Fronstin, Paul, David H. Greenberg, et Philip K. Robins. Août 1997. « The Effects of Parental Marital Disruption on the Labor Market Performance of Children When They Reach Adulthood ». Document non publié.
- George, Peter et Peter Kuhn. Février 1994. « The Size and Structure of Native-White Wage Differentials in Canada ». *Revue canadienne d'économique* 27(1):20-42.
- Greenberg, David H., Charles Michalopoulos, Philip K. Robins et Robert Wood. Juillet 1995. « Making Work Pay for Welfare Recipients ». *Contemporary Economic Policy* 13(3):39-52.
- Heckman, James J. Janvier 1979. « Sample Selection Bias as a Specification Error ». *Econometrica* 47(1):153-161.
- Hofferth, Sandra L., April Brayfield, Sharon Deich et Pamela Holcomb. 1991. *National Child Care Survey, 1990*. Washington, DC : The Urban Institute Press.
- Hum, Derek et Wayne Simpson. 1991. *Soutien du revenu et propension au travail — L'expérience canadienne Mincome*. Ottawa : Ministre des Approvisionnement et Services Canada.
- Jencks, Christopher et Susan E. Mayer. 1990. « The Social Consequences of Growing Up in a Poor Neighborhood ». Dans L. E. Lynn Jr. et M. G. H. McGeary, éd., *Inner-City Poverty in the United States*. Washington, DC : National Academy Press.
- Katz, Lawrence F., Jeffrey Kling et Jeffrey Liebman. Novembre 1997. « Moving to Opportunity in Boston: Early Impacts of a Housing Mobility Program ». Manuscrit inédit. Harvard University Department of Economics.
- Kiefer, Nicholas M., Shelley Lundberg et George R. Neumann. Avril 1985. « How Long Is a Spell of Unemployment? » *Journal of Business and Economic Statistics* (3)2:118-128.
- Kimmel, Jean. À venir, 1998. « Child Care and the Employment Behavior of Single and Married Mothers ». *Review of Economics and Statistics*.
- Levine, Phillip B. et David J. Zimmerman. Juillet 1996. « The Intergenerational Correlation in AFDC Participation: Welfare Trap or Poverty Trap? » Institute for Research on Poverty, document de discussion n° 1100-96. Madison, WI : University of Wisconsin.
- Levy, Frank et Richard J. Murnane. Septembre 1992. « U.S. Earnings Levels and Earnings Inequality: A Review of Recent Trends and Proposed Explanations ». *Journal of Economic Literature* 30:1,333-1,381.
- Lui-Gurr, Susanna, Sheila Currie Vernon et Tod Mijanovich. 1994. *Rendre le travail plus payant que l'assistance sociale : Aperçu préliminaire du Projet d'autosuffisance*. Vancouver : Société de recherche sociale appliquée.
- Massey, Douglas S. et Nancy Denton. 1993. *American Apartheid*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Mayer, Susan. 1995. « A Comparison of Poverty and Living Conditions in the United States, Canada, and Sweden, and Germany ». Dans K. McFate et coll., éd., *Poverty, Inequality, and the Future of Social Policy: Western States in the New World Order*. Thousand Oaks, CA : Sage Publications.

- Mayer, Susan. 1997. *What Money Doesn't Buy: Family Income and Children's Life Chances*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Mayer, Susan E. et Christopher Jencks. 1989. « Poverty and the Distribution of Material Hardship ». *Journal of Human Resources* 24(1):88-114.
- Meyer, Bruce D. Mars 1995. « Policy Lessons from the U.S. Unemployment Insurance Experiments ». *Journal of Economic Literature* 33:91-131.
- Michalopoulos, Charles et Philip K. Robins. À venir. « Child Care and the Supply of Labor in Canada and the United States ». Dans Stephen Woodbury et William Alpert, éd., *Employee Benefits, Labor Costs, and Labor Markets in Canada and the United States*.
- Mijanovich, Tod et David Long. 1995. *Créer une solution de rechange à l'aide sociale : Le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts*. Vancouver : Société de recherche sociale appliquée.
- Munnell, Alicia H. éd. 1987. *Lessons from the Income Maintenance Experiments*. Boston : Federal Reserve Bank of Boston and The Brookings Institution.
- Radloff, L. S. 1977. « The CES-D Scale: A Self-Report Depression Scale for Research in the General Population ». *Applied Psychological Measurement* 1:385-401.
- Robins, Philip K. 1991. « Child Care Policy and Research: An Economist's Perspective ». Dans D. Blau, éd., *The Economics of Child Care*, pp. 11-41. New York: The Russell Sage Foundation.
- Sandefur, Gary D. 1997. « Duration of Public Assistance Receipt: Is Welfare a Trap? » Institute for Research on Poverty, document de discussion n° 1129-97. Madison, WI : University of Wisconsin.
- Société de recherche sociale appliquée. 1996. *Quand le travail est plus payant que l'aide sociale : Sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance — mise en œuvre, groupes de discussion et impacts des dix-huit premiers mois*. Vancouver : Société de recherche sociale appliquée.
- Statistique Canada. 1997. « Seuils de faible revenu ». N° de catalogue 13-551-XPB. Ottawa : Statistique Canada.
- Tsuang, Ming T., Mauricio Tohen et Gwendolyn E. P. Zahner, éd. 1995. *Textbook in Psychiatric Epidemiology*. New York : John Wiley and Sons.

